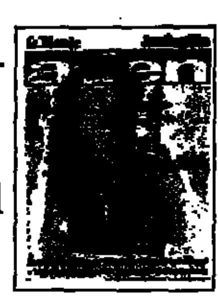


EN ÎLE-DE-FRANCE

■ Demandez « aden », le guide culturel



CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – Nº 16475 – 7,50 F | JEUDI 15 JANVIER 1998 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI


# Les familles face à la délinquance des enfants

- De plus en plus d'élus proposent de sanctionner financièrement les parents trop « laxistes »
- Le récit complet de la rencontre entre Jacques Chirac et douze maires sur la violence urbaine
- Ségolène Royal présente son plan de relance des zones d'éducation prioritaires

**JACQUES CHIRAC** a reçu, mardi 13 janvier, douze maires de banlieues pour procéder à un tour d'horizon des problèmes de sécurité et de politique de la ville. Les élus, de toutes tendances politiques, se sont déclarés satisfaits de la discussion, qui a duré plus de quatre heures. Sur ces questions, *« tout le monde s'est trompé »*, a notamment estimé le président de la République. Un nouveau rendez-vous a été pris pour le début de février afin d'aborder les nombreuses questions laissées en suspens.

La politique familiale a été longuement évoquée à l'Elysée. De plus en plus de maires, de droite comme de gauche, proposent de sanctionner financièrement les familles d'enfants délinquants, en mettant sous tutelle le versement de leurs allocations familiales. Plusieurs propositions de loi ont été déposées en ce sens. De telles mesures sont vivement critiquées par l'Union nationale des associations familiales. Son président, Hubert Brin, estime que *« les élus se trompent lorsqu'ils recherchent des solutions immédiates à un phénomène durable et profond »*.




En Seine-Saint-Denis, le parquet de Bobigny a décidé, depuis 1992, de convoquer systématiquement les parents de jeunes mineurs délinquants. En 1997, 7 200 mineurs ont été impliqués dans des procédures pénales. Outre un ferme rappel à l'ordre, des poursuites peuvent être engagées contre ces parents pour *« défaillance »* d'autorité parentale.

Au conseil des ministres, Ségolène Royal a présenté son plan de relance des zones d'éducation prioritaires.

*Lire pages 10 et 11*

## La colère des chômeurs

■ Succès des manifestations de mardi et nouveaux défilés samedi

■ Force ouvrière demande à Lionel Jospin de faire davantage pour les sans-emploi

■ Le PS fait campagne sur les 35 heures

*Lire pages 6 et 7 et les points de vue page 15*

## ■ Du sang au cinéma

D.R.

Cette semaine sur les écrans : *A gun for Jennifer*, de Todd Morris, nihiliste et d'une extrême violence, 1 h 43 de torture dans *Funny Games*, de l'autrichien Michael Haneke, et *U-Turn*, le dernier Oliver Stone, basé sur les traumatismes de l'auteur, son enfance, le Vietnam. p. 27 à 29 et le portrait p. 14

## ■ L'ONU condamne l'Irak

L'Irak bloque une équipe d'experts en désarmement à Bagdad pour protester contre sa composition, trop américaine. La Russie tente de calmer le jeu, les Etats Unis se disent prêts à intervenir seuls. p. 2

## ■ Portes closes pour Wei Jingsheng

En visite à Paris, le plus célèbre des dissidents chinois ne sera reçu ni à l'Elysée, ni à Matignon. p. 3

## ■ Lyon : le scandale du périphérique

Quelques mois après son ouverture, TEO, le tronçon d'autoroute urbaine à péage, est menacé de faillite. p. 13

## ■ Procès Papon

L'accusé n'était pas à Bordeaux lors de l'organisation du convoi de déportés de septembre 1942. Les parties civiles ne parviennent pas à prouver son implication. p. 12

## ■ L'Eglise contre le « tout-génétique »

L'épiscopat français a lancé, mercredi, un appel afin que la communauté médicale et scientifique ne cède pas aux emballements de la génétique. p. 32

## ■ Ventes de bureaux

Les meilleures adresses des bureaux parisiens ont tiré à la hausse les prix du mètre carré, mais le marché reste pénalisé par les immeubles médiocres et les petites surfaces. p. 18

## ■ Pioneer 10 muet

En 1998, les signaux émis par la doyenne des sondes interplanétaires américaines ne pourront plus être détectés par les antennes terrestres. p. 24

## ■ Balcon fleuri

Comment vaincre les difficultés du jardinage hors sol ? En utilisant des poubelles en guise de pots... p. 26


Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2800 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $ ; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 115 - 7,50 F


## *Martin Scorsese, l'Américain francophile, présidera le jury du Festival de Cannes*

**MARTIN SCORSESE** sera le président du cinquante et unième jury du Festival de Cannes, qui aura lieu du 13 au 24 mai. Chaque année, le délégué général de la manifestation, Gilles Jacob, se met en quête de l'oiseau rare, toujours issu, depuis 1984, de la volière cinématographique, alors qu'auparavant de nombreux écrivains étaient admis à cet honneur. *« Le président ou la présidente doit être un metteur en scène ou une vedette incontestable, apte à juger sans œillères, et dont le charisme et l'autorité sont assez établis pour faire en sorte que, quel que soit le palmarès, les jurés se séparent avec autant d'estime réciproque qu'ils en avaient lorsqu'ils se sont rencontrés »*, explique Gilles Jacob. C'est qu'à la Villa Domergue, au dernier jour des délibérations, les controverses sont souvent fort chaudes, et qu'il revient au président, outre ses talents dans le cinéma, de démontrer un solide savoir-faire de diplomate.

La recherche est encore compliquée par la volonté du festival de n'avoir jamais deux années de suite un président de même nationalité, tout en choisissant des personnalités connues dans le monde entier. Pas de problème de légitimité avec Scorsese, exemple pas si courant d'Américain cinéphile, cosmopolite et francophile. L'auteur de *Raging Bull* a souvent adopté des positions plus proches de l'*« exception culturelle »* telle que défendue de ce côté de l'Atlantique que de l'approche hollywoodienne. Martin Scorsese *« n'est pas seulement l'un des plus grands cinéastes de sa génération*, comme le souligne Gilles Jacob. *Cinéphile de toujours, collectionneur de grands classiques de tous les continents, défenseur farouche de la préservation des films, il est un de ces artistes passionnés qui ont consacré leur vie et mis leur talent au service du cinéma. »*

Sélectionné à la Semaine de la critique en 1974 pour *Mean Streets*, Palme d'or en 1976 avec *Taxi Driver*, prix de la mise en scène en 1986 pour *After Hours*, Scorsese, dont sept films ont été présentés sur la Croisette, peut affirmer à bon droit que, *« au fil des années, Cannes a beaucoup compté »* pour lui et sa carrière. Et le réalisateur souligne : *« J'ai le sentiment que Cannes, où chaque film a la même valeur, qu'il vienne d'Hollywood ou d'un pays du tiers-monde, a un rôle crucial dans la défense du cinéma comme forme d'art dans toute sa variété. Et c'est grâce à Cannes que ces films peuvent prétendre à une audience internationale. Lorsque j'étais étudiant en cinéma dans les années 50, j'ai eu la chance de découvrir toute la diversité du cinéma mondial à travers de grands films qui ont ensuite nourri mon inspiration. Il importe que les jeunes aient aujourd'hui la même opportunité. »*

Cannes, lieu ouvert aux talents du monde entier : cela avait déjà été, en 1997, l'esprit qui animait le jury présidé par Isabelle Adjani. Pour le première fois, à l'occasion du cinquantenaire, le jury était entièrement composé d'artistes. Il accoucha d'un si beau palmarès que le conseil d'administration du festival a décidé de renouveler l'expérience : en mai, le président Scorsese sera uniquement entouré de créateurs.

***Jean-Michel Frodon***

## Les trois-étoiles du Mondial

***LES TRENTE-DEUX*** équipes qualifiées pour la Coupe du monde de football, qui se jouera en France en juin et juillet, ont choisi leurs lieux de résidence pendant la compétition. La plupart des Fédérations nationales ont recouru aux services logistiques du Comité d'organisation, qui disposait d'un « catalogue » d'hôtels répondant aux normes strictes édictées par la FIFA, la Fédération internationale. Mais certaines ont décidé de répondre aux sollicitations extérieures, privées, communales ou départementales. L'Iran et la Jamaïque, par exemple, se logeront, respectivement, à Yssingeaux (Haute-Loire) et Chaumont (Haute-Marne).

*Lire page 23*



POINT DE VUE

## Economie ouverte et cohésion sociale

### *par Robert B. Reich*

***Le Bilan du monde***, **dans sa nouvelle édition qui paraît le 15 janvier, passe en revue les points forts de l'actualité économique et sociale et analyse les principaux changements intervenus au cours de l'année écoulée, en France et dans le monde. Cette brochure de 192 pages, disponible dans tous les kiosques au prix de 50 francs, comporte en outre un examen détaillé de la situation de 174 pays et des 26 régions françaises. En préface, Robert B. Reich, professeur de politique économique et sociale et ancien secrétaire américain au travail, s'interroge sur l'aptitude de l'économie ouverte de cette fin de siècle à préserver la cohésion sociale. Nous publions de larges extraits de son texte.**

LA grande question qui préoccupe toutes les nations développées est de savoir s'il est possible de maintenir la cohésion sociale tout en continuant de s'exposer au commerce mondial, aux investissements étrangers et aux rapides changements technologiques. Sommes-nous condamnés à choisir entre deux modèles du capitalisme moderne ? Soit une économie ouverte qui engendre une croissance rapide et un nombre élevé d'emplois mais aussi des disparités grandissantes de revenu et de richesse, et qui impose à un tiers de la population des salaires toujours plus bas et davantage d'insécurité, soit une économie contrôlée qui évite ces risques et maintient la cohésion sociale, mais au prix d'un chômage structurel important, de l'isolement, de l'inefficacité et d'une croissance lente ?

Il y a là, je crois, un faux débat, d'autant qu'aucun gouvernement n'est en mesure de décréter qu'il y aura plus de travail et de meilleurs emplois. L'intention ne suffit pas et il faut, pour cela, des changements structurels.

*Lire la suite page 15*

***Robert B. Reich*** *est professeur à l'université de Brandeis (Massachusetts). (Traduit de l'anglais par Sylvette Gleize.)*

## Champion, Intel



ANDREW GROVE

INTEL, numéro un mondial des microprocesseurs, a réalisé 6,9 milliards de dollars (environ 42 milliards de francs) de bénéfices nets en 1997, soit une marge de 27 % de son chiffre d'affaires. Cette remarquable performance est due à une stratégie élaborée par Andrew Grove, 61 ans. Co-fondateur de la société en 1968, M. Grove vient d'être consacré homme de l'année par le magazine *Time*.

*Lire page 17*

**PROCHE-ORIENT** Le Conseil de sécurité des Nations unies devrait condamner, mercredi 14 janvier, la décision de l'Irak de bloquer une équipe d'experts en désarmement présents à Bagdad pour protester contre la surreprésentation en son sein de spécialistes américains. ● LA RUSSIE, qui avait réussi à désamorcer une crise similaire en novembre 1997, s'efforce, d'éviter une escalade du conflit, alors que les Etats-Unis rappellent qu'ils sont prêts à agir seuls, y compris militairement, contre l'Irak en cas de violation des résolutions de l'ONU. ● HUBERT VÉDRINE, le ministre français des affaires étrangères, devait avoir, à son retour d'une rapide tournée au Liban, en Jordanie et en Syrie dans la soirée du mardi 13 janvier, un entretien téléphonique avec la secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright. M. Védrine avait rappelé, le même jour, le souhait de la France de voir l'Irak respecter les résolutions des Nations unies.

# La Russie tente d'éviter une aggravation de la crise entre l'Irak et l'ONU

## Pour la deuxième journée consécutive, Bagdad a bloqué, mercredi 14 janvier, les opérations d'une équipe d'experts en désarmement des Nations unies. Le régime met en cause la composition de la mission, dans laquelle figurent, à ses yeux, un trop grand nombre d'inspecteurs américains

**NEW YORK**
**(Nations unies)**
*de notre correspondante*

*« Le Conseil de sécurité reste fermement unanime »*, assuraient, tour à tour, les ambassadeurs à la sortie des sessions de consultation du Conseil qui se sont tenues, mardi 13 janvier, à huis clos. Mais, en fin de journée, ils n'avaient pas réussi pour autant à se mettre d'accord sur un texte officiel à propos de l'Irak. Présidé au mois de janvier par la France, le Conseil devait cependant adopter, mercredi, une déclaration condamnant la décision irakienne d'empêcher les inspections menées par une équipe d'experts en désarmement dirigée par un Américain. Dans cette déclaration, les membres du Conseil devaient réaffirmer leur soutien au président de la Commission spéciale chargée du désarmement de l'Irak (Unscom), le diplomate australien Richard Butler, qui devrait se rendre à Bagdad lundi 19 janvier.

Aucun pays membre du Conseil ne conteste le fait que l'Irak n'est pas en position de dicter la composition des équipes d'experts de l'Unscom. Cependant – et pour la première fois – certains diplomates laissent entendre que la composition de l'équipe en question est *« une provocation »*. A la suite d'un courrier adressé au président du Conseil de sécurité, dans lequel Bagdad réaffirme sa décision d'interdire l'accès à des sites stratégiques aussi longtemps que le *« déséquilibre politique »* des équipes d'inspection ne sera pas corrigé, l'ambassadeur russe a rencontré, mardi après-midi, le président de l'Unscom pour lui poser des questions sur la nationalité des inspecteurs chargés des dernières enquêtes.

**UNE SURREPRÉSENTATION AVÉRÉE**

Selon M. Butler, les quarante-quatre inspecteurs présents à Bagdad sont de dix-sept nationalités différentes. L'Irak, pour sa part, se concentre sur l'équipe dirigée par l'Américain Scott Ritter, qui est accusé d'*« espionnage »*. Cette équipe compte, selon les Irakiens, neuf Américains, cinq Britanniques, un Russe et un Australien. *« Les autres »*, affirme l'ambassadeur irakien à l'ONU, Nizar Hamdoon, ne sont que *« des personnels logistiques »*. A la demande de l'ambassadeur russe, Sergueï Lavrov, le Conseil entend donc s'informer *« en détail »* sur la composition des équipes, mercredi 14 janvier. La Russie a fait savoir, par ailleurs, qu'elle avait entrepris *« des efforts actifs »* pour résoudre la crise. Une initiative spectaculaire de Moscou avait déjà permis, en novembre, le retour à Bagdad des inspecteurs américains expulsés.



Il est incontestable qu'au sein de l'Unscom les experts américains sont surreprésentés. Deux faits l'expliquent : premièrement, très peu de pays disposent de spécialistes en matière d'armes de destruction massive ; deuxièmement, les pays qui disposent de tels experts ne les ont pas mis à disposition de l'ONU, essentiellement parce qu'ils doivent alors financer leur mission. Les Américains, qui depuis le début ont pris le désarmement de l'Irak au sérieux, ont fourni systématiquement des inspecteurs.

Pour corriger ce déséquilibre, le Conseil de sécurité avait demandé, à la suite de la dernière crise de novembre avec l'Irak, aux pays capables de mettre des inspecteurs à la disposition de l'ONU, de faire un effort. Pour la première fois, la Chine a accepté d'envoyer un expert en armements à Bagdad, Zhou Fei, qui devrait donc accompagner Richard Butler en Irak. Mais, pour le moment, l'Unscom continue donc de fonctionner avec une majorité de spécialistes anglo-saxons. L'Américain Scott Ritter – qui est au centre de la controverse – fait partie de l'équipe de l'Unscom depuis 1991, c'est-à-dire dès la création de la Commission spéciale.

S'ils prennent en compte, dans une certaine mesure, une partie des préoccupations de Bagdad, plusieurs diplomates estiment néanmoins que ce nouveau bras de fer engagé par l'Irak est *« doublement regrettable »*. Ils rappellent que certains pays, dont la Russie et la France, tentent *« patiemment »* de plaider pour que le volet nucléaire du désarmement de l'Irak soit clos et que les inspections futures soient réglées par un système de contrôle à long terme, déjà sur place. Or, avec cette nouvelle crise, *« Washington ne bougera pas d'un iota sur ce dossier ni sur aucun autre »*. Le deuxième sujet de préoccupation est l'effet que pourrait avoir la crise sur le rapport du secrétaire général, Kofi Annan, prévu pour le 31 janvier, sur l'accord dit « pétrole contre nourriture ».

A Washington, le porte-parole de la Maison Blanche a rappelé la position habituelle des Etats-Unis. *« Il est toujours mieux d'agir de concert avec les autres*, a dit Michaël McCurry, *mais nous ne sommes jamais réticents à agir seuls si nous le devons. »* Pour sa part, la secrétaire d'Etat, Madeleine Albright, a indiqué avoir eu, mardi, un entretien téléphonique avec son homologue russe, Evgueni Primakov. A l'ONU, le même jour, le sentiment de « déjà vu » l'a emporté, l'ambassadeur américain Bill Richardson s'efforçant de souligner *« l'unanimité »* qui prévaut au sein du Conseil de sécurité. *« Je peux vous assurer que beaucoup de pays membres du Conseil commencent à perdre patience, l'Irak va vraiment trop loin »*, a-t-il expliqué.

Pour l'instant, malgré les « crises » provoquées périodiquement par Bagdad, aucune idée nouvelle n'émerge au Conseil de sécurité. Une stratégie commune, et à long terme, à l'égard du régime irakien semble toujours hors de portée de la communauté internationale. La presse américaine, elle, continue à privilégier l'option militaire. Selon le *Washington Post*, *« aussi longtemps que le gouvernement américain prétendra obtenir des victoires alors qu'il n'en a obtenu aucune, et aussi longtemps qu'il minimisera l'étendue et l'importance de l'intransigeance irakienne, il devrait s'attendre à être défié jour après jour »*. Pour le *New York Times*, le président Clinton a *« commis une erreur en se réjouissant du règlement partiel de la crise de l'automne 1997 »*. Quant aux chaînes de télévision américaines, elles ont multiplié les entretiens avec des « experts » tout au long de cette *« deuxième journée de crise »* avec Bagdad.

***Afsané Bassir Pour***

# Le bras de fer risque de gêner une amélioration de la situation alimentaire en Irak

**NEW YORK (Nations unies)**
*de notre correspondante*

Un rapport de l'ONU recommandant l'augmentation des ventes de pétrole irakien, dans le cadre de l'accord dit « pétrole contre nourriture », pourrait être remis en cause en raison de la nouvelle crise entre Bagdad et l'ONU. Ce rapport, prévu avant la fin du mois de janvier, devait contenir des recommandations du secrétaire général, Kofi Annan, sur *« les moyens d'améliorer la situation humanitaire »* en Irak, y compris l'accroissement des ressources financières.

Basé sur la résolution 986, l'accord « pétrole contre nourriture » autorise Bagdad à vendre, tous les six mois, pour 2 milliards de dollars de pétrole afin d'acheter – sous supervision – des vivres et des médicaments. Les responsables du programme humanitaire en Irak estiment que le montant actuel du pétrole vendu est *« largement inadéquat »* pour répondre aux besoins humanitaires de la population. Selon eux, le Conseil de sécurité devrait autoriser Bagdad à vendre pour 4 milliards de dollars de pétrole par semestre, autrement dit le double du montant autorisé pour le moment. Cette recommandation, déjà élaborée et argumentée, a été court-circuitée une première fois par la crise de novembre entre Bagdad et l'ONU.

Sous la pression de Washington, le secrétaire général s'était alors abstenu de proposer clairement l'augmentation des ventes de pétrole et prévoyait de revenir sur le dossier avant le 31 janvier. Rédigé à Bagdad, en concertation avec le diplomate irlandais Dennis Halliday, chargé du programme humanitaire de l'ONU en Irak, le nouveau rapport fait déjà l'objet de tractations au sein du secrétariat général à New York. *« Compte tenu du bras de fer actuel entre Bagdad et Washington, je ne vois pas comment les Etats-Unis pourraient accepter une augmentation des ventes de pétrole irakien en ce moment*, s'inquiète un diplomate onusien au fait de ce dossier. *Cela serait interprété comme une concession à Bagdad. » « Je crains*, dit-il encore, *que le secrétaire général soit, une fois de plus, contraint de ne pas recommander, de façon claire, une augmentation des ventes. »*

Selon l'étendue de la crise actuelle, plusieurs scénarios sont envisageables, mais chacun d'entre eux présente un dilemme pour Kofi Annan. Le secrétaire général pourrait, comme en novembre 1997, se contenter tout simplement de signaler la détérioration de la situation humanitaire en Irak. Il prendrait alors le risque d'être sévèrement critiqué par les agences de l'ONU qui ont systématiquement proposé l'accroissement de la vente de pétrole. Cette décision pourrait aussi entraîner la démission de M. Halliday, qui a déjà courageusement exprimé son opinion à ce sujet. Dans une lettre adressée au secrétaire général, en novembre, le diplomate irlandais avait écrit : *« En tant que témoin direct de la tragédie que subit la population irakienne, il est temps de mettre fin aux interférences politiques dans le programme humanitaire de l'ONU en Irak. »*

**VERS UNE HAUSSE DES VENTES DE PÉTROLE**

Le deuxième scénario – plus probable – pourrait être une recommandation, non chiffrée, d'augmenter la vente de pétrole. Dans ce cas, il reviendrait alors aux membres du Conseil de sécurité d'en fixer le montant. La troisième hypothèse, *« hautement improbable »* à présent, pourrait être de recommander sans ambiguïté le doublement des 2 milliards autorisés. *« Sans cette crise*, expliquent des diplomates, *ce dernier schéma était envisageable, maintenant il devient presque impossible. »*

Présent à Bagdad, M. Halliday nous a expliqué, au cours d'un entretien téléphonique, que l'augmentation des ressources financières du pays grâce à des ventes plus élevées de pétrole est *« essentielle »*. Cette hausse permettrait, selon lui, une amélioration calorique des rations alimentaires distribuées par l'ONU tous les mois aux vingt-deux millions d'Irakiens. *« Ces rations ne contiennent absolument pas de protéines animales, ou d'origine animale, ce qui entraîne des déséquilibres de développement chez les enfants*, indique-t-il. *Si nous avions plus d'argent à notre disposition, nous pourrions introduire dans ces rations le fromage ainsi que le lait entier en poudre pour les bébés. »* Parlant de la situation sanitaire *« désastreuse »* en Irak, M. Halliday explique que les ressources supplémentaires pourraient également être utilisées afin d'améliorer le système d'assainissement de l'eau. *« Si l'eau dans laquelle on met le lait en poudre n'est pas potable, cela ne sert pas à grand-chose... »*, dit-il. A ses yeux, l'ONU devrait proposer un doublement des ventes de pétrole. Le secrétaire général prendra sa décision le 26 janvier.

***A.-B. P.***

## *Tensions sur le pétrole*

**La décision irakienne de bloquer une équipe d'experts de l'ONU parce qu'elle est majoritairement américaine a provoqué, mardi 13 janvier, des tensions sur un marché pétrolier déprimé. A Londres, le baril de brent (livraison en février) se traitait à 15,70 dollars avant de clôturer à 15,38 contre 15,32 la veille. A New York, le prix du baril de brut de référence (light sweet crude) a perdu 4 cents à 16,43 dollars. Depuis décembre, les cours ne cessent de se déprécier et ont perdu plus de 10 %. Le brent est tombé sous les 16 dollars, le 6 janvier, retrouvant son niveau d'octobre 1995. A l'origine de cette baisse se trouve la crise asiatique, qui risque d'affaiblir la demande, alors que l'offre augmente depuis le relèvement, au début du mois, des quotas de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et la reprise partielle des exportations irakiennes.**

# Paris veut travailler en coordination avec les Etats-Unis plutôt que de les prendre à rebrousse-poil

**DAMAS**
*de notre envoyée spéciale*

Dès son retour à Paris, mardi soir 13 janvier, d'une tournée qui l'a conduit au Liban, en Jordanie et en Syrie, le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, devait joindre au téléphone la secrétaire d'Etat américaine, Madeleine Albright. Il devait lui parler de la nouvelle crise entre l'Irak et la commission spéciale de l'ONU chargée de désarmer le pays (Unscom) et la mettre au courant de ses entretiens dans la région.

C'est ce que l'on pourrait appeler la « méthode Védrine », du moins pour ce qui concerne les problèmes du Proche-Orient : travailler en coordination avec les Etats-Unis plutôt que de les prendre à rebrousse poil. Les informer en amont et en aval d'éventuelles démarches ou positions françaises, dire, à l'occasion, sa différence en expliquant les tenants et aboutissants, bousculer leurs certitudes loin des micros sans susciter des antagonismes stériles.

M. Védrine s'est enquis auprès de ses interlocuteurs, jordaniens et syriens en particulier, de leurs vues sur l'Irak. Il a pu constater qu'ils continuent d'exiger le respect par Bagdad des résolutions des Nations unies, même s'ils jugent insoutenables les souffrances de la population irakienne du fait de l'embargo pluriel qui est imposé depuis sept ans. Il n'en a pas moins aussi observé que, face à l'alliance militaire israélo-turque, la Syrie, déjà très liée à l'Iran, a amorcé un rapprochement contrôlé avec Bagdad, qui demeure toutefois contenu dans les strictes limites des résolutions de l'ONU.

En attendant d'être mieux informé des circonstances de la dernière crise entre l'Irak et l'Unscom, le chef de la diplomatie française est demeuré prudent. Il s'est borné à rappeler devant la presse à Amman que les équipes de l'Unscom devaient avoir accès à tous les sites qu'elles jugent utiles et que la souveraineté et la dignité irakiennes devaient être respectées.

**LE SOUCI DU LONG TERME**

M. Védrine a rassuré tous ses interlocuteurs, qui craignaient un certain désengagement de la France au Proche-Orient depuis que les socialistes sont au gouvernement. Tous savent gré au président Jacques Chirac d'avoir voulu donner à son pays et à l'Europe un rôle qui contrebalancerait des relations américano-israéliennes jugées trop « intimes ». Sur le fond, rien n'a changé, leur a dit le chef de la diplomatie française.

Mais... l'approche n'est plus la même. Elle est désormais plus pragmatique, plus soucieuse d'efficacité à long terme. Cela tient à la fois à la conjoncture, c'est-à-dire à un constat d'impasse, voire d'impuissance, et à une question de personnes. Paris ne parle plus d'*« initiatives »* françaises ou européennes au Proche-Orient, mais de *« travail continu »* au sein de l'Union européenne (UE), de volonté de *« cerner toujours au plus juste »* les points de vue des protagonistes et d'*« un dialogue soutenu »* avec les Etats-Unis.

Bien que le précédent gouvernement de droite et M. Chirac lui-même aient toujours présenté les *« initiatives »* françaises ou européennes inspirées par Paris comme complémentaires du parrainage américain du processus de paix, ces démarches ont été perçues par Israël et les Etats-Unis comme concurrentes de la diplomatie américaine. Certains membres de l'UE ont parfois jugé la France trop entreprenante. Ce fut notamment le cas en avril 1996, à l'occasion de l'intervention militaire israélienne au Liban, dite « Raisins de la colère », lorsque l'ancien ministre des affaires étrangères, Hervé de Charette, s'était personnellement impliqué pour obtenir un cessez-le-feu.

M. Védrine a instauré une consultation permanente avec Washington. Il trouve en Mme Albright une interlocutrice d'autant plus réceptive – ce qui n'était pas le cas de son prédécesseur, Warren Christopher – que les Etats-Unis sont désemparés devant l'intransigeance du premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou. Il a pu constater que ses hôtes arabes appréciaient cette démarche, qu'ils créditent Paris d'un léger infléchissement dans le bon sens de la politique américaine et qu'ils souhaitent que cela continue.

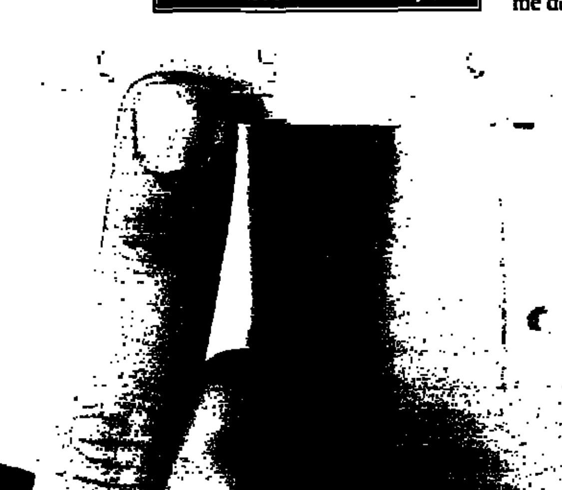
Les capitales arabes donnent en réalité l'impression d'être preneuses de tout ce qui, aujourd'hui, peut d'une manière ou d'une autre redonner vie à la négociation israélo-arabe dans son ensemble et pas seulement dans son volet israélo-palestinien. Sceptiques, ils attendent de voir à quoi aboutiront les entretiens que le président américain, Bill Clinton, doit avoir à Washington les 20 et 22 janvier avec M. Nétanyahou et le président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat.

En annexe, ils ont chacun une obsession du moment. Beyrouth spécule sur les arrière-pensées d'Israël, qui a annoncé il y a quelques jours, pour la première fois depuis vingt ans, son acceptation, sous condition, de la résolution 425, adoptée en mars 1978 par le Conseil de sécurité de l'ONU et relative au Liban du Sud. Cette acceptation est d'autant plus intrigante qu'elle est assortie d'exigences qui la vident de son contenu, dans la mesure où le texte demande le retrait inconditionnel de l'armée israélienne de la partie méridionale du pays du Cèdre.

La Syrie, centre de décision de tout ce qui se fait au Liban, ne voit aucune perspective d'ouverture dans l'effet d'annonce israélien à propos de la résolution 425. Il n'y a donc pour elle rien à en espérer ni à en craindre. Plus grave lui paraît l'alliance militaire israélo-turque qu'elle juge dirigée contre elle. Le vice-président syrien, Abdel Halim Khaddam, et le ministre des affaires étrangères, Farouk El Chareh, étaient venus le dire à Paris à la veille de la visite en Turquie, mercredi 7 janvier, de M. Védrine. Ce dernier les a informés de la position d'Ankara, qui minimise la portée des accords militaires conclus avec l'Etat juif, et des récentes manœuvres israélo-américano-turques en Méditerranée orientale. Le gouvernement syrien n'en croit évidemment pas un mot et son exaspération est à son comble.

***Mouna Naïm***





# Les Quinze ont défini une mission limitée pour leur délégation qui se rendra à Alger

## Il s'agit d'établir « un dialogue apaisé » avec les autorités

**Une troïka européenne, au niveau des hauts fonctionnaires, se rendra à la fin de la semaine en Algérie afin de s'informer, mais aussi d'exprimer la solidarité et la disponibilité de l'Union européenne face aux massacres de civils. Les directeurs politiques des ministères des affaires étrangères des Quinze, réunis mardi 13 janvier à Bruxelles, ont confirmé l'initiative. *« La troïka arrive à pas feutrés »*, commente le quotidien algérois *Le Matin* de mercredi.**

**BRUXELLES**
**(Union européenne)**
*de notre correspondant*

S'exprimant au nom de l'Union européenne (UE), le secrétaire au Foreign Office, Robin Cook, a annoncé mardi à Londres avoir pris contact avec le gouvernement algérien *« afin de permettre à la troïka de rendre compte devant le conseil des ministres de l'UE le 26 janvier prochain à Bruxelles »*.

La troïka sera constituée, comme à l'accoutumée, de représentants du pays exerçant la présidence, à savoir le Royaume-Uni, de la présidence précédente (le Luxembourg), de la présidence suivante (l'Autriche), ainsi que de la Commission.

Député européen et membre de la délégation de parlementaires qui, de son côté, se rendra en février en Algérie, Daniel Cohn-Bendit aurait souhaité *« qu'elle soit constituée de ministres des affaires étrangères* [plutôt que] *de simples fonctionnaires »*. Cette mission devra *« aborder le problème de l'Etat de droit* [...]. *Il existe en Algérie une tradition de massacres. Il faut y créer une tradition de l'Etat de droit. Sinon, il n'y aura pas de solution à ce conflit »*, a-t-il indiqué en marge de la session parlementaire à Strasbourg.

Pressée par une opinion qu'horrifie l'escalade de la violence, l'Europe, jusqu'ici ultra-prudente, commence donc à bouger. Bien timidement encore. Faisant appel à ses moyens d'intervention traditionnels, elle envoie une troïka et offre de l'aide humanitaire.

Cette dernière proposition a-t-elle un sens ? On admet volontiers à Bruxelles que l'Algérie n'a pas de problèmes financiers, que la liberté d'action sur le terrain des ONG par lesquelles transiterait l'aide humanitaire n'est pas évidente et, pour couronner le tout, que le gouvernement algérien y est hostile.

Le mandat confié à la troïka est limité et de portée très générale. Il n'est pas question d'exercer la moindre pression, sous quelque forme que ce soit. Les diplomates qui vont se rendre à Alger vont recueillir les informations que voudront bien leur donner leurs interlocuteurs (aucune rencontre avec l'opposition ne devrait avoir lieu), et tenter de mieux comprendre. Ils vont tenter, comme l'explique l'un de leurs collègues à Bruxelles, d'établir un *« dialogue apaisé »* avec les autorités algériennes. Tout cela demeure encore éminemment symbolique, mais peut ouvrir la voie à des relations moins méfiantes, à l'acceptation éventuelle par Alger de missions de *« facts finding »*, sortes de missions d'enquêtes informelles qui ne seraient pas ressenties comme une atteinte à la souveraineté nationale. Une telle évolution, dit-on à Bruxelles, n'est pas exclue dans la mesure où le gouvernement algérois peut présenter la démarche des Quinze comme signifiant un soutien à son action.

Quelle sera l'étape suivante ? Que décideront les ministres des affaires étrangères ? A vrai dire, personne n'en a la moindre idée. L'embarras domine. L'Europe est impuissante, non pas cette fois en raison de ses divisions, mais parce qu'elle ne sait comment s'y prendre.

***Philippe Lemaître***

### *Polémique sur le massacre de Sidi Hammed*

**Le ministère de l'intérieur a démenti, mardi 13 janvier, *« avec la plus grande fermeté »*, les bilans de 400 morts et plus avancés par des journaux algériens après le massacre de *Sidi Hammed*. Il a rappelé dans un communiqué le bilan officiel, diffusé lundi, de 103 morts et 70 blessés, dont 10 dans un état grave. Dans son édition de mercredi, *La Tribune* parle de 139 morts en citant des *« sources crédibles »*. La veille, ce même journal avançait le chiffre de 256 morts. *« Il est inquiétant qu'un raid terroriste aussi massif ait pu se produire dans un contexte que certains ont présenté comme favorable aux forces de sécurité dans la mitidja »*, observe le quotidien.**

# La « guerre » entre religieux et laïcs fait rage en Israël

## Les privilèges dont jouissent les haredim, très influents dans la coalition au pouvoir, exaspèrent les juifs séculiers

**JÉRUSALEM**
*de notre correspondant*

*« Si vous cherchez la guerre civile, vous aller l'avoir !*

*– Commencez donc par travailler et faire l'armée comme tout le monde, bande de parasites... »*

Petit échange d'aménités rapporté mardi 13 janvier par les journaux israéliens entre Mosché Gafni, député religieux ultra-orthodoxe, et Yossi Sarid, chef du parti de la gauche laïque, le Meretz. Cet accrochage illustre l'exaspération qui monte, de manière inquiétante pour le pouvoir, entre la majorité des juifs séculiers d'Israël et la minorité religieuse de ce pays.

Multiplication des manifestations publiques parfois violentes, attaques et voies de fait plus fréquentes entre jeunes des deux camps : évoquer une *« guerre civile »* est très exagéré mais, comme l'écrit le journal libéral *Haaretz*, c'est bien *« une guerre culturelle »* très intense qui *« a commencé en Israël »*. Dernier épisode en date : la récente publication par l'Institut de Jérusalem pour les études sur Israël d'une étude socio-économique fort sérieuse.

Majoritairement perçu dans l'opinion laïque comme *« obscurantiste, rétrograde »* et souvent antidémocratique, le monde des « hommes en noir » – autrement dit les *haredim*, ou ultra-orthodoxes – a ressenti le travail de l'Institut comme une véritable gifle. *« Mensonges »*, se sont étranglés les représentants politiques de la communauté. Selon les chercheurs, *« 60 % des hommes ultra-orthodoxes, contre 10 % dans le reste de la population, ne travaillent pas et ne cherchent pas d'emploi »*. La plupart, même à un âge avancé, se sont fait classer *« étudiants religieux »* et bénéficient de diverses allocations publiques.

De fait, alors que la distribution de subsides sociaux représente 12 % des revenus moyens perçus par les familles non *haredim*, la proportion monte à 51 % pour celles, *« en moyenne deux fois plus nombreuses »*, des « hommes en noir ». Conséquence : alors que le revenu moyen des familles ultra-observantes – environ quatre cent mille personnes sur cinq millions six cent mille citoyens – représente les deux tiers de celui des autres, elles paient trois fois moins d'impôts directs à l'Etat.

**« AYATOLLAHS JUIFS »**

L'antagonisme entre juifs laïques et religieux israéliens n'a cessé de s'approfondir depuis l'arrivée au pouvoir de Benyamin Nétanyahou. Disposant de vingt-trois mandats de députés sur les soixante et un qui restent à la coalition majoritaire après la démission de David Lévy et de ses quatre fidèles, les trois formations qui se réclament de la Torah, la Loi juive, tiennent la survie du gouvernement entre leurs mains et en profitent pour imposer leurs volontés sur le budget national dont elles se sont attribué cette année, selon la gauche, *« une proportion inégalée »* pour financer leurs institutions civiles et religieuses.

Pression continue sur le pouvoir judiciaire avec des attaques parfois violentes contre *« cet organe non juif »* que serait la Cour suprême, pression sur l'éducation publique aujourd'hui contrôlée par un ministre ultra-orthodoxe, pression sur les secteurs du logement public – également dirigé par un vice-ministre *haredi*, etc. Plus grave aux yeux de la majorité séculière du pays, ce que le Meretz appelle *« la coercition religieuse des ayatollahs juifs »* est en forte progression avec, notamment, la réanimation de la *« police du Shabbat »*, qui s'est remise, depuis quelques mois, à distribuer de fortes amendes aux commerçants juifs restés ouverts le samedi en violation de la loi.

La publication, le mois dernier, par le ministère de la défense, du nombre croissant de jeunes *« hommes en noir »* qui échappent régulièrement à la conscription de trois ans, obligatoire pour tous les autres jeunes gens, y compris les filles (deux ans), n'a pas arrangé les choses.

Au prétexte qu'ils étudient la Torah et le Talmud dans les séminaires religieux, qui comptent deux mille à trois mille étudiants rémunérés par l'Etat – environ 1 200 francs par mois – chaque année, plus de trente mille jeunes ultra-orthodoxes ne mettent pas les pieds à la caserne.

*« Trop, c'est trop »*, se fâchent beaucoup de citoyens. Car, comme l'écrit *Haaretz*, au-delà des péripéties quotidiennes, *« ce qui est en jeu, c'est l'avenir de l'Israël que nous voulons »*.

***Patrice Claude***

# L'ONU publie un rapport sur les armes livrées aux Hutus rwandais

**LES NATIONS UNIES** ont publié le 24 décembre 1997 le troisième rapport de la commission d'enquête sur les trafics d'armes au Rwanda organisés en violation de l'embargo décidé le 17 mai 1994. Ce rapport a été rédigé au mois de novembre 1996 et aussitôt présenté au Conseil de sécurité. A l'époque, la guerre faisait rage dans l'est du Zaïre où les troupes de Laurent-Désiré Kabila, soutenues notamment par les armées rwandaises et ougandaises, venaient de prendre les principales villes du Nord et du Sud Kivu. Etant donné la situation au Zaïre le Conseil de sécurité avait décidé de garder ce rapport confidentiel. L'ONU a finalement rendu ce texte public, dimanche 11 janvier, sur l'insistance des Etats-Unis qui soutiennent le régime de Laurent-Désiré Kabila. Ce dernier demandait depuis longtemps que les activités de l'armée zaïroise dans les provinces du Kivu entre 1993 et leur défaite militaire de 1996 fassent l'objet d'une enquête.

La démarche de Washington est aussi basée sur les suggestions faites par Mohamed Sahnoun avant qu'il ne quitte ses fonctions de représentant spécial de l'ONU pour la région des Grands lacs. M. Sahnoun avait demandé que les activités de la commission soient relancées et que son dernier rapport soit publié (*Le Monde* du 4-5 janvier). C'est chose faite. Et le document de l'ONU met surtout en exergue *« le rôle central »* joué par l'ex-Zaïre dans la fourniture d'armes aux anciens militaires rwandais et aux extrémistes hutus réfugiés dans les camps du Kivu, en violation de l'embargo de 1994. Le document souligne que la commission, qui souhaitait entendre *« Jean-Claude Urbano, un ancien vice-consul honoraire de France à Goma »*, n'avait toujours par réussi à *« retrouver l'intéressé »*.

La commission, dans ses rapports de janvier et mars 1996, abordait plus largement le cas de la France, accusée par des organisations non gouvernementales d'avoir livré des armes aux réfugiés hutus. Des enquêteurs sont ainsi venus en France du 26 au 29 février 1996, où ils ont rencontré des responsables du ministère des affaires étrangères, le général Lafourcade, commandant de l'opération Turquoise, le colonel Zurlinden, commandant des forces françaises à l'aéroport de Goma en 1994, des représentants du Secrétaire général de la défense nationale et des fabricants d'armes.

Le rapport indique que *« le général Lafourcade a déclaré que les forces françaises n'avaient apporté aucune arme avec elles sauf celles dont elles avaient besoin pour leur usage »*. Le colonel Zurlinden a pour sa part affirmé qu'il n'avait constaté à Goma *« aucune livraison aérienne d'armes »*, précisant que ses hommes ne contrôlaient pas le déchargement des avions zaïrois.

Le texte indique encore que les marchands d'armes rencontrés affirment avoir scrupuleusement respecté l'embargo décrété par les Nations unies.

Le Quai d'Orsay, s'appuyant sur les différents rapports publiés par l'ONU, a réagi mardi 13 janvier en indiquant qu'*« aucune charge n'a été retenue contre la France »*.

Aux Nations unies, certains diplomates estiment cependant que ces rapports *« n'exonèrent pas »* la France *« puisqu'aucune enquête n'a jamais été faite »*.

Ils soulignent que les enquêteurs ont relaté aux responsables français les allégations sur les ventes d'armes, et qu'ils ont enregistré le démenti catégorique de Paris sans poursuivre plus avant leurs investigations.

***Frédéric Fritscher et Rémy Ourdan***

# L'Elysée et Matignon refusent de recevoir le dissident chinois Wei Jingsheng

**EN VISITE** en France, le plus célèbre des dissidents chinois, Wei Jingsheng, libéré en novembre après dix-huit ans de prison et exilé aux Etats-Unis, ne sera reçu ni par le président Jacques Chirac, ni par le premier ministre, Lionel Jospin, ni par le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine. L'entourage parisien du dissident a affirmé que les hauts responsables français agissaient ainsi de *« façon concertée »*, ce que confirme l'Elysée. Au grand dam de Pékin, celui que l'on surnomme *« le père de la démocratie moderne »* en Chine avait été reçu, le 8 novembre, à la Maison Blanche par le président américain Bill Clinton lors d'une audience *« privée »* de trente-cinq minutes. A Paris, on souligne que ce geste n'a en rien amélioré la situation des dissidents encore détenus en Chine.

Invité en France par le président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, Jack Lang, le *« héros de la démocratie »* en Chine sera entendu mercredi par cette commission, puis reçu par le président de la Chambre, Laurent Fabius. Il aura, jeudi, un entretien avec le secrétaire d'Etat à la coopération, Charles Josselin. A l'Elysée, la porte-parole Catherine Colonna souligne que la décision de faire recevoir M. Wei par un ministre *« n'est pas rien »* et a été prise en concertation avec le gouvernment.

La Chine avait mis en garde mardi le Royaume-Uni et la France contre tout contact de haut niveau avec Wei Jingsheng, présenté comme *« un criminel qui a violé la loi chinoise »*. *« Aucun gouvernement ne doit utiliser Wei Jingsheng pour s'ingérer dans les affaires intérieures chinoises »*, a déclaré le ministère des affaires étrangères de Pékin. Lors d'une conférence de presse, mardi 13 janvier, à Paris, le dissident a répondu que cette déclaration officielle était *« une véritable ingérence dans les affaires intérieures de la France »*. Il a souligné que, *« ces dernières années, le gouvernement chinois a été très efficace dans sa propagande anti-droits de l'homme afin de convaincre les gouvernements occidentaux de cesser de mener cette lutte »*. Wei Jingsheng a *« espéré »* que Jacques Chirac *« reviendrait sur la route du respect des principes »* des droits de l'homme.

Par ailleurs, Pékin semble avoir décidé de se débarrasser d'un autre dissident, Qin Yongmin, qui menait en Chine une campagne pour la liberté syndicale. Le dissident a affirmé, mercredi, au bureau de Pékin de l'AFP qu'il avait reçu l'ordre de la police de quitter la Chine pour les Etats-Unis *« au nom de la sécurité d'Etat »*. Emprisonné pendant près de dix ans pour divers *« crimes contre-révolutionaires »*, le dissident avait lancé en décembre un appel à l'union des ouvriers chinois, confrontés à des licenciements massifs dans le cadre de la restructuration des entreprises publiques. Début novembre, les autorités chinoises avaient invité un autre dissident célèbre de Shanghaï, Bao Ge, à partir aux Etats-Unis, cinq mois après sa sortie de prison.

***Jean-Baptiste Naudet***

# Le général Pinochet se maintient à la tête de l'armée chilienne

**SANTIAGO**
*de notre correspondant*

Le général Pinochet a annoncé, mardi 13 janvier, sa décision de ne pas quitter ses fonctions de commandant en chef de l'armée chilienne à la fin de ce mois, comme il avait été convenu entre les responsables militaires et le gouvernement de M. Eduardo Frei.

Ce geste de l'ancien dictateur, qui semble avoir l'intention de rester à son poste jusqu'à la date limite prévue par la Constitution, le 10 mars, apparaît comme un nouveau défi aux autorités civiles. Déjà en 1991 et en 1993, les militaires avaient adressé des coups de semonce au gouvernement de Patricio Aylwin et à la coalition de centre gauche qui le soutenait. Ils s'étaient à l'époque insurgés contre le *« harcèlement »* dont ils s'estimaient l'objet, face aux efforts pourtant assez prudents des autorités démocratiques pour établir la vérité et les responsabilités dans les violations des droits de l'homme perpétrées sous la dictature.

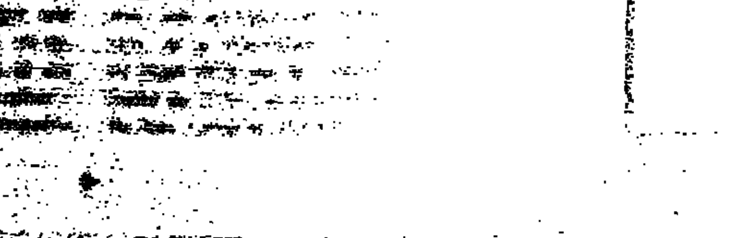
Cette fois, le général se rebiffe à la veille de l'ouverture de la séance de la Chambre de députés destinée à étudier son rôle dans la transition vers la démocratie. Cette initiative des parlementaires, considérée par les partisans de Pinochet comme le début d'un véritable *« procès politique »*, fait suite à une série de démarches lancées récemment pour tenter d'empêcher qu'il ne s'installe dans le poste de sénateur à vie (prévu par la Constitution adoptée en 1988 sous le régime militaire).

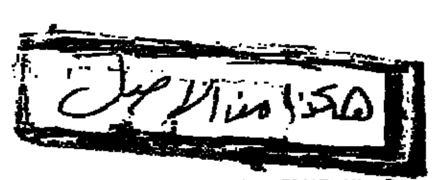
Lundi 12 janvier, le Parti démocrate-chrétien avait réussi in extremis, sous la pression active du gouvernement, à remettre à plus tard un projet de mise en accusation constitutionnelle présenté par cinq membres de son groupe parlementaire. Un projet que, malgré leur prudence sur ce sujet, les socialistes étaient prêts à soutenir. Le même jour, le Parti communiste chilien avait déposé contre Pinochet une plainte pour *« génocide, séquestration et association de malfaiteurs »*. De leur côté, diverses organisations politiques et de droits de l'homme lançaient un Mouvement pour la dignité, dont le but, selon le sénateur démocrate-chrétien Jorge Lavandero, est de *« lutter pour une véritable démocratie et se rassembler pour exprimer avec vigueur le refus de l'arrivée de Pinochet au Sénat »*.

La mobilisation grandissante embarrasse le gouvernement de M. Frei, désireux que le départ de Pinochet du poste qu'il occupe depuis presque un quart de siècle se fasse *« dans le calme et la sérénité »*. Le choix de son successeur, le général Ricardo Izurieta, n'avait pas fait de difficulté et semblait annoncer un achèvement sans trouble du processus de transition dans l'armée de terre, comme cela avait été le cas dans la marine, l'armée de l'air et la police. Au vu des polémiques actuelles, cette normalisation paraît cependant plus difficile ; l'armée de terre serre les rangs autour de son chef et semble vouloir jouer jusqu'au bout de la menace un jour exprimée par un proche de Pinochet : *« le lion sommeille mais ne dort pas. »*

***Eduardo Olivarès***







# Le nouveau président du Monténégro prend ses fonctions sur fond de crise avec la Serbie

## La tension s'accroît avec les Albanais du Kosovo

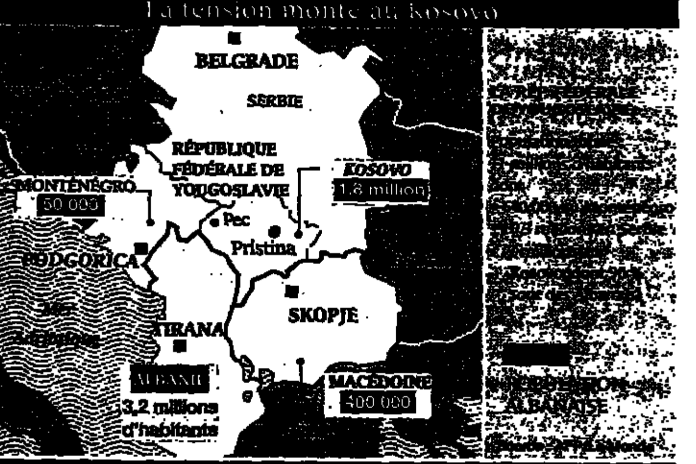
**Le nouveau président du Monténégro, Milo Djukanovic, devait prendre ses fonctions jeudi 15 janvier. Son élection, au mois d'octobre, a été *contestée par le président sortant et par Belgrade*, et a reçu le soutien de la communauté internationale. La crise opposant partisans et adversaires d'une émancipation de la tutelle serbe fait tanguer la Fédération yougoslave alors que la tension monte avec les Albanais du Kosovo.**

LE NOUVEAU président du Monténégro, le « réformateur » *Milo Djukanovic*, devait prendre ses fonctions, jeudi 15 janvier à Podgorica, dans un contexte de tensions politiques intérieures et diplomatiques avec la Serbie, l'autre composante de la République fédérale de Yougoslavie (RFY).

Battu de justesse à l'élection présidentielle d'octobre, le chef de l'Etat sortant « proserbe », Momir Bulatovic, a attendu mardi pour reconnaître une défaite électorale également contestée par Belgrade mais entérinée par la communauté internationale. M. Djukanovic et son prédécesseur devaient se rencontrer mercredi alors que l'émissaire américain pour les Balkans, Robert Gelbard, actuellement en tournée dans la région, a souhaité lundi une passation de pouvoirs pacifique et appelé les deux camps à la modération.

Si les Américains ont décidé de jouer les arbitres, c'est parce que la lutte qui opposent les deux hommes dépasse les frontières de la petite République du Monténégro. Depuis son poste de premier ministre, M. Djukanovic a en effet engagé un bras de fer avec son grand voisin serbe et avec l'« homme fort » de celui-ci, l'actuel président de la fédération, Slobodan Milosevic, qu'il tient pour responsable du maintien des sanctions internationales contre la RFY entravant le redressement du Monténégro.

Si l'indépendance n'est pas à l'ordre du jour, le Monténégro s'est pris à croire en son destin. Il s'oppose fermement aux projets de réforme constitutionnelle de M. Milosevic – qui aboutiraient au renforcement de ses pouvoirs fédéraux –, et multiplie les signes de souveraineté (compagnie d'aviation, agence de presse, consulats à l'étranger...). Autant d'initiatives auxquelles la Serbie réplique en asphyxiant l'économie de son petit voisin. Dans ce contexte, les élections législatives anticipées prévues en mai prochain au Monténégro revêtent une grande importance. Elles permettront sans doute de départager plus clairement les partisans d'une émancipation – qui ont le vent en poupe – de l'arrière-garde proserbe regroupée autour de l'ancien président Momir Bulatovic.




**« JÉRUSALEM SERBE »**

En plus du vent de rébellion monténégrin, Slobodan Milosevic doit faire face à un deuxième front, encore plus instable, ouvert au Kosovo. Cette province du sud de la Serbie, peuplée à 90 % d'Albanais, est en proie à des incidents de plus en plus nombreux. Dénonçant la *« colonisation serbe »*, une partie des jeunes Albanais se radicalise. La chape de plomb policière coulée par Belgrade depuis les repressions sanglantes de 1981 et l'instauration de l'état d'exception au Kosovo en 1989 n'est plus aussi étanche. Ainsi dans les collines de l'Ouest et dans le Sud, non loin des frontières avec l'Albanie et la Macédoine, au moins quarante personnes ont été tuées en 1997, et les patrouilles de police sortent de moins en moins de leurs cantonnements.

Le rapport de forces demeure toutefois nettement en faveur de l'« occupant » serbe dans un Kosovo où Belgrade a rodé son nationalisme guerrier à la fin des années 80. Théâtre d'une ancienne bataille perdue contre les Ottomans, cette province est devenue, au gré de la réécriture de l'histoire, une sorte de *« Jérusalem serbe », « le berceau de la nation »*, que Belgrade entend conserver coûte que coûte.

Si, par miracle, les affrontements serbo-albanais n'ont pas été plus plus meurtriers jusqu'à présent, le mérite en revient incontestablement à Ibrahim Rugova, personnage charismatique qui reste partisan d'une future indépendance par des voies pacifiques. Mais l'autorité du « président clandestin » des Albanais du Kosovo est maintenant de plus en plus ouvertement contestée. Mis à mal par l'intransigeance de Belgrade, et par l'émergence d'un courant plus radical au sein même de la communauté albanaise, Ibrahim Rugova est contraint de durcir son discours pour rester dans la course.

**« FENÊTRE DE NÉGOCIATION »**

L'importance de cette opposition interne est difficile à estimer, mais son audience va croissant comme le prouve – à l'extrême – l'activité de l'Armée de libération du Kosovo (UCK) à Pec (proche de l'Albanie) et dans un certain nombre de petites villes. Le résultat de l'élection présidentielle, non reconnue par les Serbes, du 22 mars prochain au Kosovo, permettra donc de se faire une idée plus précise du rapport de forces entre modérés et radicaux.

D'ici-là, il n'est pas exclu que Belgrade relance le dialogue interrompu il y a plusieurs mois avec Pristina. La Serbie est enfin sortie de six mois de campagne électorale présidentielle et législative durant lesquels Slobodan Milosevic ne pouvait se permettre de reprendre langue avec les Kosovars sous peine de faire le jeu des ultranationalistes de Vojislav Seselj. Le candidat socialiste de M. Milosevic ayant finalement été élu à la tête de l'Etat, la passion électorale étant retombée, les observateurs à Belgrade estiment qu'il existe maintenant « une fenêtre de négociation ».

La communauté internationale pousse en ce sens, comme le démontre la récente proposition franco-allemande de *« statut spécial »* pour le Kosovo. Européens et Américains veulent éviter que la situation ne dégénère en débordant sur la Macédoine alors que ce pays est toujours en butte aux appétits de la Grèce et de la Bulgarie, ou qu'elle réveille à Tirana les partisans d'une « grande Albanie ». Mais certains se demandent s'il n'est pas trop tard. *« Même si Milosevic consent à discuter avec le Kosovo, ses propositions seront de toute façon inférieures aux attentes des Albanais »*, estime un diplomate occidental.

Aussi bien au Kosovo qu'au Monténégro, la grande inconnue porte sur les réelles intentions de Slobodan Milosevic. Réputé pour sa versatilité, il est également doté d'un étonnant sens de la conservation qui lui a permis de se maintenir au pouvoir depuis 1989 malgré la guerre, l'embargo international et la crise économique. *« Le pouvoir se trouve là où est Milosevic, peu importent les institutions »*, dit-on à Belgrade.

Même si sa position s'est affaiblie en Serbie et dans la fédération, il est vrai que Slobodan Milosevic demeure incontestablement l'homme fort de la Yougoslavie. Mais il se doit de répondre aux défis posés par le Kosovo et le Monténégro. Il en va de l'avenir d'une fédération dont les Serbes sont, comme en 1991, les plus ardents défenseurs.

*Christophe Châtelot*

# Le plan de paix pour l'Irlande du Nord a été bien accueilli

**LONDRES**
*de notre correspondant*

Dévoilé lundi 12 janvier, le plan de paix anglo-irlandais pour l'Irlande du Nord a été relativement bien accueilli, mardi, par les participants aux négociations. Les unionistes d'Ulster (UUP) de David Trimble, la principale formation de la province, ont vu dans les propositions de Tony Blair et de son homologue de Dublin, Bertie Ahern, la reconnaissance de la plupart de leurs idées. En particulier de la création d'un Conseil des Îles ancrant l'Irlande du Nord au sein du Royaume-Uni. La presse britannique, dans son ensemble, considère ce plan comme plutôt *« orange »*, c'est-à-dire pro-unioniste et peu favorable au Sinn Fein, la branche politique de l'IRA.

Parlant au nom des nationalistes modérés du SDLP (Parti social-démocrate et travailliste), le député Seamus Mallon s'est dit confiant qu'un accord pourrait être trouvé avant la date-butoir de mai. Ces propositions *« ont apporté de l'espoir, une denrée plutôt rare jusqu'à présent. Nous devons saisir la chance de bâtir sur ces propositions »*.

**CONCESSIONS RÉCIPROQUES**

Sans doute peu satisfait du document de travail présenté par Mo Mowlam, la ministre chargée de l'Irlande du Nord, le Sinn Fein s'est dit prêt à la négociation. Le président du mouvement, Mitchel McLaughlin, a déclaré que si *« beaucoup voient* [dans ce plan] *un moyen d'amadouer les unionistes et les loyalistes, le Sinn Fein vérifiera vigoureusement si c'est le cas »*. Mais il a lancé aussi une mise en garde : *« Nous avons dit qu'il ne pouvait y avoir de solution interne* [n'incluant pas des institutions panirlandaises]. *Nous avons certaines inquiétudes (...) et, si nous décidons que ce plan est une tentative pour parvenir à une solution interne, nous le rejetterons »*.

Les protestants sont hostiles à des institutions Nord-Sud et les nationalistes à un ancrage trop rigide de la province au Royaume-Uni, tandis que le Sinn Fein n'a jamais été favorable à une assemblée locale en Irlande du Nord.

L'UUP a obtenu le Conseil des îles qu'il souhaitait et le SDLP le conseil ministériel Nord-Sud qui symbolise pour lui l'unité de l'île. Les républicains sont les seuls à n'avoir, pour le moment, rien obtenu de tangible. Mais on parle d'excuses du gouvernement britannique pour le massacre de civils par les paras anglais à Derry en 1972 lors du Bloody Sunday (Dimanche sanglant).

La subtilité du plan négocié jusqu'à la dernière minute par M. Blair avec M. Ahern et les dirigeants du Nord est d'accorder des concessions à chacun des deux camps en échange d'une pilule amère à avaler. Londres et Dublin sont aussi prêts à amender leur législation constitutionnelle pour tenir compte de la nouvelle situation, en particulier l'Irlande, qui devrait abroger les articles 2 et 3 de sa Constitution prévoyant l'unité de l'Île verte.

Comme le dit le proverbe anglais, le diable est dans le détail. Les marchandages qui vont se poursuivre d'ici mai verront certainement évoluer un document de base dont Mme Mowlam a dit qu'il n'était pas intangible. Un accord est loin d'être certain. Mais l'initiative conjointe de Londres et de Dublin montre que les deux gouvernements sont aussi déterminés à trouver une solution au conflit. Pour la première fois, chaque communauté est mise en face d'un plan qu'il lui est difficile de rejeter, car il lui donne largement satisfaction tout en protégeant les intérêts de l'autre. *« Les négociations sérieuses ont commencé. Je crois que l'on est déterminé à aller de l'avant »*, a déclaré l'ex-sénateur américain George Mitchell, qui préside les pourparlers.

*Patrice de Beer*

## *Les propositions de Tony Blair et Bertie Ahern*

Voici les principaux points de la proposition de Londres et Dublin sur l'Irlande du Nord : *« Des changements équilibrés fondés sur un engagement des deux gouvernements à respecter le principe de consentement devront inclure des changements dans la Constitution irlandaise et dans la législation constitutionnelle britannique. Des institutions démocratiquement élues* [seront mises en place] *en Irlande du Nord, dont une Assemblée élue à la proportionnelle exerçant des pouvoirs exécutifs et législatifs. (...) Un nouvel accord anglo-irlandais remplacera l'accord actuel afin d'établir une coopération étroite et de développer les relations. »* Il prévoit :

- **Un conseil intergouvernemental** chargé de l'ensemble des relations, incluant des représentants des deux gouvernements, l'administration de l'Irlande du Nord et les institutions autonomes d'Ecosse et du Pays de Galles. Il se réunira en session plénière deux fois par an.
- **Un conseil ministériel Nord-Sud** regroupant les responsables exécutifs de Belfast et de Dublin dans des domaines particuliers. Chaque partie consultera, coopérera et prendra des décisions sur des sujets d'intérêt commun et devra rendre des comptes à son Assemblée respective. Les décisions seront prises par consensus.
- **La garantie des droits des deux communautés** et une déclaration des droits de l'homme. Enfin, *« des mesures pratiques seront prises pour consolider une société pacifique et acceptable, pour régler des problèmes comme ceux des prisonniers, de la sécurité et du désarmement »*.

# La Suisse a placé des juifs dans des camps de travail entre 1939 et 1945

**LOS ANGELES.** Le centre Simon Wiesenthal a rendu public, mardi 13 janvier, un rapport affirmant que des milliers de juifs fuyant l'Allemagne nazie ont été détenus dans des camps de travail en Suisse, où ils ont été contraints au travail forcé et souvent spoliés de leurs biens. Selon ce rapport, rédigé par un historien américain vivant en France, Alan Morris Schom, ces camps ont été établis en 1939 par le gouvernement suisse. De 1933 à 1945, quelque 28 000 juifs ont reçu le droit d'asile en Suisse et ont été répartis dans plus de soixante camps.

Des accusations similaires avaient été portées au début du mois par la chaîne de télévision britannique Channel 4. Le gouvernement de Berne avait alors rappelé qu'il n'avait jamais nié l'existence de camps d'internement pour des réfugiés juifs, ni le fait qu'ils étaient astreints à des travaux d'intérêt général. *« Mais il ne s'agissait en aucun cas de camps de concentration et les réfugiés n'étaient pas des prisonniers »*, avait déclaré à l'AFP Linda Shepard, porte-parole de la cellule de travail mise en place par Berne pour faire face aux critiques sur le rôle de la Suisse entre 1939 et 1945. – *(AFP.)*

## AMÉRIQUE

■ **ÉTATS-UNIS : avec + 1,7 % en 1997, l'inflation aux Etats-Unis** est à son plus bas niveau depuis 1986, ce qui éloigne toute prochaine hausse des taux d'intérêt par la Réserve fédérale et laisse entrevoir même un assouplissement de la politique monétaire si la crise asiatique devait encore s'aggraver. L'inflation américaine avait atteint 3,3 % en 1996. Pour 1998, vu la concurrence des prix engendrée par la situation asiatique, l'inflation américaine ne devrait guère dépasser le niveau atteint en 1997. – *(AFP.)*

## EUROPE

■ **ALLEMAGNE : le ministre allemand des finances Theo Waigel** a annoncé, mardi 13 janvier, qu'il avait limité à 64,6 milliards de deutschemarks le déficit de l'Etat fédéral en 1997, soit 6,3 milliards de moins que le montant qui était prévu dans le collectif budgétaire voté en décembre 1997. M. Waigel a déclaré que l'Etat fédéral *« avait contribué au respect du critère de déficits publics »* fixé pour se qualifier à la monnaie unique. Mais il n'a rien dit du montant total des déficits publics de l'Allemagne en 1997, qui comprennent, outre le déficit fédéral, celui des Etats régionaux, des municipalités et des caisses sociales. Les chiffres du déficit global seront communiqués fin février par l'Office des statistiques de Wiesbaden. – *(AFP.)*

■ **UNION EUROPÉENNE : Hans van den Broek, le Commissaire européen responsable de l'élargissement**, devrait confier à l'Allemand Klaus van der Pas, actuel porte-parole de la commission, la direction de l'équipe chargée des négociations d'adhésion avec les pays d'Europe centrale et Chypre. Ce serait là une déception et un échec pour les Français, qui disposaient d'un candidat qualifié avec François Lamoureux, actuel directeur général adjoint pour les relations avec les pays d'Europe centrale et orientale. – *(Corresp.)*

■ **ITALIE : un Somalien, Hashi Omar Hassan**, arrêté lundi 12 janvier après avoir témoigné auprès de la commission d'enquête sur les tortures commises par des soldats italiens en Somalie en 1993, a été inculpé, mardi, de *« complicité d'homicide »* pour le meurtre de deux journalistes de la télévision RAI, Ilaria Alpi et Milan Hrovatin, assassinés à Mogadiscio en 1994. Les journalistes auraient été tués en raison d'une enquête qu'ils effectuaient sur un trafic d'armes entre des militaires italiens et des factions somaliennes, a-t-on indiqué de source judiciaire. D'autre part, la commission a reconnu que Hashi Omar Hassan avait été torturé par des parachutistes italiens. – *(AFP.)*

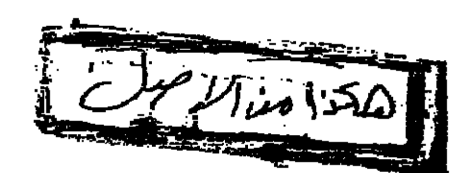
■ **RUSSIE : au cours de sa visite en France**, du jeudi 15 au samedi 17 janvier, le ministre russe de la défense, le maréchal Igor Sergueev, doit se rendre à l'Ile-Longue, en rade de Brest, pour se faire présenter la base des sous-marins nucléaires lance-missiles stratégiques et un des bâtiments qui y sera présent. C'est la première fois qu'un ministre russe de la défense pénètre dans l'un des lieux « protégés » de la dissuasion.

## AFRIQUE

■ **CAMEROUN : le directeur de l'hebdomadaire « Le Messager »**, Pius Njawé, a été condamné, mardi 13 janvier à Douala, à deux ans de prison ferme pour *« propagation de fausses nouvelles »* à la suite d'un article faisant état d'un *« malaise cardiaque »* du président camerounais Paul Biya lors de la finale de la Coupe de football du Cameroun. Un autre journaliste camerounais, Michel Michaut Moussala, a été condamné à six mois de prison. M. Njawé, condamné en outre à une amende de 500 000 francs CFA, a été reconduit en prison, où il se trouvait depuis le 24 décembre. – *(AFP.)*

■ **MAURITANIE : l'hebdomadaire indépendant « Mauritanie-Nouvelles »** a annoncé mardi 13 janvier sa fermeture définitive après avoir été frappé d'une nouvelle interdiction de parution pour trois mois, a annoncé sa direction. Le directeur du journal, Bah Ould Saleck, s'est déclaré étonné par *« cet acharnement inexplicable »* contre son journal qui vient de reparaître après une interdiction de trois mois. – *(AFP.)*

■ **ALGÉRIE : le prix Olof Palme 1997 a été décerné**, mardi 13 janvier à Stockholm, à Salima Ghezali, quarante ans, rédactrice en chef de l'hebdomadaire algérien *La Nation*, *« pour le courage montré dans ses reportages impartiaux sur la violence faite au peuple algérien alors qu'elle se trouvait en danger de mort constant »*. En décembre 1997, Salima Ghezali avait reçu le prix Sakharov des droits de l'homme décerné par le Parlement européen. – *(AFP.)*





**SOCIAL** Le mouvement de chômeurs a fait la preuve, mardi 13 janvier, de sa vitalité, en dépit de sa durée – il avait commencé avant Noël – et des mesures annoncées. La CGT et les associations de chômeurs engagés dans l'action, ainsi que les organisations qui les soutiennent, appellent à de nouvelles manifestations, à Paris et dans les grandes villes, le samedi 17 janvier. ● LES MISSIONS D'URGENCE qui se mettent en place dans les départements commencent à distribuer les 320 millions de francs débloqués par le gouvernement. ● LE PATRONAT a lancé un appel au gouvernement pour qu'il renonce au projet de loi sur les 35 heures, dont le bureau national du PS a décidé, au contraire, de faire un des axes prioritaires de sa campagne pour les élections régionales, en souhaitant que ses partenaires de la gauche s'associent à ce combat *(lire page 7)*.

# Le mouvement des chômeurs continue à défier le gouvernement

## Les manifestations organisées à Paris et dans les grandes villes, mardi, ont montré que la mobilisation ne faiblit pas un mois après les premières occupations d'Assedic. FO se joint à ceux qui demandent à Lionel Jospin de faire davantage pour les sans-emploi

**LE MOUVEMENT** des chômeurs ne mollit pas. Menée par le comité national des chômeurs CGT et par les trois « collectifs » de chômeurs (AC !, APEIS, MNCP), qui défilent coude à coude, *la manifestation parisienne*, qui s'est rendue, mardi 13 janvier, du ministère du travail au siège du CNPF, a rassemblé 7 000 personnes – environ 10 000 selon les organisateurs, 4 500, selon la préfecture de police. Réunis jeudi à la Bourse du travail, les dirigeants des quatre organisations ont décidé une nouvelle journée nationale d'action, samedi 17 janvier, avec une *manifestation* à Paris de la place de la République à Saint-augustin, à partir de 14 heures.

La création d'un fonds social d'urgence, doté de 1 milliard de francs, tout comme la réception des principaux responsables de ces organisations de chômeurs par le premier ministre, puis par Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, n'ont pas entraîné de reflux de la mobilisation. Si il n'y a plus aucune antenne Assedic occupée par les chômeurs, en revanche, des manifestations et des actions ont eu lieu à travers toute la France, mardi *(lire aussi page 7)*. En marge, des groupes des chômeurs et de sympathisants ont aussi procédé à des occupations ponctuelles de bâtiments. A Paris, la Bourse du commerce, dans le quartier des Halles, a été envahie après la manifestation, pendant environ deux heures, par plusieurs centaines de *chômeurs et de militants qui* criaient : « *CRS au chômage !* » Les forces de l'ordre ont lancé des gaz lacrymogènes et onze policiers ont été blessés au cours des incidents.

**« UN EMPLOI, C'EST UN DROIT »**

Parti de l'esplanade des Invalides, le cortège parisien comprenait de fortes délégations de la *CGT, des syndicats membres du* Groupe des dix – SUD-PTT, SUD-Rail, SNUI –, de la CFDT en lutte qui défilaient aux côtés des militants des associations de défense des chômeurs. Les manifestants avaient aussi reçu le soutien du Parti communiste et des Verts. Les militants d'Act Up, du Syndicat général de la police (SGP) ou de Droit au logement (DAL), étaient aussi venus en nombre, tandis qu'une petite délégation d'étudiants des syndicats UNEF a fait le déplacement. Arlette Laguiller, porte-parole de Lutte ouvrière, avec une cinquantaine de militants étaient en queue de cortège. Seul membre de la gauche socialiste présent, Harlem Désir, ancien responsable de SOS-Racisme, arborait le badge commun au nom des quatre organisations AC !, APEIS, CGT-chômeurs, MNCP.

Très orientés sur l'emploi et la réduction du temps de travail, les slogans des chômeurs visaient aussi les responsables du patronat. « *J'accuse, j'accuse, j'accuse le patronat ! Les chômeurs ne vous oublient pas !* » ou « *Les patrons sont foutus, les chômeurs sont dans la rue !* », scandaient-ils. « *Embauchez, embauchez les chômeurs !* », « *Dedans, c'est la galère, dehors, c'est la misère* », étaient aussi souvent repris, tandis que d'autres lançaient « *35 heures, moins de chômeurs, 32 heures, plus de chômeurs* ». « *Plus jamais seuls !* », « *Un emploi, c'est un droit* », pouvait-on aussi lire sur les banderoles portées par des chômeurs.

Les responsables des différentes associations ne cachaient pas leur satisfaction d'avoir réuni plus du double de manifestants que lors de la manifestion du 7 janvier devant le siège de l'Unedic. « *L'objectif, maintenant, c'est que tout le monde se joigne au mouvement, salariés, étudiants, retraités* », a dit Hubert Constancias, président du MNCP. « *Demain le mouvement va continuer, va s'amplifier. On continue. Maintenant, on sait qu'on pèse sur les décisions gouvernementales* », a renchéri Richard Dethyre, de l'Apeis. « *Il faut que le patronat ait peur de ce mouvement, qu'il sente que la colère des chômeurs va se retourner contre lui* », a-t-il ajouté. « *Le CNPF demande au gouvernement de renoncer aux 35 heures* », a souligné Claire Villiers (AC !). « *Nous, nous allons aller sous ses fenêtres pour lui dire le contraire : nous voulons les 35 heures tout de suite et pour tout le monde.* » « *La maturité du mouvement permet de préciser les responsabilités des uns et des autres, notamment du CNPF* », a renchéri François Desanti, du comité CGT des chômeurs.

**« CONTENTIEUX FONDÉ »**

Après la manifestation, la CGT, représentée par cinq membres de son bureau confédéral, a appelé à prolonger par « *de nouvelles initiatives* » la journée d'action des chômeurs qui marque, une « *nouvelle étape* » de la mobilisation. « *La CGT est bien décidée à mettre tout son poids de confédération syndicale pour favoriser les convergences de lutte et d'interêts entre chômeurs, salariés ayant un emploi et retraités* », a-t-elle déclaré. De même, pour SUD-PTT dont la secrétaire générale, Annick Coupé, était présente, la mobilisation en faveur des chômeurs doit « *s'amplifier dans les jours qui viennent* », car ils « *exigent d'autres réponses* » du gouvernement. CFDT en lutte, qui regroupe des opposants internes à la ligne confédérale, a aussi appelé à « *se tenir prêt* » pour d'autres manifestations.

Le secrétaire général de FO, Marc Blondel, est sorti de sa réserve. Dans une lettre adressée mardi à Lionel Jospin, il demande au gouvernement de « *relever plus substantiellement le niveau de l'allocation de solidarité spécique [ASS] et des autres minima sociaux* » et de « *revenir sur le durcissement des conditions d'accès à l'ASS, décidé par le gouvernement* ». M. Blondel nous a déclaré, mercredi matin, que s'il ne partage pas « *toutes les revendications des chômeurs, leur contentieux restant entier, il est fondé* ». « *Face aux circonstances exceptionnelles, il faut que le gouvernement trouve de l'argent, sous des formes exceptionnelles* », a-t-il ajouté.

Cependant, M. Blondel n'appelle pas à manifester, le 17 janvier, avec les organisations de chômeurs car, pour lui, « *le seul moyen d'obtenir satisfaction, c'est de ne pas opposer salariés et chômeurs, mais d'exercer une pression conjointe* ». Dans l'éditorial de *FO hebdo*, le secrétaire général met en garde contre « *les tentatives de récupération politique de tels mouvements, comme on le voit avec le PC ou la LCR, ce qui laisse penser que les soucis électoraux ne sont pas loin* ». M. Blondel change de ton, mais pas d'avis.

***Alain Beuve-Méry***

### *Les Verts et le PCF soutiennent les manifestants*

***« Manif bravo, matraques non »*: les Verts *« condamnent vivement »*, dans un communiqué publié mardi 13 janvier, *« l'intervention des forces de l'ordre contre les chômeurs qui occupaient la Bourse du commerce de Paris »*, en rappelant qu'ils *« soutiennent la manifestation contre le chômage »* envisagée samedi.**

**Dans les couloirs de l'Assemblée nationale, le président du groupe communiste, Alain Bocquet, a indiqué, pour sa part, *« persister et signer »* dans ses propos du 10 janvier condamnant l'évacuation par les forces de l'ordre des chômeurs occupant des antennes Assedic. *« Le CRS n'est pas pour moi le meilleur médiateur de la République. Il vaut mieux l'envoyer là où il y a de l'insécurité »*.**

# Les préfectures commencent à distribuer les 320 millions de francs débloqués par l'Etat

**EN DÉBLOQUANT,** lundi 12 janvier, 320 millions de francs sur le milliard de francs dégagé pour venir en aide aux chômeurs en difficulté, Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, a demandé aux préfets d'installer des « *missions d'urgence sociale* » afin de permettre des « *versements immédiats* ». Plusieurs missions, qui prolongent les cellules d'urgence mises en place fin décembre, ont commencé à travailler mardi : ainsi, celle de Loire-Atlantique, qui dispose de 16 millions de francs, représentant 80 % de l'enveloppe définitive, a examiné quinze dossiers dont trois ont reçu une réponse favorable. Dans l'Hérault, la mission, créditée de 19,8 millions de francs, se réunira une fois par semaine : 170 demandes d'aide d'urgence ont déjà été répertoriées.

Les départements ont reçu une enveloppe financière en fonction du nombre de chômeurs longue durée et de bénéficiaires du RMI. Le Nord a été doté de l'enveloppe la plus forte : 47 millions de francs. Dans le Pas-de-Calais, où le taux de chômage est de 16,5 %, on attend confirmation du montant de 27 millions de francs alloués au département. La mission devait se réunir jeudi à la préfecture avec, à l'ordre du jour, l'étude de 400 dossiers. Mais dès le 31 décembre, le préfet avait réuni une cellule d'urgence avec des représentants des Assedic, de la CAF et du conseil général : 196 familles avaient ainsi bénéficié d'une aide moyenne exceptionnelle de 2 000 francs.

En Gironde, une première réunion, tenue à la préfecture le 5 janvier, avait tourné court : les associations de chômeurs avaient claqué la porte de la préfecture, reprochant l'absence d'élus. La cellule d'urgence avait néammoins été installée et, depuis le 9 janvier, la préfecture a mis en place un système rapide de traitement des dossiers pour accélérer les procédures. Des formulaires simplifiés à l'attention des chômeurs sont distribués dans les centre communaux d'action sociale des principales villes du département. Ils sont traités dans la journée par la préfecture qui les oriente vers les organismes *ad hoc*. La « *mission d'urgence* », réunie mardi, dispose de 21,3 millions de francs. Depuis le 5 janvier, 250 dossiers ont été adressés à la préfecture. Le conseil général de Gironde, présidé par Philippe Madrelle (PS), devrait abonder ce fonds.

Lors de son intervention du 9 janvier, le premier ministre, Lionel Jospin, avait souhaité que la contribution de l'Etat soit « *complétée* » par d'autres sources de financement, « *en provenance notamment des conseils généraux, des caisses d'allocations familiales et des Assedic* ».

Des collectivités locales se sont déjà engagées. Le conseil général des Bouches-du-Rhône a dégagé une aide exceptionnelle de 2 000 francs en faveur des chômeurs privés de droits (*Le Monde* du 14 janvier). Sollicité par une délégation de chômeurs, le conseil général de l'Hérault, présidé par Gérard Saumade (divers gauche), a décidé d'accorder la gratuité aux RMistes et aux chômeurs titulaires de l'allocation de solidarité spécifique, sur le réseau des bus interurbains gérés par le département.

**FONDS D'URGENCE À LIMOGES**

La ville de Saint-Etienne, gérée par la droite, a modifié son système d'aide au transport des personnes privées d'emploi. Depuis 1986, des cartes de transport étaient attribuées gratuitement aux personnes indemnisées par l'Assedic et aux bénéficiaires du RMI. Ils ont été 1 000 à 1 500 par mois en moyenne à détenir cette carte en 1997. Dorénavant, les bénéficiaires du RMI en contrat emploi-solidarité (CES), ou qui effectuent un stage rémunéré, auront aussi accès à cette carte de transport, dont la validité est réduite à 12 mois. Mais la durée de l'aide étant réduite, le coût pour le budget de la ville restera identique : 2,2 millions de francs.

A Limoges, le maire socialiste, Alain Rodet, qui a assuré aux chômeurs qui occupent l'hôtel de ville qu'il ne demanderait pas leur expulsion, a annoncé la création d'un fonds municipal d'urgence – confié au centre communal d'action sociale et à une commission spéciale de surveillance dans laquelle siégeront des représentants des organisations de chômeurs –, la gratuité des transports urbains aux sans-emploi, mais « *sous conditions de ressources* », une mesure dont le coût est chiffré par les services municipaux à 500 000 francs.

Concrètement, dans tous les départements et en attendant l'ouverture d'un guichet unique d'aide sociale, souhaité par les associations de chômeurs, et qui devrait figurer dans le projet de loi contre les exclusions, les demandeurs d'emploi doivent continuer à s'adresser aux services sociaux et organismes habituels.

***Bruno Caussé***
***avec nos correspondants***

**TROIS QUESTIONS À...**

***HARLEM DÉSIR***

**1 Vous manifestiez mardi à Paris avec les chômeurs. Pourquoi cette présence ?**

J'ai voulu exprimer ma solidarité avec le mouvement des chômeurs. J'estime que c'est aussi la place d'un socialiste d'être aux côtés de ceux qui attendent le plus de la gauche et qui nous ont portés aux responsabilités. J'ai voulu prendre part à un défilé dont le point d'arrivée était le CNPF, premier responsable de cette situation de l'emploi.

» Le dialogue a été ouvert par le gouvernement qui a reçu les organisations de chômeurs. Il y a eu de vraies avancées, mais je ne suis pas certain que l'envoi de CRS dans les antennes Assedic était nécessaire. On nous interpelle. Il faut apporter des réponses sur le fond. Tout le monde reconnaît qu'on ne peut pas vivre avec 2 000 francs par mois. Nous n'échapperons pas à la question des minima sociaux.

**2 La revalorisation de ces minima est incompatible avec les contraintes budgétaires, estime pourtant le gouvernement.**

Il y a télescopage entre une demande sociale et l'orthodoxie budgétaire. Face au mouvement des chômeurs, la réponse de fond, c'est l'emploi, mais nous ne pouvons pas tout renvoyer aux résultats futurs de notre politique économique. Nous avions dit, pendant la campagne, que nous nous refuserions de choisir entre notre politique de relance sociale et nos engagements européens. On ne peut pas considérer, en matière européenne, que l'écart entre la vertu et le vice se joue à 0 3 % du PIB. Il est difficile de dire que tous les indicateurs sont bons et ne pas trouver de moyens pour ceux dont les demandes sont les plus légitimes.

**3 *Le passage aux 35 heures est-il* une forme de réponse ?**

Le passage aux 35 heures est un mouvement de portée historique. C'est l'un des éléments principaux de notre politique de création d'emploi. Dans le bras de fer qui se prépare avec le patronat, le gouvernement, pour moi, a tout intérêt à s'appuyer sur le mouvement des chômeurs qui souligne une urgence sociale et la nécessité d'avancer rapidement sur la réduction du temps de travail.

***Propos recueillis par Caroline Monnot***

# Sortir de la crise en détournant « la colère » sur le patronat

**C'EST UN CURIEUX** renversement de perspective. Le gouvernement qui attendait des acteurs sociaux qu'ils se mobilisent et défendent, face à un patronat hostile, un projet de loi très soigneusement calibré sur les 35 heures, se retrouve bousculé par un mouvement protestataire d'associations de chômeurs qu'il n'avait absolument pas prévu. Depuis bientôt cinq semaines, quatre organisations – AC !, APEIS, MNCP et le comité de défense des chômeurs CGT – occupent le devant de la scène, plaçant Lionel Jospin en posture défensive sur le terrain de l'emploi. Celui-là même qu'il avait choisi pour commencer l'année 1998 de manière offensive avec l'examen à l'Assemblée nationale de son texte sur la réduction du temps de travail dès le 27 janvier, soit à moins de deux mois des élections cantonales et régionales.

**ANALYSE**

**Utiliser le projet de loi sur les 35 heures comme débouché au mouvement est risqué**

L'affrontement – politiquement calculé – que le gouvernement entendait mener avec le CNPF est passé au second plan, l'occupation de lieux publics comme les Assedic pendant la période des fêtes lui imposant un face-à-face risqué avec les sans-emplois. Sans le vouloir, le président du CNPF, vient de rendre un signalé service au premier ministre. Reçu à l'Elysée, mardi 13 janvier, M. Seillière, a réitéré son opposition au projet gouvernemantal tandis que les cinq principales organisations patronales, demandaient « *solennellement* » au gouvernement de renoncer au texte sur les 35 heures. Alors même qu'une nouvelle journée nationale d'action faisait, à l'appel des collectifs de chômeurs, défiler quelques milliers de personnes à Paris comme en province, M. Jospin n'a pas laissé passer l'occasion de dériver le tir vers le patronat. « *Je renoncerai aux 35 heures quand il renoncera aux licenciements* », a-t-il aussitôt répliqué.

Une stratégie de sortie de crise semble, ainsi, se dessiner avec l'aval implicite de la CGT. La confédération de Louis Viannet rejoint en effet le gouvernement dans son souci de canaliser le mécontentement social sur le patronat. Le CNPF l'a parfaitement compris, qui convoquait en toute hâte mardi une conférence de presse pour indiquer, par la voix de son président de la commission des affaires sociales, Georges Jollès, que le patronat n'était pas l'interlocuteur des chômeurs en colère, en les renvoyant au ministère de l'emploi. M. Jollès a par ailleurs estimé qu'« *en aucun cas* », la réduction du temps de travail « *n'était de nature à résoudre le problème du chômage* ».

Car, depuis l'annonce d'un déblocage, par Lionel Jospin, d'un milliard de francs pour les aides d'urgence, le thème de la revalorisation des minima sociaux – qui est du ressort du gouvernement – reste présent dans les communiqués de la CGT, mais l'accent est surtout mis sur le développement de l'emploi dans les entreprises qui, aux yeux de cette confédération, doit être aiguillonné par le projet de loi sur les 35 heures. Propulsée au centre de l'échiquier syndical par son accompagnement du mouvement des chômeurs, la CGT entend pousser cet avantage au détriment de la CFDT qui a contesté toute légitimité à cette protestation. Celle-ci, de plus, mettait en cause une réforme des fonds sociaux de l'Unedic, alors que la CFDT assure la présidence de cette organisme.

**PRIS EN TENAILLE**

Nicole Notat, en parlant de « *manipulation* », tout comme Marc Blondel, le patron de FO, qui a dénoncé une « *récupération* », se sont focalisés sur l'orchestration politique par le PC, ou par la LCR du mouvement des chômeurs, sans prendre en compte les revendications qu'il portait et son écho auprès de l'opinion publique. Pour une CGT aujourd'hui assez tentée de se positionner comme le « syndicat de la gauche plurielle », le thème des 35 heures peut également être l'occasion de reprendre à son compte les craintes exprimées au sein du PCF et des Verts quant au manque d'audace du texte gouvernemental. Ce faisant, alors que la CFDT qui a toujours défendu la réduction du temps de travail était apparue comme la grande gagnante lors du sommet de Matignon sur l'emploi, les salaires et le temps de travail, le 10 octobre, la CGT semble aujourd'hui être plus en situation de peser sur ce débat que la centrale de Nicole Notat.

Faire du projet de loi sur les 35 heures, le meilleur débouché du mouvement des chômeurs, comporte toutefois des dangers. En jouant cette stratégie de sortie de crise, le gouvernement court le risque d'être pris en tenaille, puisque, dans le même temps pour ne pas aggraver son conflit avec les entreprises, il ne souhaite pas modifier l'équilibre de son texte sur les 35 heures.

***A. B.-M. et C. M.***

La mobilisation mardi en province

CHERBOURG, LILLE, ROUEN, CAEN, METZ, PARIS, BREST, RENNES, NANCY, LORIENT, LE MANS, ST-NAZAIRE, TOURS, BESANÇON, NANTES, CLERMONT-FERRAND, LYON, LIMOGES, ANNECY, SAINT-ÉTIENNE, GRENOBLE, BORDEAUX, MONTAUBAN, MONTPELLIER, TOULON, PERPIGNAN, MARSEILLE

NOMBRE DE MANIFESTANTS : PLUS DE 5 000 ; ENVIRON UN MILLIER ; QUELQUES CENTAINES

# Après de nombreuses manifestations, les occupations continuent

*C'EST À MARSEILLE*, d'où est parti le mouvement, que la manifestation a été la plus imposante : 6 000 personnes selon la police, 15 000 sur la CGT. Le défilé, qui a parcouru joyeusement la Canebière, et sur lequel flottait un air de victoire, était emmené par les comités de chômeurs CGT des différents arrondissements, suivis par les comités des autres villes du département, des sections syndicales CGT de La Poste, de la Douane, des Houillères ou de la Ville de Marseille, des enseignants de la FSU ainsi qu'un petit groupe d'étudiants et de lycéens.

AC ! et Ras l'Front avaient mobilisé leurs militants, tandis que les métallurgistes de La Ciotat, considérés par la CGT comme les pionniers des luttes de chômeurs, fermaient la marche. La CFDT des Bouches-du-Rhône, dont l'administrateur au conseil d'administration de l'Assedic avait voté contre la réforme des fonds sociaux, avait appelé à la manifestation, mais s'est contentée de distribuer des tracts.

**« TOUJOURS LÀ »**

Avant le départ, Charles Hoareau, incontestable leader et négociateur infatigable, a montré aux manifestants les feuillets du protocole signé la veille avec le conseil général. Marcel Carbasse, secrétaire de l'union départementale CGT, s'est montré très vif à l'égard du gouvernement, après l'évacuation de samedi matin : *« Au sentiment de colère, d'écœurement, de viol de la dignité humaine, s'ajoute le sentiment de profonde amertume. Vous n'avez pas été élus pour envoyer les flics à ceux et celles qui revendiquent. »*

Quelques *« Jospin, démission ! »* ont ponctué ce discours. Le mot d'ordre préféré était *« Toujours là »*. Les autres slogans, lancés sur air de raggamuffin, faisaient danser les participants. Le chemin encore semé d'embûches puisque l'accord avec le conseil général, que chacun pensait imminent, n'était toujours pas paraphé mercredi matin, conditionnant la poursuite *« démocratique »* du mouvement.

● **Au Mans**, la mobilisation a également été fort ; 1 500 personnes y ont défilé sans incident. A Grenoble, le cortège a rassemblé plus d'un millier de personnes, selon la police, tout comme à Lyon ou à Rouen. A Clermont-Ferrand, ils étaient plus de 800 manifestants selon la police, plus de 1 500 selon un syndicaliste. A Limoges, la manifestation des chômeurs a aussi rassemblé près de 1 000 participants. L'occupation de l'hôtel de ville se poursuivait mardi soir. A Nantes, plus d'un millier de personnes ont manifesté à l'appel des associations de chômeurs soutenues par la CGT, les Verts, ainsi que certains syndicats locaux et militants CFDT. Yannick Vaugrenard, secrétaire de la fédération de Loire-Atlantique du Parti socialiste et tête de liste du PS dans ce département pour les élections régionales, a été expulsé sans ménagement du cortège par les manifestants. Bloquées devant l'union patronale de Loire-Atlantique, environ 300 personnes ont occupé la FNAC, place du Commerce ; elles ont été expulsées, peu avant 20 heures, par les CRS venus en grand nombre.

● **D'autres manifestations** ont rassemblé quelques centaines de personnes comme à Lille, Nancy, Saint-Etienne, Montpellier, Montauban, Toulon, Metz, Annecy ou encore à Bordeaux, Perpignan, Brest, Tours, Lorient, Brest, Saint-Nazaire ou Rennes.

● **Des occupations** de divers lieux se sont poursuivies un peu partout, comme la mairie de Quimper, deux logements à Arras, la préfecture d'Orléans et les locaux du PS à Mulhouse. A Besançon, une cinquantaine de chômeurs ont mis fin mardi soir à celle de l'agence ANPE au terme d'une manifestation qui avait réuni près de 500 personnes, tandis que la centaine de manifestants quittaient mardi soir le hall du principal centre d'encaissement EDF de Toulouse. Une quarantaine de chômeurs avaient entrepris mercredi matin d'occuper les bureaux de l'union patronale interprofessionnelle de la Moselle.

Le maire de Bayonne (UDF-radical), Jean Grenet, s'est trouvé bloqué mardi soir au volant de sa voiture par environ 150 chômeurs qui achevaient de manifester près de la mairie. Environ 300 personnes ont manifesté en faveur du mouvement des chômeurs mardi soir à Caen, tandis que quelque 700 autres se mobilisaient à Cherbourg (Manche), où les chômeurs occupent depuis lundi le centre communal d'action sociale (CCAS).

# M. Jospin répond aux critiques en défendant un travail « continu, régulier et maîtrisé »

**CELA** ressemblait davantage à une déclaration de politique générale qu'à des vœux à la presse. Il s'agissait autant d'une déclaration de politique générale que d'une réponse circonstanciée aux critiques émises par le président de la République, au cours de la première semaine de janvier, sur la politique et les choix du gouvernement. Dans la foulée de Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement, et de François Hollande, premier secrétaire du Parti socialiste, qui avaient tous deux laissé entendre, en substance, que Jacques Chirac occupe le « ministère de la parole », Lionel Jospin, en présentant ses vœux à la presse, mardi 13 janvier, à l'Hôtel Matignon, a voulu faire comprendre qu'il est le véritable pilote des affaires du pays.

Au chef de l'Etat, il a indiqué que Matignon *« est habité par des gens calmes »*, reprenant, par sous-entendu, une critique formulée implicitement, à la fin des années 70, par Valéry Giscard d'Estaing, alors président de la République, à l'encontre de M. Chirac, désigné comme un *« agité »*. Du précédent premier ministre, Alain Juppé, il a affirmé qu'il avait laissé la France dans *« une situation difficile »*, tant sur le plan social que sur celui des comptes publics ou des dossiers industriels. A l'opinion publique, il a signalé que, depuis son arrivée aux affaires, il a *« commencé à tenir les engagements pris devant le peuple français dans la recherche de l'intérêt général »*.

**NI PAUSE NI INFLEXION**

Plus encore, il a signifié que 1998 ne sera pas l'année *« d'un quelconque tournant, d'une inflexion, encore moins d'une pause »*, ni celle *« d'une accélération ou d'un dérapage »*. Cette année sera *« le prolongement, l'approfondissement et l'amplification »* de la précédente. Le message vaut autant pour les alliés de la majorité qui voudraient un changement de cap que pour les membres socialistes de son gouvernement qui seraient tenté de faire la promotion de cette *« deuxième phase »* de l'action gouvernementale. *« Si c'est accréditer l'idée selon laquelle* [le gouvernement] *devrait changer la nature de sa politique, qu'il s'agisse de ses objectifs ou même de son rythme, alors je dis clairement non »*, a insisté M. Jospin.

Qu'on se le tienne pour dit, le premier ministre a fait des choix économiques et budgétaires qui s'inscrivent dans un *« projet politique »* marqué du sceau européen et de celui de la *« justice sociale »*, il n'en changera pas. Il ne met pas cette attitude sur le compte de l'obstination mais sur celui de la volonté.

Cette volonté, le premier ministre a souhaité la faire passer dans son allocution de vœux en revenant à plusieurs reprises sur l'*« action volontariste pour l'emploi »* conduite par son gouvernement. Faisant référence au mouvement de lutte des chômeurs, M. Jospin a souligné que cette politique *« vient d'être approuvée par le Parlement »* – les Verts et les communistes sont implicitement priés de s'en souvenir – et que tout bouleversement des équilibres budgétaires *« condamnerait tout espoir de réussite et donc de créations d'emploi »*. La volonté, M. Jospin a voulu encore la prouver en faisant brièvement, et de façon un peu elliptique, l'historique de la gestion de ce conflit par le gouvernement : écoute, mesures et autorité de l'Etat.

**CONFIANCE À L'HORIZON**

Corollaire de cette volonté, qui se traduit par un travail *« continu, régulier et maitrisé »* assurant une *« progression continue, degré par degré, du projet de société qui est porté par la politique du gouvernement »* – la « méthode Jospin » –, le premier ministre *« sent chez nos compatriotes une volonté d'agir, de s'en sortir, de reprendre en main leurs destins »*. En un mot, la confiance se profile à l'horizon . Pour affermir cette conjoncture, il se *propose d'orienter* l'action du gouvernement dans trois directions : la « question sociale », la *« question politique »* et la poursuite de la modernisation économique.

Ces priorités, qui font l'objet de différents projets de loi, de débats d'orientation, de missions ou de concertations avaient été reprises, dans la matinée de mardi, par M. Jospin, devant le groupe socialiste de l'Assemblée nationale. Le premier ministre y a énuméré les textes déjà adoptés par les députés (emplois-jeunes, mesures fiscales urgentes, réforme du service national, inscription automatique des jeunes sur les listes électorales, loi de financement de la Sécurité sociale), en soulignant que le travail d'élaboration s'effectue en commun. A ce titre, il a déploré l'absentéisme dont ont fait preuve les députés socialistes au moment de l'adoption de certains textes délicats : *« Il n'est pas facile d'expliquer que la droite puisse se retrouver physiquement majoritaire dans l'hémicycle »*, a-t-il remarqué.

Le premier ministre a donc développé devant eux le programme législatif de 1998, qui verra *« un nouveau rythme de travail »*, en raison, notamment, de la nécessité de préparer les échéances électorales de mars et d'avoir des résultats sur le terrain.

Au chapitre des révisions constitutionnelles, l'une portera sur le Conseil supérieur de la magistrature, une autre sur l'impossibilité de cumuler une fonction ministérielle avec un exécutif local, une troisième pour permettre la ratification du traité d'Amsterdam – M. Jospin ne souhaite pas faire des modalités de cette révision *« un sujet de débat public »* –, et éventuellement une dernière pour la Nouvelle-Calédonie. Le chef du gouvernement a souligné que la question d'une réforme de la Constitution englobant une série de modifications (justice, parité, cumul, etc.) n'est, pour lui, pas posée.

Signe d'une mise au point destinée aux partenaires du PS, M. Jospin a souligné que, dans « majorité plurielle », il y certes le mot pluriel, mais surtout le mot majorité.

*Olivier Biffaud*

## *Programme : de l'aménagement du territoire à la ville*

● **Aménagement du territoire.** Révision de la loi d'orientation sur l'aménagement du territoire.

● **Audiovisuel.** Révision de la législation sur l'audiovisuel portant sur l'indépendance et le pluralisme.

● **Communication.** Réunion d'un comité interministériel, avant le 18 janvier, pour lancer un programme d'action et de mobilisation afin de promouvoir la *« société de l'information »*.

● **Cumul.** Présentation des orientations du premier ministre sur la limitation du cumul des mandats dans la semaine du 19 janvier. L'impossibilité du cumul d'une fonction ministérielle et d'un exécutif local devra faire l'objet d'une révision constitutionnelle.

● **Exclusion.** Projet de loi de prévention et de lutte contre les exclusions en mars.

● **Famille.** Réexamen complet de la politique familiale avec conclusions avant la fin du premier semestre pour l'élaboration de la prochaine loi de financement de la Sécurité sociale.

● **Fiscalité.** Suite de la réforme fiscale, *« qu'il s'agisse de l'impôt sur le revenu, de la fiscalité patrimoniale ou locale »*.

● **Justice.** Débat d'orientation sur la justice, jeudi 15 janvier, au Parlement. Il n'y aura pas un seul texte mais examen successif de lois constitutionnelles, organiques et ordinaires.

● **Libertés publiques.** Projets de loi sur le secret-défense et la déontologie policière.

● **PME.** Projet de loi, au printemps, sur l'allègement ainsi que la simplification des charges et des formalités administratives pour les PME.

● **Santé.** « Etats généraux » de la santé convoqués en juin.

● **Sécurité.** Mise en place d'une sécurité de proximité, en premier lieu dans les quartiers difficiles.

● **35 heures.** Début de l'examen du projet de loi sur la réduction du temps de travail le 27 janvier.

● **Ville.** Plan en faveur de l'intégration et de la ville présenté en février, à la suite de la mission conduite par Jean-Pierre Sueur, maire (PS) d'Orléans.

## *Traité d'Amsterdam : « Rien ne presse »*

**Au sujet de la révision constitutionnelle rendue nécessaire pour la ratification du traité d'Amsterdam, le premier ministre, Lionel Jospin, a déclaré, mardi 13 janvier, devant la presse : *« A mes yeux, rien ne presse. J'observe qu'elle* [la révision constitutionnelle] *est d'ailleurs requise en vue d'un transfert de compétences à échéances lointaines – à terme minimun de cinq années – et aléatoires, puisque suspendu à l'accord unanime des Etats membres. »***

**Cela ne veut pas dire que M. Jospin renvoie cette réforme de la Constitution à une échéance lointaine, mais, explique-t-on à l'Hôtel Matignon, qu'il regrette que la négociation du traité ait abouti à contraindre la France à une procédure complexe. Aussi le chef du gouvernement ne range-t-il pas cette révision parmi ses priorités politiques des tout prochains mois. On évoque simplement, dans son entourage, la fin 1998 pour cette réforme indispensable.**

# Le patronat et le PS relancent leur confrontation sur les 35 heures

**A DEUX SEMAINES** de l'examen à l'Assemblée nationale du projet de loi sur les 35 heures, le patronat a relancé très officiellement, mardi 13 janvier, sa bataille contre cette réforme. Sans rogner sur les moyens. Il a ainsi rappelé son hostilité catégorique au texte gouvernemental, par une déclaration commune à cinq de ses organisations et lors d'un entretien d'Ernest-Antoine Seillière, le nouveau président du CNPF, avec Jacques Chirac à l'Elysée.

Par cette rencontre, dont il n'ignore pas la symbolique politique, M. Seillière a adressé un message au gouvernement. Il n'hésitera pas à jouer très officiellement sur la situation de cohabitation pour faire prévaloir ses vues. Reçu pour la première fois à l'Elysée depuis son élection à la tête du CNPF, M. Seillière a ainsi indiqué avoir été *« extrêmement net pour indiquer au chef de l'Etat les raisons pour lesquelles les entrepreneurs étaient prêts à se battre jusqu'au bout »*. *« L'obligation faite à tous les entrepreneurs d'adopter le régime des 35 heures, en 2000 pour les uns ou en 2002 pour les autres, est une décision qu'ils réprouvent »*, a-t-il répété. *« Tant que la loi ne sera pas votée,* a-t-il déclaré, *les entrepreneurs se donneront tout le mal possible »* pour faire comprendre que le projet *« défavorisera l'emploi »*, *« cassera la reprise »*, *« délocalisera des emplois hors de France »* et créera de *« nouveaux handicaps aux entreprises »* au moment de la mise en place de l'euro.

Parallèlement, constituant une sorte de front uni, les cinq principales organisations représentatives des entreprises et des professions agricoles, libérales et artisanales ont demandé *« solennellement »* au gouvernement et au Parlement de renoncer au projet des 35 heures, dans un communiqué commun diffusé mardi. Réunis au sein du Comité de liaison des décideurs économiques (CLIDE), Antoine Seillière, Luc Guyau (FNSEA), Lucien Rebuffel (CGPME), Adrien Bedossa (UNAPL) et Daniel Giron (UPA) ont signifié que *« l'immense majorité de leurs membres sont opposés à ce projet »*, en déclarant représenter *« plus de 3 millions d'entrepreneurs »* et compter *« 17 millions d'actifs »*.

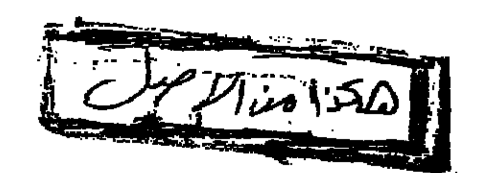
*« Je renoncerai aux 35 heures quand le patronat renoncera aux licenciements »*, a répondu, sur le mode ironique, Lionel Jospin, en marge de la cérémonie de vœux organisée le jour même à Matignon, tandis que le bureau national du Parti socialiste sonnait *« l'heure du rassemblement »*. Martine Aubry y a fait un long exposé sur les 35 heures et a participé à un débat sur le mouvement des chômeurs. Pierre Mauroy a jugé qu'il fallait mener *« l'offensive »*, en faisant partager l'idée que les 35 heures avaient pour but de créer des emplois. L'ancien premier ministre a souligné qu'il fallait mener cette bataille contre le patronat et contre la droite.

**« PASSER À L'OFFENSIVE »**

A l'instar de François Hollande, les dirigeants socialistes ont souligné que, au-delà de la bataille parlementaire, il faudrait mener un combat politique auprès de l'opinion et s'appuyer sur le mouvement social pour faire avancer la réduction de la durée du travail. Les membres du bureau national ont décidé de *« sonner le rassemblement des socialistes et de la gauche plurielle »* autour de ce thème et de *« passer à l'offensive »*. *« Nous sommes en train de passer du débat sur la situation des chômeurs au débat sur les créations d'emplois »*, a résumé Michel Sapin, chargé de l'économie au secrétariat national du PS, qui a indiqué que les socialistes souhaitaient mener leur action dans le cadre de la campagne pour les régionales. Au-delà des négociations en cours sur la composition des listes de gauche – qui devraient se concrétiser par un sommet des partis de la majorité autour du 22 ou du 23 janvier –, le PS veut sensibiliser ses alliés à cette bataille des 35 heures et élaborer avec eux, selon la formule de M. Sapin, un *« code de conduite »*.

*« Nous avons une bataille de conviction à mener pour faire partager l'idée que les 35heures, c'est pour créer des emplois »*, a dit M. Sapin. Le PS réunira, le dimanche 25 janvier à Paris, ses secrétaires de section et ses candidats pour organiser une mobilisation sur les 35 heures. Lionel Jospin et Martine Aubry devraient participer à ce rassemblement.

*Caroline Monnot et Michel Noblecourt*





# Dominique Strauss-Kahn réorganise Bercy sans bousculer la direction du Trésor

## La réforme annoncée ménage les susceptibilités politiques

**Sans attendre les conclusions des deux hauts fonctionnaires qu'il avait chargés de réfléchir à une réforme du ministère de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn a annoncé, mardi 13 janvier, une série de nominations, généralement bien accueillies dans la « maison ». Ne sont discutés que les choix faits pour la direction du Trésor, dans lesquels le ministre a tenu compte de certaines susceptibilités politiques.**

**EN CONFIANT** à deux hauts fonctionnaires, Jean-Claude Milleron et Pierre Boisson, la mission de préparer des propositions pour la fin janvier en vue de réformer Bercy, Dominique Strauss-Kahn avait implicitement suggéré qu'aucune décision importante n'interviendrait d'ici là. En réalité, la réforme se met en place plus vite que prévu. Après le rapprochement, déjà annoncé, de deux grandes directions de la maison, la direction générale des impôts et le service de la législation fiscale, sous l'égide d'un « comité de stratégie fiscale », présidé par Jean-Pascal Beaufret, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a dévoilé, mardi 13 janvier, de nouvelles décisions.

M. Strauss-Kahn a décidé, tout d'abord, de mettre en œuvre une réforme de la direction du Trésor. Cette refonte est assez proche de celle à laquelle avait travaillé le précédent ministre des finances, Jean Arthuis. Le service des participations va ainsi regrouper, comme prévu, l'ensemble des fonctions de l'Etat actionnaire. Ancien conseiller au cabinet d'Edmond Alphandéry, Nicolas Jachiet va en prendre la responsabilité, en remplacement d'Anne Le Lorier, qui avait appartenu au cabinet d'Edouard Balladur à Matignon. Celle-ci va changer d'affectation et prendre la responsabilité du service du financement de l'Etat et de l'économie, en remplacement de Sylvain Lemoyne de Forges, qui devient conseiller financier à l'ambassade de France à Londres et administrateur pour la France de la BERD. Le troisième service, qui supervise les activités européennes et internationales, est, lui aussi, refondu.

M. Strauss-Kahn a décidé, par ailleurs, de créer une nouvelle direction des affaires juridiques. Sorte de cabinet-conseil en droit, cette direction supervisera la réglementation des marchés publics. Elle aura donc la tutelle sur l'Agence judiciaire du Trésor (dont l'actuelle responsable, Marianne Lévy-Rosenwald, va passer à la Cour des comptes) et sur le secrétariat de la Commission centrale des marchés. Ancien directeur adjoint du cabinet de M. Arthuis et actuellement chef de service à la direction du Trésor, André-Laurent Michelson en prendra la responsabilité.

M. Strauss-Kahn a proposé à M. Milleron, ancien patron de la direction de la prévision et de l'Insee, au terme de sa mission de réflexion sur Bercy, de partir à Washington en qualité de conseiller financier et administrateur du FMI et de la Banque mondiale. Initialement, Bercy avait songé pour ce poste à l'actuel patron de la direction des relations économiques extérieures (DREE), Jacques de Lajugie, mais les réticences de l'Elysée ont fait capoter le projet.

### CRITÈRES DE COMPÉTENCE

Ces réformes ont été plutôt bien accueillies à Bercy, où l'on estime que les critères de professionnalisme et de compétence l'ont emporté sur les arrière-pensées politiques ou partisanes. Sauf, peut-être, dans le cas de la direction du Trésor. On sait, en effet, que cette direction, la plus prestigieuse de la maison, est en crise. Son titulaire, Jean Lemierre, ne faisait pas mystère de son souhait de remplacer ses trois chefs de service. En particulier, son hostilité à Mme Le Lorier était connue, du fait de certains ratages, particulièrement celui de la première tentative de privatisation de Thomson.

On pouvait donc supposer que M. Lemierre profiterait de la réforme de la direction du Trésor pour constituer autour de lui une équipe ayant sa confiance. Or, il semble que d'autres critères aient présidé au choix de la nouvelle équipe. Le plus « gradé » de la direction, M. Michelson, a été orienté vers une voie de garage. M. Jachiet, lui, a été promu essentiellement, semble-t-il, parce qu'il menaçait de partir dans le privé, et qu'on a trouvé là un moyen d'éviter une nouvelle défection.

Enfin, Mme Le Lorier, dont de nombreux grands patrons se sont plaints, est l'objet d'une demi-sanction, puisque son service lui est retiré, mais bénéficie aussitôt d'une demi-récompense, puisqu'un poste voisin lui est offert. Pourquoi ? Sans doute la proximité des élections régionales a-t-elle pesé dans la balance, suggèrent quelques mauvaises langues : était-il politiquement opportun de mettre sur la touche un haut fonctionnaire dont les sympathies balladuriennes sont connues ?

En tout état de cause, le directeur du Trésor sort affaibli de cette affaire. On murmure d'ailleurs que l'amertume de ses troupes devrait être prochainement perceptible : de nouveaux départs vers le privé sont imminents.

*Laurent Mauduit*

# M. Jospin souligne l'actualité de « l'appel à la vigilance » d'Emile Zola

## Célébration au Panthéon du centenaire de « J'accuse »

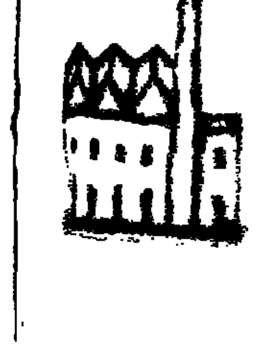
**CENT ANS** après la publication de son célèbre « J'accuse » en faveur d'Alfred Dreyfus, Lionel Jospin a rendu hommage à Emile Zola, lors d'une cérémonie, mardi 13 janvier, dans la crypte du Panthéon. Intervenant après Pierre Drai, premier président honoraire de la Cour de cassation, qui avait évoqué le rôle de cette institution dans le dénouement de l'affaire Dreyfus, le premier ministre s'est exprimé devant 500 personnes, parmi lesquelles les descendants d'Emile Zola et du capitaine Dreyfus.

M. Jospin a d'abord évoqué Alfred Dreyfus, *« un homme dont le parcours était l'illustration parfaite de la volonté républicaine d'intégration et d'ascension sociale a été brisé »*. *« Et pourtant, cet homme est innocent »*, a répété trois fois le premier ministre.

*« Aux antipodes de l'idéal républicain, l'antisémitisme défigure la nation en termes racistes »*, a lancé M. Jospin. Voyant dans « J'accuse » le *« cri d'une conscience révoltée »*, M. Jospin a souligné : *« Aujourd'hui, la République renouvelle à Zola cet hommage parce que son engagement au cœur de l'affaire Dreyfus a permis que celle-ci ne soit pas qu'une ténébreuse affaire judiciaire. Après le "J'accuse" de Zola, l'affaire enfla au point d'éclater en une affaire d'Etat qui, par les clivages essentiels qu'elle mit au jour et les rassemblements qu'elle facilita, fut un épisode déterminant dans l'affermissement de la République. »*

Pour M. Jospin, Zola a défendu à la fois la justice et la République. *« Pas de République sans justice. L'une est consubstantielle à l'autre. Pour Zola et les siens, commettre une injustice ou la laisser commettre, ou encore ne pas la combattre lorsqu'elle est avérée, c'est trahir la République. Et c'est trahir la France qui porte en elle, depuis 1789, cet idéal qui en est devenu indissociable, au point que lorsqu'un Drumont attaque Dreyfus, c'est l'âme de la France qu'il blesse. »*

Pour le premier ministre, *« cet appel à la vigilance, tous les républicains doivent le faire leur. Chaque citoyen, s'il ne veut voir resurgir ces appels à la haine qui appartiennent à un autre âge, doit conserver à l'esprit cette pensée de Pascal, si simple et si exigeante, à laquelle Zola attachait tant de prix : "Il ne faut pas dormir". »*



### « CONSCIENCE HUMAINE »

Reprenant la formule d'Anatole France – *« Zola fut un moment de la conscience humaine »* –, M. Jospin a conclu : *« Ce moment de la conscience humaine, il revient à chaque républicain de s'en montrer digne. »*

Plusieurs ministres – Dominique Strauss-Kahn, Claude Allègre, Jean-Pierre Chevènement, Alain Richard, Louis Le Pensec, Dominique Voynet et Catherine Trautmann – et des personnalités comme Robert Hue, secrétaire national du Parti communiste, étaient présents. M. Jospin, accompagné seulement de membres des familles, a ensuite déposé des roses rouges et roses dans le caveau où repose Emile Zola depuis 1908.

L'après-midi, à l'Assemblée nationale, Laurent Fabius a également rendu hommage à Emile Zola. *« C'est en pensant à la force de ce texte magnifique, et à ce qu'il a représenté dans l'histoire de notre République et la défense de nos valeurs,* a affirmé M. Fabius, *que je voulais simplement par ces quelques mots dire la reconnaissance profonde de notre Assemblée nationale. »*

*Lire aussi notre éditorial page 16.*

# Les syndicats de fonctionnaires veulent parler du temps de travail

**UN GOUVERNEMENT** n'ouvre spontanément une négociation que lorsqu'il est certain de la réussir. Celui de Lionel Jospin, qui commence à négocier, mercredi 14 octobre, sur les salaires des fonctionnaires, a-t-il donc trouvé le moyen de satisfaire les prétentions d'une majorité de fédérations de syndicats d'agents de l'Etat sans aggraver les déficits publics ?

Au départ, l'affaire paraissait mal engagée (*Le Monde* du 6 novembre 1997) : le ministre de la fonction publique, Emile Zucarelli, se disait prêt à discuter des années 1998 et 1999, mais les sept fédérations syndicales de fonctionnaires voulaient aussi apurer le passé. Elles réclament un rattrapage salarial pour 1996, année où le gouvernement d'Alain Juppé avait gelé les augmentations générales.

La hausse des prix, hors tabac, en 1996, ayant été de 1,6 %, la plupart des syndicalistes demandent une compensation de ce montant, à laquelle s'ajouteraient 0,1 % pour 1997 (l'inflation ayant été de 1,1 % et M. Juppé ayant accordé 1 %), 1,3 % pour 1998 et la même somme pour 1999. Les enseignants de la FSU, première organisation dans la fonction publique d'Etat, réclament même 5 % pour les années 1996, 1997 et 1998, sans compter des mesures pour les bas salaires.

Le gouvernement peut difficilement accepter de telles prétentions, qui représenteraient plus de 27 milliards de francs, sachant qu'une hausse des traitements de 1 % coûte 6,4 milliards de francs. Selon certaines rumeurs, la loi de finances pour 1998 comporterait, en fait, une réserve très inférieure à ce montant. Un document de préparation de la négociation salariale remis aux syndicalistes, le 7 novembre, par le directeur général de l'administration et de la fonction publique, Marcel Pochard, leur rappelle les contraintes budgétaires compte tenu du poids de la fonction publique dans les dépenses de l'Etat.

En recevant Force ouvrière, le 6 novembre, le ministre de la fonction publique avait proposé de relever les salaires des agents de catégorie C (recrutés officiellement au niveau du brevet). Roland Gaillard, dirigeant des fonctionnaires FO, avait alors déclaré que *« ce serait une façon de compenser la perte de salaire subie en 1996 »*, tout en précisant que cela ne suffirait pas.

### UNE AUTRE PORTE DE SORTIE

Les syndicalistes peuvent offrir une autre porte de sortie au gouvernement. La CGT, la FSU et FO demandent à discuter non seulement des salaires, mais aussi de la réduction du temps de travail et de l'emploi. En combinant ces trois sujets, le gouvernement aurait une marge de manoeuvre plus grande pour négocier. Il pourrait, par exemple, proposer qu'en échange d'une réduction du temps de travail immédiate pour certaines catégories de personnel, les syndicalistes abandonnent une partie du préalable de 1996.

Il se trouve que les quatre organisations dites « réformistes » (CFDT, UNSA, CFTC, CGC) ont décidé elles aussi, mardi, d'introduire la question du temps de travail dans la négociation salariale. Elles indiquent qu'elles se contenteront de demander un engagement sur le principe, le calendrier et la méthode, mais en resteront-elles vraiment là ? Tout se passe comme si, après avoir, en novembre 1997, défendu le principe d'une négociation exclusivement salariale, elles se ralliaient à la position de leurs trois concurrentes.

Il n'est pas impossible que le mouvement des chômeurs, fortement soutenu par la CGT et la FSU, ait pesé sur leur démarche : comment réclamer une hausse de pouvoir d'achat pour ceux qui ont la garantie de l'emploi, alors que d'autres occupent des Assedic pour une simple prime de Noël ? Aborder la question de la réduction du temps de travail et des créations d'emplois paraît urgent, dans le contexte nouveau du réveil des chômeurs. Il n'est pas impossible non plus que Jean-Paul Roux, nouveau secrétaire général de l'UNSA-fonctionnaires et patron de la FEN, ait le souci de reconquérir une certaine audience auprès des maîtres auxiliaires qui protestent contre leur précarité. Pour l'instant, le gouvernement fait savoir qu'il ne veut pas discuter du temps de travail. Mais l'Etat-employeur pourra-t-il longtemps refuser d'appliquer lui-même la politique qu'il tente d'imposer dans le secteur privé ?

*Rafaële Rivais*

# L'Assemblée nationale rend hommage à Georges Marchais

***LAURENT FABIUS*** et Daniel Vaillant ont rendu hommage, mardi 13 janvier, à l'Assemblée nationale, à l'ancien secrétaire général du PCF Georges Marchais, décédé le 16 novembre. L'Hémicycle s'était largement vidé à droite : Alain Juppé et Philippe Séguin, notamment, l'ont quitté, tandis que restaient, entre autres, les RPR Pierre Mazeaud et Robert Pandraud, les UDF Philippe Douste-Blazy et François Bayrou.

Le président de l'Assemblée nationale a rendu un *« hommage républicain »* au député qui avait siégé *« près d'un quart de siècle »*, au *« militant jusqu'au bout »*, avant de rappeler son *« parcours singulier »*. Le ministre des relations avec le Parlement a évoqué le *« tribun »*, le *« lutteur »*, qui *« tenait par-dessus tout à parler franchement »*. Liliane Marchais, entourée du fils et des filles du défunt, était dans les tribunes.



### DÉPÊCHES

■ **ASSEMBLÉE : Augustin Bonrepaux, député (PS) de l'Ariège,** était le favori pour succéder à Henri Emmanuelli, démissionnaire le 17 décembre, à la présidence de la commission des finances de l'Assemblée nationale, mercredi 14 janvier. L'un de ses concurrents, Yves Tavernier (PS, Essonne), s'est retiré, et l'autre, Martin Malvy (PS, Lot) a indiqué au *Monde* qu'il s'apprêtait à le faire.

■ **JUSTICE : une commission d'enquête sur l'activité et le fonctionnement des tribunaux de commerce** a été créée par les députés, mardi 13 janvier, sur proposition du groupe socialiste. Les députés PS, PC, RCV et RPR ont voté pour, tandis que Jean-Louis Borloo (UDF-FD, Nord) s'est abstenu.

■ **CANTONALES : Jean-François Deniau (UDF-DL), président du conseil général du Cher depuis 1978,** député et ancien ministre, a annoncé, lundi 12 janvier, qu'il maintenait sa candidature le 15 mars prochain dans le canton de Bourges 4 en dépit du fait que le bureau départemental de l'UDF ne l'a pas réinvesti, lui préférant l'ancien député Franck Thomas-Richard.



■ **RÉGIONALES : Antoine Rufenacht (RPR), président du conseil régional de Haute-Normandie,** a fait savoir, mardi 13 janvier, qu'il sera tête de liste de la droite en Seine-Maritime aux élections régionales. Maire du Havre, M. Rufenacht avait retardé sa décision en attendant de connaître le contenu du projet de loi sur le cumul des mandats, qui n'a toujours pas été rendu public.

■ **UDF : François Bayrou, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale,** a indiqué, mardi 13 janvier, lors de ses voeux, que son groupe ferait inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, lors de son crédit de temps de séance, le 30 janvier, une proposition de loi sur les polices municipales et une autre sur l'allègement des charges des entreprises.

■ **PRÉFETS : le conseil des ministres du mercredi 14 janvier devait** procéder au mouvement préfectoral suivant : Philippe Deslandes, préfet du Val-d'Oise, devrait être nommé conseiller du gouvernement monégasque pour l'intérieur ; Philippe Legrix, préfet hors cadre, devrait être placé en détachement, pour devenir directeur général des services du conseil général des Yvelines.

■ **LANGUES RÉGIONALES : les treize députés socialistes bretons ont** écrit à Lionel Jospin pour lui demander une réforme de l'article 2 de la Constitution, qui dispose que *« la langue de la République est le français »*, afin d'y inscrire la reconnaissance de la diversité linguistique et culturelle de la France. Ils sont soutenus par Armand Jung (PS, Bas-Rhin).

■ **RÉFÉRENDUM.** La fédération RPR du Vaucluse a adopté à l'unanimité, lundi 12 janvier, une motion réclamant l'organisation d'un référendum sur la révision constitutionnelle nécessaire à la ratification par la France du traité d'Amsterdam.

# Au Sénat, la gauche défend l'intégration de « toutes les générations » d'immigrés

**LES SÉNATEURS** de gauche ont vivement réagi, mardi 13 janvier, lors de la fin de la discussion générale du projet de loi sur la nationalité, aux propos de l'ancien ministre de l'intérieur Christian Bonnet (Rép. et Ind). Rapporteur de la commission des lois, M. Bonnet prône le maintien de la manifestation de volonté, issue de la loi de 1993, en évoquant longuement, dans son rapport, les difficultés d'intégration d'une *« immigration d'allocataires »* (*Le Monde* du 14 janvier).



Dans la soirée, la garde des sceaux, Elisabeth Guigou, a déclaré *« partager la révolte »* de Guy Allouche (PS, Nord). Celui-ci s'est ému de ce *« bégaiement de l'histoire »*, en notant que lorsque *« la pensée demeure aussi vivace soixante ans après une sinistre et sombre période, le choix des mots et leur poids n'en sont que plus révélateurs »*.

Les propos de M. Bonnet, relayés, mardi, par plusieurs orateurs de droite, auront eu le mérite de ressouder les rangs de la gauche. *« S'il ne devait y avoir qu'une raison et une seule pour justifier ce projet, la droite sénatoriale vient de nous la fournir »*, a ainsi noté M. Allouche. Aussi, les sénateurs de gauche favorables à des avancées supplémentaires en matière de reconnaissance du droit du sol, ont mis une sourdine à leurs critiques. Michel Duffour (PC, Hauts-de-Seine) a demandé à Mme Guigou *« d'aller au bout de sa logique »*, tandis que Joëlle Dusseau (Rass. dém., Gironde) regrettait *« la frilosité »* du projet de loi. Robert Badinter (PS, Hauts-de-Seine), qui partage ces préoccupations, a préféré garder le silence sur ce point, en centrant son propos sur un vibrant plaidoyer en faveur de l'intégration.

L'ancien garde des sceaux, qui s'est déclaré, lui aussi, *« profondément choqué »* par les déclarations du rapporteur, a rappelé, exemples à l'appui, que *« l'histoire de l'immigration témoigne de ce que chaque vague d'immigrés était tenue comme "inassimilable" par ceux qui dénonçaient leur présence en France. Aujourd'hui, c'est le tour des immigrés d'origine africaine, et notamment des Maghrébins »*, a-t-il noté, en ajoutant : *« Dire que cette nouvelle génération serait moins aisément intégrable que les précédentes est un a priori détestable qu'infirment les travaux scientifiques. »*

### « DE MOINS EN MOINS PROCHES »

Après avoir souligné les difficultés à l'embauche rencontrées par ces *« enfants de l'immigration contemporaine »*, M. Badinter en a conclu que *« tout ce qui contribue à favoriser l'intégration doit être mis en œuvre »*, et que *« tout ce qui aboutit à l'entraver doit être écarté »*.

Sourde à ces critiques, la droite a largement relayé les propos de M. Bonnet. *« Les populations étrangères sont de moins en moins proches de la culture historique de la France. Leur assimilation est donc de plus en plus longue et difficile »*, a ainsi estimé le président du groupe RI, Henri de Raincourt (Yonne), en affirmant que l'adoption du projet de loi *« accentuerait les sentiments de rejet de l'étranger et nourrirait un racisme qui n'a pas lieu d'être »*.

*« Les auteurs de ce texte ont oublié que la France n'est pas celle de 1973 »*, a souligné Patrice Gélard (RPR, Seine-Maritime), selon lequel *« on est en train de mettre en place un melting-pot à l'américaine »*. *« La déclaration est le meilleur moyen de favoriser l'intégration (...). L'automaticité aboutira à un résultat inverse »*, a-t-il ajouté. Un ton en dessous, le centriste Jean-Jacques Hyest (Seine-et-Marne) a plaidé, lui aussi, en faveur de la manifestation de volonté, tout en regrettant un *« manichéisme dangereux qui peut faire obstacle à l'intégration effective des jeunes qui le souhaitent »*.

En réponse aux différents intervenants, la ministre de la justice a déclaré qu'elle avait *« confiance dans la capacité d'intégration de notre pays des 25 000 jeunes de parents étrangers qui naissent tous les ans sur notre sol »*, ainsi que *« dans la volonté de ces jeunes de s'intégrer chez nous »*. *« Quand on a une certaine idée de la France, il ne peut y avoir que des Françaises et des Français, quelle que soit leur origine »*, a-t-elle conclu.

*Jean-Baptiste de Montvalon*

M. Jospin souligne l'actu[illegible] de « l'appel à la vigilan[illegible] d'Emile Zola

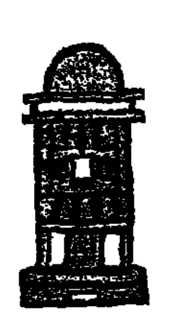
L'Assemblée nati[illegible] hommage à Geo[illegible]



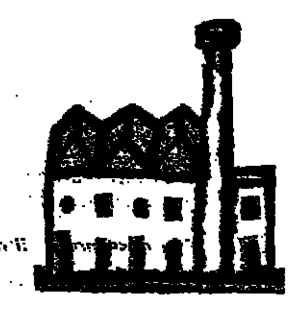
# *La BNP vous souhaite une excellente année 1998 à vous, clients et actionnaires de la BNP, à vous, qui peut-être le deviendrez...*

## *Et à tous, nous offrons ce petit retour sur 1997.*

*En 1997, la BNP obtient la Corbeille d'or de la meilleure gestion à un an et celle de la meilleure gestion à cinq ans, décernées par Mieux Vivre. Ce sont nos clients qui s'en félicitent !*



*La BNP crée les Sicav Euro BNP, à partir d'une sélection de grandes entreprises européennes, performantes et sûres pour permettre à ses clients de profiter dès à présent du marché européen des services financiers. Afin d'informer sa clientèle sur les conséquences de l'arrivée de l'euro, la BNP est, dès novembre, la première banque européenne à créer dans toutes ses agences, un espace dédié à la monnaie unique : l'eurokiosque.*



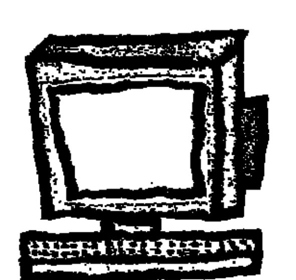
*Une PME sur trois fait confiance à la BNP qui redevient la première banque de cette clientèle. La BNP est aussi la banque de plus de 40% des PME exportatrices, pour lesquelles elle lance, en octobre, Credacces, une nouvelle formule de crédit documentaire à tarification simplifiée. Pour accompagner leurs clients de l'Atlantique à l'Oural, la BNP et la Dresdner Bank créent un réseau commun en Europe centrale et orientale et développent avec neuf autres grandes banques européennes le réseau TES (Trans European banking Services).*



*La BNP est désormais implantée dans 80 pays. Elle est présente de manière équilibrée sur les cinq continents. Elle a ouvert en 1997 des agences au Brésil, en Chine où elle est l'une des premières banques à travailler en monnaie locale, en Nouvelle-Zélande et, avec la Dresdner Bank, en Croatie.*



*La BNP annonce, en juin 1997, un résultat semestriel net part du groupe de 3,045 milliards de francs, soit une progression de 75% par rapport à juin 1996 et de 583% en 4 ans. En 1997, la BNP s'inscrit parmi les 10 meilleures progressions en capitalisation du CAC 40.*



*En 1997, la BNP a accueilli 300 000 nouveaux clients particuliers. Première banque en nombre de souscripteurs pour l'ouverture du capital de France Télécom, la BNP lance "BNP Net", premier service national de banque à domicile sur le WEB. Et pour mettre au service de tous les techniques bancaires les plus élaborées, la BNP crée la gestion modulable de portefeuille "Strategis" déjà souscrite par près de 130 000 clients.*

## *En 1998, d'autres innovations se préparent, mais c'est une autre histoire...*




A CHAQUE INSTANT ON DOIT POUVOIR COMPTER SUR SA BANQUE.

**CITÉS** Jacques Chirac a reçu, mardi 13 janvier, douze maires pour procéder à un tour d'horizon des problèmes de sécurité, de délinquance des mineurs et de politique de la ville. La discussion a duré plus de quatre heures, les élus se déclarant satisfaits d'un tel échange. ● PARMI LES THÈMES abordés, la politique familiale a été longuement développée. De plus en plus de maires proposent en effet de sanctionner financièrement les familles d'enfants délinquants, en mettant sous tutelle le versement de leurs allocations familiales. Cette proposition est vivement critiquée par l'Union nationale des associations familiales ● EN SEINE-SAINT-DENIS, le parquet de Bobigny a décidé de convoquer systématiquement les parents de jeunes mineurs délinquants. Outre un ferme rappel à l'ordre, des poursuites peuvent être engagées contre ces parents pour *« défaillance »* d'autorité parentale.

# Famille et délinquance : le récit de la rencontre entre M. Chirac et 12 maires

## Le président de la République et douze élus ont passé en revue, mardi 13 janvier, les problèmes des banlieues. « Tout le monde s'est trompé », a estimé l'hôte de l'Elysée. Les questions de sécurité et une éventuelle mise sous tutelle des allocations familiales ont été abordées

**ILS ÉTAIENT** venus pour voir. Parce que tous se sentaient concernés par le sujet et qu'une invitation présidentielle ne se refuse pas. *« Une heure et demie, tout au plus »*, avait annoncé à ses collaborateurs le maire de Saint-Denis, Patrick Braouezec. Deux heures, maximum, avaient dit Alain Etoré, maire des Mureaux, et Jean-Louis Bargero, maire de Champigny... C'est finalement à 19 h 50, après quatre heures et vingt minutes de discussion, que les douze maires invités par Jacques Chirac, mardi 13 janvier, pour parler de la violence urbaine ont quitté l'Elysée.

**RÉCIT**

**Un vrai débat de fond, un peu « au ras des pâquerettes mais ça fait du bien »**

Epuisés, étonnés, mais heureux. *« On avait plus envie de se quitter »*, souriait Jean-Claude Mignon, le maire (RPR) de Dammarie-les-Lys. *« On aurait pu encore continuer longtemps »*, assurait le maire (UDF) des Mureaux, Pierre Cardo. *« Un moment important*, résumait le maire (PCF) de Vénissieux, André Gérin. *Un vrai débat de fond et un signe politique fort en direction des banlieues... Avec quelques bouteilles d'eau, ça aurait été parfait. »*

Il est 15 h 30 lorsque les douze élus entrent dans la salle du premier étage. Une grande table rectangulaire, treize chaises et, à chaque place, un petit carton. Le président a tout prévu : à sa droite, il a placé Nelly Olin, maire de Garges-lès-Gonesses et seule femme invitée ; à sa gauche Pierre Cardo. Les autres ont été installés selon la règle stricte de l'alternance. Le maire UDF de Villefranche-sur-Saône, Jean-Jacques Pignard, voisine avec le socialiste Alain Etoré ; et le communiste Patrick Braouezec est à côté de la RPR Nelly Olin. Jacques Chirac l'annonce d'emblée : il veut un débat dépassant les clivages politiques, partant *« du terrain, de l'expérience locale »*.

Son court topo d'introduction renvoie tout le monde dos à dos. *« A droite comme à gauche, tout le monde s'est trompé »*, explique le chef de l'Etat. Contre la violence urbaine, la délinquance des mineurs, personne ne sait trop quoi faire, ajoute-t-il. Ces maux empoisonnent la société française depuis quinze ans, souligne-t-il, mais ont atteint aujourd'hui un niveau inquiétant. L'exposé dure quelques minutes : le temps de cadrer le débat et de rappeler les thèmes principaux arrêtés huit jours auparavant avec les émissaires des quatre formations politiques, le socialiste Jean-Marie Bockel et le communiste André Gérin, l'UDF Claude Pernès et le RPR Jean-Claude Mignon. On parlera d'abord des difficultés économiques et sociales rencontrées dans les villes, puis des moyens et des idées pour les régler.

Qui veut s'exprimer, interroge le président ? *« Comme dans une bonne classe en présence de l'inspecteur »*, rapporte Pierre Cardo, tous veulent intervenir. Alors Jacques Chirac tranche en faveur du tour de table. Suivent douze interventions *« très terrain »*, *« passionnantes »*, *« dépassionnées »*, *« nuancées »*, *« au ras des pâquerettes mais ça fait du bien »*, *« concret mais avec hauteur de vue »*, assurent-ils tous. Finances locales, responsabilités des maires, rapports entre communes riches et communes pauvres, emploi, logement social, ou encore rôle des médias : chacun brose son tableau, y va de son problème, de son expérience locale, de son dada.

Jacques Chirac écoute, pose une question, retient une idée, évoque ses propres expériences de maire de Paris *« où il existe aussi des quartiers difficiles »*. Bruno Le Roux propose le développement des emplois de sécurité, de médiateurs de quartier, et réclame l'interdiction du port d'armes, comme en Grande-Bretagne *« où celà donne d'excellents résultats »* ? *« Je veux une note de l'ambassadeur au Royaume-Uni sur cette question »*, coupe le président, *« très réactif »*, selon un participant, en se tournant vers son collaborateur affecté à la prise de notes.

André Gérin, après deux autres maires, réclame l'interdiction des pittbulls, soulignant avoir déjà fait une proposition de loi en ce sens à l'Assemblée ? Pas question de laisser *« ces mollossoïdes »* empoisonner la vie des cités, renchérit le président, en rappelant toutefois qu'il *« portait une attention particulière aux relations entre l'homme et l'animal »*. Pierre Cardo tente d'expliquer les difficultés d'une interdiction. Mais, seul contre tous, il s'incline.

Le président est venu *« apprendre »*. Il découvre du consensus, beaucoup de consensus. *« On se connaît*, explique M. Cardo, *avec Patrick* (Braouezec) *et Bruno* (Le Roux), *on se croise dans les colloques spécialisés, à l'école de la magistrature ou à l'Institut d'études de la sécurité intérieure. Pierre* (Bédier), *Alain* (Etoré) *et moi, on est tous les trois dans la vallée de la Seine. Alors forcément, nos analyses se rapprochent. »* Les interventions discordantes ne passent donc pas inaperçues. Le maire (PC) de Champigny, Jean Louis Bargero, fait un flop lorsqu'il essaye d'entraîner le chef de l'Etat sur le terrain des trente-cinq heures. Et Pierre Cardo doit annoncer qu'il va être *« provocateur et espiègle »* avant de faire entendre certaines fausses notes.

Le premier tour de table dure deux heures. *« Moi je n'ai rien prévu, mais si certains doivent partir, je le comprendrai »*, annonce le chef de l'Etat. Mais personne ne bouge. Le débat peut donc repartir. Le rôle des polices municipales ? Claude Pernès est bien seul à vouloir étendre leur pouvoir. Les emplois-jeunes ? Tous sont pour, et le disent clairement. Le président encaisse, sans commenter.

**« CULPABILISER, NON »**

Une longue discussion commence sur l'éventuelle mise sous tutelle des prestations familiales (*lire ci-dessous*). Quatre élus seulement sont résolument contre : les trois communistes et le socialiste Bruno Le Roux. *« Responsabiliser les parents, c'est très bien, mais les culpabiliser, non*, explique André Gérin. *Il faut leur prendre la main et les guider. »* Pierre Cardo et Pierre Bédier sont eux aussi opposés à cette mesure, mais parce qu'à l'inverse ils la jugent trop molle. Eux préfèrent confier au juge la possibilité de suspendre *« temporairement »* les allocations familiales. *« Un jeu d'enfant à coté de ce que Tony Blair applique en Grande-Bretagne »*, sourit, tableau comparatif en main, le maire de Chanteloup-les-Vignes.

Favorables à cette mise sous tutelle, les six autres maires insistent, à des degrés divers, sur la nécessité de bien doser cette mesure. *« Même Bockel est tombé d'accord pour dire qu'il fallait d'abord essayer le dialogue, et que la mise sous tutelle était vraiment une solution ultime »*, explique Jean-Louis Bargero. *« Je n'ai jamais dit autre chose »*, assure le maire de Mulhouse.

L'heure tourne et, s'amuse l'un d'eux, *« le début des journaux télévisés approche »*. Eloignement des mineurs, incarcération, drogue, urbanisme, immigration, montée des extrêmisme : de nombreux sujets prévus n'ont pas été abordés. Il faut se revoir, hasarde Jean-Marie Bockel. Absolument, assure le chef de l'Etat, qui, radieux, assure avoir *« beaucoup appris »*. Rendez-vous est pris pour le début du mois de février. *« Mais vous ne prévoyez rien d'autre*, précise le président, *ça pourrait prendre la journée. »*

***Christine Garin et Nathaniel Herzberg***

### Questions sur un secrétaire d'Etat à la ville

**Dysfonctionnement dans la communication gouvernementale ou tiraillements entre Matignon et la rue de Grenelle ? Lionel Jospin, lors de la présentation de ses vœux à la presse, mardi 13 janvier, n'a pas souhaité confirmer officiellement la désignation prochaine d'un secrétaire d'Etat à la ville – ou d'un ministre délégué –, pour seconder en ce domaine Martine Aubry. La ministre de l'emploi et de la solidarité avait annoncé cette nomination dans nos colonnes, précisant : *« Il faudra que je sois accompagnée par quelqu'un qui occupe un poste gouvernemental »* (*Le Monde* du 14 janvier). Le premier ministre, s'il a annoncé la présentation, *« dès le mois de février »*, d'un plan *« pour une relance vigoureuse de la politique de la ville »*, s'est refusé à commenter les propos de Mme Aubry. Son entourage a expliqué que la création d'un secrétariat d'Etat à la ville était *« une hypothèse »*, et que cette demande avait déjà été formulée par Martine Aubry.**

# Des élus de gauche comme de droite demandent désormais des sanctions financières contre les familles

**PIERRE CARDO** a été le premier à en parler. En 1993, le maire de Chanteloup-les-Vignes, député (UDF-DL) des Yvelines, suggère de *« sanctionner financièrement »* les parents dont les enfants *« traînent dans la rue à deux heures du matin »* en les privant, par exemple, d'allocations familiales. Bien que déposée sous un gouvernement de droite, la proposition de loi du député est restée lettre morte. Ce qui ne l'a pas empêché de la soumettre à nouveau en novembre, sous une législature de gauche.

C'est que, entre-temps, l'idée a fait son chemin. Les élus ont *« fait leur révolution culturelle »*, pour reprendre l'expression de Jean-Marie Bockel, maire (PS) de Mulhouse. A l'Assemblée nationale, les propositions de loi de députés d'opposition s'entassent. L'une d'entre elles, déposée par une cinquantaine d'élus, suggère de fixer la majorité pénale à seize ans et de mettre à l'amende les parents de mineurs délinquants. Une autre, de députés UDF, demande la suspension de leurs prestations familiales.

Une troisième, de Jean-Claude Mignon, maire (RPR) de Dammarie-les-Lys (Seine-et-Marne) propose l'instauration d'*« allocations familiales à points »*, sur le modèle du permis de conduire.

Un système que le maire (RPR) de Valence (Drôme), Patrick Labaune, préconise également. Plaidoyer commun : il faut responsabiliser les parents, contrer leur *« démission »*, leur rappeler les règles du jeu social.

A gauche, Jean-Marie Bockel a été le premier à briser le tabou. Le maire de Mulhouse se dit contre la suspension des prestations familiales. Mais il suggère le développement de leur mise sous tutelle, pour les familles *« dépassées par les événements »*. Son idée : permettre aux juges de désigner comme tuteurs des personnalités qualifiées, bénévoles, qui assureraient un suivi éducatif auprès des familles, la mise sous tutelle contenant *« la dimension de contrainte et la dimension éducative »*. Après les événements du 1er janvier à Strasbourg, Roland Ries, le maire (PS) s'est lui aussi prononcé en faveur de la mise sous tutelle.

Les deux édiles alsaciens se défendent d'être *« sur une ligne sécuritaire »*. Ils invoquent la nécessité d'*« apporter des réponses nouvelles à de nouvelles formes de délinquance »*. Et reconnaissent que leur état d'esprit a évolué. *« Nous avons toujours eu des réticences à intervenir dans le noyau familial*, explique Roland Ries, *mais quand on voit ce que sont devenues certaines familles, cette prévention doit être remise en cause. » « Je marche sur des œufs*, reconnaît pour sa part Jean-Marie Bockel, *on est sur un chemin de crête avec, d'un côté, un certain angélisme à gauche, de l'autre des dérapages à droite. »*

L'un et l'autre le savent, la mise sous tutelle existe déjà, comme la suspension des prestations familiales. La suspension, mise sur pied dès 1939, est tombée en désuétude : prévue en cas de non-assiduité scolaire, elle était destinée aux parents dont les enfants travaillaient et avait pour but de les inciter à les scolariser. La mise sous tutelle, elle, est imposée lorsque les enfants *« sont élevés dans des conditions d'alimentation, de logement et d'hygiène défectueuses, ou lorsque le montant des prestations n'est pas employé dans l'intérêt des enfants »* (article L 551 du code de la Sécurité sociale).

Chaque année, 40 000 familles (sur cinq millions qui perçoivent des prestations) font l'objet d'une mise sous tutelle. Seuls les juges des enfants peuvent décider de cette mesure. Ils désignent pour chaque famille concernée un *« délégué à la tutelle »* qui recevra les prestations et accompagnera la famille, l'aidera à élaborer son budget, effectuera un suivi éducatif. Salariés pour la plupart des Unions départementales des associations familiales (UDAF) ou de l'Association française pour la sauvegarde de l'enfance (Afsea), les tuteurs suivent en général les familles pendant deux à trois ans. *« C'est un travail de fond, qui demande de la technicité puisqu'il s'adresse à des familles fortement destructurées, on ne peut pas le faire faire par des bénévoles »*, assure Jean-Jacques Andrieux, directeur général de l'Afsea. Les juges prennent cette mesure à la demande des services sociaux ou... des familles elles-mêmes. Lorsque c'est le cas, derrière la requête des parents se cache celle de l'office HLM qui les loge. Les organismes d'HLM ont en effet trouvé dans la mise sous tutelle un moyen d'encaisser les loyers.

Une « instrumentalisation » contre laquelle s'est élevé le Syndicat de la magistrature. Confrontés au cas par cas, les juges obtempèrent néanmoins : une expulsion irait-elle dans le sens de l'intérêt de l'enfant ?

*« Il y a toujours eu, par le biais des allocations familiales, une tentative de normaliser les comportements erratiques*, explique Francis Bailleau, sociologue au CNRS et auteur de *Les jeunes face à la justice pénale* (éditions Syros, 1996). *Au début il fallait que le père envoie son enfant à l'école et ne boive pas les allocations, aujourd'hui il faut aussi qu'il paie son loyer. »*

Certains maires voudraient donc, aussi, que le père – et la mère – soient garants du comportement de l'enfant. Jean-Marie Bockel suggère, pour ce faire, un *« toilettage »* du code de la Sécurité sociale. *« Même si un texte était voté, liant délinquance et versement des prestations, les magistrats ne l'appliqueraient pas ! »*, estime Francis Bailleau. La plupart des juges sont en effet hostiles à la suspension et à la mise sous tutelle des prestations familiales, dans la mesure où elles sont vécues comme des sanctions de la carence familiale, et non pas comme des mesures d'accompagnement. Le débat s'inscrit donc, selon le sociologue, *« dans une phase de gesticulation avec, d'un côté, les politiques qui ne se font pas d'illusions sur le degré d'applicabilité des réformes qu'ils préconisent, et, de l'autre, tous ceux qui crient* "ne touchez pas aux allocs !" *alors qu'on y touche déjà »*.

Pour le maire (PS) d'Epinay-sur-Seine (Seine-Saint-Denis), la proposition de Jean-Marie Bockel n'est que *« l'habillage de gauche d'une proposition de droite »*. Bruno Le Roux souligne toutefois que son *alter ego* mulhousien *« met le doigt sur la chose la plus importante : la nécessité de renouer un lien avec la famille »*. Et de préconiser un travail de fond, qui consiste, par exemple, à valoriser les mères de famille en les incitant à avoir des activités en dehors de chez elles. *« On peut peut-être entrer en contact avec les familles*, suggère le maire d'Epinay-sur-Seine, *sans mettre leurs prestations sous tutelle. »*

***M.-P. S.***

### Plusieurs propositions sur la paternité

**La mise sous tutelle des prestations familiales *« ne fait que disqualifier un peu plus les parents, c'est cautère sur jambe de bois »*, estime Alain Bruel, président du tribunal pour enfants de Paris. Président d'un groupe de réflexion sur la paternité, le magistrat a remis en juin dernier sa « copie », commanditée par le ministère de l'emploi et de la solidarité. Ce rapport, intitulé *« Un avenir pour la paternité ? Jalons pour une politique de la paternité »*, énumère une série de propositions : la nécessité de *« s'attaquer à la définition d'un statut de beau-parent »* ; l'élaboration d'un concept de suppléance parentale, sur le modèle du parrainage, en cas de défaillance de l'un ou l'autre parent ; la mise en place, dans les établissements du secondaire, de séquences de préparation à la parentalité ; la révision du statut et de la formation des travailleuses familiales ; l'aménagement de structures où les parents pourraient se rencontrer ; le développement des jumelages entre crèches et maisons de retraite par exemple.**

TROIS QUESTIONS À...

## HUBERT BRIN

**1 En tant que président de l'Union nationale des associations familiales, que pensez-vous d'une éventuelle suspension ou mise sous tutelle des allocations familiales aux parents de mineurs délinquants ?**

Les élus se trompent lorsqu'ils recherchent des solutions immédiates à un phénomène durable et profond : la jeunesse, persuadée que nous n'avons pas besoin d'elle, se livre à la destruction d'un monde auquel elle n'a pas accès.

Les solutions des élus n'ont ni valeur ni sens. Les violences urbaines ne trouveront de solution que dans la durée, par le biais d'une politique alliant prévention et répression, et non pas dans l'escalade médiatique.

**2 Qu'est-ce qui vous gêne dans les solutions proposées ?**

Elles traduisent une méconnaissance totale de la philosophie des allocations familiales et du mécanisme de la tutelle. On ne peut pas utiliser le mot « tutelle » dans l'action à avoir auprès des parents. Leur responsabilisation ne peut pas se faire à l'aide d'une démarche qui vise d'abord à les déconsidérer, on ne peut pas entrer en contact avec eux à l'aide d'une sanction.

En revanche, je crois beaucoup à la valeur des relations entre parents, c'est-à-dire entre gens égaux en dignité. Il faut que les actions entreprises mettent en contact les parents entre eux.

**3 A l'échelon national, y-a-t-il une responsabilité face à ce qu'il est convenu d'appeler « la démission des parents » ?**

D'abord, si les familles avaient réellement démissionné, la société aurait explosé. Ensuite, nous sommes malheureusement face à un discours ambiant qui ne considère plus la famille comme le lieu d'apprentissage de la citoyenneté. La mise sous conditions de ressources des allocations familiales comme le débat qui tourne autour du contrat d'union sociale, par exemple, montrent que certains refusent d'accepter le rôle structurant de la famille.

***Propos recueillis par Marie-Pierre Subtil***

CONTINUE COMME ÇA ET TOUTE TA VIE T'AURAS UN JUGE POUR ENFANT SUR LE DOS !

PESSIN

# Ségolène Royal présente son plan de relance des ZEP

**ALORS** que les banlieues font l'objet de l'attention générale, Ségolène Royal, ministre déléguée à l'enseignement scolaire, a précisé, mercredi 14 janvier en conseil des ministres, la mise en œuvre de la politique de relance des zones d'éducation prioritaires (ZEP), ébauchée au mois de septembre (*Le Monde* du 30 septembre 1997). Destinées à combattre les difficultés scolaires et sociales des élèves les plus défavorisés, les ZEP avaient peu à peu été reléguées dans les oubliettes de l'éducation nationale.

L'action de Ségolène Royal, largement fondée sur le rapport de deux inspecteurs généraux, Catherine Moisan et Jacky Simon, qui dressaient pour la première fois en septembre 1997 le bilan de quinze années de politique éducative en ZEP, se concentrera tout d'abord sur l'évolution de la carte de ces zones, unanimement jugée obsolète. Les « réseaux d'éducation prioritaire », atténuant l'effet de frontière, « *permettront donc d'intégrer dès la prochaine rentrée des écoles et des collèges aux mesures de lutte contre les inégalités scolaires et inversement à certains établissements d'en sortir* », a déclaré au *Monde* Ségolène Royal.

Par ailleurs les ZEP trop importantes seront divisées, comme à Marseille, où certaines d'entre elles atteignant 10 000 élèves seront « *divisées par cinq* ». En deux ans, la carte des ZEP connaîtra « *une révision d'ensemble* » après une concertation avec les partenaires locaux.

La baisse démographique attendue – de 35 000 élèves dans le premier degré et près de 30 000 dans le second – devrait donner, selon Mme Royal, les moyens d'abaisser le nombre d'élèves par classe et permettre aux enseignants « *de se consacrer davantage sur le temps de travail, à la réflexion collective* ». De plus, la ministre a demandé que soient organisées systématiquement des réunions de formation avec les enseignants arrivant en ZEP, tandis que des formations spécifiques seront dispensées aux futurs profs. « *Nous allons engager avec les organisations syndicales des discussions pour améliorer encore le déroulement de carrière et les conditions de travail des enseignants* », a également indiqué Ségolène Royal. Les chefs d'établissement qui passeraient d'un grand établissement de centre ville à un établissement difficile ne devraient plus voir leur carrière pénalisée par ce choix.

**« TABLEAU DE BORD »**

Le « plan ZEP » a aussi pour objectif d'améliorer l'évaluation des zones. Chaque établissement sera donc tenu d'établir un « *tableau de bord* » pour analyser ses réussites et ses échecs. Sur cette base, « *les établissements devront mettre au point un contrat de réussite avec le recteur, fixant des objectifs précis tant en termes de résultats scolaires que de lutte contre la violence et les incivilités* », précise la ministre. Déterminée à « *généraliser ce qui marche* », Mme Royal veut, par exemple, abonner les enfants à leur domicile à des revues de lecture.

Des forums académiques, préparant un grand forum national qui aura lieu vers la mi-juin, doivent se tenir du 21 mars à la fin avril. Ils permettront une réflexion entre les différents partenaires des ZEP ainsi qu'une consultation, sur la base de questionnaires actuellement diffusés par le ministère. Un comité de pilotage, coprésidé par Jacky Simon et Dominique Glasman, distribue également aux responsables des ZEP une importante documentation servant de support aux forums académiques.

***Béatrice Gurrey***

# Quand le parquet de Bobigny rappelle à l'ordre les parents d'enfants délinquants

**REPORTAGE**

**Convocation systématique, remontrances et menaces de poursuites**

**TASSÉE** sur sa chaise, la jeune femme se fait réprimander. Elle croyait venir au parquet des mineurs de Bobigny (Seine-Saint-Denis), pour accompagner son fils, appréhendé pour recel de scooter volé. Et voilà qu'elle aussi se fait tancer par le délégué du procureur. En silence, elle acquiesce : c'est vrai que, seule à la maison, son fils lui échappe ; qu'elle n'arrive plus à le faire lever le matin malgré les cris ; qu'elle part au travail sans être certaine qu'il ira à l'école. Résultat : Sébastien, seize ans, ne va plus au collège depuis les vacances de Noël.

Les yeux baissés, l'adolescent écoute, un peu hagard, le délégué du procureur, Gilbert Van der Broeck, rappeler à sa mère qu'elle a des devoirs envers son fils, qu'il a besoin de son aide, qu'il faut qu'elle discute avec lui pour qu'il se reprenne en main. Tour à tour ferme et conciliant, autoritaire puis compréhensif, M. Van der Broeck fouille dans leur vie familiale afin de mieux adapter la réponse de la justice au délit commis.

Sébastien, inconnu des services de police jusque-là, s'en sort avec un sursis à exécution des poursuites sous trois conditions : qu'il ne réitère pas dans un délai de neuf mois, que sa mère s'acquitte d'une amende de 250 francs pour dédommager la victime, et surtout qu'il justifie régulièrement auprès du tribunal de sa présence à l'école.

Dans le couloir qui jouxte le bureau du délégué, des adolescents accompagnés de leurs parents, mais aussi des victimes, attendent leur tour. Un à un, M. Van den Broeck les reçoit, tente de comprendre pourquoi les jeunes ont dérapé, rappelle les parents à leur devoir. De la petite bagarre entre jeunes jusqu'à l'agression de conducteurs RATP, chaque mineur interpellé est convoqué au parquet de Bobigny quelques jours seulement après les faits. L'objectif est de réagir immédiatement afin de faire cesser le sentiment d'impunité. Dans le jargon judiciaire, on appelle cela du « *traitement en temps réel* ».

Le principe, relativement efficace, a nécessité à Bobigny, où il a été initié, une réorganisation complète du parquet. L'homme de ce changement est Pierre Moreau, procureur adjoint chargé du parquet des mineurs. En 1992, quand il arrive au tribunal, il dresse un constat accablant de la politique pénale. « *Il y avait une complète inadéquation des réponses des pouvoirs publics à la délinquance des mineurs*, se souvient-il. *D'un côté, on avait des enseignants, des habitants qui avaient peur des jeunes, de l'autre, une réponse judiciaire trop lente pour être vraiment efficace.* »

A l'époque, la police, persuadée du laxisme de la justice, traitait la délinquance des mineurs en interne. Seuls quatre ou cinq jeunes étaient déférés par jour au parquet, lequel renvoyait les affaires plusieurs mois après. Depuis, Pierre Moreau a mis sur pied le principe des convocations au parquet quelques jours seulement après les faits. Aujourd'hui, plus aucun jeune ne sort de garde à vue sans convocation au tribunal et sans que les services de police ne se soient renseignés sur sa situation familiale et sociale.

Au parquet, l'auteur des faits est reçu avec ses parents, ainsi que la victime si elle le souhaite, par un délégué du procureur ou par un substitut si l'infraction est plus sérieuse. Des mesures de réparation, de suivi scolaire ou de contrôle judiciaire sont décidées. Chaque jeune est répertorié sur l'ordinateur du parquet pour connaître ses antécédents en cas de récidive. Les juges pour enfants sont ainsi délestés des infractions mineures et peuvent se recentrer sur les faits les plus graves.

**RESTAURER LE DIALOGUE**

Dans cette logique, le travail auprès des familles est jugé fondamental. Face à des parents dépassés par leurs enfants, confrontés à des fugues ou à un absentéisme scolaire répété, le travail du parquet consiste à « *restaurer le dialogue entre les parents et les enfants* ». « *On leur rappelle que la loi française implique une série de devoirs vis-à-vis de leurs enfants, des désagréments auxquels ils ne peuvent échapper* », explique Pierre Moreau.

Souvent, une admonestation suffit à remobiliser le père ou la mère, mais parfois les magistrats doivent user de moyens plus coercitifs. Ainsi, ils n'hésitent pas à évoquer l'hypothèse d'une mise sous tutelle des allocations familiales, menace qu'ils jugent dissuasive dans les cas les plus difficiles. En cas d'incompréhension manifeste des parents, le parquet va jusqu'à les citer en correctionnelle pour « *soustraction aux obligations de père ou de mère* ». En 1997, le tribunal de Bobigny a ainsi condamné 27 parents à des amendes ou de la prison avec sursis.

Sans aller jusqu'à cautionner l'acte de sa fille, la mère de Naïma l'excuse largement. Convoquées toutes deux la veille devant le délégué du procureur, elles ont d'abord refusé de se présenter avant de s'exécuter. Naïma, treize ans, s'est violemment bagarrée avec deux filles de son collège, parce que, dit-elle, l'une d'elles lui avait marché sur les pieds. Elle avoue franchement son geste, qu'elle regrette, mais sa mère la coupe : « *Ce n'est qu'une histoire de gosses, c'est pas normal d'aller à la police et au parquet pour ça, c'est pas si grave...* »

« *C'est ce que vous dites qui n'est pas normal*, tranche M. Van den Broeck. *Votre fille n'a pas à se faire justice elle-même ; s'il y avait eu des blessés, cela aurait pu être beaucoup plus grave.* »

Le dialogue, difficile, s'engage. La mère de Naïma finit par expliquer qu'elle travaille toute la journée, qu'elle n'a pas le temps de s'occuper pleinement de sa fille. Le père est retourné au Maroc. « *Votre fille endosse sa responsabilité, mais vous, vous n'avez pas l'air de l'assumer*, assène le délégué. *Je vous rappelle que l'article 227-27 du code pénal* (il le lui cite) *vous impose des engagements en matière d'autorité parentale (...). Quand un enfant commet un délit, neuf fois sur dix, c'est que ses parents ne sont pas suffisamment présents. Votre fille a besoin de vous, il faut lui consacrer du temps.* » Un peu soufflée, la mère de Naïma encaisse. Sa fille sortira du bureau avec l'obligation de ne pas récidiver sous trois mois.

***Cécile Prieur***

## *7 200 mineurs impliqués en Seine-Saint-Denis en 1997*

● ***Délinquance :*** 7 200 mineurs de Seine-Saint-Denis ont été impliqués dans des procédures pénales en 1997. 1 238 mineurs ont été déférés au parquet et 4 450 convoqués devant un délégué du procureur. 91 % d'entre eux étaient scolarisés, la grande majorité avait entre quinze et dix-sept ans.

● ***Faits et réponses pénales :*** 41 % des mineurs ont été convoqués devant le délégué du procureur pour vol, tentative ou recel, 19 % pour dégradations volontaires, 14 % pour violences volontaires, 6 % pour ports d'armes de 6e catégorie, 3 % pour usage de stupéfiants.
*29 % ont fait l'objet d'un sursis à* exécution de poursuites avec obligation de justifier de l'assiduité scolaire, 20 % d'un classement sous conditions (interdictions de sortir le soir, travail caritatif...), 19 % d'un rappel à la loi, 13 % d'une requête pénale devant le juge pour enfants, 9 % d'un classement sans suite.

● **La sanction de l'autorité parentale :** l'article 227-17 du code pénal punit de deux ans d'emprisonnement et de 200 000 francs d'amende « *le fait, par le père ou la mère légitime, naturel ou adoptif, de se soustraire, sans motif légitime, à ses obligations légales au point de compromettre gravement la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation de son enfant mineur* ».

# Le procès sur les écoutes n'a pas éclairci l'affaire Doucé

**CONNAÎTRA-T-ON** jamais la vérité sur la mort du pasteur Doucé, en 1990 ? Après l'audience du mardi 13 janvier devant la dix-septième chambre du tribunal correctionnel de Paris, l'énigme reste entière. Ceux qui comptaient sur ce procès annexe pour éclairer le volet criminel du dossier ont été déçus. Aucun des trois prévenus, à commencer par l'ancien préfet de police de Paris Pierre Verbrugghe, n'avait d'élément décisif à apporter sur la disparition de Joseph Doucé.

*Ce défenseur des minorités sexuelles* avait été enlevé le 19 juillet 1990, à son domicile parisien, par deux hommes qui se seraient présentés comme des policiers. Trois mois plus tard, son corps avait été retrouvé en forêt de Fontainebleau. Or, à l'époque de sa disparition, il était surveillé par les renseignements généraux parisiens, les RGPP, qui enquêtaient sur d'éventuelles réunions de pédophiles.

Le tribunal entendait examiner les modalités de cette surveillance. L'ancien inspecteur Jean-Marc Dufourg, personnage-clé de l'affaire, devait s'expliquer sur deux faux rapports. Son directeur de l'époque, Claude Bardon, devait justifier les écoutes effectuées sur la librairie Autres Cultures, dirigée par le pasteur et par son compagnon, Guy Bondar. Quant à l'ancien préfet Verbrugghe, il lui était reproché de n'avoir pas divulgué le nom de l'opérateur chargé des écoutes. L'instruction sur le meurtre n'ayant donné aucun résultat, l'entourage de la victime voyait là une manière d'évoquer enfin les coulisses de l'affaire. D'où l'importance de cette audience. Son ambiguïté aussi, qui n'a cessé de peser sur les débats : il était bien évident que le tribunal ne se transformerait pas en cour d'assises.

A mots à peine couverts, les conseils de M. Bondar ont suspecté M. Dufourg d'être mêlé à la disparition. Me Olivier Metzner a, en outre, contesté les soupçons de pédophilie. L'intervention de son client à ce sujet a néanmoins choqué la présidente, Martine Ract-Madoux. Lorsque M. Bondar a indiqué que les pédophiles étaient les « *premières victimes* » en raison de leurs « *souffrances* », Mme Ract-Madoux l'a rabroué : « *Monsieur, le risque est davantage pour le mineur que pour l'adulte.* »

**LA LIBRAIRIE ESPIONNÉE**

C'est à l'initiative de M. Bardon, patron des RGPP, que la librairie avait été espionnée. Lorsque l'ancien policier s'est avancé à la barre, le tribunal a pu mesurer la complexité juridique de son cas. Les écoutes administratives – et non judiciaires – étaient certes hors la loi, mais cela n'empêchait pas les autorités d'y recourir depuis 1966. Elles faisaient même l'objet de demandes transmises au préfet, au ministre de l'intérieur et au premier ministre. M. Bardon a donc eu recours à une pratique admise par l'administration mais interdite par le législateur avant la loi du 10 juillet 1991. M. Bardon avait confié l'enquête à un groupe où officiait Jean-Marc Dufourg, un inspecteur aux méthodes contestées. Révoqué par la suite, celui-ci a dû s'expliquer sur deux rapports considérés comme faux. « *Je n'étais pas un électron libre*, s'est-il défendu, *j'avais une hiérarchie...* » Il a toutefois paru en difficulté au moment d'expliquer pourquoi les surveillances avaient cessé peu avant le départ du pasteur avec deux hommes.

*En ce qui concerne M. Verbrugghe*, les reproches de la justice ont semblé plus flous. L'ancien préfet, poursuivi pour son refus de donner le nom d'un fonctionnaire, a invoqué des raisons de sécurité : « *Je ne voulais pas que son nom apparaisse sur la place publique car il travaille dans la lutte antiterroriste.* » Le substitut François Cordier a requis la relaxe du prévenu en affirmant : « *Je me demande encore ce que vous faites dans ce dossier.* » En revanche, il a réclamé six mois d'emprisonnement avec sursis à l'encontre de M. Dufourg pour avoir voulu « *tromper sa hiérarchie* ». Enfin, le représentant du parquet a admis qu'il ne savait trop quoi penser de la situation juridique « *complexe* » de M. Bardon. Une bonne manière de résumer cette audience sans relief, marquée par les explications, à l'évidence convaincantes, de M. Bardon et M. Verbrugghe.

Le tribunal rendra son jugement le 24 février.

***Philippe Broussard***

## LE PROCÈS PAPON

LE MONDE / JEUDI 15 JANVIER 1998

# L'accusation se heurte à l'absence de documents sur le troisième convoi

**Au cours d'une audience émaillée par de nombreux incidents, Maurice Papon, qui n'était pas à Bordeaux au moment des faits, le 21 septembre 1942, a pointé les faiblesses des arguments de parties civiles qui ne disposent d'aucune preuve de son implication**

**BORDEAUX**
*de notre envoyé spécial*

Maurice Papon, absent de Bordeaux du 19 au 28 septembre 1942, a-t-il une part de responsabilité dans l'organisation du convoi du 21 septembre ? Au troisième jour de l'examen d'un fait qui n'aurait dû initialement prendre qu'une journée, les questions des parties civiles glissent sur l'absence de documents relatifs à la préparation de l'opération qui conduisit, sur injonction allemande, à la déportation de soixante et onze juifs, dont treize enfants. La seule pièce au dossier est un compte rendu des opérations signé, le 28 septembre, par le préfet Maurice Sabatier.

Pierre Garat, comme toujours, a été sur le terrain, pour la préfecture, la cheville ouvrière. *« En vertu de quelles instructions a-t-il agi ? »*, demande Mᵉ Alain Lévy. *« Vraisemblablement de celles du préfet »*, répond l'accusé. Mais la réponse ne satisfait pas l'interrogateur. Sur un ton de procureur, Mᵉ Lévy considère que Garat, chef du service des questions juives, était dépositaire *« d'instructions permanentes »* du secrétaire général Maurice Papon. Son absence de Bordeaux à la période des faits n'a donc, pour lui, aucune importance.

L'avocat se réfère à une habilitation délivrée par l'ancien secrétaire général à Garat le 3 juillet 1942 afin que celui-ci puisse *« demander à toutes autorités les renseignements dont il a besoin »*. Cette habilitation, valable pour les opérations de juillet, aurait eu, selon lui, valeur permanente. Maurice Papon dénonce *« une confusion »*. S'il veut bien admettre avoir donné des instructions permanentes pour les dispositions d'ordre technique, il le réfute pour les décisions politiques, qui relevaient du préfet. Puis la discussion s'envenime. Mᵉ Lévy rappelle les chefs d'accusation qui pèsent sur l'accusé. *« Ce crime contre l'humanité que vous cherchez et que vous ne trouvez pas !* lance Maurice Papon.

*– On l'a trouvé puisque vous êtes là !*

– (l'accusé s'étranglant) *Comme si le jugement n'existait pas ! Quel cynisme ! Quelle audace ! »*

Le président Castagnède calme le jeu. Pour peu de temps.

*« Je n'approuve pas tout ce qu'a fait Garat*, dit l'ancien secrétaire général.

*– Vous n'avez pas désapprouvé tout ce qu'il a fait. Donc vous avez soutenu ! »*, avance Mᵉ Lévy. Maurice Papon hausse les épaules. *« Mᵉ Lévy manque d'imagination. On revient à l'équation Papon = Garat, Garat = Papon. Ou Sabatier = Papon »*. L'accusé note ensuite les innombrables redites qui émaillent les débats : *« Je me demande pourquoi je réponds, étant donné que* [Mᵉ Lévy] *ne tient jamais compte de mes déclarations. (...) Ce n'est pas intellectuellement correct et c'est moralement méprisable. »*

Alors Mᵉ Lévy développe une argumentation en réponse à une thèse déjà développée, pour la défense, par Mᵉ Jean-Marc Varaut. *« Nul n'est responsable d'autrui, dites-vous ? C'est faux. Le plus bel exemple d'infraction collective, c'est le crime contre l'humanité. »* L'avocat prend appui sur la charte du Tribunal international de Nuremberg d'août 1945, qui déclare, dit-il, qu'en matière de crime contre l'humanité, ceux *« qui ont pris part à l'exécution d'un plan concerté sont responsables de tous les actes accomplis par toute personne en exécution de ce plan ». « Mᵉ Lévy invoque une disposition de Nuremberg dont je constate qu'elle a été écartée par la cour de cassation »*, répond Maurice Papon sur un terrain juridique qui échappe probablement encore aux jurés et que les avocats se réservent pour leurs plaidoiries.

Puis Mᵉ Arno Klarsfeld veut développer la thèse selon laquelle Pierre Garat, en septembre, aurait *« essayé de fourguer les enfants »* aux Allemands. Il note que, lors du convoi d'août, les enfants âgés de moins de deux ans ont encore pu échapper à la déportation. Pas en septembre. *« Faute de preuves, vous faites de la pression psychologique »*, lui renvoit Maurice Papon. Mᵉ Klarsfeld s'aventure ensuite dans un audacieux subjonctif imparfait. Rires et sourires s'ensuivent, s'ajoutant aux fréquentes rumeurs dans la salle. Le président gronde : *« La tournure du débat commence à m'inquiéter. La cour d'assises aspire à un débat qui ne laisse pas de place pour l'humour. »*

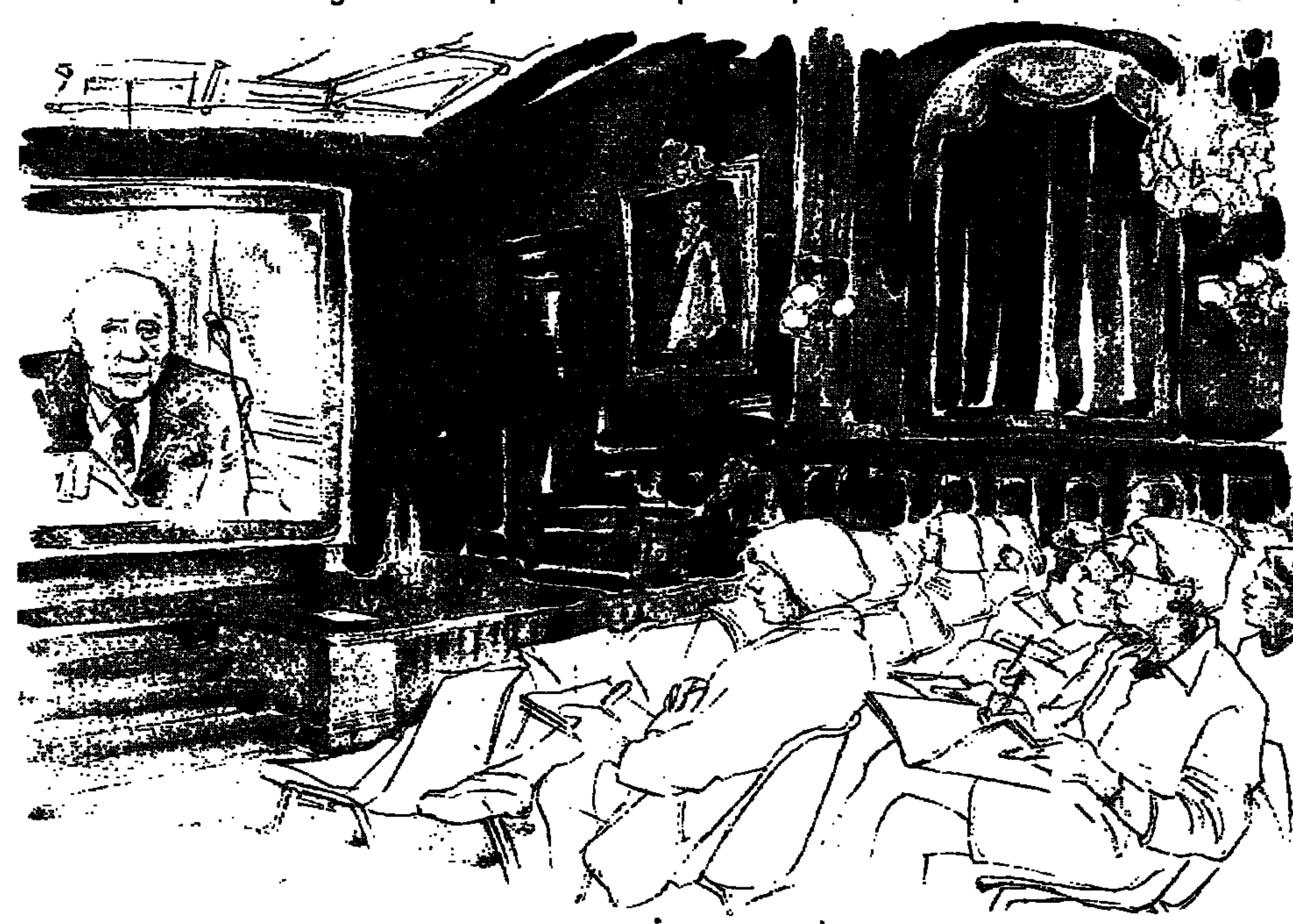
La supension de séance ne dissipe pas l'électricité dans l'air. Une *« fille de fusillé »* veut réagir à l'évocation de l'exécution de soixante-dix otages du camp de Souge et s'avance à la barre. Le président se fâche : *« Je ne peux pas admettre que le public s'avance. J'ai un rôle ici. Je ne tiens pas une discussion sur un fond de bistrot ! »* Puis Mᵉ Varaut reprend le fil de sa défense. Il estime le convoi de septembre *« symptomatique de la poursuite »* : *« Rien n'est imputable personnellement à Maurice Papon. On parle de responsabilité par amalgame. Par un procédé d'interrogatoire, on veut établir l'équation Papon = préfecture, Papon = Vichy. Même si on dit par rhétorique qu'on ne fait pas de procès politique. »*

Energiquement, Maurice Papon revient à son tour à la charge contre, selon lui, *« les occultations délibérées, les interprétations obliques et le parti pris »* de l'arrêt de la chambre d'accusation qui, en septembre 1996, le renvoya devant ses juges.

*« A l'occasion de ce convoi de septembre, les sommets sont atteints,* dit-il. *Je suis absent, personne ne le conteste. Mais par un emploi abondant de restrictifs tels que « néanmoins* », *« cependant », « toutefois », on tente de réduire la portée de cette absence. On me tient. Profitons-en ! La cour n'a pas d'autres boucs émissaires. »*

L'accusé et son avocat ont beau jeu de pointer, sur ce convoi, les faiblesses de l'accusation et de rappeler quelle avait été la conclusion à laquelle le parquet général était arrivé en fin 1995 : *« Il n'est pas établi que Maurice Papon, malgré son éloignement de Bordeaux, ait eu un rôle, même indirect et minime, dans les événements tragiques du 21 septembre 1942. » « Heureusement, le ministère public a gardé son honnêteté et son bon sens*, ironise encore Maurice Papon, observant le revirement, sur ce point, de ses accusateurs. *Ce fait est un exemple, une preuve de l'acharnement et du triste montage dont je fais l'objet, faute de signatures, faute de mon implication. »*

***Jean-Michel Dumay***
*Dessins : Noëlle Herrenschmidt*



***13 janvier, 16 h 05, salle vidéo, vingt élèves de deux classes de 3ᵉ du collège Chante-Cigale de Gujan-Mestras (Gironde) avec deux de leurs professeurs et la bibliothécaire. Ils ont été choisis pour la qualité de leurs dossiers sur le procès. De l'accusé, ils disent : « Je pensais qu'il pourrait se justifier », « il sait pas quoi répondre », « il veut jamais aller au vif du sujet ».***

### *Denise Deysieux ne témoignera pas*

**La cour d'assises de la Gironde ne pourra pas entendre le témoignage de Denise Deysieux, quatre-vingts ans, qui devait éclairer les conditions dans lesquelles les enfants juifs, qui avaient été écartés du convoi de juillet 1942, avaient été finalement ramenés au camp de Mérignac pour être déportés en août vers Drancy, et dire, éventuellement, quel avait été le rôle de la préfecture dans cette affaire. A cette époque, elle hébergea dans la commune de Salles deux de ces enfants. Un expert médical a estimé que son état de santé mental ne le lui permettait pas de témoigner, *« dans la mesure où les interventions médiatisées ont entraîné un important retentissement psychologique »*. Dans une déposition recueillie lors d'une procédure après-guerre, en 1949, Denise Deysieux indiquait : *« J'ai été prévenue par le garde-champêtre de Salles que j'avais à reconduire les enfants (...) dans un établissement occupé par les Allemands. »***

# Le rabbin Marcel Stourdze, au nom de son frère

**BORDEAUX**
*de notre envoyé spécial*

*« Pour moi, Papon, eh bien, c'est un... lèche-cul ! »* Le rabbin Marcel Stourdze semble lui-même étonné par la crudité de son expression. Ce beau vieillard âgé de quatre-vingt-cinq ans, avec sa longue barbe blanche et ses yeux bleus d'une étrange douceur, est plus habitué à délivrer des messages de charité. Pourtant, lors du procès de Klaus Barbie – qui l'avait arrêté en 1943 –, il avait répondu à Mᵉ Vergès, qui lui demandait à quoi il reconnaissait son tortionnaire : *« A sa sale gueule ! »*

**PORTRAIT**
Il fait quasi quotidiennement le voyage de Paris à Bordeaux

De nouveau partie civile à Bordeaux, au nom de son frère Sammy, parti de la ville en juin 1943 pour les camps de la mort dont il n'est jamais revenu, et de l'Association indépendante nationale des anciens déportés internés juifs et leurs familles, dont il est le président, il fait quasi-quotidiennement le voyage de Paris à Bordeaux, en dépit de son très mauvais état de santé qui l'oblige à s'aider de béquilles pour se déplacer. *« Papon,* explique-t-il, *a l'air de parader au-dessus de tout le monde, et de faire croire qu'il a fait beaucoup pour sauver des juifs. Or il n'a jamais rien fait, et s'il y a eu des juifs qui ont été rayés des listes, ce n'est pas certainement pas de son fait. »* Né en juillet 1913 à Boulogne-sur-Seine, fils d'un rabbin, Marcel Stourdze, après des études de chirurgie dentaire et d'économie, dirige des grands magasins de Paris, comme le BHV. Sa première femme est arrêtée à Lyon par Barbie et meurt à Auschwitz. Arrêté, lui aussi, par Barbie, torturé, il est déporté et est libéré de Dachau en avril 1945. *« Depuis*, dit-il avec un sourire désarmant, *je m'occupe des communautés juives, je suis aussi rabbin, alors, quand on a besoin de moi, je me rends utile. »*

Son jeune frère, Raymond David Samuel, que tout le monde appelait « Sammy », avait été arrête à la frontière espagnole puis emprisonné à Orthez avant d'être emmené, en février 1943, au camp de Mérignac. *« Le camp était dans un état lamentable, m'a-t-on raconté*, explique-t-il, *les gens ne travaillaient pas, mon frère, qui était aussi rabbin,*



*a réussi à organiser des cours de philosophie talmudique mais aussi d'espagnol et d'anglais. »*

*« Il voulait leur montrer*, poursuit-il, *que le judaïsme n'était pas quelque chose de figé, ne résidait pas uniquement dans des pratiques mais que croire en Dieu c'était aussi croire en l'homme »*. En juin 1943, Sammy fait partie d'un convoi de trente-quatre personnes pour Auschwitz, via Drancy. *« On m'a dit que même le directeur du camp de Mérignac avait déploré sa déportation »*, confie Marcel Stourdze. Sammy, dont l'attitude en déportation a été héroïque, aura le crâne fracassé d'un coup de matraque par un Kapo à qui il reprochait de voler le pain des détenus.

Pour le rabbin Stourdze, le crime de Maurice Papon est *« aussi fort »* que celui de Barbie. *« Lors du procès de Barbie*, explique-t-il, *un juré m'avait demandé si je pouvais pardonner et j'avais répondu que seuls pouvaient pardonner les victimes qui ne sont pas rentrées »*. Il ajoute : *« Si j'étais juré, je chercherais bien sûr toujours les circonstances atténuantes, mais je les trouverais à travers les regrets que Papon aurait manifesté. Or, il n'a jamais eu ces mots de regrets. Vous croyez que sa manière d'aller dans des grands hôtels lorsqu'il a été libéré, c'est l'attitude d'un homme qui se sent fautif, qui a quelque chose à se faire pardonner ? »*

*« Papon,* poursuit-il, *est un homme pétri d'orgueil qui a l'air de mépriser tout le monde, c'est un homme qui a toujours voulu passer devant, mais ce qui lui a permis de réussir c'est d'abord sa servilité. oui, c'est bien un lèche-cul ! »* conclut-il, avant de laisser tomber une dernière phrase, qu'il ne terminera pas : *« pourtant, en tant qu'homme charitable, je me demande si le châtiment, la prison... »*

***José-Alain Fralon***

# Une lettre de Maurice Papon dans les archives de l'UGIF

**LORS** de l'audience du 7 janvier, le défenseur de Maurice Papon, Jean-Marc Varaut, laissait entendre qu'il existait dans les microfilms des archives de l'Union générale des israélites de France (UGIF) se rapportant à Bordeaux – microfilms disponibles au Centre de documentation juive contemporaine (CDJC) – une lettre signée de la main de son client.

Cette lettre existe bel et bien au CDJC. Elle est située dans un autre dossier que celui qui renferme l'essentiel des archives de l'UGIF de Bordeaux (*Le Monde* du 8 novembre 1997). Bien que ce document ne porte pas d'indication de date, on peut, par son contenu, le situer vers la fin de l'année 1942. Il s'agit d'une lettre adressée, pour *« le Préfet régional, Préfet de la Gironde »* (section : « questions juives »), à *« Monsieur l'Administrateur délégué de l'Union générale des israélites de France »*.

En voici le contenu : *« Comme suite à la demande de M. le Commissaire général aux questions juives, en date du 13 octobre 1942, j'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli le relevé, in extenso, des juifs figurant au fichier du département de la Gironde et dont le recensement a été effectué en exécution de l'ordonnance allemande du 29 septembre 1940. Je vous signale que, parmi les juifs recensés, il en est un certain nombre qui ont fait l'objet de mesures de déportation de la part des autorités d'occupation, et que d'autres sont partis pour une destination inconnue. »*

La signature est précédée de la mention désormais familière à ceux qui suivent les débats des assises de Bordeaux : *« Pour le Préfet Régional. Le Secrétaire Général, Maurice Papon »*. Ce texte accompagne l'envoi de listes sommaires de juifs du département, établies à partir du fichier de la préfecture. Il a récemment été reproduit dans un dossier établi par Adam Rayski et publié par *La Lettre des résistants et déportés juifs* sous le titre « Vichy savait » (novembre 1997). Il avait été également publié dans un autre dossier composé par Serge Klarsfeld, *L'Affaire Papon : une documentation*, édité et distribué par l'association des Fils et Filles des déportés juifs de France.

**LE RECENSEMENT DE 1940**

La lecture de ce document montre, s'il en était besoin, que c'est bel et bien le fichier établi par l'administration française et recueilli par les préfectures sur la base du recensement de 1940 en zone occupée qui alimente les autres fichiers, en particulier celui de l'UGIF.

Quant à l'origine de cette remise de listes, il semble qu'il faille la faire remonter à l'exigence des autorité allemandes d'imposer, le 17 décembre 1941, aux juifs de France, une amende de 1 milliard de francs (1,7 milliard de francs actuels). L'occupant charge l'UGIF naissante d'en récolter la somme. Du recouvrement, les membres du conseil de l'UGIF seront individuellement et collectivement tenus responsables et, à défaut de paiement, les Allemands vont jusqu'à menacer de pendre un certain nombre de juifs en public. Ordre a en outre été donné à l'UGIF de percevoir la somme sur les biens des juifs de la zone occupée.

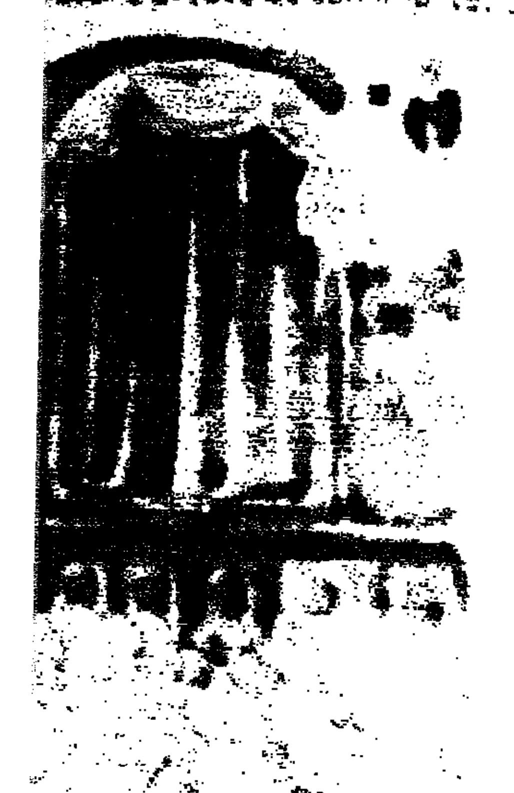
Or la hâte avec laquelle l'UGIF doit payer – la dernière tranche de 250 millions de francs devant être versée le 31 mars 1942 – a poussé celle-ci à recourir à l'emprunt. Restait, pour rembourser le consortium de vingt-neuf banques et la Banque de France, qui ont avancé la somme (la Banque de France se remboursera sur les fonds juifs déposés à la Caisse des dépôts et consignations et sur certains comptes bloqués), à rétablir plus « équitablement » la charge sur l'ensemble de la population juive, ce que l'urgence a empêché, et tel est le prétexte invoqué par le Commissariat général aux questions juives (CGQJ) pour recueillir ces listes.

Le 1ᵉʳ août 1942, le CGQJ prie donc le vice-président de l'UGIF, André Baur, *« d'établir, à l'aide des énonciations de* [son] *fichier et des renseignements complémentaires réunis par les préfectures intéressées, des listes nominatives des chefs de famille juifs de la zone occupée en résidence en 1941 dans ladite zone »*. Cette demande est assortie d'une circulaire du 27 août 1942 aux préfets, priés par le commissaire général Darquier de Pellepoix d'envoyer à l'UGIF *« le relevé in extenso du fichier de recensement des juifs de* [leur] *département »*. La lettre de Maurice Papon, retrouvée au CDJC, est par conséquent l'exécution de cette requête.

***Nicolas Weill***

ts sur le troisième convoi

Maurice Papon





# La Camargue ne veut plus s'abandonner à la divagation des eaux

## Les récentes crues du Rhône ont mis en lumière l'état déplorable des digues. Gérées jusque-là par des propriétaires privés, elles vont être entretenues désormais par un syndicat intercommunal. Les travaux commencent à la fin du mois

**ARLES**
*de notre correspondant régional*

Le 19 décembre, le Rhône continue de monter : on frôle un débit de 7 000 m³ par seconde, loin des 9 000 ou 11 000 m³ des deux crues catastrophiques de l'hiver 1993-1994, mais au seuil de la cote d'alerte. Le souvenir des récentes inondations est là, lancinant et d'autant plus présent que rien, hormis un peu de débroussaillage et l'aménagement de quelques chemins de crêtes, ne semble avoir été entrepris pour la réfection des digues.

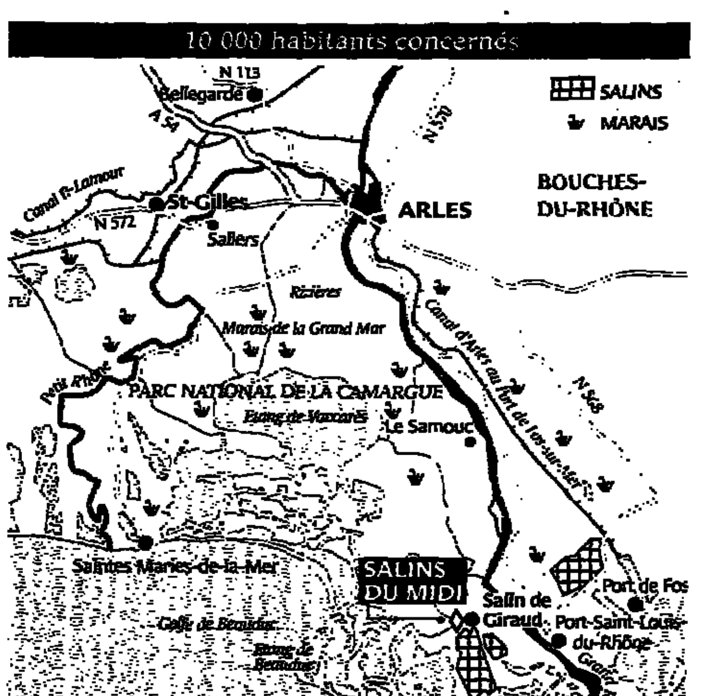
Dans le delta, l'inquiétude monte avec le flot. Ce 19 décembre, une tempête de sud-est fait rage sur la mer. Les vagues attaquent les digues qui la contiennent et, à son débouché, le fleuve ne peut plus s'écouler, bloqué par les vagues et les courants contraires. Au bac de Barcarin, les rouleaux cognent, tandis que la digue du Grand Rhône, face à Port-Saint-Louis, montre des faiblesses. Elle tiendra finalement sur les 160 kilomètres des Petit et Grand Rhône, mais, sur la mer, elle cédera.

Quatre brèches s'ouvriront dans la partie privée de la digue, celle qui protège les 10 000 hectares des Salins du Midi. Heureusement la nuit apportera le mistral, qui, soufflant nord-ouest, fera refluer la mer et désengorgera le fleuve. Si les segonneaux, ces étendues parfois cultivées entre fleuve et digue, « ont bu », le polder a bien résisté : les riziculteurs, manadiers et hôteliers ne déplorent aucun dommage.

Seuls dégâts de cet hiver, donc, quatre brèches sur plusieurs centaines de mètres, dans la digue privée des Salins. La mer roule sans plus d'obstacle dans l'étang de Beauduc et pénètre ainsi le réseau d'étangs sophistiqué qui fait voyager l'eau de mer vers les 770 hectares de tables saulnantes où s'opère la récolte du sel à l'automne. Il faudra, estime la compagnie des Salins du Midi, 20 millions de francs pour reconstruire les levées, en renforcer d'autres et mener des travaux sur des martellières endommagées. C'est beaucoup, mais indispensable, d'autant que la diminution du limon contenu dans le fleuve a considérablement rapproché la mer des digues, faisant disparaître des plages protectrices qui existaient il y a encore dix ans.

**LENTEURS DU DOSSIER**

Aux Salins, on ne cache pas son inquiétude. Le maire (PS) d'Arles, Michel Vauzelle, a demandé que la zone soit déclarée sinistrée par catastrophe naturelle suite à ces débordements marins. A ce titre, des aides publiques pourraient être apportées à la société privée désormais propriété de la compagnie américaine Morton, et qui emploie ici deux cents salariés, pour des travaux qui abritent ses installations, mais protègent aussi tout le sud du delta. La montée hivernale des eaux a remis sur le devant de la scène les lenteurs et pesanteurs qui entourent le dossier des digues. Lors des crues de décembre 1993 et janvier 1994, la solidarité spontanée avait fait des merveilles : les manadiers s'étaient entraidés pour sauver taureaux et chevaux, des fonds d'urgence avaient afflué. La submersion des digues avait révélé l'obsolescence de leur gestion par les propriétaires agricoles qui les ont laissées à l'abandon, livrées à la divagation des blaireaux, lapins et ragondins, grands creuseurs de niches qui les affaiblissent. Mais il aura fallu quatre ans pour que le premier coup de pelle des grands travaux de réfection annoncés soit donné. Quatre ans de palabres et de réunions qui ont finalement abouti à la mise en place du Syndicat intercommunal de gestion des digues du Rhône et de la mer (Sidrhemer), regroupant les trois communes d'Arles, Port-Saint-Louis-du-Rhône et les Saintes-Maries-de-la-Mer, désormais chargé de la réfection des digues qui protègent près de 10 000 habitants.




**POLDER FRAGILE**

Car c'est bien à cause de la catastrophe d'il y a quatre ans que les habitants ou les professionnels du tourisme ont commencé à être écoutés et ont réussi pour la première fois à s'infiltrer dans une assemblée comme le Parc national de Camargue dont ils étaient jusque-là complètement exclus. Il est apparu nécessaire que les instances publiques prennent en charge les travaux et ne laissent pas l'entretien à la discrétion de propriétaires privés. Les trois communes concernées sont devenues les maîtres d'oeuvre, l'Etat, la région et le conseil général participant au financement, mais pas à la gestion. Le Sidrhemer va donc entreprendre les indispensables travaux. Michel Vauzelle, maire de la plus grande commune concernée, qui compte 140 kilomètres de digues, résume ainsi la situation : « Ou on rend la Camargue à la divagation des eaux du Rhône et de la mer, ou on rend le delta vivable. » Un comité interministériel a évalué à 300 millions de francs sur dix ans les travaux nécessaires à la réhabilitation définitive des ouvrages, dont l'examen détaillé a montré qu'ils avaient quelques sérieuses zones de faiblesse.

Malgré de petites chicayas intercommunales sur quelques zones frontalières, un programme de 150 millions de francs sur cinq ans (12 millions dès l'année 1998) a donc enfin démarré, le lancement officiel des travaux devant intervenir le 29 janvier. L'Etat apporte 40 % des sommes, le conseil général 25 % et le conseil régional 20 %. Une façon de rappeler, en espèces trébuchantes, que la Camargue n'est plus, depuis longtemps, un espace naturel, mais un polder fragile.

*Michel Samson*

### *La prise de conscience*

**Pour Françoise Peytavin, animatrice de l'Association des sinistrés, *« sur le plan social, en Camargue, il y a avant les crues et après les crues »*. Elle explique ainsi que les Camarguais ont presque oublié leurs digues et *« construit n'importe où »*. C'est ainsi que la place centrale du hameau de Saliers, érigé au XIIe siècle, a été épargnée en 1994, comme tous les mas du XVIIe siècle, alors que les constructions plus récentes ont été noyées. Depuis les crues récentes, on semble en *revenir à cette prudence*. Bernard Picon, spécialiste du delta et sociologue au CNRS, confirme le changement des mentalités et la prise de conscience des habitants. Pour lui, les crues marquent *« le début de la fin d'un système où les grands propiétaires étaient les seuls décideurs »* en matière de digues.**

## *Visite discrète d'un sanctuaire vert*

**ARLES**
*de notre correspondant régional*

La Camargue est tellement protégée que sa visite n'est souvent qu'une longue frustration : le curieux ne voit que de loin marais, flamants, taureaux et hérons s'il ne connaît pas un scientifique ou un riziculteur qui lui permette de franchir les limites des réserves ou des exploitations. Le domaine des marais du Vigueirat, 5 000 hectares entre le delta du Rhône et la steppe de la Crau, permet de pénétrer dans le sanctuaire grâce à des visites conduites par des guides naturalistes.

La ville d'Arles, en charge de la gestion du domaine, plaide pour le développement de ce tourisme vert. C'est un moyen de redynamiser Mas-Thibert, morceau languissant de la commune où furent parqués des harkis, frappé de chômage et qui voit ses commerces s'éteindre les uns après les autres.

A l'ouest du Rhône, le long du canal du Vigueirat, qui transporte les eaux claires de la Durance, captées peu avant qu'elle se jette dans le grand fleuve, le domaine abrite la plus grande roselière protégée de la région, et c'est un magnifique ensemble d'étangs, de bois de tamaris, de forêts de frênes et de peupliers. 25 000 ou 30 000 oiseaux d'eau le hantent. Un couple de cigognes, stars émouvantes du lieu, a élu domicile ici, tandis que d'autres utilisent ces immensités comme terres d'escale lors de leur migration.

**CONTEURS HORS PAIR**

Tous les hérons possibles, butor étoilé ou crabier s'y retrouvent, ainsi que des flamants roses ou des oies cendrées qui traquent le poisson et la crevette ou semblent humer le vent parmi les étangs, saumâtres ou doux. Plus loin, les dos des carpes affleurent comme des écueils mous sous l'œil de chevaux tranquilles. La beauté du Vigueirat, ce sont les accompagnateurs qui la font découvrir. Le domaine appartient au Conservatoire du littoral. Il est géré par la mairie d'Arles, qui l'a confié à la station biologique de la Tour du Valat, dont la mission est de *« promouvoir et de participer à la protection des zones humides méditerranéennes »*. Ses gestionnaires, qui travaillent en relation étroite avec les scientifiques, sont des conteurs hors pair. Ils savent tout de leur écosystème et des coutumes des herbes et des bêtes qu'ils surveillent. Et ils savent aussi raconter comment tout cela marche, comment ils vident ou emplissent des marais pour déplacer les oiseaux, comment ils laissent des prés en exploitation animale afin de favoriser telle ou telle repousse. Le circuit de découverte qu'ils proposent est aménagé avec beaucoup d'astuce.

L'idée des passionnés qui commandent aux destinées de ce parc, largement encouragée par la mairie, est de développer ce tourisme discret et intelligent, à l'instar de celui qui se pratique souvent dans les pays nordiques ou aux Etats-Unis, où on réussit à faire visiter des espaces protégés à des milliers de gens sans gêner la conservation du patrimoine. Elle est aussi d'inciter les voisins à s'impliquer en aménageant des gîtes ruraux, des petits restaurants ou des promenades à cheval. Pour dynamiser le tout, les gérants projettent, en accord avec EDF, d'installer un petit bateau électrique silencieux qui embarquerait les visiteurs, du village à l'entrée du domaine, en utilisant le canal d'Arles à Port-de-Bouc.

*M. S.*

**★ Il est impératif de réserver : Office du tourisme d'Arles, 04.90.18.41.20. Durée de la visite : six heures, de 10 heures à 16 heures, les mercredis, samedis et dimanches.**

## M. Tiberi souhaite limiter à 2 % la hausse de la fiscalité à Paris en 1998

**LES ORIENTATIONS** budgétaires qui seront soumises au Conseil de Paris, lundi 19 janvier, devraient limiter la hausse de la fiscalité locale des Parisiens à 2 % en 1998. Lors d'une conférence de presse, mardi 13 janvier, Jean Tiberi, maire (RPR) de Paris, a indiqué que le budget qui sera débattu et voté les 23 et 24 mars aura comme priorité *« une fiscalité très modérée et une reprise significative des investissements »*. M. Tiberi a indiqué qu'après une hausse des taux de 6 % en 1996, et de 3,4 % en 1997, *« tous les efforts seront faits pour que cette augmentation ne dépasse pas 2 % en 1998 »*, hausse à laquelle devrait s'ajouter une augmentation d'un point des valeurs locatives.

Le budget de Paris était de 32,3 milliards de francs en 1997. L'Hôtel de Ville attend une légère augmentation des droits de mutation en 1998, mais des économies substantielles devront être réalisées sur les dépenses de fonctionnement. Bertrand Delanoë, président du groupe socialiste du Conseil de Paris, a estimé le même jour que ces orientations budgétaires sont un *« exercice bâclé »* et met en doute la reprise annoncée de l'investissement dans la capitale.

## Le nouveau périphérique de Lyon est déjà menacé de faillite

### Raymond Barre envisage de réduire de moitié le prix du péage

**LYON**
*de notre correspondant régional*

Dans un rapport intermédiaire, les experts de l'Etat chargés, à la demande du président de la Communauté urbaine de Lyon, Raymond Barre, d'analyser la situation créée par le boycott de TEO – Transversale Est-Ouest, le périphérique nord de l'agglomération mis en service au mois d'août 1997 – par les automobilistes, estiment que la société concessionnaire est menacée de *« déconfiture »*.

Celui-ci souligne *« le caractère très limité de la montée en charge du trafic sur l'ouvrage »* – inférieur de deux fois et demie aux prévisions –, la *« position dure du concessionnaire »* et la *« situation de blocage »* qui en résulte. Le rapport indique tout d'abord que le concessionnaire de l'ouvrage, le groupe Bouygues, associé à Dumez, qui observait jusqu'alors un mutisme total, accuse aujourd'hui le concédant, la Communauté urbaine de Lyon, d'être responsable de la situation très difficile qu'il traverse, et il dénonce la *« rupture de l'équilibre économique de la concession »*. Les experts indiquent, par ailleurs, que Bouygues va devoir faire face prochainement à des échéances financières très lourdes. Il pourrait ne pas pouvoir les honorer en raison du chiffre d'affaires trop faible qu'il réalise sur TEO.

L'entreprise est en outre confrontée depuis plusieurs mois à l'attitude des organismes prêteurs, qui s'inquiètent du boycott mené par la population lyonnaise. Ceux-ci hésitent désormais à verser au concessionnaire les sommes qu'il réclame dans le cadre du prêt de 2 milliards de francs que treize banques françaises et étrangères lui ont accordées.

**PRÉVISIONS SURÉVALUÉES**

Plusieurs établissements considèrent en effet que, dès l'origine du projet, leurs analyses financières ont été induites en erreur par les prévisions de trafic, qui furent, selon eux, surévaluées. Une demande de tirage de 30 millions de francs réclamée ce mois-ci par Bouygues pourrait rester sans réponse de leur part. *« Il suffit par exemple d'un vote de défiance du tiers des banques prêteuses pour faire "tomber" le concessionnaire »*, notent les experts de l'Etat, qui, implicitement, estiment que ce dernier est menacé de faillite. Celui-ci va notamment connaître dès le mois de mars de très grandes difficultés pour rembourser le premier terme du capital des emprunts, qui s'élèvera pour l'année 1998 à près de 300 millions de francs. Comme contrepartie à une meilleure utilisation de TEO, les experts proposent une *« diminution significative du niveau des péages »*, qui, selon eux, peut être décidée sans nouveau décret du Conseil d'Etat, conformément à la position de la Haute Assemblée pour le tunnel du Prado-Carénage à Marseille. Raymond Barre a annoncé, mardi 13 janvier, qu'il saisira le 26 janvier le conseil de la Communauté urbaine d'une proposition de réduction du péage sur TEO. Celui-ci pourrait passer à 10 ou 8 francs contre 16 francs actuellement pour les 10 kilomètres de la traversée nord de Lyon. Toutefois, cette décision suppose, de la part du concédant, de dédommager le concessionnaire d'une éventuelle chute de ses recettes.

Mardi, les associations qui militent pour la gratuité du périphérique ne cachaient pas leur satisfaction. *« Le boycott des citoyens est notre meilleure arme. Le pré-rapport des experts nous encourage dans notre action. Visiblement, nous sommes à deux doigts de "plomber" le concessionnaire. Nous n'allons pas nous en priver »*, souligne Gérard Claisse, porte-parole du Collectif pour la gratuité, contre le racket.

*Claude Francillon*

## Les éboueurs de Toulon défient la mairie

**TOULON**
*de notre correspondant*

Les éboueurs toulonnais ont entamé leur douzième jour de grève, ce mardi 13 janvier. La ville est encombrée de sacs poubelle. Ce mouvement fait suite à l'attribution du marché d'enlèvement des ordures ménagères à la société Polyurbaine (groupe Penauille) dont l'offre de prestations était inférieure de 11 millions de francs par an par rapport à son prédécesseur, la Coved.

Regroupés autour des syndicats CGT, CFDT, FO et CFTC, les quatre-vingts employés du service du nettoiement ne tardaient pas à constater qu'ils étaient les premiers à faire les frais de cette subtantielle économie se traduisant par la suppression de vingt-cinq emplois intérimaires, des réductions de salaire et un jour de travail hebdomadaire supplémentaire. Quant aux usagers, ils devraient s'habituer à des ramassages de jour et moins fréquents.

Les employés ont donc demandé au maire, Jean-Marie Le Chevallier (FN), de dénoncer ce contrat, effectif à compter du 7 janvier, au motif notamment que le préfet du Var avait émis des réserves sur le marché. Le représentant de l'Etat estime que la société ne répond pas aux critères requis et que celle d'un vice de forme pouvait être relevée sur le fond. Soufflant le chaud et le froid, Jean-Marie Le Chevallier stigmatise dans un premier temps *« la défaillance du directeur des services de nettoiement »* travaillant sous le contrôle de l'adjoint de tutelle, Gérard Bauer, qui a fait le plus clair de sa carrière dans une entreprise d'enlèvement d'ordures ménagères.

Après dix jours d'atermoiements, une ultime tentative de négociation, placée sous la protection d'une cinquantaine de policiers particulièrement nerveux, a échoué mardi 13 janvier. Changeant de ton, le maire regrette que cette grève *« soit tombée dans le piège d'une provocation politique préparée de longue date par les gauches »*, avant de conclure : *« L'emploi de chaque gréviste est menacé puisque leur grève sans préavis est illégale. »* Dans la foulée, il a introduit une action en référé devant le tribunal correctionnel de Toulon pour occupation illégale des locaux de l'entreprise.

Cette grève accentue le malaise au sein de la majorité municipale de Toulon, déjà perturbée par les oppositions internes, la récente mise en examen du chef de cabinet et la muliplication des rappels à l'ordre du service de la légalité préfectorale.

*José Lenzini*

**Après plusieurs films consacrés aux grands drames et aux guerres de l'Amérique, le réalisateur de « JFK » et de « Platoon » se penche sur son passé. « U-Turn », son dernier film, et un livre qui doit beaucoup à sa propre histoire, ont pour base des traumatismes liés à son enfance et à sa guerre du Vietnam**

# Oliver Stone, l'homme de tous les chocs

***Derrière la cinquantaine rassurante et des lunettes d'intello, une biographie et une filmographie marquées par la violence et la rupture.***

QUOI qu'on pense d'Oliver Stone – souvent du mal, plus rarement du bien –, il faut au moins lui reconnaître un mérite : celui d'envisager, à cinquante ans passés, sa carrière en termes ambigus, complexes, schizophréniques. Une finesse qui manquait parfois à son cinéma, souvent pressé d'imposer ses conclusions aux spectateurs, comme l'existence d'un complot militaro-industriel responsable de l'assassinat de John Fitzgerald Kennedy. *JFK* (1991), le film qui aura en partie ôté à Stone sa dimension de cinéaste pour en faire une sorte de prêcheur en croisade contre les idées reçues, témoignait au moins d'un trauma que l'on n'avait jamais vu au cinéma : l'autopsie de Kennedy, dépecé comme un vulgaire cadavre, métaphore parfaite d'un pays, et donc d'un cinéaste, qui faisait le deuil de son innocence. Après avoir travaillé en 1997, sur le scénario de la suite de *Mission : impossible*, Stone prépare maintenant un film sur Martin Luther King. « *Les circonstances de sa mort,* dit-il, *restent encore mystérieuses, mais les médias américains ont déjà annoncé les conclusions de mon film. Je resterai toujours pour eux l'anti-Descartes.* »

Derrière ces films-débats se profile l'image floue d'un homme choqué – comme toute une génération d'anciens combattants – par sa guerre du Vietnam. Egaré sur le champ de bataille, persuadé de défendre les intérêts de son pays et du « monde libre », il en est revenu la tête à l'envers, contraint de réviser tout son système de valeurs. Cette contradiction, il l'a décrite dans deux films réalisés à la suite : *Né un 4 juillet* (1990) et *Les Doors* (1991).

*Né un 4 juillet* s'intéressait à l'individu le plus conformiste qui soit, Ron Kovic, qui partait pour le Vietnam la fleur au fusil, la tête bourrée d'illusions, et en sortait sur une chaise roulante pour devenir un militant pacifiste. *Les Doors* s'attachait, avec la figure du chanteur « maudit » Jim Morrison, à décrire un être révolté, dont la colère deviendra un autre cri de ralliement. « *L'Amérique a deux faces, l'une puritaine, l'autre hédoniste. Entre les deux, je suis le diable. Cela fait dix ans que je fais l'actualité. L'ultraconservateur Pat Buchanan* [candidat à l'élection présidentielle en 1996] *a écrit que Ron Kovic était un tricheur, JFK a choqué les gens. Je suis devenu un bandit, et mon ennemi est le conformisme de la société américaine. J'ai toujours voulu être accepté, et je me retrouve à jouer à Robin des Bois. J'aime l'idée que l'on puisse rêver éveillé. Je me suis toujours interrogé sur la réalité. Surtout en se penchant sur des individus comme Nixon, ou sur les circonstances entourant l'assassinat de Kennedy. Les faits m'importent en priorité, mais leur interprétation reste tellement complexe que l'assassinat de JFK en vient à ressembler à un rêve ou à une espèce de cauchemar. Car le pays a sombré par la suite dans un état proche du cauchemar qui l'a traumatisé. On peut au moins se mettre d'accord sur une chose : sa tête a bien été pulvérisée le 22 novembre 1963 à midi, et pour des raisons bien spécifiques. Et cela nous mène tout droit au Vietnam et au Watergate, puis aux années Reagan.* »

Le cauchemar « stonien » s'est institutionnalisé. A l'université de Washington, un professeur a intitulé un de ses cours *Oliver Stone's America*. « *J'aime beaucoup aller dans ces classes, mais je me sens comme un fantôme. Il y a des étudiants aux Etats-Unis qui ne connaissent rien du Vietnam, et tout de Nike, Microsoft ou du snowboard. Ce siècle a connu la guerre, la dépression économique, la bombe atomique, et il est très possible que j'appartienne à une autre époque. Il ne me reste plus qu'à tenir mon rôle de patriarche.* »

Avant d'en arriver là, de retrouver plus souvent son nom dans les pages « Débats » des journaux américains qu'à la rubrique « Culture », Oliver Stone en était resté, dans son cinéma, à une dichotomie primaire entre le bien et le mal, dont le ressort narratif, à l'efficacité évidente, induisait toutefois un manque certain de subtilité. Ainsi, la jeune recrue de *Platoon* (1986), tiraillée entre un sergent sadique, au visage lacéré comme pour mieux stigmatiser sa violence manifeste, et un autre, charismatique, à la sagesse de chef indien. Ce fut encore le *trader* de *Wall Street* (1987), attiré par un Michael Douglas empilant les richesses pour le simple plaisir de les accumuler, et qui finira par dénoncer son patron pour délit d'initié.

> « Il y a deux personnes en moi : le garçon qui voulait que son père soit fier de lui, et le côté Oliver, beaucoup plus sensuel, beaucoup plus avec sa mère. Cela m'aura pris trente ans pour revenir à ce stade »

Souvent loué pour son réalisme (pour la première fois un réalisateur qui filmait le Vietnam y avait aussi combattu), *Platoon* frappe plutôt par son abstraction. Inspiré de *Le sable était rouge* (1967), de Cornel Wilde, consacré à la guerre du Pacifique, que Stone a vu juste avant de s'embarquer pour le Vietnam, *Platoon* reproduisait des scènes entières du film de Wilde. Il y privilégiait une vision fantasmatique du Vietnam, plutôt que son vécu.

« *J'ai tué un homme l'autre jour. J'imagine que c'était un grand moment dans mon existence, quelque chose que j'avais toujours plus ou moins envisagé depuis l'enfance lorsque je regardais avec dévotion des scènes de violence à la télévision. J'en attendais peut-être même sans doute trop, car cela m'a semblé assez banal, comme de rentrer dans quelqu'un à une station de métro au coin de Lexington et de la 59e.* » Ces phrases ont été écrites par Stone à l'âge de dix-neuf ans dans sa première œuvre, *A Child's Night Dream*, un roman rédigé juste avant de partir combattre au Vietnam. Stone appartient à la dernière génération d'Américains à être partie au front, la première aussi à y débarquer avec des images de cette guerre, et à se l'être représentée avant même d'y être confrontée. *Tueurs nés* (1994) approfondira cette idée avec beaucoup trop de simplicité, glosant à grands renforts d'images tripatouillées sur les responsabilités de la télévision et son influence sur la violence. *Tueurs nés* ressemblait à une chaîne de télévision en folie qui finissait par avaler tout ce qui l'entourait.

*Child's Night Dream*, qui n'a été publié qu'en octobre 1997 aux Etats-Unis (St. Martin's press), après que Stone en eut péniblement recueilli et repeigné les 1 500 pages éparpillées dans un placard et une boîte à chaussures, et son dernier film *(lire la critique page 29)*, *U-Turn* (« demi-tour » en français), viennent confirmer la thèse d'un Stone qui aurait définitivement mis de côté toutes les métaphores possibles pour ne plus parler de lui qu'à la première personne. « *Le livre a été refusé à l'époque par plusieurs éditeurs, ce qui était normal vu ses 1 500 pages. Du coup, j'en ai jeté un tiers dans la rivière, juste avant de me porter volontaire pour le Vietnam. J'ai tourné le dos à ce qui semblait une expérience narcissique, pour choisir l'anonymat du soldat. J'ai refusé d'intégrer l'école d'officiers pour devenir fantassin dans une unité de combat au cas où la guerre se terminerait avant que j'y participe. Il m'aura fallu six mois pour retrouver le reste de mon manuscrit, et le retravailler juste après le tournage de* Nixon. »

LE parcours de Stone, de Yale au Vietnam, de la prison (pour possession de marijuana) à l'école de cinéma à New York, est connu, mais *A Child's Night Dream* en précise les contours. Stone n'a aucune indulgence à son endroit. Né à New York en 1946, d'une mère française que son père avait rencontrée à Paris alors qu'il était GI, Stone a vécu ses premières années une cuillère d'argent dans la bouche, mais il s'est toujours efforcé d'y prêter le goût le plus amer possible. Sa mère abandonne régulièrement le domicile familial, « *toujours dans un nuage de parfum* » ; son père, énigmatique, est incapable d'exprimer ses sentiments. Oliver supporte mal leur divorce. « *J'ai senti très tôt que le monde pouvait s'écrouler, que je ne serai jamais en sécurité nulle part.* »

Stone entreprend des études supérieures à l'université de Yale, d'où venait son père. Il part pour Saïgon en 1965, et se retrouve pendant six mois instituteur pour enfants chinois dans une école catholique. « *C'était au début de la guerre, il y avait un côté très Kipling dans tout cela, le Vietnam ressemblait encore à une colonie française. Les troupes américaines n'étaient pas encore rodées et baignaient dans l'optimisme, et il me semblait que tout le monde devenait très riche dans une telle atmosphère de corruption.* » Après ces six mois, il entre dans la marine marchande, traverse le Pacifique, s'enrôle une nouvelle fois au Vietnam, mais cette fois dans le 1er bataillon de cavalerie près de Hué, puis dans le 25e d'infanterie à Da-Tieng. Il revient à New York traumatisé, incapable de se refaire à la vie civile, avec l'envie de faire tomber le gouvernement à coups de canon. Stone a toujours eu une vision tranchée de l'existence.

*A Child's Night Dream* met au jour le traumatisme mental que le Vietnam a révélé. Le champ de bataille de Stone a d'abord été mental, et sa guerre d'abord fantasmée, avant d'être vécue. C'est sans doute ce qui distingue à ce point le Vietnam de Stone. Le réalisateur américain s'était à sa manière drogué à la guerre, et l'avait entourée d'un halo. « *Il ne faut pas perdre de vue que mon livre a été écrit avant le Vietnam, donc tout ce que je décris de ce pays, de la guerre, est fantasmé. C'est une mythologie que j'ai écrite pour ma jeunesse. Il y a donc un aspect de ma personnalité qui est pré-Vietnam. La violence que je connais dans la vie date d'avant le Vietnam, les excès de ma personnalité existaient déjà lorsque j'avais cinq ans. Il y a deux personnes en moi, le garçon qui voulait que son père soit fier de lui, et le côté Oliver, beaucoup plus sensuel, beaucoup plus avec sa mère. Cela m'aura pris trente ans pour revenir à ce stade.* »

Malgré sa structure inspirée du *Facteur sonne toujours deux fois*, de James Cain – un homme entre dans une petite ville américaine, avec un magot de plusieurs milliers de dollars en liquide, et en ressort lessivé, en plein cauchemar, après être tombé sur la mauvaise femme qui l'aura transformé en meurtrier – *U-Turn, ici commence l'enfer* (titre de la version française) *raconte encore une* histoire aux contours autobiographiques : un type plein d'illusions qui finit par sombrer petit à petit. « *J'ai été frappé de voir que l'histoire d'inceste de* U-Turn *entre cette femme et son mari, qui se révèle être son père était déjà traitée dans* A Child's Night Dream *avec ce qu'éprouve ce gamin pour sa mère. Dans* U-Turn, *Sean Penn ne sait pas qui il est, Jennifer Lopez non plus, Nick Nolte encore moins.* U-Turn *ce sont des gens superficiels qui se conduisent comme des scorpions. J'ai un côté très noir qui vient de mon père, il faut bien que ce côté sorte de temps en temps. U-Turn parle de personnages à la mentalité cynique. Seuls les vautours triomphent à la fin. Je crois que John Huston aurait bien aimé le film.* »

***Samuel Blumenfeld***

*Photo : Bruno Garcin-Gasser pour* Le Monde

# Le « tueur » et les chômeurs

*par Claude Debons et Michel Husson*

AU mois de décembre dernier, le CNPF a désigné son *« tueur »* pour faire la guerre aux 35 heures et *« déstabiliser Jospin »*. Quelques jours après démarraient les actions des associations et comités syndicaux de chômeurs. Les deux enjeux essentiels de la période sont ainsi rassemblés : une politique ambitieuse pour créer des emplois et, en attendant ses effets, un revenu permettant aux privés d'emploi de vivre dignement.

Est-il besoin d'insister sur l'urgence d'initiatives fortes pour l'emploi quand un rapport du Commissariat général du plan estime à 7 millions le nombre de personnes victimes du chômage, de la précarité, du sous-emploi ? Sur l'urgence d'une refonte des systèmes d'indemnisation et de solidarité quand on sait que seul un chômeur sur deux est indemnisé par les Assedic, que le pourcentage de ceux touchant moins de 3 000 francs est passé de 37,5 % en 1991 à 45,6 % en 1996, que 6 millions de personnes vivent de *« minima sociaux »* dont les plus bas sont autour de 2 300 francs par mois ?

L'image d'une économie française peu compétitive, aux entreprises insuffisamment rentables, est commode : elle justifie le blocage des salaires, la généralisation de la précarité et de la flexibilité, au nom de la raison économique. Faut-il rappeler que, depuis le début des années 80, la part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises a baissé de 9 points, celle de l'investissement de 2,5 points, et que c'est la part du profit non investi qui a augmenté ? Le recul salarial n'a donc pas permis de relancer l'investissement ; il est venu alimenter, pour l'essentiel, les revenus financiers. *Exit* l'argument de rentabilité.

Quant à l'idée qu'une augmentation du coût salarial mettrait à mal la compétitivité, elle repose sur le postulat d'entreprises répercutant cette hausse dans leurs prix, au lieu de réduire leurs marges, ce qui serait d'autant plus supportable que seraient allégés leurs coûts financiers par un financement adapté de la réduction du temps de travail. Mais surtout, cet argument oublie que la France aura réalisé 160 milliards de francs d'excédent commercial en 1997, soit 2 % du PIB. Le principe selon lequel le coût salarial ne doit pas augmenter pour les entreprises revient, en pratique, à défendre la part des revenus financiers au détriment de tout le reste.

On nous dit aussi que, pour créer des emplois, il faut travailler plus. Si tous les salariés faisaient encore 50 heures par semaine comme dans les années 50 (sans parler des 3 000 heures annuelles du début du siècle), pense-t-on sérieusement qu'il y aurait moins de chômage alors que l'économie française produit davantage de biens et de services avec moins de temps de travail humain (33 milliards d'heures en 1996 contre 37 milliards en 1974) ?

Au contraire, à l'échelle historique, la baisse du temps de travail est la manière rationnelle d'utiliser les gains de productivité pour, à côté de la production de richesse marchande, en convertir une partie en temps libre. Le patronat a ses propres choix de société, guidés par la recherche du profit maximum, mais il ne peut leur conférer le statut de lois absolues et encore moins prétendre qu'ils représentent *« l'intérêt général »*.

Cela n'a jamais été aussi vrai qu'aujourd'hui où les bienfaits des progrès techniques sont confisqués par une couche sociale étroite au détriment des salariés. Où sont allés, depuis 15 ans, le produit de leurs efforts de plus en plus intenses ? Les salariés n'en ont reçu aucune contrepartie, tout au contraire, avec les salaires gelés, la durée du travail bloquée, les effectifs « dégraissés », les conditions de travail dégradées. Ce constat suffit à souligner que la réduction du temps de travail avec maintien des salaires est économiquement possible. Les gains de productivité permettant de garantir sa faisabilité économique ont déjà été réalisés, mais l'alchimie néolibérale les a transformés en revenus financiers. Le passage aux 35 heures est donc une récupération, un rattrapage ; il n'a de sens que s'il s'accompagne d'une modification de la répartition des revenus.

> Le principe selon lequel le coût salarial ne doit pas augmenter pour les entreprises revient, en pratique, à défendre la part des revenus financiers au détriment de tout le reste

La réduction du temps de travail doit d'abord être massive et immédiate, et refuser des hausses instantanées de productivité réduisant son contenu en emplois et la faisant apparaître aux yeux des salariés comme un outil d'intensification du travail. La règle simple est la proportionnalité : à 10 % (ou 15 %) de réduction du temps de travail doit correspondre 10 % (ou 15 %) de création d'emplois. Pourquoi les dispositifs associés à la prochaine loi sont-ils en retrait sur cet excellent principe, que la loi Robien avait eu le mérite de légitimer ?

La seconde règle est l'universalité de la durée légale du temps de travail. Le projet d'une durée différente selon que l'on travaille dans le public ou le privé et selon la taille de l'entreprise est constitutionnellement douteux. L'Etat employeur ne prend pas ses responsabilités en ne finançant pas la création de postes permettant de répondre aux nouveaux besoins sociaux qu'il a su repérer, mais qui ne valent pour lui que des *« emploi-jeunes »* à 80 % du SMIC. Pour les salariés du privé, ce choix est désastreux, parce que c'est précisément dans les petites entreprises, où se développent des zones de non-droit (abus des contrats aidés, temps partiel contraint, heures supplémentaires clandestines), que le besoin de réinjecter un peu de code du travail est le plus urgent.

Tous les préprojets de loi émanant du mouvement social prévoient un fonds de compensation chargé de recueillir les prélèvements nouveaux effectués sur les revenus financiers, de centraliser les recettes induites grâce aux créations d'emplois (impôts, cotisations sociales, baisse des dépenses pour le chômage) et d'aider les entreprises en fonction des créations d'emplois dûment contrôlées par l'administration et les organisations de salariés... et de chômeurs. Or, rien n'est prévu dans aucune des deux lois, et le budget pour 1998 n'inscrit que 3 milliards, ce qui correspond à 40 000 créations d'emplois au cours du second semestre.

L'efficacité de la loi pour développer l'emploi et réduire la précarité dépend aussi de tout un ensemble de modalités concrètes. Faute de dispositions suffisamment contraignantes, le patronat aurait beau jeu d'amplifier la flexibilité. La montagne risquerait alors d'accoucher d'une souris.

Pourtant, quelque chose est en train de changer. Les chômeurs en lutte exigent les moyens de vivre dignement. La réduction du temps de travail sera bientôt en débat à l'Assemblée nationale. Les deux nécessitent une nouvelle répartition des revenus et des richesses. Un beau défi pour le mouvement social... et pour une politique de gauche.

**Claude Debons** *est secrétaire national de la Fédération générale des transports et de l'équipement CFDT.*

**Michel Husson** *est signataire de l'Appel des économistes pour sortir de la pensée unique.*

# Economie ouverte et cohésion sociale

*Suite de la première page*

Les gouvernements ont, en fait, trois décisions à prendre : rendre plus libres les entreprises, plus flexible la main-d'œuvre et plus expansionniste la politique économique (fiscale et monétaire). Là est le vrai défi, car ces trois objectifs doivent être atteints simultanément, exploit qu'aucune nation développée n'a accompli jusqu'ici.

Le « modèle américain » se situe à un bout de la chaîne. Les Etats-Unis semblent avoir implicitement choisi de créer un grand nombre d'emplois, avec pour conséquence des inégalités dans les salaires et les avantages sociaux ainsi qu'une baisse du niveau de vie du tiers le plus défavorisé de la population. Je ne dis pas que cette décision ait été consciente ou délibérée. Elle résulte plutôt de la législation, des institutions et des normes sociales qui caractérisent depuis longtemps l'économie américaine, de façon plus prononcée encore ces dernières années.

Les Etats-Unis peuvent, certes, être fiers de leurs chiffres de l'emploi. Mais il y a le revers de la médaille. Depuis vingt ans, une grande partie de la population américaine connaît une stagnation ou une réduction des salaires réels, compte tenu de l'inflation. Pour la majorité des travailleurs, la baisse a continué malgré la reprise. En 1996, le salaire réel moyen se situait au-dessous de son niveau de 1989, soit avant la dernière récession. Entre la mi-1996 et la mi-1997, il n'a augmenté que de 0,3 %, tandis que les plus bas revenus poursuivaient leur chute. La proportion d'Américains considérés comme pauvres, selon la définition et les statistiques officielles, est aujourd'hui supérieure à ce qu'elle était en 1989.

Le sort des 10 % de travailleurs les plus défavorisés a récemment progressé quelque peu, pour deux raisons temporaires : une loi a été votée sur le salaire minimum, qui améliore leurs fins de mois ; et le marché de l'emploi très tendu impose, à ce stade de la reprise, le recours à des heures supplémentaires qui augmentent leurs ressources. Dans le même temps, les plus hauts revenus et ceux qui s'en rapprochent ont connu l'une des plus fortes croissances qui aient jamais été enregistrées dans le pays ou ailleurs. Le fossé s'est creusé entre les hauts et les bas salaires (les 10 % du haut et du bas de l'échelle), pour atteindre son niveau record depuis la seconde guerre mondiale. Cet écart est le plus important de tous les pays développés.

> Il y aura toujours contradiction entre vouloir plus d'emplois et chercher plus d'équité sociale

A l'autre extrémité de la chaîne emploi-équité se situent bon nombre de pays d'Europe occidentale. L'inégalité des rémunérations et des allocations y est bien moindre qu'aux Etats-Unis. Quand les 10 % de salariés américains du haut de l'échelle perçoivent à peu près quatre fois et demie ce que gagnent les 10 % les plus mal payés, le multiplicateur n'est en Allemagne que de 2,3 et il se situe entre 3 et 3,5 en Grande-Bretagne et en France.

L'expansion est un phénomène temporaire. Les Etats-Unis bénéficient pour l'heure d'une croissance très élevée, qui entraîne avec elle une bonne partie de l'Europe. Mais les perturbations survenues en Asie, de même que l'endettement grandissant des consommateurs américains, laissent penser que la vitalité de cette phase du cycle pourrait ne pas durer très longtemps. Attention ! Si l'économie ralentit aux Etats-Unis, elle risque d'être freinée en Europe aussi.

Il y aura toujours contradiction entre vouloir plus d'emplois et chercher plus d'équité sociale, car ces deux objectifs ne sont pas entièrement compatibles. La question pratique qui se pose est celle de savoir s'il existe une combinaison politique qui pourrait aider les économies développées à progresser un peu plus sur l'une et l'autre voie. Des deux côtés de l'Atlantique, on a beaucoup débattu du concept de « flexibilité » économique, mais il est important de comprendre que le terme recouvre des sens différents selon que l'on parle de l'aptitude des entreprises à décider de la conduite de leurs affaires ou de celle des salariés à saisir les occasions qui se présentent.

Il est un autre aspect plus controversé de la liberté d'action : la possibilité pour les employeurs d'embaucher et de débaucher à discrétion. On a trop imputé aux rigidités du marché du travail la faible croissance de l'emploi en Europe. Il est cependant difficile sans doute de créer de nouveaux postes lorsque les employeurs craignent, en embauchant, d'être ensuite contraints de verser de coûteux salaires inutiles. Il faut accorder aux entreprises plus de liberté de licencier les salariés dont elles n'ont pas besoin ou ceux dont le travail est peu efficace.

Les employeurs ont également besoin de liberté en matière de salaires et d'avantages qui doivent être fonction du travail fourni par chacun. La preuve est faite que les négociations collectives centralisées réduisent les inégalités, mais en fixant les salaires d'éventuels employés à un niveau supérieur à la valeur qu'ils apportent à l'entreprise, elles n'encouragent pas à embaucher. Plus de décentralisation dans la fixation des salaires pousserait sans doute à la création d'emplois.

La flexibilité de la main-d'œuvre est le second élément à prendre en compte. La liberté d'entreprise à elle seule créera peut-être des emplois, mais elle ne fera pas nécessairement progresser les revenus. L'objectif en soi des pouvoirs publics ne se limite pas à créer des emplois ; encore faut-il que les travailleurs puissent en vivre décemment.

Une réduction du travail sans perte de salaire équivaut, évidemment, à une augmentation du salaire horaire. Si légitime que soit cette politique sur le plan de la justice, ne la confondons pas avec la volonté d'accroître la productivité (et donc la valeur) de la main-d'œuvre en la rendant plus flexible. Les grandes difficultés que l'on rencontre sur le marché du travail sont dues aujourd'hui à l'insuffisance des compétences dans les secteurs porteurs, au moment et à l'endroit où l'on en a besoin. Une main-d'œuvre flexible implique, d'abord et surtout, que lui soient dispensés un enseignement primaire et secondaire de qualité, une formation technique et un apprentissage, avec des possibilités d'évolution de carrière.

Enfin, la réforme du système social doit se comprendre comme un moyen de rendre la main-d'œuvre plus flexible. Que le versement des prestations cesse avec le retour au travail peut décourager la recherche d'un emploi ; mais les supprimer totalement serait imposer une souffrance inutile à ceux qui sont dans l'incapacité de travailler. Mieux vaudrait accorder une allocation minimale aux chômeurs et verser à ceux qui travaillent à bas salaire des compléments de rémunération qui diminueront en proportion de la hausse des salaires. Cet « impôt négatif » a été, sans grand succès, expérimenté aux Etats-Unis.

Une action économique expansionniste est le troisième aspect de cette politique, mais elle est rare aujourd'hui. Craignant une accélération de l'inflation, les banques centrales des nations développées, et les investisseurs internationaux derrière elles, qui fixent les taux d'intérêt à long terme, ont poussé les gouvernements au resserrement fiscal et à la prudence monétaire. Aux Etats-Unis, certes, la Réserve fédérale s'est abstenue d'accroître les taux d'intérêt, mais les taux réels ont grimpé, parce que l'inflation déclinait. En Europe, la Bundesbank a augmenté ses taux d'intérêt, obligeant la Banque d'Angleterre à la suivre. Et, de part et d'autre de l'Atlantique, les gouvernements cherchent à réduire leurs déficits budgétaires.

L'inflation constitue, sans doute, un réel danger qui, en cas d'accélération, pourrait réduire les encouragements à l'épargne et à l'investissement privés, paralysant ainsi la création d'emplois. Mais, sans une politique économique qui vise à l'expansion, l'emploi se trouve aussi dans une impasse.

**Robert B. Reich**

## AU COURRIER DU « MONDE »

### LES VRAIS CHANGEMENTS

Nous avions depuis longtemps le sentiment qu'il n'y avait plus ni droite ni gauche, mais qu'il y avait des deux côtés des gens qui, ouvrant les yeux, savaient voir clair et, à petits ou à grands coups, savaient faire des propositions de « vrais » changements. Ceux-là, nous avons mis très longtemps à les reconnaître tant ils ont été neutralisés ou masqués par ceux qui se contentent de parler la même langue de bois et de faire tout pour continuer à jouir des privilèges qu'elle leur procure encore.

Nous avons bêtement cru que la gauche de M. Jospin ne tomberait pas dans le piège où M^me Aubry, qu'elle le veuille ou non, lui tient compagnie sans gloire. Nous savons maintenant que ces clairvoyants, dont M. Guaino, ancien commissaire au Plan, fait partie, il faut les défendre contre l'inertie, contre les idées reçues, contre ces vieux principes qui nous étouffent et nous feront mourir. Nous nous associons par cette lettre à la protestation du Mouvement des citoyens et des nombreuses personnalités qui défendent M. Guaino.

**Françoise et Pierre Dumayet**
Paris

# Pour un fraternalisme actif

*par Josy Eisenberg*

LA révolte des chômeurs interpelle évidemment tous les citoyens. On ne saurait en sous-estimer la gravité, ni les imprévisibles débordements de la situation quasi insurrectionnelle dans laquelle le désespoir a poussé les nouveaux damnés de la terre.

Notre monde se fissure lentement. Combien de temps les exclus du monde entier toléreront-ils de mourir de faim quand des hommes gagnent en un mois ce qu'ils ne gagnent pas dans toute une vie de labeur, et encore, s'ils ont le privilège de pouvoir travailler ?

Il manque à de nombreux exclus entre 1 000 et 2 000 francs par mois, non point pour dépasser vraiment le seuil de pauvreté, mais simplement pour survivre. C'est évidemment intolérable. Il y a au moins 2 millions de personnes en situation de détresse.

Un simple calcul montre qu'une allocation supplémentaire de 2 000 francs mensuels à chacune des personnes exigerait un budget annuel de 48 milliards de francs. Il semble bien qu'un tel effort excède les possibilités des finances publiques, sauf à envisager de nouvelles ponctions fiscales, que l'opinion publique accepterait difficilement et qui ne seraient sans doute guère favorables à la vie économique en général et à la lutte contre le chômage en particulier. Les limites de l'intervention de l'Etat et de l'imaginaire des sigles qui nous gouvernent (CSG, RDS, RMI, CDD, etc.) paraissent – hélas ! – bien atteintes.

Si l'extinction du paupérisme semble être une chose trop sérieuse pour être confiée à l'Etat, si aucun des grands esprits de notre temps n'a réussi à trancher l'étrange et paradoxal nœud gordien d'un monde qui produit de plus en plus de richesses avec de moins en moins de main-d'œuvre mais engendre de plus en plus de pauvres, et en attendant que l'on invente un nouveau système de répartition des richesses, il faut sans doute, pour parer à l'extrême urgence, essayer autre chose, par exemple la solidarité individuelle.

Les économistes conviennent généralement que *« faire payer les riches »* par une fiscalité alourdie ne résout pas le problème. En revanche, on pourrait mettre en place un système de parrainage volontaire en demandant aux 2 millions de Français jouissant des plus hauts revenus s'ils acceptent de parrainer une famille démunie.

> On pourrait mettre en place un système de parrainage volontaire en demandant aux 2 millions de Français jouissant des plus hauts revenus s'ils acceptent de parrainer une famille démunie

Cette solidarité pourrait prendre la forme de divers apports, et notamment d'une contribution financière, par l'appoint des 1 000 ou 2 000 francs qui manquent à la famille parrainée. Cette somme serait défiscalisée ; le sacrifice financier ne serait donc pas bien lourd ; pour les très gros revenus, ce serait une bagatelle ; pour les autres, tout au plus le renoncement à quelques festivités.

On mesure en revanche les divers avantages d'une telle solution qu'avec quelques amis j'ai depuis longtemps expérimentée : faire prendre conscience, sur le terrain, de la réalité des problèmes ; resserrer le tissu social ; rétablir le sens de la responsabilité personnelle ; combattre la sclérose des cœurs qui frappe si fort notre société. Et rien n'interdit de penser qu'un certain nombre d'emplois pourraient être trouvés dans un contexte moins anonyme que celui de l'ANPE.

Il ne s'agit pas d'une nouvelle nuit du 4 août mais d'une contribution sociale à visage humain. Indépendamment de l'aspect moral de cette solidarité, conforme aux plus exigeants impératifs de la morale biblique, il me semble que les classes favorisées ont tout intérêt à prévenir une explosion sociale, jacquerie ou révolution dont, je le répète, nul ne peut prévoir les conséquences.

J'entends déjà les protestations indignées que suscite cette suggestion : haro sur le paternalisme ! Mais ce qualificatif pourrait s'appliquer à toute action caritative. Si l'on a peur des mots, parlons alors de « fraternalisme ». On pourrait ainsi rendre un peu de lustre à l'une des composantes du triptyque républicain qui, à bien des égards, ressemble davantage à un voeu pieux qu'à la réalité.

Bien entendu, une telle mesure ne constitue qu'un palliatif, limité dans le temps, avec l'espoir que la lutte contre le chômage et l'exclusion porte enfin ses fruits. Péguy a dit : *« Il est quelque chose de pire qu'avoir une âme perverse, c'est avoir une âme habituée. »* Et Rabbi Israël Salanter : *« Les besoins matériels des autres sont mes propres besoins spirituels. »*

**Josy Eisenberg** *est rabbin.*





**Le Monde**

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

# Pour que d'autres Zola...

UN article et la vérité est remise sur ses pieds. Le « J'Accuse » d'Emile Zola est presque trop beau pour être vrai. Ce texte dont on célèbre le centenaire a permis à la France de se sortir de l'affaire Dreyfus et de se ressaisir face à l'antisémitisme. Il a sauvé un innocent de l'ignominie et du bagne, sauvé une justice et, donc, un Etat qui avaient gravement failli.

C'est beau, simple, exemplaire. Et bien entendu, ce n'est pas tout à fait exact. Emile Zola n'avait pas découvert le montage qui avait fait condamner Dreyfus en lieu et place du vrai coupable : c'est un militaire, le colonel Picquart, responsable du contre-espionnage, qui a eu le premier le courage de défier l'armée. L'écrivain ne fut pas un ouvrier de la première heure de la cause dreyfusarde. Le texte publié par *L'Aurore*, s'il a fait l'effet d'une bombe, loin d'être le premier, venait après nombre d'autres articles, certains déjà de Zola, en faveur de la réhabilitation de Dreyfus. Mais c'est néanmoins le « J'Accuse » qui fit date et marqua le tournant : il apporta la preuve qu'un intellectuel illustre, appuyé par un journal qui lui offre toute sa « une », pouvait, contre la raison d'Etat et contre la vulgate du moment, dénoncer l'injustice avec suffisamment de force pour faire triompher la justice.

Cette leçon-là vaut toujours, même si dans la réalité de chaque jour, ce combat pour la justice et la vérité semble parfois moins simple et moins évident. Les pouvoirs savent se défendre plus subtilement, la raison d'Etat avance souvent masquée, les stratégies de communication brouillent les pistes, le mélange des genres mine l'indépendance des médias, les causes semblent plus obscures et moins limpides, l'entrée en scène d'intellectuels de renom est mesquinement brocardée au prétexte d'un vedettariat narcissique, etc. Tout cela est vrai, et pourtant le courage de Zola – et de Clemenceau qui le publia – nous manque.

Ce qui valait il y a cent ans vaut toujours. Riche et célèbre, l'écrivain sut rompre avec son monde et son milieu, au point de le payer d'un exil difficile, au nom de valeurs simples, toujours d'actualité : la défense, à travers le cas d'un seul homme, de principes universels et humanistes. Comment ne pas voir, autour de nous, les détresses et les injustices qui, aujourd'hui, appelleraient de nouvelles colères ? La presse sera fidèle à ce « J'Accuse » si elle reste du côté de l'individu face aux pouvoirs, si elle ose encore aller à contre-courant, si elle n'hésite pas à défier, à l'occasion, non seulement l'Etat et l'autorité, mais l'opinion publique, si elle sait dénicher l'injustice là où le combat semble perdu d'avance, si enfin elle s'impose une rigueur et une indépendance sans failles.

*« Une seule injustice,* écrivait Charles Péguy, ce dreyfusard qu'aimait citer le fondateur du *Monde, un seul crime, une seule illégalité, surtout si elle est officiellement enregistrée, confirmée, une seule injure à l'humanité, une seule injure à la justice* [...] *suffit à rompre tout le pacte social.* » Pour nous, cet avertissement vaut toujours.

**Le Monde** est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : *Jean-Marie Colombani* ; *Dominique Alduy, directeur général* ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

*Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg*
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

*Le Monde* est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

# Le PS empêtré dans les régionales

**DONNÉ FAVORI** aux élections régionales du 15 mars prochain, le Parti socialiste, qui ne détient qu'une présidence de conseil régional (Limousin), adopte la stratégie du profil bas. Pour ce premier rendez-vous électoral important depuis la victoire de Lionel Jospin aux élections législatives de 1997 et l'accession de François Hollande au poste de premier secrétaire, les socialistes semblent accumuler les ambiguïtés et les faux-fuyants comme s'ils voulaient renforcer leurs chances... de ne pas gagner. Alors que la gauche « plurielle » présentera des listes unies dans la quasi-totalité des départements avec, sur le papier, de bonnes chances de l'emporter dans quelque dix régions, le PS, qui mise pourtant sur une déroute de la droite, a revu à la baisse ses ambitions. *« Une région est un succès, deux régions sont un triomphe et je n'ai pas de mots pour caractériser ce que serait une troisième victoire »*, assurait, le 6 janvier, à la presse, M. Hollande.

Cette modestie peut, à la limite, se comprendre. Le PS ne veut pas tomber dans le « piège », tendu selon lui par la droite et afficher un triomphalisme prématuré. Aidée par la nouvelle pugnacité de Jacques Chirac, la droite, même si elle a des difficultés à s'entendre, peut se redresser et éviter la Berezina. La phase difficile dans laquelle se trouve le gouvernement – aujourd'hui avec le mouvement des chômeurs, demain avec le débat sur les 35 heures – peut se prolonger. Le plus étrange, cependant, est le malin plaisir que semblent éprouver les socialistes à brouiller leurs chances de succès.

### CONFUSION EN ILE-DE-FRANCE

L'épisode de l'Ile-de-France est révélateur. Voilà un ministre, celui de l'économie et des finances, Dominique Strauss-Kahn, investi par les huit fédérations socialistes d'Ile-de-France pour les conduire à la bataille. Comme M. Jospin souhaite garder « DSK » à Bercy, au moment des décisions sur l'euro, le ministre se garde d'abord de briguer la présidence de la région. Il trouve la parade avec un « vrai-faux » candidat en la personne de Laurent Cathala, proche de Laurent Fabius et maire de Créteil (Val-de-Marne). « DSK » sera le porte-parole, et M. Cathala, tenu en retrait durant la campagne, sera, en cas de victoire, candidat à la présidence, à charge pour lui de céder son siège quand le ministre ne le sera plus...

Certains proches de M. Jospin, comme Claude Allègre – pour qui une part trop belle est faite aux fabiusiens, dix dans les vingt-deux régions de métropole, parmi les porte-parole pressentis – et Daniel Vaillant, s'émeuvent d'un tel dispositif. Une autre solution est recherchée. *Exit* M. Cathala, arrive Michel Rocard (le nom de l'ancien directeur de son cabinet, Jean-Paul Huchon, maire de Conflans-Sainte-Honorine, a d'abord été évoqué). L'ancien sénateur des Yvelines, qui n'avait rien demandé, s'entretient avec le premier ministre et se déclare *« disponible pour une mission »*.

L'idée d'un nouveau ticket fait son chemin avant d'apparaître non viable. *Exit* M. Rocard. Les socialistes franciliens, le 7 janvier au soir, se rallient à M. Strauss-Kahn, consacré porte-parole et candidat à la présidence de la région. Le lendemain, pourtant, le ministre demeure évasif. *« Je souhaite que cela soit possible,* indique-t-il à la presse, *mais je souhaite surtout, d'abord, qu'on gagne. »* Résultat : en Ile-de-France, rien n'est réglé, y compris pour les soutiens de M. Rocard, comme Alain Richard, ministre de la défense, mais les jospinistes sont divisés, les rocardiens sont déchirés – M. Huchon a porté l'estocade à l'ancien premier ministre en déclarant qu'il n'incarnait pas le renouvellement – et les fabiusiens sont mécontents.

Ce faux-pas aurait pu être limité à l'Ile-de-France. Or M. Hollande a choisi de nationaliser la « jurisprudence DSK », et d'en faire la règle dans toutes les régions. Le premier secrétaire du PS a décidé qu'il ne doit pas y avoir de candidats socialistes aux présidences, en refusant de *« considérer que nous allions gagner toutes les régions d'emblée »*, mais seulement des *« porte-parole »* désignés *« par consensus »* entre socialistes. Ces désignations devraient être achevées pour le conseil national du 24 janvier.

La règle du *« je ne vends pas la peau de l'ours avant de l'avoir tué »* jouera aussi pour les alliés : dans la plupart des régions, le PCF, le Parti radical-socialiste, les Verts – qui ont une présidence sortante avec Marie-Christine Blandin dans le Nord-Pas-de-Calais – et le Mouvement des citoyens sont donc invités à avoir leurs propres porte-parole. Ainsi, en Corse, les socialistes auront un porte-parole, même si la région est « réservée » à Emile Zuccarelli (PRS). Lors de l'élection des présidents de région la gauche s'accordera sur son candidat.

Plutôt que d'avoir un « présidentiable » partout, même dans les régions non gagnables, la gauche n'en aura nulle part, même si dans certaines régions, comme la Bretagne (Jean-Yves Le Drian), le Nord-Pas-de-Calais (Michel Delebarre), le Limousin (Robert Savy), le Languedoc-Roussillon (Georges Frêche), Provence-Alpes-Côte d'Azur (Michel Vauzelle), le porte-parole socialiste sera davantage prétendant au titre que dans d'autres régions...

### STRATÉGIE DU PROFIL BAS

Avec cette stratégie du profil bas, le PS intériorise les effets pervers du cumul des mandats, de l'union de la majorité et d'un jeu des ambitions qui supplante en son sein celui des courants. M. Jospin ayant renoncé à faire adopter avant les élections régionales la loi sur la limitation du cumul des mandats, chacun se garde bien d'anticiper sur des règles strictes empêchant un ministre ou un parlementaire d'exercer aussi des fonctions exécutives locales. Plusieurs autres ministres socialistes devraient ainsi être porte-parole même si la jurisprudence imposée par M. Jospin lors de la formation de son gouvernement doit les obliger, en cas de victoire, à choisir entre leur portefeuille et une présidence.

Si le PS a laissé, lors de sa convention nationale du 20 décembre, et sous réserve de négociations encore à conclure, seize têtes de listes départementales à ses alliés, il entend maintenir le jeu ouvert pour les présidences des conseils régionaux. Officiellement, il ne veut pas froisser ses partenaires. Officieusement, l'affaire sera entendue avant, mais les électeurs devront attendre, dans la plupart des cas, le verdict des urnes pour connaître l'heureux élu. L'union semble ainsi se pratiquer à géométrie variable puisqu'aux élections cantonales chaque formation de la gauche « plurielle » défendra ses propres couleurs.

Le PS n'échappe pas davantage au jeu – souvent destructeur – des ambitions personnelles. Dans cette bataille qui sévit au sein de chaque courant, les régionales servent d'écran pour ceux qui se placent pour les municipales de 2001, par exemple pour la mairie de Paris, ou qui ont déjà en vue l'élection présidentielle de 2002, dans la perspective d'une candidature de M. Jospin. Le *« bloc majoritaire »* conçu, lors du congrès de Brest de novembre 1997, pour asseoir l'autorité de M. Hollande sur un socle jospino-rocardien montre, pour l'heure, ses limites. Les socialistes risquent d'y perdre leurs repères ; une partie des électeurs aura du mal à déchiffrer cette complexe partie de billard.

***Michel Noblecourt***

## Les gens *par Kerleroux*

ARTICLE PREMIER : IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE CLONER LES MEMBRES DU COMITÉ NATIONAL D'ÉTHIQUE

Kerleroux

## IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

# Le prix de la vertu

**L'ADMINISTRATION** des domaines connait aujourd'hui des déboires. Elle a beau emboucher les trompettes de la publicité, offrir à tout venant des marchandises de provenance impure – des usines ayant collaboré avec l'ennemi, des fonds de commerce établis sur des profits illicites, des pyramides de matériaux justement confisqués –, elle recouvre à peine les frais de poursuites et de vente qu'elle engage. Il sera curieux de connaître le bilan de l'affaire en comparant l'estimation première avec le rapport réel.

On dira que l'Etat a coutume, tel Panurge, de manger son blé en herbe, d'acheter cher et de vendre bon marché ; c'est vrai, mais le défaut du système est ailleurs, dans l'illusion, toujours renaissante, qu'un âne mort vaut autant qu'un âne vivant. L'ânier le plus obtus vous dira qu'il n'en est rien.

A la vérité, on eût souhaité que les entreprises confisquées ne fussent pas restées aussi longtemps en jachères, que les séquestres eussent été des administrateurs adroits au lieu de se comporter en fonctionnaires, impeccables sans doute, mais indifférents au sort des biens qu'ils conservaient. Trois ans d'interruption dans la vie d'une entreprise équivalent à sa mort.

La déchéance des usines collaboratrices et des fonds de commerce illicites réconforte, certes, la morale. Encore faut-il que ces châtiments exemplaires ne coûtent pas trop cher aux honnêtes gens. Le « prix de le vertu » ne devrait pas signifier celui qu'elle paie, mais celui qu'elle reçoit.

***Pierre Audiat***
*(15 janvier 1948.)*

**Le Monde** SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC ou 08-36-29-04-56
*Le Monde* sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30
*Index et microfilms du Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33
*Le Monde* sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http://www.lemonde.fr
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

# Une armée russe sans moyens et déboussolée

**LE MARÉCHAL** Igor Sergeïev, qui devait arriver en visite officielle à Paris mercredi 14 janvier, est maintenant un habitué des aréopages occidentaux. Le ministre russe de la défense est presque aussi connu au siège de l'OTAN à Bruxelles que ses collègues de l'Alliance atlantique, et tous se plaisent à louer son ouverture d'esprit. Il représente cependant un pays qui, depuis la disparition de l'URSS, hésite sur son identité, la définition de ses intérêts et l'appréciation des menaces auxquelles il est exposé.

Après bien des tergiversations, Boris Eltsine a lancé une réforme de l'armée qui devrait aboutir à une professionnalisation vers l'an 2000. Mais la Russie manque de moyens financiers et conceptuels pour revoir le format et les missions de ses forces. Sur les militaires pèsent l'humiliation de la guerre en Tchétchénie, moins de dix ans après le retrait peu glorieux d'Afghanistan, l'insuffisance des ressources pour procurer aux soldats une situation décente et entretenir le matériel (le budget militaire a été divisé par 14 depuis 1991 pour un volume de forces divisé seulement par 2,5) et l'incertitude sur le rôle qui leur est assigné.

Les dirigeants russes balancent entre des thèses contradictoires, qui peuvent être ramenées à deux grandes tendances. La première considère que la Russie reste une grande puissance, qui doit être en mesure de faire face à toutes les menaces, d'où qu'elles viennent. Dans cette hypothèse, la Russie, comme l'Union soviétique naguère, doit être aussi forte que tous ses adversaires potentiels réunis. La seconde tendance fait un constat plus réaliste. La Russie n'est plus, contrairement aux Etats-Unis, une puissance globale. Elles doit concentrer ses ressources limitées sur les régions où ses intérêts vitaux sont en jeu : Europe, Asie et Proche-Orient. Mais, aucune grande menace ne se profilant à l'horizon, la priorité est à la solution des problèmes intérieurs.

### REJET UNANIME

Tiraillées entre ces deux lignes, les nouvelles élites russes sont unanimes dans leur rejet de l'élargissement de l'OTAN, sans être d'accord sur les raisons. Les réalistes considèrent que c'est une mauvaise chose dont il faut essayer de tirer parti ; les autres, que l'adhésion d'anciennes démocraties populaires à l'Alliance atlantique revient à établir autour de leur pays un véritable « cordon sanitaire » contre lequel il convient de réagir. Le débat ne s'est pas clos avec la signature, le 27 mai 1997 à Paris, de l'acte fondateur régissant les relations entre Moscou et l'OTAN. Il a des conséquences pratiques.

D'abord, les Russes tentent de mettre à l'ordre du jour des réunions du conseil conjoint avec l'OTAN des sujets qui dépassent de loin le cadre de l'accord et reviendraient, s'ils étaient acceptés, à leur donner un droit de veto sur les décisions occidentales. Ensuite, Moscou prend des décisions pour le moins ambivalentes. Pendant que Boris Eltsine proclame haut et fort son intention de réduire drastiquement son arsenal nucléaire, la doctrine stratégique adoptée en novembre 1993, et confirmée le mois dernier, insiste sur l'importance de ces mêmes forces nucléaires pour compenser l'infériorité en matière conventionnelle par rapport aux Occidentaux.

M. Eltsine est revenu sur un engagement de M. Gorbatchev de ne pas utiliser l'arme nucléaire en premier, en réservant à la Russie la possibilité d'une première frappe *« une fois les hostilités déclenchées »*. Selon les experts russes, il pourrait s'agir d'utiliser des armes nucléaires de théâtre, ou armes nucléaires tactiques. La Russie en possède de 12 000 à 22 000 ; l'évaluation est incertaine car ce type d'armes n'est couvert par aucun accord international. En ce qui concerne la réduction des armements stratégiques, Moscou n'a toujours pas ratifié le traité Start II. La Douma, dominée par les communistes et les nationalistes, ne paraît pas avoir l'intention de mettre ce point à son ordre du jour, bien que le texte doive en principe devenir caduc s'il n'est pas ratifié avant février.

### RELATIONS AMBIVALENTES

Sur le « front » oriental, le Kremlin entretient avec Pékin des relations qui ne sont pas moins ambivalentes. D'un côté, la Chine surpeuplée, avec des milliers de kilomètres de frontières communes et le souvenir des traités inégaux qui au XIXe siècle lui enlevèrent une partie de la Sibérie, constitue, à terme, un danger potentiel, estiment les experts russes. De l'autre côté, elle représente un marché apprécié pour les armes russes.

Réduction des armes de destruction massive, destruction des produits fissiles, lutte contre la prolifération : là encore, les Russes placent leurs interlocuteurs occidentaux devant un choix. Invoquant la faiblesse de leurs moyens, ils réclament une aide dont une partie au moins pourrait bien être consacrée à... moderniser leur arsenal nucléaire. Une raison pour aborder la coopération avec bonne volonté mais lucidité.

***Daniel Vernet***

**ÉLECTRONIQUE** Créée en 1968 par trois scientifiques, la société californienne Intel est aujourd'hui le numéro un mondial des microprocesseurs. C'est grâce à ces « puces », mises au point en 1971, que la miniaturisation des ordinateurs a pu avoir lieu. ● SON SUCCÈS se traduit par un bénéfice net de 6,9 milliards de dollars en 1997, et un chiffre d'affaires de 25,1 milliards de dollars, en hausse de 20 % pour l'exercice écoulé. ● CONTESTÉ, tout comme l'est Microsoft, pour ses positions de quasi-monopole, Intel est aussi confronté à un nouveau défi industriel. Il doit maintenir sa rentabilité alors que les fabricants de micro-ordinateurs lancent des machines à moins de 1 000 dollars. ● COFONDATEUR et actuel PDG de l'entreprise, Andrew Grove a été consacré homme de l'année par le magazine américain *Time*.

# Intel, le champion des microprocesseurs, affiche des bénéfices record

## Avec 42 milliards de francs, ses profits nets dépassent les résultats cumulés des trente premières entreprises françaises. Créée en 1968, la société californienne est parvenue à maintenir un quasi-monopole mondial sur sa spécialité et à dicter ses prix

« QUAND *l'industrie de la micro-informatique va, tout, ou en tout cas beaucoup de choses vont bien pour l'industrie des semiconducteurs* ». Le propos, tenu par Gilles Granier, responsable des activités du groupe américain Intel en Europe de l'Ouest, ne constitue pas un simple clin d'oeil à un dicton bien connu. Il explique, pour une large part, la santé éclatante et persistante du fabricant de semiconducteurs, né dans la Silicon Valley en 1968, et dont l'actuel PDG, Andrew Grove, a été élu homme de l'année 1997 par *Time*, ses produits – les puces électroniques – étant qualifiés par le magazine américain de *« dynamo d'une nouvelle économie »*.

Car Intel a une spécialité principale : le microprocesseur, ce micro-calculateur « gravé » dans quelques millimètres carrés de silicium, qui constitue le « cerveau » d'un ordinateur. Apparu en 1971, ce composant a bouleversé l'industrie informatique et contribué à la large diffusion des ordinateurs dans l'économie. Il a mis à la portée de chaque individu, à travers les ordinateurs personnels (PC), une puissance de calcul qui était réservée à d'énormes machines.

La progression de l'activité d'Intel est désormais quasiment indexée sur celle de ces PC, qui, tous, sont équipés d'un microprocesseur. *« C'est ce qui fait d'Intel le numéro un mondial des semiconducteurs »*, résume M. Granier. L'an passé, les ventes d'Intel ont progressé de 20 %, à 25,1 milliards de dollars (plus de 150 milliards de francs), c'est-à-dire une activité du même ordre de grandeur que celle d'un groupe comme Carrefour. La firme californienne a, par ailleurs, fait progresser de 32 % son bénéfice net, à 6,9 milliards de dollars (près de 42 milliards de francs). C'est-à-dire autant, *grosso modo*, que la somme des résultats des 30 premiers groupes français.

### QUASI MONOPOLE

Cette belle santé tient, pour une bonne part, au quasi monopole qu'a su se tailler Intel sur le marché des PC. Ses microprocesseurs équipent au bas mot 80 % de ces machines. Le groupe a pu dicter sa loi. Donc ses prix. *« Ses bénéfices, Intel les a pris pour une large part dans la poche des fabricants de PC »*, commente Christian Kafka, responsable des activités en Europe du Sud de la société américaine AMD (Advanced micro devices), qui tente, depuis près de dix ans, de contester la domination d'Intel en fabriquant des « clones » des puces de ce dernier.

Les composants d'AMD, de même que ceux d'une autre société américaine également partie à l'assaut d'Intel, Cyrix, ont cependant longtemps été moins performants. Intel les a, par ailleurs, cantonné à la duplication des « vieilles » générations de ses produits, en commercialisant de plus en plus rapidement des versions toujours plus puissantes de ses circuits.

En 1997, les choses ont changé. Pour la première fois, AMD (avec son K 6) et Cyrix ont proposé sur le marché des composants aussi puissants que ceux d'Intel. Mais surtout moins chers. Ces produits ont contribué à l'éclosion chez les constructeurs d'ordinateurs de machines à 1 000 dollars, qui ont constitué un véritable phénomène commercial : on estime que, sur le marché américain, par exemple, ces PC ont représenté 30 % à 40 % des ventes totales en fin d'année.

Intel a, dans un premier temps, négligé ce marché. Ses produits étaient également trop chers pour s'intégrer dans de tels équipements. *« Ils ont perdu environ 30 % du marché de ces PC d'entrée de gamme »*, assure M. Kafka. La société américaine d'études de marché IDC (International Data Corporation) évoque un chiffre de 20 % de part de marché pour AMD et Cyrix sur les PC d'entrée de gamme, contre 10 % il y a un an.

### MARGE EN RECUL

L'ampleur du phénomène n'a pas tardé à être prise en compte chez Intel. Le groupe a multiplié, au cours de la deuxième partie de l'année 1997, les annonces de baisses des prix de vente de ses microprocesseurs de dernière génération, les Pentium II, entrés en production en mai dernier et qui représentent déjà la moitié de sa production totale de microprocesseurs. En conséquence, Intel prévoit que sa marge reculera à 55 % cette année (63 % en 1996) et à 50 % à plus long terme.

Le groupe américain entend, parallèlement, mener l'offensive sur le marché des ordinateurs plus puissants, les serveurs et stations de travail de haut de gamme, où règnent des microprocesseurs fabriqués par les constructeurs d'ordinateurs eux-mêmes, comme Sun, IBM, ou Hewlett-Packard. C'est avec ce dernier qu'Intel s'est associé pour développer une nouvelle génération de puces (baptisée Merced) destinée à ce type de machines.

Intel entend par ailleurs élargir le champ d'utilisation de ses puces Pentium II au-delà de l'informatique classique. Dans les équipements d'électronique grand public (les décodeurs pour la télévision numérique par exemple), les équipements d'accès au réseau Internet, ou encore les systèmes pour l'automobile.

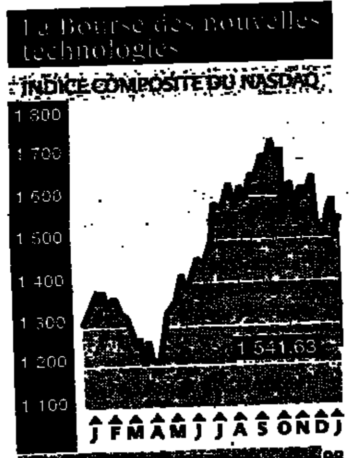
*Philippe Le Cœur*

# Les valeurs de haute technologie surmontent la crise asiatique

**LES RÉSULATS** de Motorola – qui n'est pas coté sur le Nasdaq, le marché boursier américain spécialisé dans les valeurs de croissance – et d'Intel ont atténué les craintes des investisseurs sur les conséquences de la crise asiatique pour les entreprises de haute technologie. Selon Tom Galvin, stratège chez Deutsche Morgan Grenfell, on devrait assister à un rebond des valeurs financières et de haute technologie après la publication de résultats trimestriels meilleurs qu'anticipés à l'image des chiffres annoncés mardi par Intel. En outre, les investisseurs ont de plus en plus le sentiment que l'on va vers une stabilisation des marchés asiatiques.

A la fin de l'année 1997, les analystes redoutaient que le secteur des valeurs de haute technologie ne se transforme en *« véritable champ de mines »* en raison du ralentissement de la demande aux Etats-Unis et en Asie. Pour les entreprises américaines, le problème était double : en plus de la faiblesse de la demande, elles étaient exposées à l'accroissement de la concurrence du Sud-Est asiatique.

Le Nasdaq, sur lequel est coté Intel, est en fait la Bourse qui compte le plus de sociétés au monde ; c'est également le deuxième marché mondial de valeurs mobilières, devant Londres et Paris. Au 31 décembre 1997, les 5 495 entreprises inscrites sur le Nasdaq affichaient une capitalisation boursière de




La Bourse américaine des entreprises de nouvelles technologies a gagné 20% l'an passé, mais le dernier trimestre fut plat.

1 800 milliards de dollars (11 000 milliards de francs, plus de deux fois et demi celle de la Bourse de Paris). L'indice Nasdaq composite a gagné 21,6 % en 1997, et a progressé de plus de 20 % pour la troisième année consécutive. Les indices sectoriels les plus performants ont été la « banque » et les « autres produits financiers », avec des hausses repectives de63,6 % et 57 %.

*F. Bn*

# La cour d'appel de Paris souligne les limites des pouvoirs de la Commission bancaire

**L'ARTICLE** 52 de la loi bancaire, qui permet au gouverneur de la Banque de France d'*« inviter »* les actionnaires d'une banque en difficulté à la renflouer, vient de recevoir un nouveau coup de boutoir. Dans un arrêt du 13 janvier, la cour d'appel de Paris a donné raison aux quatre groupes du bâtiment et des travaux publics (SPIE-Batignolles, Bouygues, SGE et Suez-Lyonnaise des eaux) qui avaient ignoré l'*« invitation »* du gouverneur dans l'affaire Compagnie du BTP, constatant que cette prérogative n'est pas *« juridiquement contraignante, dès lors que le texte ne prévoit aucune sanction »* et que *« les engagements d'un associé ne peuvent être augmentés sans le consentement de celui-ci »*.

Le 26 octobre 1994, les actionnaires de la Compagnie du BTP (aujourd'hui en liquidation), étranglée par ses engagements dans l'immobilier, avaient pourtant signé, sous l'égide du gouverneur, un document dans lequel ils s'engageaient à adopter *« les mesures permettant de couvrir les risques latents de pertes »* et des *« dispositions de caractère structurel permettant de régler durablement les difficultés de la Cᵉ du BTP »* avant le 30 novembre 1994. Le 2 février 1995, le gouverneur les avait invités à apporter le soutien financier nécessaire à la Compagnie du BTP. Malgré cela, les majors du bâtiment avaient refusé, le moment venu, de souscrire la part qui leur incombait dans une émission de 400 millions de francs. La Compagnie du BTP les avaient donc assignés devant le tribunal de commerce de Paris, qui a jugé le 28 novembre 1995 que les quatre majors étaient tenus de souscrire leur part. Ce qu'ils n'ont pas fait, interjetant en appel.

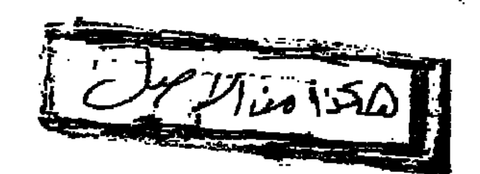
La Cour vient de leur donner raison, confirmant que l'article 52 n'est pas contraignant et que le document signé en octobre 1994 n'y change rien. C'est ce dernier point que la Compagnie du BTP contestera vraisemblablement en cassation.

*S. F.*



…ns les régionales

…moyens et déboussolés





# Aerospatiale se réorganise pour jouer le rôle de holding aéronautique et militaire de l'Etat

## Le groupe public va filialiser ses activités d'aviation civile Airbus et ATR

**Yves Michot, le PDG d'Aerospatiale, a annoncé à son comité d'entreprise *« la transformation de la société Aerospatiale »*. Le groupe public a finalement accepté de se dessaisir de ses principales activités au profit d'ensembles européens intégrés. Les usines de Toulouse-Blagnac, Saint-Nazaire, Nantes ou Méaulte, au total plus de dix mille salariés, vont être notamment détachées de la maison mère dès la mi-1998.**

**LONGTEMPS** réticent à envisager le démantèlement de son groupe, Yves Michot, le PDG d'Aerospatiale, s'est finalement résolu à accepter *« la transformation de la société Aerospatiale »*. M. Michot a notamment annoncé devant son comité d'entreprise, mardi 13 janvier, la filialisation des avions civils Airbus, en préparation de leur intégration dans une entreprise européenne intégrée.

Les usines de Toulouse-Blagnac, Saint-Nazaire, Nantes ou Méaulte (Somme), employant au total plus de dix mille salariés (sur un total de trente-sept mille), et ses précieux bureaux d'études, qu'Aerospatiale refusait jusqu'à présent de transférer à Airbus, vont être détachés de la maison mère dès la mi-1998 pour être regroupés, au 1er janvier 1999, avec les actifs de ses partenaires allemand, anglais et espagnol, au sein d'une société Airbus de plein exercice. Le PDG de la société publique envisage ainsi la *« privatisation »* de sa principale activité *« dans le cadre de la société européenne »*.

De la même manière, M. Michot a annoncé la filialisation des avions régionaux turbo-propulseurs ATR, avant leur intégration au sein d'une société de programme franco-italienne indépendante. Cette intégration aurait pu être réalisée au sein de la société AI (R), qui regroupe Français, Italiens et Britanniques. Mais son existence est désormais compromise, après la décision de ses actionnaires, en décembre, de renoncer au projet d'Air Jet de soixante-dix places qui devait nourrir leur alliance.

Aerospatiale se prépare en outre à faire le sacrifice de son activité de construction de satellites. Comme prévu, elle va apporter dans le courant de l'année son usine de Cannes à la société Alcatel-Thomson satellites, en cours de constitution, en échange d'une entrée dans le capital de Thomson-CSF. Les hélicoptères sont, eux, déjà intégrés au sein d'Eurocopter, une société détenue en commun avec l'allemand Dasa. Reste les missiles, pour lesquels M. Michot a déclaré *« être en discussion avec des partenaires »*.

**RÉCUPÉRER 46 % DE DASSAULT**

Bientôt privée de la quasi-totalité de son chiffre d'affaires, Aerospatiale revendique une *« mission d'architecte français de la restructuration de l'industrie européenne »*. Les gouvernements allemand, britannique et français ont demandé aux industriels concernés de leur présenter un projet concret pour le 31 mars.

Dans sa volonté de devenir la future holding publique de l'aéronautique et de la défense, Aerospatiale a pour premier objectif de récupérer les 46 % que détient l'Etat dans l'avionneur privé Dassault Aviation (Mirage, Rafale et avions d'affaire Falcon) et de mettre en œuvre certaines synergies, notamment dans le domaine des achats. Pour affirmer l'identité de son groupe, M. Michot a également annoncé la création d'une branche Ingénierie de systèmes et des technologies de l'information capable de *« faire une offre globale à nos clients, notamment à l'export, qui intègre nos différents produits »*.

M. Michot table sur le redémarrage spectaculaire de l'activité pour mettre en œuvre en douceur le changement de nature de son groupe. En battant son record historique de prise de commandes en 1997, avec plus de 80 milliards de francs (+ 27 % par rapport à l'an dernier), Aerospatiale est assuré d'un plan de charge élevé au cours des prochaines années. Le carnet de commande de 161 milliards de francs représente près de trois années d'activité. Environ neuf cent trente personnes ont été embauchés en 1997.

Avec quatre cent soixante Airbus et quarante-quatre avions ATR, le secteur aéronautique a représenté 60 % des prises de commandes. L'activité hélicoptères a progressé de 20 %, avec trois cents appareils commandés. L'activité missiles (+ 70 %) a bénéficié de bonnes commandes à l'export pour les Exocets et du lancement du programe Vesta. L'activité satellites et lanceurs a progressé de 33 %, grâce à la vente de cinq satellites au cours des deux derniers mois de l'année et la commande de trente lanceurs Ariane IV par Arianespace. La baisse des commandes militaires depuis plusieurs années pèsera toutefois sur le plan de charge de la branche espace et défense. Un déficit de sept cent mille heures en 1998 va nécessiter un plan de restructuration, qui donnera la priorité aux reclassements internes dans les établissements d'Aquitaine et des Mureaux.

*Christophe Jakubyszyn*

### Dasa se désendette

**Daimler-Benz Aerospace (Dasa), le partenaire allemand d'Aerospatiale dans Airbus, a confirmé, mardi 13 janvier, qu'il avait procédé en 1997 au remboursement anticipé de 1,4 milliard de deutschemarks (4,7 milliards de francs) au gouvernement allemand. Cette avance remboursable, destinée au développement du programme de la famille d'avions court-courriers Airbus A-319, 320 et 321, aurait pu être conservée *« jusqu'au début du prochain siècle »*, explique le siège munichois du groupe. *« Les succès commerciaux d'Airbus nous ont permis de rembourser par anticipation »*, ajoute un porte-parole de Dasa.**

***« L'allègement de notre dette nous permet d'aborder l'exercice d'évaluation de nos actifs, avant leur transfert au sein d'Airbus, dans de meilleures conditions »*, admet-il également. De sources bancaires, on affirme toutefois qu'il reste *« 45 milliards de francs à rembourser par Dasa à l'Etat allemand »*. Dasa, qui bénéficie à ce titre d'une importante trésorerie de 20 milliards de francs, refuse de confirmer ce chiffre.**

# Le marché des bureaux parisiens se redresse

## Dans les meilleurs quartiers de la capitale, les prix au mètre carré sont remontés à 45 000 francs

**CE N'EST PAS ENCORE** l'euphorie, mais le marché de l'immobilier d'entreprise parisien va mieux. Telle est la conclusion de l'étude que publie traditionnellement le cabinet Bourdais en début d'année. *« 1997 s'est caractérisée par une demande de bureaux toujours élevée, une poursuite de la baisse du stock et une confirmation de la stabilisation des valeurs locatives,* explique Jean-Claude Bourdais, *mais le marché reste hétérogène et très sélectif. »* Pas question donc d'être trop optimiste, d'autant que les professionnels commencent déjà à s'interroger sur les effets possibles de la crise asiatique.

Une remontée sensible des loyers a été observée pour les meilleures adresses, les immeubles situés dans le VIIIe arrondissement de Paris, neufs ou rénovés, offrant une grande surface (plus de 5 000 m²). *« Le phénomène de rareté joue et on a réussi à louer des locaux à 3 100 francs du mètre carré, contre 2 700 à 2 800 francs un an plus tôt »*, note M. Bourdais : il n'y a actuellement que trois immeubles de plus de 10 000 m² à louer dans Paris. Paris est toutefois loin d'avoir retrouvé son niveau de 1990 (5 395 francs du mètre carré), contrairement à Londres, qui a bénéficié du formidable développement de sa place financière. En outre, l'embellie sur les loyers parisiens ne touche ni les surfaces petites et moyennes, qui se stabilisent tout juste, ni les bureaux usagés, encore moins les bureaux vétustes.

Un million et demi de mètres carrés de bureaux ont été loués en 1997, un niveau assez élevé, proche de celui de 1996. Le pôle d'attraction a été la Défense, avec 14 % des nouvelles locations contre 7 % en 1996. Les quartiers d'affaires parisiens et la périphérie ouest attirent toujours la moitié des nouvelles locations.

Ce n'est toutefois pas vraiment cette demande qui a fait baisser le stock de bureaux disponibles, passé de 4,4 millions de mètres carrés à 3,9 millions. *« C'est plutôt le fait que les immeubles libérés lorsqu'une entreprise déménage sont gelés pendant plus d'un an pour être rénovés, la transformation de bureaux en logements (pour environ 100 000 m²) ou les travaux de désamiantage qui sortent certains immeubles du marché »*, regrette M. Bourdais. Au total, Bourdais estime que 1,5 à 4 millions de mètres carrés de bureaux devront être traités contre l'amiante.

Sur le plan de l'investissement, la reprise se confirme : 23 milliards de francs ont été investis en 1997, contre 10,5 milliards en 1996 et 3,2 milliards un an plus tôt. Le niveau se rapproche de celui de 1988.

**LES ÉTRANGERS DYNAMIQUES**

Les investisseurs étrangers ont été les plus dynamiques, avec un montant investi de 15,2 milliards l'an dernier contre 9,7 milliards en 1996. *« Ils veulent profiter de l'effet de rareté sur les grandes surfaces »*, explique M. Bourdais, citant l'américain HRO (qui a repris l'immeuble Septentrion à la Défense) ou la Caisse des dépôts du Québec, le fonds Crossroads, animé par le français Unibail, qui vient de reprendre la cité du Retiro dans le VIIIe, la mutuelle écossaise Standard Life, qui vient de louer un immeuble situé au 10, avenue Hoche au plus haut du marché, ou encore la Foncière lyonnaise (groupe Commercial Union), qui a repris l'ensemble Edouard-VII à la Société générale.

Déplorant une nouvelle fois l'inadaptation de la fiscalité française, M. Bourdais souligne toutefois le retard de Paris par rapport à Londres dans la capacité d'attirer les investissements étrangers : depuis 1989, les étrangers ont investi 65 milliards de francs à Paris, contre plus de 190 milliards à Londres !

Sur le plan des prix au mètre carré, Jean-Claude Bourdais constate aussi une légère reprise : dans les meilleures quartiers d'affaires parisiens, ils sont remontés à 45 000 francs (contre 40 000 en 1996 et 90 500 francs au plus haut en 1990). La reprise est plus limitée dans les autres quartiers : le prix du mètre carré s'établit début 1998 à 23 000 francs à la Défense (contre 52 000 francs en 1990) et 16 000 francs dans l'est parisien (contre 40 000 en 1990), des niveaux encore inférieurs à ceux du début de l'année 1996.

*Sophie Fay*

# La grève dans une société de nettoyage affecte le métro parisien

***DEPUIS*** le 5 janvier, certaines stations de la RATP sont affectées par une grève des agents de nettoyage de la Comatec, une filiale de la Compagnie générale des eaux chargée de l'entretien d'environ les deux tiers du réseau. Selon la direction, seules cinq grandes stations sont touchées : la Défense, Charles-de-Gaulle-Etoile, Auber, Châtelet et Gare-de-Lyon.

Alors qu'un accord social a été signé en décembre 1997 entre la direction et deux syndicats, la CGT – majoritaire – et la CSL, la grève est menée par trois organisations : la CNT – Confédération nationale du travail –, un syndicat d'extrême gauche implanté dans l'entreprise, Force ouvrière, qui, selon la direction, n'est représentée que par un délégué, et la CFDT. Selon Force ouvrière, 200 salariés – sur un total d'environ 800 – font grève pour obtenir des augmentations salariales *« de 3 % à 7 % »*. Ils réclament aussi qu'une partie des emplois intérimaires – *« 400 en quasi-permanence »* – soient titularisés, que des primes soient intégrées au salaire, et revendiquent le respect du droit syndical.

La direction, à l'inverse, estime que ce conflit n'a pas lieu d'être puisqu'un accord a été conclu avec deux syndicats en décembre. A ses yeux, seuls une trentaine de grévistes manipulés par la CNT mènent la grève. Des agents veulent travailler, affirme la direction, mais des éléments extérieurs à l'entreprise vident dans les stations des sacs- poubelle et intimident les salariés, y compris à l'aide de barres de fer. Par ailleurs, la direction dément le chiffre avancé par Force ouvrière et estime que l'entreprise emploie tout au plus une centaine d'intérimaires *« pour effectuer des travaux* [demandés] *à la dernière minute »*.

La CGT estime que la grève est menée par environ 10 % des salariés. Elle n'y participe pas car, selon son délégué, Moussa Yatabar, *« la grève a été déclenchée sans assemblée générale et sans qu'on* [lui] *demande* [son] *avis »*.

*Frédéric Lemaître*

# Les syndicats d'EDF dénoncent une lutte de pouvoir paralysante

**JUSQU'ALORS** cantonnée au sein d'EDF, la guerre larvée que se livrent la présidence et la direction générale de l'entreprise publique depuis plus d'un an a été mise sur la place publique, mardi 13 janvier, par Force ouvrière. *« De nombreux bruits circulent aujourd'hui dans l'entreprise à propos des luttes entre les hommes constituant les plus haut niveau »*, affirme ce syndicat dans un tract où il *« condamne de telles pratiques »*. L'affrontement entre le président, Edmond Alphandéry, et son directeur général, Pierre Daurès, est vivement critiqué au moment où le groupe doit se préparer à l'ouverture du marché européen de l'électricité, prévu en février 1999.

*« Il est inconcevable que certains s'acharnent à ne penser qu'au pouvoir qu'ils assurent ou qu'ils veulent assurer »* alors que *« dans le même temps 120 000 agents s'interrogent sur leur avenir, leur déroulement de carrière, leur salaire, le temps de travail, le chômage de leurs enfants et la place du secteur public nationalisé »*, indique le texte de FO. Sans se prononcer en faveur de l'un ou l'autre des dirigeants, le syndicat formule le *« vœu que les états-majors soient sur les mêmes positions. Il y va de leur crédit et surtout du crédit du service public »*.

Surpris par cette révélation publique, les autres centrales syndicales d'EDF sont sensiblement sur la même ligne que FO. La CGT, majoritaire dans l'entreprise, déplore cette situation qui bloque les décisions, tout comme la CFDT. Pour ces deux organisations, le *président d'EDF s'est acquis* une reconnaissance de la part des pouvoirs politiques et institutionnels ; en interne, il essaye d'accroître sa légitimité en prenant plus de pouvoir et en installant ses hommes aux postes clés. Face à lui, le directeur général tente de maintenir ses prérogatives, analysent ces mêmes syndicats.

**« COUP D'ÉTAT »**

Si aucune des deux organisations ne veut prendre parti, chacune a sa préférence. Historiquement, la CGT a souvent été proche des présidents. La CFDT et la CGC, pour leur part, ont toujours soutenu Pierre Daurès, préférant les industriels aux politiques.

La lutte entre Edmond Alphandéry et la direction générale d'EDF est apparue au grand jour en septembre 1996, lorsque le nouveau patron de l'entreprise publique a réorganisé son état-major en évinçant l'équipe de direction générale et en concentrant les pouvoirs entre ses mains. Ce *« coup d'état »* a partiellement échoué, le gouvernement ayant imposé le maintien du poste de directeur général, conformément au statut de l'entreprise. Cette responsabilité est confiée à Pierre Daurès, un homme du sérail, promu alors numéro deux.

Mais le tandem ne fonctionne pas, les deux hommes se parlant peu. Au fil des mois, les incidents se sont multipliés, chacun essayant de marquer l'autre. Ce comportement a bloqué de nombreux dossiers, en particulier celui de l'adaptation à l'ouverture du marché européen. Le dernière incident, qui a mis le feu aux poudres, vient d'une lettre du président de Framatome adressée à Pierre Daurès et qui n'aurait pas été communiquée à Edmond Alphandéry. Dans ce courrier, le patron du fabricant de chaudières nucléaires se plaint de la mauvaise coopération entre les deux entreprises.

Depuis plusieurs mois, conscient des tensions, le ministère de l'Industrie reçoit régulièrement ensemble les deux dirigeants pour évoquer la marche de l'entreprise. La dernière rencontre, voici une semaine, s'est déroulée officiellement dans une ambiance sereine. Réagissant au tract de FO, les pouvoirs publics ont laissé entendre qu'ils n'avaient, pour l'instant, pas à se prononcer sur le différend entre les deux hommes, bien qu'ils soient tous deux nommés en conseil des ministres. De toute part, le souhait d'une conciliation est formulé, mais sans conviction, le gouvernement ayant d'autres priorités.

*Dominique Gallois*



# Le marché automobile européen retrouve son niveau de 1992

**LES IMMATRICULATIONS** de véhicules neufs en Europe ont augmenté de 4,8 % en 1997 a annoncé, mardi 13 janvier, l'ACEA (Association des constructeurs européens d'automobiles). Avec 13,4 millions d'immatriculations, le marché ouest-européen retrouve juste son niveau de 1992, avant la crise. Les « primes à la casse », notamment italiennes, expliquent en partie cette hausse. Hors Italie, le nombre d'immatriculations européennes s'est tout juste maintenu entre 1996 et 1997.

Le groupe Volkswagen conserve cependant sa première place en Europe avec 17,2 %, loin devant le groupe General Motors (Opel, 12,1 %). La part de marché de PSA s'élève à 11,3 % contre 11,9 % en 1996, celle de Renault atteint 9,9 % contre 10,1 %. Ce recul est lié à l'effondrement du marché français. A l'étranger, les constructeurs nationaux ont augmenté leur part de marché hors France de près de un point pour atteindre 16,3 %.

## DÉPÊCHES

■ **DEUTSCHE BANK : la première banque européenne, préparerait une fusion** avec son homologue américaine, J. P. Morgan, affirme le quotidien britannique *Financial Times* dans son édition du mercredi 14 janvier. La restructuration des activités de banque d'investissement de la Deutsche Bank, révélée mardi par le même journal, ne serait que la préparation d'une *« grosse fusion »*, qui sera annoncée avant la conférence de presse annuelle de l'institut allemand, le 30 mars.

■ ***NETSCAPE* : le fabricant américain de logiciels** de navigation sur Internet a annoncé, mardi 13 janvier, la suppression de 400 emplois sur 3 200. Netscape a enregistré des pertes au dernier trimestre 1997.

■ **DEUTSCHE TELEKOM : l'opérateur téléphonique allemand** a indiqué, mardi 13 janvier, que 20 opérateurs, parmi lesquels ne figurent pas Mannesmann Arcor et Otelo, deux de ses concurrents les plus en vue, auraient accepté de payer le coût du transfert d'un abonné qui décide de changer d'opérateur.

■ **LEHMAN BROTHERS SA : Philippe Villin,** 43 ans, ancien directeur général du *Figaro*, est nommé vice-président de la banque américaine à Paris et en deviendra président après le départ à la retraite le 30 juin de Leopold Jeorger.

■ **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE : Marc Viénot, l'ancien président de la banque française,** est convoqué vendredi 16 janvier devant la justice belge, pour non-respect du code du travail, dans une affaire de licenciement collectif (241 personnes) en Belgique.

■ **BATIMENT : le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP)** aurait 30 000 emplois en 1997, a indiqué, mardi 13 janvier, la Fédération nationale du bâtiment (FNB). En six ans, de fin 1990 à fin 1996, le secteur a perdu 213 000 emplois, les effectifs tombant en dessous de la barre de 1,2 million, selon les indicateurs sociaux du BTP.

Le marché des bureaux parisiens se redresse

Dans les me[illegible] de la capitale, les [illegible] sont remontés [illegible]

[illegible]

Le marché automobile [illegible] retrouve son niveau de [illegible]

[illegible]



# Le groupe GGT-BDDP peine à construire son réseau international

## Les résultats financiers en demi-teinte que devrait afficher le groupe publicitaire franco-britannique et les difficultés internes que rencontre sa principale agence nord-américaine laissent toujours planer un risque d'OPA

**LES PREMIERS** résultats financiers de Gold Greenlees Trott (GGT), quinzième groupe publicitaire mondial et propriétaire depuis mars 1997 du français BDDP, devraient être connus le 22 janvier. Ces résultats, rendus publics à la moitié de l'exercice fiscal et qui porteront sur la période courant de juin à décembre 1997, donneront un premier aperçu de la situation de ce groupe coté à la Bourse de Londres, huit mois après l'opération de rachat. Des sources concordantes dressent déjà un bilan mitigé, mais aucune information financière n'est officiellement disponible du fait des contraintes légales.

HSBC James Capel, l'intermédiaire boursier de GGT, prévoit pour le groupe des résultats en amélioration par rapport à 1996-1997 ou, tout du moins, en phase avec les objectifs affichés, soit 7,6 millions de livres de résultat courant (soit 75 millions de francs) et une marge nette en augmentation d'environ 12 %. Mais ils seraient principalement dus aux agences françaises et britanniques qui auraient *« une taille critique suffisante pour générer des profits »* sur des marchés sur lesquels le groupe réalise 50 % de son activité.

A Paris, BDDP est en effet l'une des quatre plus importantes agences françaises. Elle est régulièrement récompensée pour la qualité de ses créations. A Londres, l'agence récemment issue de la fusion de BDDP et de GGT est devenue l'un des principaux opérateurs britanniques : elle aurait même été l'agence la plus consultée par les annonceurs au deuxième semestre 1997, selon le groupe.

*En revanche, dans le reste du* monde, GGT, que préside Michael Greenlees, peine à construire un réseau international capable de gagner des budgets mondiaux de communication. Le réseau BDDP, qui était deux fois plus gros que GGT au moment de son rachat, aurait tout juste réussi à compenser la perte d'un de ses plus gros clients internationaux, les montres Tag Heuer (environ 150 millions de francs), en remportant les budgets liés à la communication du centenaire de Michelin et à celle des produits Bristol Myers. Mais le groupe n'a plus de réseau en Asie depuis le rachat programmé en novembre de Batey Holdings, le partenaire historique de BDDP, par le géant publicitaire WPP (*Le Monde* du 22 novembre 1997).

Enfin, aux Etats-Unis, l'agence new-yorkaise Wells BDDP (nouveau nom de Wells Rich Green), principale agence en Amérique du Nord, semble empêtrée dans des problèmes internes et parvient difficilement à jouer les têtes de pont internationales. L'agence new-yorkaise est actuellement au centre des préoccupations de l'état-major franco-britannique. Wells BDDP réalise environ 30 % du chiffre d'affaires du groupe, avec près de 350 salariés, et constitue donc un maillon important du groupe GGT. Malheureusement, cette agence, présidée par Frank Assumma, doit faire face à l'instabilité quasi chronique de ses équipes dirigeantes.

### PROBLÈMES D'HOMMES

*« Les équipes sont divisées,* analyse un observateur, *il y a les pro-Assuma, un homme d'affaires pur et dur aux antipodes de la culture de BDDP, et ceux qui sont plus dans la ligne spirituelle de BDDP, pour qui la création et la disruption* [méthode développée par l'un des fondateurs de BDDP] *passent avant tout.* » Récemment, la moitié des directeurs du comité de direction de Wells BDDP a quitté l'agence : Linda Kaplan, directrice de la création, est partie la première, suivie à la rentrée par Paula Forman, l'une des *« têtes pensantes de l'agence, très active commercialement,* selon un ancien directeur du groupe, *qui s'occupait de Procter & Gamble »*. Début janvier, Douglas Atkins, le directeur du planning stratégique, partait aussi.

Les fondateurs de BDDP reconnaissent qu'il *« existe un réel problème d'hommes »*. D'ailleurs, l'un des fondateurs du groupe, Jean-Marie Dru, enchaîne les déplacements aux Etats-Unis. Il vient de déléguer, lundi 12 janvier, ses attributions de président de l'agence parisienne à Eric Delannoy, jusqu'ici directeur général, afin *« de trouver rapidement des solutions »*, rapporte un proche du dossier. Car la situation financière de l'agence new-yorkaise, achetée il y a sept ans à un prix que les dirigeants du groupe s'accordent aujourd'hui à juger trop élevé, ne serait pas non plus des plus florissantes.

Après plusieurs années consécutives de pertes, les bénéfices devraient atteindre cette année environ 12 millions de dollars, contre à peine 3 millions l'année dernière. Mais ils sont à attribuer, pour un tiers environ, aux économies mécaniques directement engendrées par le déménagement de l'agence.

De façon générale, le niveau d'endettement du groupe, qui dépasse largement les standards du secteur – avec 25,8 millions de livres, soit plus de sept fois ses fonds propres –, grève encore fortement le cours de Bourse. Les analystes financiers sont dans l'expectative. Après avoir été réintroduit à la City, le 3 avril, à 220 pence par action, le titre s'est effondré depuis le 23 mai, pour atteindre son niveau le plus bas le 20 novembre à 188 1/2 pence. Le 13 janvier, et malgré une remontée récente, l'action GGT n'avait toujours pas renoué avec son cours d'introduction : le titre s'échangeait à 204 pence, ce qui laisse supposer un risque élevé d'OPA. *« BDDP est un groupe qui soit n'en finit pas de se renouveler, soit n'en finit pas de mourir »*, commente avec un certain pessimisme un ancien cadre du groupe.

*Florence Amalou*

### *Une activité hors médias croissante*

**Le groupe publicitaire franco-britannique GGT-BDDP compte sur la croissance en 1998 des marchés nord-américain (40 % de son chiffre d'affaires), français (30 %) et britannique (20 %) pour améliorer ses résultats, selon plusieurs analystes. Il peut aussi miser sur différents événements sportifs, dont la Coupe du monde de football, pour laquelle certains de ses clients (comme Coca-Cola) prévoient d'importants investissements publicitaires.**

**GGT-BDDP peut aussi accroître son activité en se fondant sur le développement de son activité hors médias, qui représente aujourd'hui 30 % de son chiffre d'affaires, et dont les marges sont plus fortes que dans la publicité commerciale classique. Le groupe dispose d'un atout fort avec l'une de ses enseignes, Tequila, à la fois présente en Grande-Bretagne, en France et en Asie du Sud-Est dans le domaine des services marketing, secteur en plein développement.**

# Les journalistes de l'AFP réclament une stratégie de développement

**LA SOCIÉTÉ** des journalistes de l'Agence France-Presse (AFP) a vivement réagi, mardi 13 janvier, à l'annonce faite au Sénat, le même jour, par la ministre de la culture et de la communication, Catherine Trautmann, en indiquant qu'il s'agissait *« d'une atteinte à l'image de l'agence, en France et à l'étranger »*.

Répondant au sénateur Ivan Renar (PCF, Nord), celle-ci a indiqué *« qu'elle avait demandé, en accord avec le ministre de l'économie et des finances, une mission d'évaluation des structures et du fonctionnement de l'AFP »*, mission qui pourrait *« être confiée à l'inspection générale des finances, (...) qui permettrait de pouvoir analyser à la fois la santé financière, les besoins de l'AFP, son fonctionnement et son statut »*.

La Société des journalistes (SDJ) de l'AFP *« s'insurge contre des déclarations qui donnent à penser que l'AFP est placée sous la tutelle des pouvoirs publics et qu'elle est soumise comme le serait un organisme d'Etat au contrôle de l'inspection générale des finances »*. Les *« propos du ministre sont incompatibles avec le statut de 1957 de l'AFP qui garantit son indépendance vis à vis des pouvoirs publics »*, juge la SDJ, pour laquelle une analyse *« purement financière, conduite sous la houlette de l'Etat »* retarderait l'examen de la cause principale des problèmes de l'AFP : la gestion de l'agence et l'absence d'une stratégie de développement.

Le changement de statut de l'agence, évoqué régulièrement par son président, Jean Miot, a aussi été cité par la ministre, pour qui *« il semble, sans vouloir répondre* a priori *de façon définitive, falloir appréhender en premier lieu l'impact que peut avoir en période de développement et d'investissement un statut d'entreprise sans capital. Dans le passé, il semble bien que se soit posé un problème d'endettement lié à l'obligation de recourir systématiquement à l'emprunt. On peut se demander si la solution est systématiquement pour l'Etat d'écraser en quelque sorte les dettes lorsqu'il y a emprunt fait sur les fonds publics »*.

### RÉFORME OU AMÉNAGEMENTS

S'interrogeant sur *« la compatibilité du statut de l'AFP avec les normes européennes »*, Mme Trautmann a indiqué *« qu'il faut s'abstenir de toute précipitation (...) »* et a réfuté *« le sentiment que des options fondamentales seraient prises dans le secret et la précipitation »* et l'idée *« d'ignorer les défis auxquels se trouve confrontée l'Agence en nous dérobant à nos responsabilités »*.

Dans un texte diffusé en décembre 1997 et intitulé « L'AFP, prochaine UPI ? » – en référence à la chute de l'une des principales agences américaines –, la SDJ stigmatisait déjà *« le déclin de l'AFP, qui ne dispose d'aucune stratégie d'entreprise, aucun projet global qui prenne en compte les évolutions majeures »* sur le plan technologique et commercial. Préconisant *« un véritable audit stratégique »*, la SDJ s'interroge aussi sur les projets de son PDG.

En présentant ses vœux, Jean Miot a mis en en avant *« un chiffre d'affaires en constante progression »* (900 millions de francs en 1990, 1,3 milliard en 1997), la restructuration des filiales, les développement dans le multimédia et la télévision, et évoqué une *« réforme rédactionnelle »* et un plan triennal. A propos du statut, il a jugé nécessaires *« quelques amendements statutaires donnant à la gestion de l'entreprise plus de souplesse »*.

*Yves-Marie Labé*

# « Le Courrier de Varsovie » fête son premier anniversaire

**VARSOVIE**
*correspondance*

Lancé en décembre 1996, *Le Courrier de Varsovie* vient de fêter son premier anniversaire. La preuve semble ainsi faite qu'un hebdomadaire d'informations générales en langue française a sa place dans le paysage médiatique polonais, à côté de deux concurrents en anglais.

Destiné en premier lieu aux Français, Belges, Canadiens, Suisses et autres francophones qui s'installent, de plus en plus nombreux, sur les bords de la Vistule, le journal a aussi trouvé un public en France, parmi ceux qui s'intéressent à la Pologne : entrepreneurs, élus locaux, responsables de diverses provenances de coopération. Ils peuvent ainsi rester en contact avec un pays auquel la presse occidentale consacre beaucoup moins de place qu'il y a quelques années, mais dont les relations économiques avec la France se développent très rapidement.

L'entreprise, au départ, était très risquée : fondée par quelques journalistes français et polonais, l'entreprise n'a bénéficié d'aucun financement extérieur et, contrairement à la plupart des publications de ce type, il tire ses revenus (encore très insuffisants) des ventes et de la publicité. Un coopérant français, financé par le ministère des affaires étrangères, est cependant venu renforcer l'équipe au bout de six mois d'existence.

Très attaché à son indépendance rédactionnelle, *Le Courrier de Varsovie* consacre sept pages de format tabloïd, en partie en couleurs, à l'actualité politique et à la vie économique et culturelle du pays où il est publié. Et aussi au phénomène d'une société très bousculée par le changement de régime et aux traditions et aux événements du passé qui définissent aujourd'hui encore la société civile polonaise. Il a par ailleurs passé un accord avec la chambre de commerce et d'industrie française en Pologne, qui publie chaque semaine, sur une page séparée, ses propres informations.

L'équipe, composée de rédacteurs français et polonais, s'est fixée une sorte de « mission » qui serait, selon l'expression d'un des fondateurs du journal, *« de bâtir des ponts »*, avant l'entrée de la Pologne dans l'Europe. Vaste programme qui s'étendra sur des années, pendant lesquelles le journal devra trouver les moyens de son développement.

*Michel Gara*

## DÉPÊCHES

■ **TÉLÉVISION : la chaîne américaine CBS a signé un contrat de 4 milliards de dollars** (environ 24 milliards de francs) pour diffuser pendant huit ans les matches de la ligue nationale de football américaine. Depuis trente-trois ans, c'était NBC, la rivale de CBS, qui détenait ces droits de retransmission.

■ **La violence a continué de diminuer dans les feuilletons et programmes télévisés américains,** mais un nouveau type d'émissions inspirées de la réalité suscite *« de sérieuses préoccupations »*, selon une étude réalisée par l'université de Californie à Los Angeles. – *(AFP.)*

■ **Le PMU, France Télécom et CanalPro, filiale de Canal Plus, ont signé, mardi 13 janvier, un contrat de quatre ans pour la** création de programmes télévisées d'informations hippiques. CanalPro, qui commercialise des applications dans la télévision numérique, sera le *« maître d'œuvre du contrat »* et assurera la mise en place des moyens techniques des programmes et du matériel nécessaire à la réception dans les points de vente PMU.

■ **NUMÉRIQUE : Pierre Lescure, PDG de Canal Plus, a renouvelé,** dans un courrier adressé à Xavier Gouyou Beauchamps, PDG de France Télévision, son offre de reprise gratuite des deux chaînes publiques dans CanalSatellite. France 2 et France 3 sont actuellement distribuées en exclusivité par Télévision par satellite (TPS), dont France Télévision contrôle 25 % du capital aux côtés de France Télécom. – *(AFP.)*

■ **BSkyB pourrait retarder jusqu'en juin le lancement de son bouquet numérique de deux cents** chaînes. Le groupe britannique, détenu à 40 % par News Corp. de Rupert Murdoch et à 17 % par Pathé, présidé par Jérôme Seydoux, explique ce léger retard par rapport au calendrier initial en raison des difficultés potentielles d'approvisionnement en décodeurs.

■ **MULTIMÉDIA : le tribunal de grande instance de Strasbourg a examiné en référé,** mardi 13 janvier, une demande d'assignation émanant des syndicats SNJ et CFDT, visant à interdire la diffusion par SDV Plurimédia, filiale des *Dernières Nouvelles d'Alsace* et de France 3 Alsace sur Internet. Les journalistes poursuivent SDV Plurimédia pour contrefaçon. Le tribunal rendra son ordonnance le 3 février. – *(AFP.)*

■ **PRESSE :** ***La Nouvelle République du Centre-Ouest*** **n'a pas paru,** mercredi 14 janvier, en raison d'un mouvement de grève des ouvriers du Livre Filpac-CGT.

■ **TOKYO a terminé en hausse de 2,48 % mercredi, sur des achats de couverture de titres bancaires, selon les opérateurs. Le Nikkei a gagné 366,04 points, à 15 121,98 points.**

■ **LE PREMIER ministre japonais a clairement indiqué que les autorités n'avaient pas l'intention de relever le taux d'escompte de la Banque centrale dans un avenir proche.**

■ **L'OR a ouvert en hausse, mercredi 14 janvier, à Hongkong. L'once de métal fin s'échangeait à 284,00-284,40 dollars contre 278,80-279,30 dollars la veille en clôture.**

■ **WALL STREET a poursuivi son redressement, mardi, gagnant 1,11 %, grâce à une reprise des places financières asiatiques. Le Dow Jones a gagné 84,95 points, à 7 732,13 points.**

■ **LE PRIX du baril de brut de référence light sweet crude a perdu 4 cents à 16,43 dollars mardi 13 février à New York. La veille, il avait perdu 16 cents.**

## LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois | NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↘ DAX 30

## Poursuite de la hausse à Paris

**LE CALME** revenant peu à peu sur les places financières asiatiques, la tendance était encore au raffermissement, mercredi 14 janvier, à la Bourse de Paris. En hausse de 1,12 % à l'ouverture, les valeurs françaises affichaient une progression de 1,19 % à 2 937,49 % vers 12 h 15. Le montant des échanges sur le compartiment à règlement mensuel s'élevait à 3,14 milliards de francs dont 2,3 milliards de francs sur les 40 valeurs de l'indice vedette.

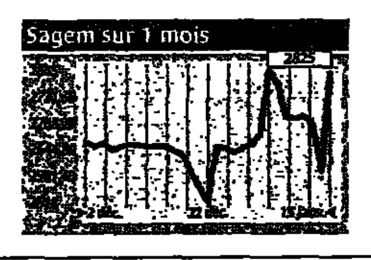
*La Bourse de Hongkong* a terminé en forte hausse de 5,8 % mercredi, grâce à une détente des taux interbancaires consécutive à la stabilisation des devises du sud-est asiatique. La Bourse de Tokyo a progressé de 2,48 %. Les milieux financiers continuent à tenter de mesurer l'impact de la crise asiatique sur les économies européennes. Le ministre allemand de l'économie Gunther Rexrodt considère que cette crise aura des effets négatifs mais contrôlables sur l'économie allemande et européenne. Son homologue français Dominique Strauss-Kahn a indiqué, mardi, que la France était sur *« une pente de croissance de 3,5 % au second semestre 1997 mais que la crise asiatique la ramènerait sans doute à 3 % en 1998 »*. Du côté des valeurs, le chiffre d'affaires de SEB en 1997 a déçu les analystes, le titre reculait de 4,8 % à 779 francs.

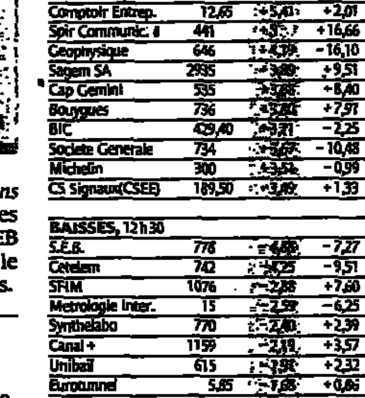
Indice CAC 40 sur un an — 2862,54 — 13 janv. · 10 juil. · 12 janv.

CAC 40 5 jours

## Sagem, valeur du jour

**BONNE SÉANCE**, mardi 13 janvier, à la Bourse de Paris, pour la Sagem. Le titre du groupe de haute technologie a gagné 9,07 %, à 2 825 francs, bénéficiant de l'annonce d'un chiffre d'affaires annuel supérieur aux attentes et des prévisions encourageantes tracées par son PDG dans un entretien au *Monde* (*Le Monde* du 13 janvier). Ces prévisions ont conduit la Société générale à relever sa recommandation de « neutre » à « surperformance ». Jean Danjou, l'analyste de la SocGen, a un objectif de cours de 3 100-3 200 francs pour la valeur et a relevé de 10 % ses prévisions de bénéfice par action en 1998 et en 1999.

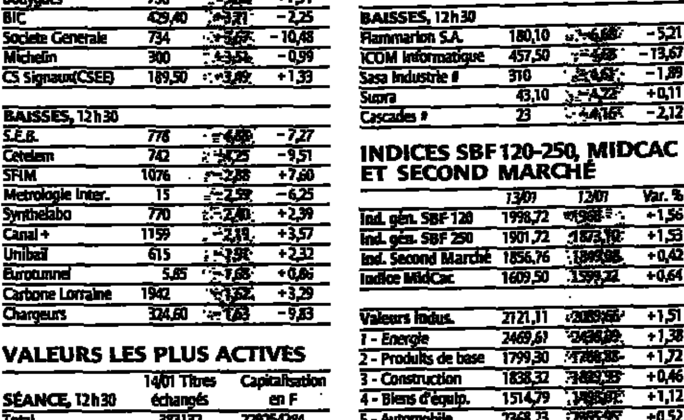


### PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

| HAUSSES, 12h30 | Cours au 14/01 | Var. % 13/01 | Var. % 31/12 |
|---|---|---|---|
| Comptoir Entrep. | 12,65 | +5,41 | +2,01 |
| Spir Communic. # | 441 | [illegible] | +16,66 |
| Geophysique | 646 | +4,19 | −16,10 |
| Sagem SA | 2935 | [illegible] | +9,51 |
| Cap Gemini | 535 | [illegible] | +8,40 |
| Bouygues | 736 | [illegible] | +7,91 |
| BIC | 429,40 | [illegible] | −2,25 |
| Societe Generale | 734 | [illegible] | −10,48 |
| Michelin | 300 | [illegible] | −0,99 |
| CS Signaux(CSEE) | 189,50 | [illegible] | +1,33 |

| BAISSES, 12h30 | | | |
|---|---|---|---|
| S.E.B. | 778 | [illegible] | −7,27 |
| Cetelem | 742 | [illegible] | −9,51 |
| SFIM | 1076 | −2,88 | +7,60 |
| Metrologie Inter. | 15 | −2,59 | −6,25 |
| Synthelabo | 770 | −2,40 | +2,39 |
| Canal + | 1159 | −2,19 | +3,57 |
| Unibail | 615 | −1,98 | +2,32 |
| Eurotunnel | 5,85 | [illegible] | +0,86 |
| Carbone Lorraine | 1942 | [illegible] | +3,29 |
| Chargeurs | 324,60 | −1,63 | −9,83 |



### VALEURS LES PLUS ACTIVES

| SÉANCE, 12h30 | 14/01 Titres échangés | Capitalisation en F |
|---|---|---|
| Total | 383132 | 229254284 |
| Societe Generale | 283750 | 207033983 |
| Elf Aquitaine | 292256 | 185575356 |
| Axa | 330771 | 151386414,50 |
| France Telecom | 608588 | 144977900,40 |
| Rhone Poulenc A | 480016 | 139350802,50 |
| Michelin | 390483 | 117576131,70 |
| Essilor Intl | 63295 | 117029210 |
| Paribas | 207832 | 109306658 |
| B.N.P. | 368082 | 106300063,40 |

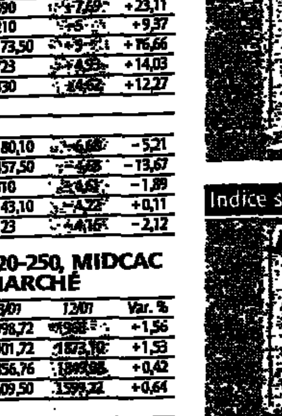
### PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

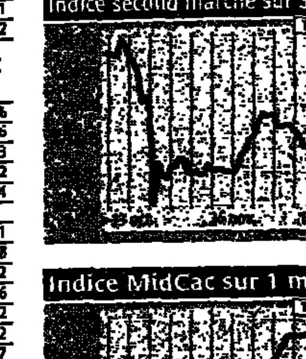
| HAUSSES, 12h30 | Cours au 14/01 | Var. % 13/01 | Var. % 31/12 |
|---|---|---|---|
| Dauphin OTA | 490 | [illegible] | +23,11 |
| Nergeco# | 210 | [illegible] | +9,37 |
| Eurosic | 73,50 | [illegible] | +16,66 |
| Sopra # | 723 | +4,95 | +14,03 |
| PCAS # | 430 | [illegible] | +12,27 |

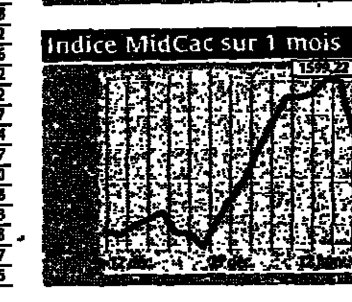
| BAISSES, 12h30 | | | |
|---|---|---|---|
| Flammarion S.A. | 180,10 | [illegible] | −5,21 |
| ICOM Informatique | 457,50 | [illegible] | −13,67 |
| Sasa Industrie # | 310 | [illegible] | −1,89 |
| Supra | 43,10 | −4,22 | +0,11 |
| Cascades # | 23 | −4,16 | −2,12 |

### INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

| | 13/01 | 12/01 | Var. % |
|---|---|---|---|
| Ind. gén. SBF 120 | 1998,72 | [illegible] | +1,56 |
| Ind. gén. SBF 250 | 1901,72 | 1873,10 | +1,53 |
| Ind. Second Marché | 1856,76 | [illegible] | +0,42 |
| Indice MidCac | 1609,50 | 1599,22 | +0,64 |
| Valeurs Indus. | 2121,11 | [illegible] | +1,51 |
| 1 - Energie | 2469,61 | [illegible] | +1,38 |
| 2 - Produits de base | 1799,30 | [illegible] | +1,72 |
| 3 - Construction | 1838,32 | [illegible] | +0,46 |
| 4 - Biens d'équip. | 1514,79 | [illegible] | +1,12 |
| 5 - Automobile | 2368,23 | [illegible] | +0,52 |
| 6 - Biens consom. | 3687,32 | [illegible] | +2,57 |
| 7 - Indus. agro-alim. | 1538,48 | [illegible] | +1,94 |
| Services | 2122,20 | [illegible] | +1,67 |
| 8 - Distribution | 3952,08 | [illegible] | +2,10 |
| 9 - Autres services | 1387,45 | [illegible] | +1,38 |
| Sociétés financières | 1488,53 | [illegible] | +1,43 |
| 10 - Immobilier | 753,38 | [illegible] | +1,38 |
| 11 - Services financ. | 1558,89 | [illegible] | +1,37 |
| 12 - Sociétés Invest. | 1717,91 | [illegible] | +1,65 |




## Nouvelle progression à Tokyo

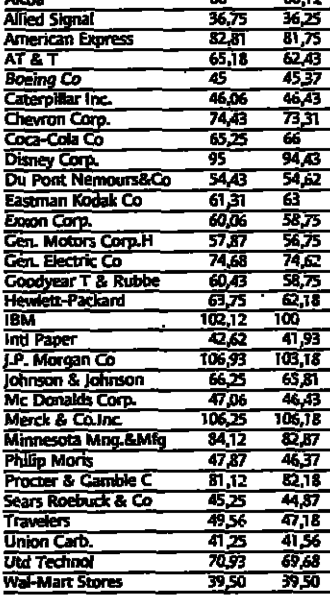
**LA BOURSE** de Tokyo a terminé en forte hausse, mercredi 14 janvier, repassant le cap des 15 000 points, dans un marché encouragé par la réponse positive des banques au plan de stabilisation financière du gouvernement. L'indice Nikkei a terminé sur un gain de 366,04 points à 15 121,98 points, soit une hausse de 2,48 %.

La veille, Wall Street avait poursuivi son redressement gagnant 1,11 %, grâce à une reprise des places financières asiatiques et à la publication par Motorola de résultats supérieurs aux prévisions des analystes. L'indice Dow Jones a gagné 84,95 points à 7 732,13 points. Motorola a annoncé lundi avoir réalisé au 4e trimestre un bénéfice net en hausse de 35 % à 321 millions de dollars contre 238 millions un an auparavant. Ces résultats étaient particulièrement attendus en raison de l'exposition de la firme aux marchés asiatiques. L'action Motorola a gagné 5,02 %. Intel, coté sur le Nasdaq, a gagné 1,7 %. Le groupe a annoncé après la clôture du marché, un bénéfice net en recul au quatrième trimestre (lire page 17).

*La Bourse de Londres* ne s'est que modérément reprise ne gagnant que 0,3 % à 5 083,90 points. Celle de Francfort a gagné 1,76 % à 4 159,40 points.

### INDICES MONDIAUX

| | Cours au 13/01 | Cours au 12/01 | Var. en % |
|---|---|---|---|
| Paris CAC 40 | 2910,03 | 2862,54 | +1,63 |
| New-York/DJ indus. | 7699,49 | 7647,18 | +0,68 |
| Tokyo/Nikkei | 14755,90 | 14664,40 | +0,62 |
| Londres/FT100 | 5101,60 | 5068,80 | +0,64 |
| Francfort/Dax 30 | 4159,40 | 4087,28 | +1,73 |
| Frankfort/Commer. | 1335,18 | 1334,15 | +0,08 |
| Bruxelles/Bel 20 | 2940,25 | 2940,25 | — |
| Bruxelles/Général | 2440,78 | 2404,95 | +1,47 |
| Milan/MIB 30 | 1016 | 1016 | — |
| Amsterdam/Gé. Cbs | 609,50 | 599,20 | +1,69 |
| Madrid/Ibex 35 | 652,85 | 645,14 | +1,18 |
| Stockholm/Affarsal | 2382,66 | 2382,66 | — |
| Londres FT30 | 3256,30 | 3246,20 | +0,31 |
| Hong Kong/Hang S. | 8720 | 8121,06 | +6,87 |
| Singapour/Strait t | 1156,52 | 1073,47 | +7,18 |

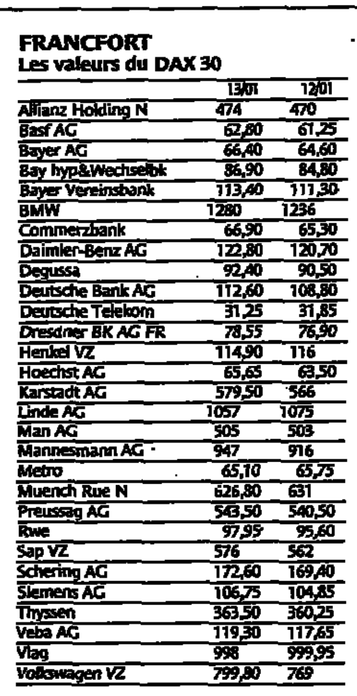


### NEW YORK
**Les valeurs du Dow-Jones**

| | 13/01 | 12/01 |
|---|---|---|
| Alcoa | 66 | 66,12 |
| Allied Signal | 36,75 | 36,25 |
| American Express | 82,81 | 81,75 |
| AT & T | 65,18 | 62,43 |
| Boeing Co | 45 | 45,37 |
| Caterpillar Inc. | 46,06 | 46,43 |
| Chevron Corp. | 74,43 | 73,31 |
| Coca-Cola Co | 65,25 | 66 |
| Disney Corp. | 95 | 94,43 |
| Du Pont Nemours&Co | 54,43 | 54,62 |
| Eastman Kodak Co | 61,31 | 63 |
| Exxon Corp. | 60,06 | 58,75 |
| Gen. Motors Corp.H | 57,87 | 56,75 |
| Gen. Electric Co | 74,68 | 74,62 |
| Goodyear T & Rubbe | 60,43 | 58,75 |
| Hewlett-Packard | 63,75 | 62,18 |
| IBM | 102,12 | 100 |
| Intl Paper | 42,62 | 41,93 |
| J.P. Morgan Co | 106,93 | 103,18 |
| Johnson & Johnson | 66,25 | 65,81 |
| Mc Donalds Corp. | 47,06 | 46,43 |
| Merck & Co.Inc. | 106,25 | 106,18 |
| Minnesota Mng.&Mfg | 84,12 | 82,87 |
| Philip Moris | 47,87 | 46,37 |
| Procter & Gamble C | 81,12 | 82,18 |
| Sears Roebuck & Co | 45,25 | 44,87 |
| Travelers | 49,56 | 47,18 |
| Union Carb. | 41,25 | 41,56 |
| Utd Technol | 70,93 | 69,68 |
| Wal-Mart Stores | 39,50 | 39,50 |

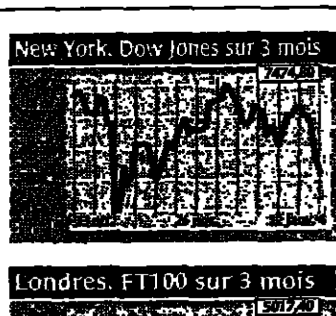
### LONDRES
**Sélection de valeurs du FT 100**

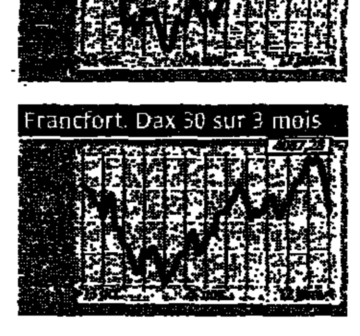
| | 13/01 | 12/01 |
|---|---|---|
| Allied Lyons | 5,32 | 5,32 |
| Barclays Bank | 16,13 | 15,99 |
| B.A.T. industries | 5,66 | 5,63 |
| British Aerospace | 17,23 | 17,34 |
| British Airways | 5,67 | 5,63 |
| British Petroleum | 7,90 | 7,68 |
| British Telecom | 5,04 | 4,95 |
| B.T.R. | 1,70 | 1,71 |
| Cadbury Schweppes | 6,36 | 6,39 |
| Eurotunnel | 0,58 | 0,61 |
| Forte | — | — |
| Glaxo Wellcome | 15,03 | 14,77 |
| Granada Group Plc | 9,49 | 9,36 |
| Grand Metropolitan | 5,93 | 5,90 |
| Guinness | 5,70 | 5,70 |
| Great Ic | 7,33 | 7,53 |
| H.S.B.C. | 13,06 | 12,98 |
| Impérial Chemical | 9,32 | 9,25 |
| Legal & Gen. Grp | 5,62 | 5,56 |
| Lloyds TSB | 7,74 | 7,50 |
| Marks and Spencer | 5,98 | 5,88 |
| National Westminst | 9,85 | 9,87 |
| Peninsular Orienta | 6,95 | 6,95 |
| Reuters | 6,34 | 6,44 |
| Saatchi and Saatch | 1,10 | 1,10 |
| Shell Transport | 4,11 | 4,04 |
| Tate and Lyle | 5,30 | 5,35 |
| Zeneca | 21,39 | 21,28 |



### FRANCFORT
**Les valeurs du DAX 30**

| | 13/01 | 12/01 |
|---|---|---|
| Allianz Holding N | 474 | 470 |
| Basf AG | 62,80 | 61,25 |
| Bayer AG | 66,40 | 64,60 |
| Bay hyp&Wechselbk | 86,90 | 84,80 |
| Bayer Vereinsbank | 113,40 | 111,30 |
| BMW | 1280 | 1236 |
| Commerzbank | 66,90 | 65,30 |
| Daimler-Benz AG | 122,80 | 120,70 |
| Degussa | 92,40 | 90,50 |
| Deutsche Bank AG | 112,60 | 108,80 |
| Deutsche Telekom | 31,25 | 31,85 |
| Dresdner BK AG FR | 78,55 | 76,90 |
| Henkel VZ | 114,90 | 116 |
| Hoechst AG | 65,65 | 63,50 |
| Karstadt AG | 579,50 | 566 |
| Linde AG | 1057 | 1075 |
| Man AG | 505 | 503 |
| Mannesmann AG | 947 | 916 |
| Metro | 65,10 | 65,75 |
| Muench Rue N | 626,80 | 631 |
| Preussag AG | 543,50 | 540,50 |
| Rwe | 97,95 | 95,60 |
| Sap VZ | 576 | 562 |
| Schering AG | 172,60 | 169,40 |
| Siemens AG | 106,75 | 104,85 |
| Thyssen | 363,50 | 360,25 |
| Veba AG | 119,30 | 117,65 |
| Viag | 998 | 999,95 |
| Volkswagen VZ | 799,80 | 769 |



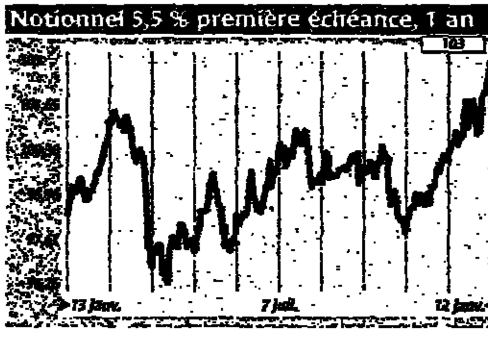

Francfort. Dax 30 sur 3 mois

## LES TAUX

PARIS ↘ Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK ↗ Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↘ Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

## Recul du Matif

**LE MATIF**, le marché à terme des obligations françaises d'Etat, était en baisse, mercredi 14 janvier, au cours des premiers échanges. Le contrat notionnel pour le mois de mars perdait 32 centièmes, à 102,70, affecté par le redressement des marchés asiatiques, qui éloigne les investisseurs des obligations considérées comme des valeurs refuges. Sur le marché obligataire allemand, la situation était similaire : le contrat à terme pour le mois de mars sur les bunds perdait 23 centièmes, à 106,14. La veille, sur le marché américain, le rendement moyen sur les obligations du Trésor à trente ans, qui évolue à l'inverse des prix, est remonté à 5,704 %, contre 5,685 % la veille. Ce marché a ignoré l'annonce d'une hausse conforme aux attentes de 0,1 % de l'indice des prix à la consommation en décembre aux Etats-Unis. Le taux d'inflation annuel est tombé à 1,7 %, contre 3,3 % en 1996.




### LES TAUX DE RÉFÉRENCE

| TAUX 13/01 | Taux jour le jour | Taux 10 ans | Taux 30 ans | Indice des prix |
|---|---|---|---|---|
| France | 3,35 | 5,07 | 5,62 | 1,70 |
| Allemagne | 3,30 | 5,05 | 5,63 | 1,80 |
| Grande-Bretagne | 7,19 | 5,97 | NC | 2,80 |
| Italie | 6,38 | 5,34 | 5,87 | 2,60 |
| Japon | 0,44 | 1,91 | NC | 0,50 |
| Etats-Unis | 5,53 | 5,39 | 5,72 | 3,30 |

### MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

| TAUX DE RENDEMENT | Taux au 13/01 | Taux au 12/01 | indice (base 100 fin 97) |
|---|---|---|---|
| Fonds d'Etat 3 à 5 ans | 4,22 | 4,21 | 98,50 |
| Fonds d'État 5 à 7 ans | 5 | 4,96 | 100,09 |
| Fonds d'État 7 à 10 ans | 5,47 | 5,42 | 101,48 |
| Fonds d'État 10 à 15 ans | 5,81 | 5,77 | 101,20 |
| Fonds d'Etat 20 à 30 ans | 6,39 | 6,35 | 102,67 |
| Obligations françaises | 5,76 | 5,73 | 101,02 |
| Fonds d'Etat à TME | −1,95 | −1,96 | 98,28 |
| Fonds d'Etat à TRE | −2,18 | −2,15 | 98,86 |
| Obligat. franç. à TME | −2,20 | −2,03 | 99,14 |
| Obligat. franç. à TRE | +0,07 | +0,07 | 100,14 |

### LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,55 %)

| | Achat 13/01 | Vente 13/01 | Achat 12/01 | Vente 12/01 |
|---|---|---|---|---|
| Jour le jour | 3,3750 | — | 3,3750 | — |
| 1 mois | 3,37 | 3,50 | 3,68 | 3,93 |
| 3 mois | 3,48 | 3,58 | 3,48 | 3,60 |
| 6 mois | 3,58 | 3,68 | 3,56 | 3,66 |
| 1 an | 3,74 | 3,86 | 3,71 | 3,83 |
| **PIBOR FRANCS** | | | | |
| Pibor Francs 1 mois | 3,5313 | — | 3,5313 | — |
| Pibor Francs 3 mois | 3,5938 | — | 3,6250 | — |
| Pibor Francs 6 mois | 3,6875 | — | 3,6875 | — |
| Pibor Francs 9 mois | 3,7500 | — | 3,7832 | — |
| Pibor Francs 12 mois | 3,8320 | — | 3,8750 | — |
| **PIBOR ÉCU** | | | | |
| Pibor Ecu 3 mois | 4,3073 | — | 4,3229 | — |
| Pibor Ecu 6 mois | 4,3542 | — | 4,3854 | — |
| Pibor Ecu 12 mois | 4,3802 | — | 4,4375 | — |

### MATIF

| Échéances 13/01 | volume | dernier prix | plus haut | plus bas | premier prix |
|---|---|---|---|---|---|

## LES MONNAIES

US/F ↘ 6,0761 | US/DM ↘ 1,8201 | US/¥ ↘ 131,5300 | DM/F ↗ 3,3477 | £/F ↘ 9,8210

## Baisse du franc et du mark

**LA REPRISE** spectaculaire des marchés asiatiques a fait reculer le dollar, mercredi 14 janvier, notamment face au yen. Le billet vert s'échangeait à 130,85 yens, contre 131,40 yens la veille. Le dollar est descendu jusqu'à 130,30 yens. En revanche, la monnaie américaine s'est appréciée sensiblement face aux devises européennes, un certain nombre de cambistes commençant à anticiper une baisse des taux en Europe pour relancer la croissance, affaiblie cette année par la crise en Asie. Selon certaines rumeurs, l'Institut économique allemand de Kiel estime que la Bundesbank va devoir assouplir sa politique monétaire pour aborder dans de meilleures conditions le lancement de l'euro. Du coup, le deutschemark et le franc ont baissé assez nettement, à respectivement 1,8282 mark et 6,1191 francs pour 1 dollar, contre 1,8193 mark et 6,0782 francs mardi.

### MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

| DEVISES | cours BDF 12/01 | % 09/01 | Achat | Vente |
|---|---|---|---|---|
| Allemagne (100 dm) | 334,7700 | +0,01 | 322 | 346 |
| Écu | 6,6120 | −0,02 | — | — |
| Etats-Unis (1 usd) | 6,0761 | −0,24 | 5,7600 | 6,3600 |
| Belgique (100 F) | 16,2290 | — | 15,6300 | 16,7900 |
| Pays-Bas (100 fl) | 297,0900 | +0,01 | — | — |
| Italie (1000 lir.) | 3,4035 | −0,07 | 3,1400 | 3,6400 |
| Danemark (100 krd) | 87,9300 | +0,02 | 82 | 92 |
| Irlande (1 iep) | 8,3535 | +0,41 | 7,9000 | 8,7400 |
| Gde-Bretagne (1 L) | 9,8210 | −0,21 | 9,4200 | 10,2700 |
| Grèce (100 drach.) | 2,1180 | −0,02 | 1,8000 | 2,3800 |
| Suède (100 krs) | 75,7700 | −0,45 | 70 | 80 |
| Suisse (100 F) | 412,7800 | −0,04 | 399 | 423 |
| Norvège (100 k) | 80,9500 | −0,75 | 76,5000 | 85,5000 |
| Autriche (100 sch) | 47,5850 | — | 46,0500 | 49,1500 |
| Espagne (100 pes.) | 3,9495 | +0,01 | 3,6500 | 4,2500 |
| Portugal (100 esc. | 3,2750 | — | 2,9000 | 3,6000 |
| Canada 1 dollar ca | 4,2384 | −0,80 | 3,9500 | 4,5500 |
| Japon (100 yens) | 4,5934 | −0,91 | 4,4400 | 4,7900 |
| Finlande (mark) | 110,5500 | +0,01 | 104,5000 | 115,5000 |

| PARITES DU DOLLAR | 14/01 | 13/01 | Var. % |
|---|---|---|---|
| FRANCFORT : USD/DM | 1,8201 | [illegible] | −0,13 |
| TOKYO : USD/Yens | 131,5300 | 132,7600 | −0,94 |

### MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

| DEVISES comptant: | demande | offre | demande 1 mois | offre 1 mois |
|---|---|---|---|---|
| Dollar Etats-Unis | 6,0857 | [illegible] | 6,0647 | [illegible] |
| Yen (100) | 4,6058 | [illegible] | 4,6274 | [illegible] |
| Deutschemark | 3,3477 | [illegible] | 3,3475 | [illegible] |
| Franc Suisse | 4,1323 | [illegible] | 4,1256 | [illegible] |
| Lire ital. (1000) | 3,4065 | [illegible] | 3,4054 | [illegible] |
| Livre sterling | 9,8211 | [illegible] | 9,8139 | [illegible] |
| Peseta (100) | 3,9570 | [illegible] | 3,9497 | [illegible] |
| Franc Belge (100) | 16,237 | [illegible] | 16,233 | [illegible] |

### TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

| DEVISES | 1 mois | 3 mois | 6 mois |
|---|---|---|---|
| Eurofranc | 3,79 | [illegible] | 3,62 |
| Eurodollar | 5,55 | [illegible] | 5,61 |
| Eurolivre | 7,40 | 7,58 | 7,44 |
| Eurodeutschemark | 3,65 | [illegible] | 3,53 |

## L'OR

| | cours 13/01 | cours 12/01 |
|---|---|---|
| Or fin (k. barre) | 54600 | 54900 |
| Or fin (en lingot) | 55000 | 56400 |
| Once d'Or Londres | 278,90 | 279,50 |
| Pièce française(20f) | 323 | 324 |
| Pièce suisse (20f) | 318 | 323 |
| Pièce Union lat(20f) | 318 | 323 |
| Pièce 20 dollars us | 2440 | 2460 |
| Pièce 10 dollars us | 1500 | 1350 |
| Pièce 50 pesos mex. | 2040 | 2105 |

## LE PÉTROLE

| En dollars | cours 14/01 | cours 13/01 |
|---|---|---|
| Brent (Londres) | 15,32 | 15,38 |
| WTI (New York) | 16,65 | 16,76 |
| Light Sweet Crude | 16,45 | 16,40 |

## LES MATIÈRES PREMIÈRES

| INDICES | 14/01 | 13/01 |
|---|---|---|
| Dow-Jones comptant | 127,28 | [illegible] |
| Dow-Jones à terme | 137,91 | 140,28 |
| CRB | 222,60 | 225,90 |
| **METAUX (Londres)** | | dollars/tonne |
| Cuivre comptant | 1628,75 | 1641,75 |
| Cuivre à 3 mois | 1663,50 | [illegible] |
| Aluminium comptant | 1444,25 | [illegible] |
| Aluminium à 3 mois | 1477,50 | 1510 |
| Plomb comptant | 547,50 | 542,50 |
| Plomb à 3 mois | 546,50 | 558 |
| Etain comptant | 5132,50 | 5142,50 |
| Etain à 3 mois | 5115 | 5240 |
| Zinc comptant | 1046,50 | 1058,50 |
| Zinc à 3 mois | 1077,50 | 1137,50 |
| Nickel comptant | 5567,50 | 5537,50 |
| Nickel à 3 mois | 5685 | 5712,50 |

| METAUX (New-York) | | $/once |
|---|---|---|
| Argent à terme | 544 | [illegible] |
| Platine à terme | 365,10 | [illegible] |
| Palladium | — | [illegible] |
| **GRAINES, DENREES (Chicago)** | | $/boisseau |
| Blé (Chicago) | 321,75 | [illegible] |
| Maïs (Chicago) | 258,25 | [illegible] |
| Grain. soja (Chicago) | 664,75 | [illegible] |
| Tourt. soja (Chicago) | 194,60 | [illegible] |
| **GRAINES, DENREES (Londres)** | | £/tonne |
| P. de terre (Londres) | — | [illegible] |
| Orge (Londres) | 74 | [illegible] |
| **SOFTS** | | $/tonne |
| Cacao (New-York) | 1541 | [illegible] |
| Café (Londres) | 1760 | [illegible] |
| Sucre blanc (Paris) | 298 | [illegible] |
| **OLEAGINEUX, AGRUMES** | | cents/tonne |
| Coton (New-York) | 65,58 | [illegible] |
| Jus d'orange (New-York) | 86,15 | [illegible] |

# RÈGLEMENT MENSUEL

**MERCREDI 14 JANVIER**

Liquidation : 23 janvier
Taux de report : 3,63
Cours relevés à 12h30

CAC 40 ↗ PARIS
+1,04 %
CAC 40 : 2933,01

| VALEURS FRANÇAISES | Cours précéd. | Derniers cours | % +- | Paiement dernier coup. (1) |
|---|---|---|---|---|
| B.N.P.(T.P) | 960 | 980 | +2,08 | 30/07/97 |
| Cr.Lyonnais(T.P.) | 915 | 915 | — | 22/10/97 |
| Renault (T.P.) | 1851 | 1890 | +2,10 | 24/10/97 |
| Rhone Poulenc(T.P) | 2370 | 2380 | +0,42 | 01/10/97 |
| Saint Gobain(T.P.) | 1280 | 1280 | — | 15/07/97 |
| Thomson S.A (T.P) | 930 | — | — | 01/08/97 |
| Accor | 1089 | 1106 | +1,56 | 13/06/97 |
| AGF-Ass.Gen.France | 317,80 | 318 | +0,06 | 07/07/97 |
| Air Liquide | 868 | 875 | +0,80 | 05/06/97 |
| Alcatel Alsthom | 762 | 772 | +1,31 | 27/06/97 |
| Atos CA | 792 | 805 | +1,64 | — |
| Axa | 452,70 | 457,40 | +1,03 | 14/05/97 |
| Bail Investis. | 790 | 785 | -0,63 | 11/07/97 |
| Bancaire (Cie) | 865 | 870 | +0,57 | 12/05/97 |
| Bazar Hot. Ville | 626 | 624 | -0,31 | 12/06/97 |
| Bertrand Faure | 428,40 | 428,40 | — | 29/07/97 |
| BIC | 414 | 429,40 | +3,71 | 09/07/97 |
| BIS | 492 | — | — | 01/07/96 |
| B.N.P. | 285 | 288,90 | +1,36 | 17/07/97 |
| Bollore Techno. | 776 | 775 | -0,38 | 01/07/97 |
| Bongrain | 2545 | 2570 | +0,98 | 15/05/97 |
| Bouygues | 709 | 736 | +3,80 | 01/08/97 |
| Bouygues Offs. | 224,90 | 230,80 | +2,62 | 26/06/97 |
| Bull | 64,40 | 64,30 | -0,15 | — |
| Canal + | 1185 | 1159 | -2,19 | 19/08/97 |
| Cap Gemini | 515 | 535 | +3,88 | 09/05/97 |
| Carbone Lorraine | 1975 | 1942 | -1,67 | 03/07/97 |
| Carrefour | 2912 | 2945 | +1,13 | 28/04/97 |
| Casino Guichard | 337,30 | 335,50 | -0,53 | 10/06/97 |
| Casino Guich.ADP | 262,70 | 261,50 | -0,45 | 10/06/97 |
| Castorama Dub.(Li) | 783 | 794 | +1,40 | 12/07/97 |
| C.C.F. | 386,70 | 389,70 | +0,77 | 20/05/97 |
| Cegid (Ly) | 668 | 677 | +1,34 | 27/05/97 |
| Cerus Europ.Reun | 34,30 | 34,35 | +0,14 | 01/07/90 |
| Cetelem | 775 | 742 | -4,25 | 01/09/92 |
| CGIP | 2000 | 2020 | +1 | 13/06/97 |
| Chargeurs | 330 | 324,60 | -1,63 | 25/06/97 |
| Christian Dalloz | 735 | 735 | — | 07/07/97 |
| Christian Dior | 578 | 580 | +0,34 | 01/12/97 |
| Ciments Francais | 253 | 257,70 | +1,85 | 13/06/97 |
| Cipe France Ly # | 206,90 | 207 | +0,04 | 12/08/92 |
| Clarins | 494 | 508 | +2,83 | 21/07/97 |
| Club Mediterranee | 474 | 476,80 | +0,59 | 24/06/96 |
| Coflexip | 548 | 553 | +0,91 | 10/06/97 |
| Colas | 921 | 930 | +0,97 | 30/06/97 |
| Comptoir Entrep. | 12 | 12,65 | +5,41 | 15/07/93 |
| Comptoirs Mod. | 2968 | 2970 | +0,06 | 13/06/97 |
| CPR | 485 | 487 | +0,82 | 10/07/97 |
| Cred.Fon.France | 94,50 | 94 | -0,52 | 16/06/95 |
| Credit Lyonnais CI | 253,50 | 257,80 | +1,69 | 01/03/93 |
| CS Signaux(CSEE) | 183,10 | 189,50 | +3,49 | 03/07/97 |
| Damart | 4120 | 4056 | -1,55 | 19/12/97 |
| Danone | 1059 | 1058 | -0,09 | 20/05/97 |
| Dassault-Aviation | 1280 | 1298 | +1,40 | 04/07/97 |
| Dassault Electro | 591 | 582 | -1,52 | 11/06/97 |
| Dassault Systemes | 162,10 | 165,50 | +2,09 | 18/02/97 |
| De Dietrich | 287,90 | 288 | +0,03 | 10/07/97 |
| Deveaux(Ly)# | 725 | 738 | +1,79 | 29/08/97 |
| Dev.R.N-P.Cal Li # | 44,95 | 45,50 | +1,22 | — |
| Dexia France | 737 | 738 | +0,13 | 25/06/97 |
| DMC (Dollfus Mi) | 120 | 122 | +1,66 | 20/06/96 |
| Dynaction | 146,30 | 146 | -0,20 | 10/07/92 |
| Eaux (Cie des) | 800 | 803 | +0,37 | 01/07/97 |
| Eiffage | 305 | 311,50 | +2,13 | 31/12/97 |
| Elf Aquitaine | 628 | 630 | +0,31 | 18/06/97 |
| Eramet | 230,80 | 234 | +1,38 | 06/08/97 |
| Eridania Beghin | 1024 | 1042 | +1,75 | 11/07/97 |
| Essilor Intl | 1798 | 1855 | +3,17 | 02/07/97 |
| Essilor Intl.ADP | 1649 | 1685 | +2,18 | 02/07/97 |
| Esso | 518 | 513 | -0,96 | 26/06/97 |
| Eurafrance | 2410 | 2425 | +0,62 | 16/12/97 |
| Euro Disney | 7,35 | 7,35 | — | 23/03/93 |
| Europe 1 | 1350 | 1366 | +1,18 | 02/04/97 |
| Eurotunnel | 5,95 | 5,85 | -1,68 | — |
| Fimalac SA | 490 | 482,10 | -1,61 | 25/06/97 |
| Finextel | 108 | 108 | — | 26/06/97 |
| Fives-Lille | 360 | 360,50 | +0,13 | 10/07/96 |
| France Telecom | 237,10 | 238,30 | +0,50 | — |
| Fromageries Bel | 4310 | 4310 | — | 30/07/97 |
| Galeries Lafayette | 3475 | 3590 | +3,30 | 30/06/97 |
| GAN ex.dt sous | 150 | 149,50 | -0,33 | 05/07/94 |
| Gascogne (B) | 480 | 480 | — | 12/06/97 |
| Gaumont # | 433,80 | 430 | -0,87 | 12/05/97 |
| Gaz et Eaux | 2435 | 2420 | -0,61 | 06/06/97 |
| Geophysique | 620 | 646 | +4,19 | 12/03/93 |
| G.F.C. | 520 | 520 | — | 28/03/97 |
| GrandVision | 241,50 | 240 | -0,62 | 02/05/97 |
| Groupe Andre S.A. | 645 | 656 | +1,70 | 12/02/96 |
| Groupe GTM | 418 | 420 | +0,47 | 29/07/97 |
| Gr.Zannier (Ly) # | 137,90 | 137 | -0,65 | 01/03/97 |
| Guilbert | 907 | 933 | +2,86 | 29/07/97 |
| Guyenne Gascogne | 1880 | 1900 | +1,06 | 13/06/97 |
| Hachette Fili.Med. | 1245 | 1250 | +0,40 | 18/06/97 |
| Havas | 421,70 | 424,40 | +0,64 | 22/08/97 |
| Havas Advertising | 790 | 804 | +1,77 | 03/09/97 |
| Imetal | 680 | 682 | +0,29 | 25/06/97 |
| Immeubl.France | 370,10 | 373,90 | +1,02 | 25/06/97 |
| Infogrames Enter. | 208,50 | 207,50 | -0,47 | — |
| Ingenico | 117 | 118,50 | +1,28 | 04/08/97 |
| Interbail | 158 | 158,10 | +0,06 | 30/06/97 |
| Intertechnique | 1261 | 1290 | +2,29 | 30/09/97 |
| ISIS | 589 | 582 | -1,18 | — |
| Jean Lefebvre | 356 | 356 | — | 10/06/97 |
| Klepierre | 801 | 819 | +2,24 | 03/04/97 |
| Labinal | 1618 | 1600 | -1,11 | 09/07/97 |
| Lafarge | 366,70 | 371,30 | +1,25 | 02/06/97 |
| Lagardere | 207,40 | 209,60 | +1,06 | 22/07/97 |
| Lapeyre | 375 | 375 | — | 23/05/97 |
| Lebon | 283 | 282 | -0,35 | 03/07/97 |
| Legrand | 1152 | 1151 | -0,08 | 13/06/97 |
| Legrand ADP | 744 | 749 | +0,67 | 13/06/97 |
| Legris indust. | 224,40 | 225 | +0,26 | 02/07/97 |
| Locindus | 784 | 786 | +0,25 | 01/07/97 |
| L'Oreal | 2266 | 2261 | -0,30 | 01/07/97 |
| LVMH Moet Hen. | 925 | 931 | +0,64 | 01/12/97 |
| Marine Wendel | 713 | 730 | +2,38 | 28/11/97 |
| Metaleurop | 59,50 | 60,55 | +2,26 | 04/07/90 |
| Metrologie Inter. | 15,40 | 15 | -2,59 | — |
| Michelin | 289,80 | 300 | +3,51 | 11/07/97 |
| Moulinex # | 149,90 | 154,40 | +3 | 14/09/92 |
| Nateus | 339 | 336,50 | -0,75 | 13/05/97 |
| Nord-Est | 120,10 | 121,90 | +1,49 | 08/07/97 |
| Nordon (Ny) | 400 | 400 | — | — |
| NRJ # | 900 | 901 | +0,11 | 15/04/97 |
| Olipar | 67 | — | — | — |
| Paribas | 514 | 526 | +2,33 | 05/05/97 |
| Pathe | 1086 | 1070 | -1,47 | 25/06/97 |
| Pechiney | 219 | 220,80 | +0,82 | 14/08/97 |
| Pernod-Ricard | 378,90 | 380,70 | -0,47 | 13/01/98 |
| Peugeot | 787 | 798 | +1,39 | 04/07/97 |
| Pinault-Print.Red | 3414 | 3413 | -0,02 | 01/07/97 |
| Plastic Omn.(Ly) | 729 | 731 | +0,27 | 16/06/97 |
| Primagaz | 481 | 490 | +1,87 | 12/06/97 |
| Promodes | 2434 | 2455 | +0,86 | 09/06/97 |
| Publicis # | 538 | 537 | -0,18 | 11/07/97 |
| Remy Cointreau | 98,40 | 99,30 | +0,91 | 15/09/97 |
| Renault | 173 | 174,10 | +0,63 | 07/08/96 |
| Rexel | 1775 | 1795 | +1,12 | 01/07/97 |
| Rhone Poulenc A | 284 | 292,40 | +2,95 | 05/06/97 |
| Rochette (La) | 25,20 | 25,25 | +0,19 | 25/06/92 |
| Rue Imperiale(Ly) | 5150 | 5160 | +0,19 | 10/07/97 |
| Sade (Ny) | 202 | 202 | — | 20/06/97 |
| Sagem SA | 2825 | 2935 | +3,89 | 10/07/97 |
| Saint-Gobain | 803 | 807 | +0,49 | 31/07/97 |
| Salomon (Ly) | 521,50 | 521,50 | — | 01/10/97 |
| Salvepar (Ny) | 462 | 462 | — | 26/09/97 |
| Sanofi | 632 | 637 | +0,79 | 18/06/97 |
| Sat | 1702 | 1715 | +0,76 | 10/07/97 |
| Saupiquet (Ns) | 550 | 553 | +0,54 | 21/04/97 |
| Schneider SA | 321,80 | 323,60 | +0,55 | 02/07/97 |
| SCOR | 283,90 | 292 | +2,85 | 04/06/97 |
| S.E.B. | 818 | 778 | -4,88 | 13/06/97 |
| Sefimeg CA | 360 | 360,60 | +0,16 | 15/07/97 |
| SEITA | 220 | 220,10 | +0,04 | 12/06/97 |
| Selectibanque | 69 | 68,15 | -1,23 | 12/07/96 |
| SFIM | 1108 | 1076 | -2,88 | 01/08/96 |
| SGE | 170 | 169 | -0,58 | 08/08/95 |
| Sidel | 410 | 416 | -1,46 | 06/06/97 |
| Silic CA | 829 | 845 | +1,93 | 15/07/97 |
| Simco | 441,50 | 447,50 | +1,35 | 04/07/97 |
| S.I.T.A. | 1185 | 1190 | +0,42 | 23/07/97 |
| Skis Rossignol | 116 | 116 | — | 30/09/97 |
| Societe Generale | 708 | 734 | +3,67 | 20/05/97 |
| Sodexho Alliance | 3240 | 3201 | -1,20 | 05/03/97 |
| Sommer-Allibert | 213,90 | 214,90 | +0,46 | 19/06/97 |
| Sophia | 241 | 244 | +1,24 | 30/06/97 |
| Spir Communic. # | 420 | 441 | +5 | 30/05/97 |
| Strafor Facom | 412 | 413,50 | +0,36 | 04/07/97 |
| Suez Lyon.des Eaux | 666 | 661 | -0,75 | 26/05/97 |
| Synthelabo | 789 | 770 | -2,40 | 26/06/97 |
| Technip | 580 | 582 | +0,34 | 30/05/97 |
| Thomson-CSF | 177,10 | 182,50 | +3,04 | 10/07/97 |
| Total | 582 | 594 | +2,06 | 02/06/97 |
| UIF | 411 | 406 | -1,21 | 30/06/97 |
| UIS | 208 | 207,50 | -0,24 | 03/02/97 |
| Unibail | 627 | 615 | -1,91 | 10/06/97 |
| Union Assur.Fdal | 817 | 827 | +1,22 | 16/06/97 |
| Usinor | 76,95 | 78,85 | +2,46 | 01/07/97 |
| Valeo | 401 | 404 | +0,74 | 02/07/97 |
| Vallourec | 358,80 | 357 | -0,50 | 03/07/97 |
| Via Banque | 169 | 168,10 | -0,53 | 13/08/95 |
| Worms & Cie | 399,50 | 395 | -1,12 | 09/01/98 |
| Zodiac ex.dt divid | 1385 | 1402 | +1,22 | 14/01/98 |
| Elf Gabon | 1013 | 999 | -1,38 | 15/12/97 |

| VALEURS ÉTRANGÈRES | Cours précéd. | Derniers cours | % +- | Paiement dernier coup. (1) |
|---|---|---|---|---|
| ABN Amro Hol.# | 116,10 | 119 | +2,49 | 19/09/97 |
| Adecco S.A. | 1840 | 1857 | +0,92 | 30/05/97 |
| Adidas AG # | 783 | 820 | +4,72 | 30/05/97 |
| American Express | 499,50 | 507 | +1,50 | 10/02/98 |
| Anglo American # | 200 | 202,90 | +1,45 | 09/01/98 |
| Amgold # | 214 | 219,10 | +2,38 | 05/12/97 |
| Arjo Wiggins App. | 16,20 | 16,40 | +1,23 | 18/11/97 |
| A.T.T. # | 390 | 402 | +3,07 | 02/02/98 |
| Banco Santander # | 208 | 214 | +2,88 | 31/10/97 |
| Barrick Gold # | 99,40 | 104,50 | +5,13 | 15/12/97 |
| B.A.S.F. # | 210,10 | 212 | +0,90 | 16/05/97 |
| Bayer # | 220,70 | 219,80 | -0,40 | 02/05/97 |
| Crown Cork ord.# | 287 | — | — | 20/11/97 |
| Crown Cork PF CV# | 271 | — | — | 20/11/97 |
| Daimler Benz # | 405 | 413,70 | +2,14 | 30/05/97 |
| De Beers # | 111,50 | 112,20 | +0,62 | 22/10/97 |
| Deutsche Bank # | 373,70 | 383 | +2,48 | 21/05/97 |
| Diageo Plc # | 57 | 57,10 | +0,17 | 28/10/97 |
| Dresdner Bank | 261 | 265,10 | +1,57 | 27/05/97 |
| Driefontein # | 36,25 | 37 | +2,06 | 06/08/97 |
| Du Pont Nemours # | 330 | 337,80 | +2,36 | 13/12/97 |
| Eastman Kodak # | 381,50 | 379,90 | -0,41 | 02/01/98 |
| East Rand # | 1,21 | 1,23 | +1,65 | 15/08/94 |
| Echo Bay Mines # | 12,85 | 13,85 | +7,78 | 31/12/96 |
| Electrolux # | 396 | 402,40 | +1,61 | 13/05/97 |
| Ericsson # | 213,80 | 220,20 | +2,99 | 09/05/97 |
| Ford Motor # | 268,90 | 287,60 | +6,95 | 01/12/97 |
| Freegold # | 24,75 | 25,80 | +4,24 | 19/08/97 |
| Gencor act.regr | 8,90 | 8,85 | -0,56 | 26/09/97 |
| General Elect. # | 449 | 454,40 | +1,20 | 27/01/98 |
| General Motors # | 346 | 353 | +2,02 | 10/12/97 |
| Gle Belgique # | 571 | 577 | +1,05 | 28/05/97 |
| Hanson PLC reg | 26,80 | 26,50 | -1,11 | 28/10/97 |
| Harmony Gold # | 12,25 | 12,80 | +4,48 | 01/09/95 |
| Hitachi # | 42,90 | 43,90 | +2,33 | 31/12/95 |
| Hoechst # | 220 | 222,50 | +1,13 | 07/05/97 |
| I.B.M # | 618 | 628 | +1,61 | 10/12/97 |
| I.C.I # | 92,60 | — | — | 06/10/97 |
| Ito Yokado # | 291,20 | 308 | +5,76 | 14/11/97 |
| Kingfisher plc # | 89,10 | 91,50 | +2,69 | 21/11/97 |
| Matsushita # | 87,75 | 88,55 | +0,91 | 10/12/97 |
| Mc Donald's # | 284 | 286,30 | +0,80 | 12/12/97 |
| Merck and Co # | 646 | 649 | +0,46 | 02/01/98 |
| Mitsubishi Corp.# | 40,70 | 42,95 | +5,52 | 31/12/99 |
| Mobil Corporat.# | 409 | — | — | 10/12/97 |
| Morgan J.P. # | 631 | 660 | +4,59 | 15/01/98 |
| Nestle SA Nom. # | 8860 | 8870 | +0,11 | 11/06/97 |
| Nipp. MeatPacker # | 77,50 | — | — | 01/04/97 |
| Nokia A | 420 | 435 | +3,57 | 08/04/97 |
| Norsk Hydro # | 265,60 | 267,30 | +0,64 | 22/05/97 |
| Petrofina # | 2150 | 2182 | +1,48 | 26/05/97 |
| Philip Morris # | 284,50 | 292,10 | +2,67 | 12/01/98 |
| Philips N.V # | 347 | 356,20 | +2,65 | 08/04/97 |
| Placer Dome Inc # | 66,65 | 72,50 | +8,77 | 15/12/97 |
| Procter Gamble # | 499 | 499 | — | 14/11/97 |
| Quilvest | 303 | 305 | +0,66 | 16/07/97 |
| Randfontein # | 8,10 | 8,60 | +6,17 | 05/02/97 |
| Rio Tinto PLC # | 70 | 72 | +2,85 | 20/10/97 |
| Royal Dutch # | 312,50 | 318,10 | +1,79 | 23/09/97 |
| Sega Enterprises | 98 | 102 | +4,08 | 01/10/97 |
| Saint-Helena # | 15,75 | 16 | +1,58 | 12/09/97 |
| Schlumberger # | 438,90 | 440 | +0,25 | 09/01/98 |
| SGS Thomson Micro. | 328 | 350,80 | +6,95 | — |
| Shell Transport # | 40,05 | 41,50 | +3,62 | 03/11/97 |
| Siemens # | 353,70 | 356 | +0,65 | 14/02/97 |
| Sony Corp. # | 534 | 548 | +2,62 | 01/12/97 |
| Sumitomo Bank # | 60,75 | 64 | +5,34 | 10/12/97 |
| T.D.K # | 412,20 | 428 | +3,83 | 12/12/97 |
| Telefonica # | 184 | 186 | +1,08 | 03/06/97 |
| Toshiba # | 24 | 24,85 | +3,54 | 10/12/97 |
| Unilever act.Div.# | 357 | 361 | +1,12 | 19/12/97 |
| United Technol. # | 418,20 | 433 | +3,53 | 10/12/97 |
| Vaal Reefs # | 215,30 | 227 | +5,43 | 19/09/97 |
| Volkswagen A.G # | 3301 | 3348 | +1,42 | 20/06/97 |
| Volvo (act.B) # | 149 | 151,70 | +1,81 | 26/04/97 |
| Western Deep # | 101 | 106 | +4,95 | 19/09/97 |
| Yamanouchi # | 136 | 141,70 | +4,19 | 10/12/97 |
| Zambia Copper | 12,50 | 12,90 | +3,20 | — |

**ABRÉVIATIONS**
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

**SYMBOLES**
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

**DERNIÈRE COLONNE (1) :**
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

# COMPTANT

Une sélection. Cours relevés à 12h30

**MERCREDI 14 JANVIER**

| OBLIGATIONS | % du nom. | % du coupon |
|---|---|---|
| Nat.Bq. 9% 91-02 | — | 1,874 |
| CEPME 9% 89-99 CA# | 107,45 | 9,723 o |
| CEPME 9% 92-06 TSR | 124,40 | 5,778 |
| CFD 9,7% 90-03 CB | 121,76 | 9,548 |
| CFD 8,6% 92-05 CB | 121,89 | 8,082 d |
| CFF 10% 88-98 CA# | 104,20 | 2,438 |
| CFF 10,25%90-01CB# | 115,50 | 6,765 d |
| CLF 8,9% 88-00 CA# | 109,79 | 5,750 d |
| CLF 9%88-93/98 CA# | 100,21 | 8,679 |
| CNA 9% 4/92-07 | 126,55 | 8,411 |
| CRH 8,6% 92/94-03 | 117,60 | 4,887 |
| CRH 8,5% 10/87-88# | — | 2,452 d |
| EDF 8,6% 88-89 CA# | 108,42 | 7,964 |
| EDF 8,6% 92-04 # | 119,30 | 6,715 d |
| Finansder 9%91-06# | 126,06 | 1,332 d |
| Finansd.8,6%92-02# | 114,16 | 3,412 d |
| Floral9,75% 90-99# | — | 4,282 d |
| OAT 88-98 TME CA# | — | 4,797 |
| OAT 9/85-98 TRA | — | 1,407 |
| OAT 9,50%88-98 CA# | 102,42 | 5,404 |
| OAT TMB 87/99 CA# | 99,93 | 3,309 |
| OAT 8,125% 89-99 # | 105,44 | 5,320 |
| OAT 8,50%90/00 CA# | 109,02 | 6,916 d |
| OAT 85/00 TRA CA# | 102,40 | 1,959 |
| OAT 10%5/85-00 CA# | 112,86 | 6,493 o |
| OAT 89-01 TME CA# | 101,05 | 4,797 |
| OAT 10% 90-01 ecu | 115,45 | 8,959 |
| OAT 7,5%7/86-01CA# | 110,29 | 3,658 |
| OAT 8,5% 91-02 ecu | 113,42 | 7,919 |
| OAT 8,5% 87-02 CA# | 116,68 | 1,281 |
| OAT 8,50% 89-19 # | 136,80 | 3,003 o |
| OAT.8,50%92-23 CA# | 138,67 | 6,268 |
| SNCF 8,8% 87-94CA | 106 | 3,462 d |
| Suez Lyon.Eaux 90 | 935 | |

| ACTIONS FRANÇAISES | Cours précéd. | Derniers cours |
|---|---|---|
| Arbel ◆ | 55 | 55 |
| Baccarat (Ny) ◆ | 510 | 510 |
| Bains C.Monaco ◆ | 565 | 565 |
| Bque Transatlant. ◆ | 186,30 | 186,30 |
| B.N.P.Intercont. | 800 | 800 |
| Bidermann Intl. ◆ | 110 | 110 |
| B T P (la cie) ◆ | 7,60 | 7,60 |
| Centenaire Blanzy | 395 | 410 |
| Champex (Ny) ◆ | 21,50 | 21,50 |
| CIC Un.Euro.CIP | 472 | 461 |
| C.I.T.R.A.M. (B) ◆ | 2449 | 2449 |
| Generali Fce Assur | 1250 | 1220 |
| Continental Ass.Ly | 481 | 481 |
| Darblay ◆ | 520 | 520 |
| Didot Bottin | 701 | 701 |
| Eaux Bassin Vichy ◆ | 2963 | 2963 |
| Ecia | 1216 | 1240 |
| Ent.Mag. Paris ◆ | 1153 | 1153 |
| Fichet Bauche ◆ | 49,95 | 45,15 |
| Fidel | 31 | 31 |
| Finalens ◆ | 281 | 281 |
| F.I.P.P. ◆ | 256 | 256 |
| Fonciere (Cie) ◆ | 560 | 560 |
| Fonc. Lyonnaise # | 710 | 708 |
| Foncina # | 511 | 511 |
| Francarep ◆ | 284,50 | 284,50 |
| France S.A. ◆ | 1210 | 1210 |
| From. Paul-Renard ◆ | 950 | 1046 |
| Gevelot ◆ | 1219 | 1219 |
| G.T.I (Transport) | 207,30 | 210 |
| Immobail | 158 | 156,10 |
| Immobanque | 640 | 641 |
| Locamion (Ly) ◆ | 413,30 | 413,30 |
| Lucia | 57 | 57 |
| Monoprix | 340 | 340 |
| Metal Deploye ◆ | 375 | 375 |
| Mors | 5 | 5 |
| Navigation (Nle) | 140 | 140 |
| Optorg ◆ | 359,80 | 359,80 |
| Paluel-Marmont ◆ | 520 | 520 |
| Exa.Clairefont(Ny) | 904 | 904 |
| Parfinance ◆ | 265 | 265 |
| Paris Orleans | 270,10 | 270,10 |
| Promodes (CI) ◆ | 1850 | 1850 |
| PSB Industries Ly | 530 | 530 |
| Rougier # | 298,50 | 299 |
| Saga | 130,60 | 133 |
| S.I.P.H. | 308 | 300 |
| Sofragi | 4530 | 4600 |
| Taittinger | 3190 | 3390 |
| Tour Eiffel ◆ | 290 | 290 |
| Vicat | 501 | 501 |
| Caves Roquefort | 1850 | 1850 |
| Elyo ◆ | 311,60 | 311,60 |
| Finaxa | 368 | 368 |
| Gaillard (M) ◆ | 1501 | 1501 |
| Givaudan-Lavirotte ◆ | 1290 | 1290 |
| Grd Bazar Lyon(Ly) ◆ | 175 | 175 |
| Gd Moul.Strasbourg ◆ | 1805 | 1805 |
| Hotel Lutetia | 369 | 369 |
| Hotels Deauville ◆ | 601 | 601 |
| Immeubl.Lyon (Ly) | 530 | 550 |
| L.Bouillet (Ly) ◆ | 289 | 260,90 o |
| Lloyd Continental | 8920 | 8910 |
| Matussiere Forest. | 54,50 | 54,50 |
| Moncey Financiere | 2650 | 2635 |
| M.R.M. (Ly) | 399 | 392,50 |
| Part-Dieu(Fin)(Ly) ◆ | 106,50 | 106,50 |
| Poliet | 490 | 500 |
| Sabeton (Ly) | 665 | 660 |
| Samse (Ly) ◆ | 912 | 912 |
| Sechilienne (Ly) | 1180 | 1198 |
| Sucr.Pithiviers | 3220 | 3250 |
| Tanneries Fce (Ny) ◆ | 277 | 277 |
| Teleflex L. Dupont | 106 | 105,50 |
| Union Gle Nord(Li) ◆ | 355 | 355 |

| ACTIONS ÉTRANGÈRES | Cours précéd. | Derniers cours |
|---|---|---|
| Bayer.Vereins Bank | 384 | 384 |
| Commerzbank AG | 222 | 225 |
| Fiat Ord. | 17,05 | 17,05 |
| Gold Fields South | 88 | 88 |
| Kubota Corp. | 14 | 14 |
| Montedison act.ep. | 9,60 | 9,60 |
| Olympus Optical | 33,20 | 33,20 |
| Robeco | 559 | 563 |
| Rodamco N.V. | 166 | 166 |
| Rolinco | 512 | 520 |
| Sema Group Plc # | 155 | 157 |
| Solvay SA | 361,60 | 361,60 |

**ABRÉVIATIONS**
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

**SYMBOLES**
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demande; † offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

# SECOND MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12h30

**MERCREDI 14 JANVIER**

| VALEURS | Cours précéd. | Derniers cours |
|---|---|---|
| Acial (Ns) # | 43,20 | 43,20 |
| AFE # | 543 | 538 |
| Aigle # | 356 | 345 |
| Albert S.A (Ns) | 143 | 143,10 |
| Altran Techno. # | 1943 | 1975 |
| Arkopharma# | 300 | 297 |
| Montaignes P.Gest. ◆ | 1965 | 1965 |
| Assystem # | 219,50 | 218,40 |
| Bque Picardie (Li) ◆ | 817 | 817 |
| Bque Tarneaud(B)# | 346 | 346,10 |
| Bque Vernes | 166,10 | 170 |
| Beneteau CB# | 1170 | 1150 |
| B I M P | 98,55 | 102 |
| Boiron#(Ly) | 349 | 350 |
| Boisset (Ly) # | 340 | 349,90 |
| But S.A. | 294,50 | 288,10 |
| Cardif SA ◆ | 910 | 910 |
| C.E.E # | 77 | 77 |
| CFPI # ◆ | 395 | 395 |
| Change Bourse (M) | 234 | 234 |
| CNIM CA# | 199 | 200,50 |
| Codetour # | 357 | 357 |
| Comp.Euro.Tele-CET | 292 | 298,90 |
| Conflandey # | 289,90 | 289,90 |
| C.A. Hte Normandie | 335 | 336 |
| C.A. Paris IDF | 797 | 799 |
| C.A.Ille & Vilaine | 306 | 308 |
| C.A.Loire Atl.Ns # ◆ | 287 | 287 |
| C.A.Pas de Calais | 544 | 543 |
| C.A.du Nord#(Li) | 508 | 505 |
| C.A. Oise CCI ◆ | 318 | 318 |
| C.A. Somme CCI | 313 | 313 |
| C.A.Toulouse(B) | 425 | 429 |
| Devanlay | 620 | 625 |
| Devernois (Ly) | 560 | 552 |
| Ducros Serv.Rapide | 35 | 35 |
| Emin-Leydier (Ly)# | 372 | 374 |
| Europ.Extinc.(Ly) | 424 | 408,20 |
| Expand s.a | 755 | 759 |
| Factorem | 628 | 628 |
| Faiveley # | 220,50 | 215 |
| Finacor | 53 | 53 |
| Fininfo | 701 | 713 |
| Assur.Bq.Populaire | 645 | 653 |
| Gautier France # | 277 | 277 |
| Gel 2000 | 46 | 46,50 |
| GEODIS # | 349,50 | 349,50 |
| GFI Industries # | 1200 | 1196 |
| Girodet (Ly) # ◆ | 21 | 25,50 |
| GLM S.A. | 230 | 229,90 |
| Gpe Guillin # Ly | 216,10 | 225,10 |
| Kindy # | 154 | 150 |
| Guerbet | 220 | 226 |
| Hermes Internat.1# | 402 | 414 |
| Hurel Dubois | 652 | 642 |
| ICBT Groupe # | 200 | 192 |
| I.C.C.# | 140,60 | 140,50 |
| ICOM Informatique | 480 | 457,50 |
| Idianova | 70 | 78 |
| Int. Computer # ◆ | 54,20 | 54,20 |
| IPBM | 65 | 65 |
| M6-Metropole TV | 700 | 690 |
| Manitou # | 729 | 728 |
| Manutan | 430 | 480 |
| Marie Brizard # | 619 | 618 |
| Maxi-Livres/Profr# | 36,90 | 37,60 |
| Mecelec (Ly) | 59 | 57 |
| MGI Coutier # | 252 | 252 |
| Monneret Jouet Ly# | 134,50 | 134,70 |
| Naf-Naf # | 86,50 | 86,50 |
| Norbert Dentres.# | 712 | 712 |
| NSC Groupe Ny | 800 | 799 |
| Onet # | 915 | 898 |
| Paul Predault | 146 | 141 |
| P.C.W. 19 | — | |
| Petit Boy # ◆ | 85 | 85 |
| Phyto-Lierac # | 218 | 215 |
| Pochet ◆ | 795 | 795 |
| Pouioulat Ets (Ns) | 224,80 | 220 |
| Radiall # | 719 | 719 |
| Robertet # | 1135 | 1134 |
| Rouleau-Guichard | 259,90 | 258,90 |
| Securidev # | 110 | 115 |
| Smoby (Ly)# | 588 | 590 |
| Sofco (Ly) ◆ | 11,50 | 10,45 |
| Sofibus ◆ | 370 | 370 |
| Sogeparc (Fin) | 387 | 390,50 |
| Sopra # | 689 | 723 |
| Steph.Kelian # ◆ | 67 | 67 |
| Sylea | 572 | 573 |
| Teisseire-France | 164,70 | 163 |
| TF1 | 648 | 655 |
| Thermador Hol. # | 309 | 315 |
| Trouvay Cauvin # | 115 | 117 |
| Unilog | 858 | 850 |
| Union Fin.France | 656 | 660 |
| Viel et Cie # | 151 | 148,20 |
| Vilmorin et Cie # | 524 | 518 |
| Virbac | 495 | 500 |

# NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12h30

**MERCREDI 14 JANVIER**

| VALEURS | Cours précéd. | Derniers cours |
|---|---|---|
| Appligene Oncor | 33 | 32 |
| Belvedere | 645 | 649 |
| BVRP | 230 | 234 |
| Coil | 160 | 151 |
| Electronique D2 | 501 | 490 |
| FDM Pharma n. | 157 | 141,30 |
| Genset ◆ | 377,10 | 377,10 |
| Guyanor action B ◆ | 6,45 | 6,45 |
| High Co. ◆ | 149 | 149 |
| Infonie | 83 | 83 |
| Jollez-Regol ◆ | 80 | 80 |
| Mille Amis | 40,95 | 40,95 |
| Naturex | 71 | 70 |
| Olinec | 795 | 795 |
| Picogiga ◆ | 181,10 | 181,10 |
| Proxidis | 20 | 20 |
| R21 Santé ◆ | 390 | 390 |
| Stelax ◆ | 6,90 | 6,90 |

# HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12h30

**MERCREDI 14 JANVIER**

| VALEURS | Cours précéd. | Derniers cours |
|---|---|---|
| Eridania-Béghin CI ◆ | 835 | 835 |
| Générale Occidentale ◆ | 160 | 160 |
| Sté lecteurs du Monde ◆ | 133,60 | 161,50 |
| Via Crédit (Banque) ◆ | 25,30 | 25,30 |

**ABRÉVIATIONS**
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

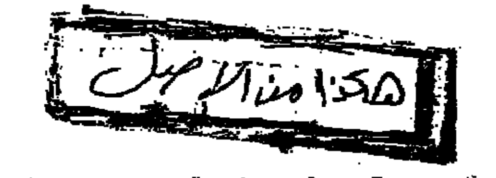
**SYMBOLES**
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

# SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 13 janvier

| VALEURS | Émission Frais incl. | Rachat net |
|---|---|---|
| **AGIPI** | | |
| Agipi Ambition (Axa) | 142,18 | 135,41 |
| Agipi Actions (Axa) | 121,78 | 115,98 |
| **BANQUES POPULAIRES** | | |
| Valorg | 2413,36 | 2297,69 |
| **BNP — 3615 BNP** | | |
| Natio Court Terme | 14419 | 14419 |
| Natio Epargne | 2261,01 | 2238,62 |
| Natio Oblig. M.T. C/D | 880,44 | 871,72 |
| Natio Ep. Croissance | 3346,41 | 3280,79 |
| Natio Ep. Patrimoine | 142,15 | 139,36 |
| Natio Epargne Retraite | 166,75 | 163,48 |
| Natio Epargne Trésor | 11511,89 | 11488,91 |
| Natio Euro Valeurs | 1093,12 | 1071,69 |
| Natio Euro Oblig. | 1052,61 | 1042,39 |
| Natio Euro Opport. | 1091,63 | 1070,23 |
| Natio Inter | 1143,57 | 1121,15 |
| Natio Opportunités | 201,63 | 197,68 |
| Natio Revenus | 1131,73 | 1120,52 |
| Natio Sécurité | 11325,53 | 11325,53 |
| Natio Valeurs | 1404,21 | 1376,68 |
| **BRED BANQUE POPULAIRE** | | |
| Moneden | 93889,50 | 93889,50 |
| Oblig. ttes caté. | 284,85 | 280,64 |
| **CDC-GESTION** | | |
| Livret Bourse Inv. D PEA | 876,58 | 857,05 |
| Nord Sud Dévelop. C ◆ | 2652,02 | 2640,73 |
| Nord Sud Dévelop. D ◆ | 2505,87 | 2500,87 |
| **MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC** | | |
| Patrimoine Retraite C | 319,03 | 312,77 |
| Patrimoine Retraite D | 309,37 | 303,30 |
| Sicav Associations C | 2452,13 | 2452,13 |
| **CDC TRESOR** | | |
| Fonsicav C | 19968,95 | 19968,95 |
| Mutual. dépôts Sicav C | 19600,79 | 19580,21 |
| **CAISSE D'EPARGNE** | | |
| Écur. Act. Futur D PEA | 294,02 | 288,25 |
| Écur. Capitalisation C | 261,72 | 261,72 |
| Écur. Expansion C | 84343,29 | 84343,29 |
| Écur. Géovaleurs C | 3689,43 | 3617,09 |
| Écur. Investis. D PEA | 233,79 | 229,21 |
| Écur. Monépremière | 11508,55 | 11508,55 |
| Écur. Monétaire C | 13204,74 | 13204,74 |
| Écur. Monétaire D | 12239,39 | 12239,39 |
| Écur. Trésorerie C | 324,06 | 324,08 |
| Écur. Trésorerie D | 311,50 | 311,50 |
| Écur. Trimestriel D | 2063,27 | 2063,27 |
| Éparcourt-Sicav D | 196,82 | 196,82 |
| Géoptim C | 13425,49 | 13227,08 |
| Géoptim D | 12331,84 | 12149,60 |
| Horizon C | 2337,65 | 2297,31 |
| Prévoyance Écur. D | 108 | 108 |
| Sensipremière C | 13947,19 | 13942,41 |
| *Fonds communs de placements* | | |
| Écur. Capipremière C | 12305,83 | 12281,27 |
| Écur. Sécuripremière C | 12202,11 | 12189,92 |
| **CRÉDIT AGRICOLE — INDOCAM** | | |
| Amplia ◇ | 121498,19 | 121498,19 |
| Atout Amérique | 191,84 | 187,16 |
| Atout Asie | 81,69 | 79,70 |
| Atout France Europe | 881,58 | 860,08 |
| Atout France Monde | 224,08 | 218,67 |
| Atout Futur C | 844,10 | 823,51 |
| Atout Futur D | 786,30 | 767,12 |
| Coexis | 2012,34 | 1978,70 |
| Dièze | 2266,43 | 2228,54 |
| Elicash ◇ | 965069,01 | 965069,01 |
| Eurodyn | 2765,41 | 2697,96 |
| Indicia ◆ | 1791,84 | 1752,21 |
| Moné.J C ◇ | 12113,04 | 12113,04 |
| Moné.J D ◇ | 11474,96 | 11474,96 |
| Oblifutur C | 571,83 | 562,27 |
| Oblifutur D | 547,94 | 538,78 |
| Oraction | 1365 | 1339,71 |
| Revenu-Vert | 1214,51 | 1194,21 |
| Sévéa ◆ | 115,30 | 112,49 |
| Synthésis | 19175,71 | 18836,65 |
| Uni Associations ◇ | 119,65 | 119,65 |
| Uni-Foncier | 1473,24 | 1437,31 |
| Uni-Garantie C | 1964,19 | 1937,36 |
| Uni-Garantie D | 1405,17 | 1381,68 |
| Uni-Régions | 1678,20 | 1637,27 |
| Univar C ◇ | 313,93 | 313,93 |
| Univar D ◇ | 300,86 | 300,86 |
| Univers Actions | 251,67 | 245,53 |
| Univers-Obligations | 260,13 | 255,78 |
| **CIC BANQUES** | | |
| Francic | 154,13 | 149,64 |
| Francic Pierre | 144,06 | 139,86 |
| Europe Régions | 249,49 | 242,22 |
| **CIC PARIS** | | |
| Associc | 1091,71 | 1091,71 |
| Cicamonde | 1580,57 | 1534,53 |
| Converticic | 414,56 | 408,43 |
| Ecocic | 1748,62 | 1697,69 |
| Mensuelcic | 10140,34 | 10099,94 |
| Oblicic Mondial | 4041,96 | 3982,25 |
| Oblicic Régions | 1225,23 | 1207,12 |
| Rentacic | 165,96 | 163,51 |
| **CREDIT LYONNAIS** | | |
| Euro Solidarité | 1393,19 | 1379,40 |
| Lion 20000 C | 17384,80 | 17384,80 |
| Lion 20000 D | 16265,02 | 16265,02 |
| Lion-Associations C | 11258,35 | 11258,35 |
| Lion-Associations D | 11258,35 | 11258,35 |
| Lion Court Terme C | 26823,77 | 26823,77 |
| Lion Court Terme D | 23632,03 | 23632,03 |
| LionPlus C | 1629,64 | 1597,69 |
| LionPlus D | 1554,53 | 1524,06 |
| Lion Trésor | 2559,52 | 2534,18 |
| Oblilion | 2308,71 | 2285,85 |
| Sicav 5000 | 747,44 | 732,78 |
| Slivafrance | 1265,62 | 1240,80 |
| Slivam | 600,23 | 588,46 |
| Slivarente | 256,31 | 251,25 |
| Slivinter | 818,95 | 802,89 |
| Trilion | 5161,89 | 5095,65 |
| **Crédit Mutuel** | | |
| Avenir Alizés | 2446,66 | 2398,69 |
| CM Option Dynamique | 139,25 | 135,52 |
| CM Option Equilibre | 275,19 | 269,13 |
| Créd.Mut.Mid.Act.Fr. | 165,23 | 160,81 |
| Cred.Mut.Ep.Cour.T. | 938,74 | 938,74 |
| Créd.Mut.Ep.Ind. C | 145,27 | 144,30 |
| Créd.Mut.Ep.J | 23257,73 | 23257,73 |
| Créd.Mut.Ep.Monde | 1740,32 | 1695,74 |
| Créd.Mut.Ep.Oblig. | 1957,79 | 1899,79 |
| Cred.Mut.Ep.Quatre | 1094,17 | 1072,72 |
| *Fonds communs de placements* | | |
| CM Option Moderation | 105,84 | 103,76 |
| **LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE** | | |
| Asie 2000 | 444,25 | 425,12 |
| Saint-Honoré Capital | 20713,93 | 20110,61 |
| St-Honoré March. Emer. | 673,71 | 644,70 |
| St-Honoré Pacifique | 637,72 | 610,26 |
| **LEGAL & GENERAL BANK** | | |
| Sécuritaux | 1855 | 1855 |
| Stratégie Actions | 1148,02 | 1103,87 |
| Stratégie Rendement | 2074,47 | 2089,17 |
| **LA POSTE** | | |
| Amplitude Amérique C | 116,92 | 114,07 |
| Amplitude Europe C | 175,79 | 171,50 |
| Amplitude Europe D | 172,84 | 168,62 |
| Amplitude Monde C | 1035,41 | 1010,16 |
| Amplitude Monde D | 987,79 | 963,70 |
| Amplitude Pacifique C | 84,78 | 82,71 |
| Élanciel D PEA | 189,83 | 185,20 |
| Émergence Poste D PEA | 155,45 | 151,66 |
| Géobilys C | 697,49 | 687,18 |
| Géobilys D | 659,92 | 650,17 |
| Kaleis Dynamisme C | 1120,73 | 1098,75 |
| Kaleis Equilibre C | 1091,25 | 1069,85 |
| Kaleis Sérénité C | 1055,29 | 1044,84 |
| Latitude C | 150,53 | 150,53 |
| Latitude D | 137,14 | 137,14 |
| Oblitys D | 646,64 | 637,08 |
| Plénitude D PEA | 212,27 | 207,09 |
| Poste Gestion C | 15097,65 | 15097,65 |
| Revenus Trimestr. D | 5292,55 | 5240,15 |
| Solstice D | 2372,38 | 2366,46 |
| **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT** | | |
| Actimonétaire C | 38534,03 | 38534,03 |
| Actimonétaire D | 30529,01 | 30529,01 |
| Cadence 1 D | 1065,02 | 1054,48 |
| Cadence 2 D | 1066,62 | 1056,06 |
| Cadence 3 D | 1055,77 | 1045,32 |
| Capimonétaire C | 416,31 | 415,89 |
| Capimonétaire D | 375,63 | 375,25 |
| Sogeoblig C/D | 9563,34 | 9466,65 |
| Interoblig C | 7818,23 | 7740,62 |
| Intersélection France D | 753,63 | 739,05 |
| S.G. France opport. C | 2187,96 | 2145,06 |
| S.G. France opport. D | 2088,68 | 2047,75 |
| Sogenfrance C | 2006,27 | 1966,95 |
| Sogenfrance D | 1533,83 | 1797,87 |
| Sogepargne D | 303,46 | 300,46 |
| Soginter C | 2371,45 | 2324,95 |
| *Fonds communs de placements* | | |
| Favor D | 1473,03 | 1444,15 |
| Sogefiance D | 1745,46 | 1728,18 |
| Sogenfrance Tempo D | 242,76 | 238 |

**SYMBOLES**
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.





## DISPARITIONS

# Jean Serge

## Le scénariste des derniers Renoir

**HOMME** de théâtre, de radio et de cinéma, Jean Serge est mort dimanche 11 janvier à l'hôpital Broussais, à Paris, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

Né en 1916 au Mesnil-Esnard (Seine-Maritime) de parents ukrainiens émigrés, Serge Messberg prit le nom de Jean Serge par admiration pour le révolutionnaire Victor Serge. Il commença sa carrière à seize ans comme secrétaire de Francis Carco et assistant du réalisateur Pierre Billon. Mais c'est le théâtre qui sera sa passion. De 1935 à 1939, il est responsable du secteur classique du Théâtre de Rouen. Il y rencontrera la comédienne Jacqueline Morane, avec laquelle il aura trois enfants.

En septembre 1940, Louis Jouvet lui confie la partie de sa troupe qui ne partira pas en Amérique du Sud. Ainsi naît la coopérative La Comédie en Provence. Directeur du Théâtre des Bouffes-du-Nord en 1945, il devient, en décembre 1946, responsable du théâtre à la RTF. C'est lui qui, grâce à l'appui de Roger Blin, convainc Artaud d'enregistrer en 1948 *Pour en finir avec le jugement de Dieu*.

Jean Serge sera ensuite journaliste à *Paris-Presse* et collaborera avec Jean Renoir à l'écriture des scénarios d'*Elena et les hommes* (dont il tirera un livre, publié par Gallimard), du *Déjeuner sur l'herbe* et du *Testament du docteur Cordelier*. Il continuera la mise en scène de théâtre pour le Festival Corneille de Barentin (Seine-Maritime) de 1956 à 1979, avant de devenir en 1966 directeur du Théâtre de la région parisienne.

Pigiste à Europe 1 depuis 1960, Jean Serge était encore président de la société Promotion et Spectacles, qui dépend d'Europe 1.

*Jean-Louis Perrier*

■ **KENICHI FUKUI**, Prix Nobel de chimie en 1981, est mort vendredi 9 janvier des suites d'un cancer, à Kyoto. Né le 4 octobre 1918 dans la préfecture de Nara (Japon), Kenichi Fukui était professeur émérite de l'université de Kyoto. Il avait partagé le prix Nobel de chimie avec l'Américain Roald Hoffmann pour les théories que tous deux avaient développées indépendamment afin d'appliquer à la chimie les résultats de la mécanique quantique. Fukui avait mis au point, en 1952, une méthode d'approximation dite des « orbitales frontières », qui permet, dans les calculs concernant une molécule, de simplifier considérablement la prise en compte des niveaux d'énergie des électrons. Ses travaux furent, au départ, très critiqués par les théoriciens, qui leur reprochaient leurs *« approximations grossières »*. Mais, repris et complétés par Roald Hoffmann et l'expérimentateur américain R. B. Woodward en 1965, ils sont aujourd'hui couramment employés pour étudier les systèmes de molécules compliqués.

■ **LIA MANOLIU**, athlète roumaine devenue, en 1990, présidente du Comité olympique de son pays, est morte vendredi 9 janvier à Bucarest des suites d'un accident vasculaire au cerveau. Née le 25 avril 1932, Lia Manoliu avait inscrit son nom dans le palmarès des records olympiques du lancer de disque des années 60. Après une sixième place aux Jeux olympiques d'Helsinki en 1952, puis une neuvième à Melbourne quatre ans plus tard, Lia Manoliu avait obtenu la médaille de bronze à Rome en 1960. Elle avait récidivé à Tokyo en 1964. Aux Jeux suivants, à Mexico, en 1968, elle avait enfin accédé à la plus haute marche du podium avec un lancer de 58,28 m. Une participation à six olympiades lui avait assuré une grande estime dans son pays.

■ **BILLIE DOVE**, vedette américaine du cinéma muet, est morte mercredi 31 décembre 1997 à Los Angeles (Californie). Née Lilian Bohny le 14 mai 1900 à New York, elle avait été repérée à l'âge de dix-sept ans par Florenz Ziegfeld, directeur de la revue musicale les *Ziegfeld's Follies*. Passée des planches aux studios de Hollywood, elle interprète aux côtés de Douglas Fairbanks le premier rôle féminin du *Pirate noir*, d'Al Parker (1926). L'actrice, dont la liaison avec le millionnaire et producteur de cinéma Howard Hughes défraya la chronique au début des années 30, mit fin, en 1934, à une carrière de douze ans à peine mais riche de trente-six films muets et de douze films parlants. Expliquant en 1994 les raisons de sa retraite anticipée, Billie Dove déclarait : *« J'avais atteint tout ce que je voulais atteindre et je voulais faire comme les autres gens. Je voulais une famille. J'avais vu certaines filles tenter de s'accrocher à leur carrière alors qu'elles étaient sur le déclin. Je m'étais promis que cela ne m'arriverait pas. »*

■ **JIMMY ROGERS**, guitariste de blues américain, est mort le 19 décembre 1997 aux Etats-Unis. Né le 3 juin 1924 à Ruleville, dans l'Etat du Mississippi, Jimmy Rogers – James A. Lane de son vrai nom – s'installe à Chicago au début des années 40. Il y rencontre l'un des pères fondateurs du blues électrique, le chanteur et guitariste Muddy Waters. Les deux musiciens forment un groupe, Headhunters, et se produisent dans la plupart des clubs de la ville, où leur réputation va grandir. En 1948, la compagnie indépendante Chess est fondée et met à son catalogue une série d'enregistrements de Jimmy Rogers et Muddy Waters, ensemble ou séparément. La carrière des deux musiciens va se faire en parallèle. Au début des années 60, Jimmy Rogers s'éloigne de la musique. De temps à autre, il réapparaissait à l'occasion d'un festival de blues ou pour quelques enregistrements. Devenu légendaire auprès des amateurs, il était peu connu du grand public.

## NOMINATIONS

### DIPLOMATIE

**Jacques Courbin** a été nommé ambassadeur au Bénin, en remplacement de Catherine Boivineau, par décret publié au *Journal officiel* daté 5-6 janvier.

[Né le 27 mars 1947 à Mirande (Gers), Jacques Courbin est licencié en droit et sciences économiques, ancien élève de l'Ecole nationale des impôts et ancien élève de l'ENA (1974-1976). D'abord affecté au ministère du travail (1976-1979), il a été ensuite conseiller pour les affaires sociales à Alger (1979-1982), avant d'être directeur du cabinet d'Yvette Roudy, ministre délégué auprès du premier ministre (1982-1984), puis directeur adjoint du cabinet de Georges Fillioud, secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication (1984-1985). Détaché au Quai d'Orsay, il est ensuite successivement en poste à Bilbao (1985-1988), à Nouakchott (1988-1990), à Beyrouth (1990-1993), à Kigali (1994-1995). Depuis février 1995, Jacques Courbin était ambassadeur au Rwanda.]

**Renaud Levy** a été nommé ambassadeur au Laos, en remplacement de Gérard Chesnel, devenu directeur de l'Institut français de Taïpeh, par décret publié au *Journal officiel* daté 5-6 janvier.

[Né le 22 octobre 1946, Renaud Levy est licencié de japonais et diplômé de l'Ecole des hautes études commerciales (HEC). Il a été notamment en poste à Tokyo (1975-1979), à Manille (1983-1986), à Djakarta (1986-1989), à Stockholm (1990-1992) et à l'administration centrale. Depuis août 1992, Renaud Levy était inspecteur des affaires étrangères.]

**Christian Dutheil de la Rochère**, ambassadeur en Côte-d'Ivoire, a été nommé ambassadeur au Liberia en résidence à Abidjan, par décret publié au *Journal officiel* daté 5-6 janvier.

[Né le 1er janvier 1934 à Brest (Finistère), Christian Dutheil de la Rochère est licencié en droit et breveté de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer. Il a été notamment en poste à Canberra (1964-1966), à Rabat (1966-1971), à Varsovie (1971-1975), avant d'être chargé de mission au secrétariat général de la présidence de la République (1975-1976), puis à l'administration centrale du Quai d'Orsay (1976-1982). Devenu ensuite ambassadeur au Congo (1982-1985), puis au Tchad (1985-1989), Christian Dutheil de la Rochère est ambassadeur en Côte-d'Ivoire depuis décembre 1993.]

**René Roudaut** a été nommé ambassadeur en Ouganda, en remplacement de François Descoueyte, par décret publié au *Journal officiel* du 10 janvier.

[Né le 7 octobre 1951 à Lesneven (Finistère), René Roudaut est licencié en droit et ès lettres, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève de l'ENA (1977-1979). Il a été notamment en poste à Moscou (1979-1982), à Bonn (1982-1985) et à l'administration centrale du Quai d'Orsay, avant d'être conseiller technique au cabinet d'Alain Madelin, ministre de l'industrie, des PTT et du tourisme. A Canal Plus de mai 1988 à janvier 1990, il regagne ensuite l'administration centrale du ministère des affaires étrangères. Depuis septembre 1994, René Roudaut était conseiller culturel, scientifique et de coopération à Rabat.]

## JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du jeudi 8 janvier sont publiés :

● **Thym** : un arrêté portant suspension de la mise sur le marché du thym ramassé dans la vallée de l'Orbiel (Aude). Le laboratoire interrégional de Montpellier de la direction générale de la concurence, de la consommation et de la répression des fraudes a décelé, pour le plomb et l'arsenic, des taux largement supérieurs aux teneurs admises par le Conseil supérieur d'hygiène publique de France et la commission du Codex alimentarius : le thym est susceptible de présenter un danger grave pour la population.

● **Danse** : un décret portant création de l'établissement public du Centre national de la danse à Pantin.

Au *Journal officiel* du samedi 10 janvier sont publiés :

● **Autoroute « des présidents »** : un décret déclarant d'utilité publique les travaux de construction de l'autoroute A 89 Saint-Julien-Puy-Lavèze-Combronde et portant mise en compatibilité des plans d'occupation des sols des communes de Saint-Ours-les-Roches-Pulvérières, Manzat, Teilhède et Combronde (*Le Monde* du 9 janvier).

● **Travail** : un arrêté portant nomination au Conseil supérieur de la prévention des risques professionnels.

● **Génétique** : un décret fixant la liste des techniques de modification génétique et les critères de classement des organismes génétiquement modifiés.

● **Obligations** : un arrêté relatif à la création d'obligations assimilables du Trésor 5,25 % avril 2008 ; un arrêté relatif à la création d'obligations assimilables du Trésor en écus 5,25 % avril 2008.

● **Logement** : un décret portant approbation de l'engagement de susbtitution de l'Union d'économie sociale du logement et de la convention y afférente.

Au *Journal officiel* du dimanche 11 janvier sont publiés :

● **IRA** : un arrêté fixant la nature, la durée et le programme des épreuves des concours d'entrée aux instituts régionaux d'administration.

● **Obligations** : un arrêté relatif aux émissions de valeurs du Trésor au cours du mois de novembre 1997 ; trois arrêtés fixant la valeur du coupon à échéance du 25 janvier 1998 pour les obligations assimilables du Trésor à taux variable janvier 1998, janvier 1999 et janvier 2001.

Au *Journal officiel* daté lundi 12-mardi 13 janvier sont publiés :

● **Appelés** : un décret pris en application de l'article L6 du code du service national. Il fixe, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1998, le nombre des jeunes gens pouvant être incorporés dans les services de la police nationale (7 000), de la sécurité civile (990), de l'aide technique (885) et de la coopération (6 132).

● **Sécurité** : un arrêté portant nomination à la Commmission centrale de sécurité.

Au *Journal officiel* du mercredi 14 janvier sont publiés :

● **Conseil constitutionnel** : plusieurs décisions du Conseil constitutionnel concernant des recours sur les élections législatives des 25 mai et 1er juin 1997. Sont déclarés inéligibles, pour une durée d'un an, Brice Espallargas (div., Val-de-Marne), Charles Raynaud (Parti de la loi naturelle, Val-de-Marne) et Marie-Josette Marion (la Réunion), pour n'avoir pas déposé leurs comptes de campagne dans les conditions et délais prescrits par la loi.

## AU CARNET DU « MONDE »

### Naissances

**Auxence,**

à toi le Monde.
Tu es né le 8 janvier 1998, pour notre plus grande joie.

**Pierre-Yves et Elisabeth MAGERAND.**

9, rue Vauban,
21100 Dijon.

---

**Marie-Noelle BROUAUX**
et
**Laurent MAUDUIT**
ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils,

**Tristan, Nicolas,**

le 27 décembre 1997.

### Décès

– Paris. Barbazan (Haute-Garonne). Saint-Laurent-de-Neste (Hautes-Pyrénées).

**M. André CHANU,**
chevalier de la Légion d'honneur,
ingénieur en chef honoraire
des Ponts et Chaussées,
membre du super-NAP en 1942,

s'est éteint à la maison de retraite de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre de Barbazan, en Haute-Garonne, où il résidait avec son épouse.

Les obsèques civiles auront lieu le mercredi 14 janvier 1998, à 10 heures, au cimetière de Saint-Laurent-de-Neste (Hautes-Pyrénées).

11, place Adolphe-Chérioux,
75015 Paris.
Maison de retraite de l'ONAC,
31510 Barbazan.

---

– Mme Françoise Guillou,
sa fille,
a la tristesse de faire part du décès de

**Mme Denise FARCHY,**
**née BATTEGAY,**

survenu le dimanche 11 janvier 1998, à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine).

L'inhumation se fera au cimetière du Montparnasse, le 14 janvier 1998, à 15 h 30, où l'on se réunira.

Cet avis tient lieu de faire-part.

4, rue Robert-Schuman,
95880 Enghien-les-Bains.

---

– Philippe Gorodetzky.
Céline Colucci,
sa fille,
La famille Ott,
Ses sœur, beau-frère, neveux et nièces et leur enfant,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

**Rolande COLUCCI,**
**née SPEYSER,**

enlevée à leur tendre affection à Strasbourg, le 12 janvier 1998.

Les obsèques ont eu lieu le 14 janvier, à Strasbourg, dans l'intimité de la famille.

7, rue Nicolas-Roret,
75013 Paris.
1, rue de la Broque,
67000 Strasbourg.
7, rue de l'Abreuvoir,
67000 Strasbourg.

---

– Les familles Gouvernaire et Bourdeau.
Les communautés jésuites de Clamart « Manrèse » et « 42 Grenelle » (Paris),
font part du décès, à quatre-vingt-treize ans, le 12 janvier 1998, du

**Père Jean GOUVERNAIRE S.J.**

Les obsèques auront lieu, à 11 heures, le jeudi 15, à l'église Saint-Ignace, 33, rue de Sèvres, Paris-6e, et l'inhumation au cimetière du Montparnasse.

---

– Ses enfants,
Et petits-enfants,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

**Guy LEMOINE,**
maître d'école honoraire,
ancien maire d'Onzain
(Loir-et-Cher),
ancien conseiller général,
dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Un hommage lui sera rendu devant la mairie d'Onzain, le jeudi 15 janvier 1998, à 15 heures.

---

– Yann Luguern et son épouse Géraldine,
Carmen Alonso et son époux Emilio,
font part du décès de

**M. Lucien LUGUERN,**
ancien combattant volontaire
de la Résistance,
inspecteur de l'agriculture,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 13 janvier 1998.

Cet avis tient lieu de faire-part.

---

– Mme veuve Albert Malka,
Ses enfants,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

**M. Albert MALKA,**
ancien instituteur
de l'Alliance de Meknès.

La célébration des Shivas aura lieu le samedi 17 janvier 1998, à 19 h 30, au Centre Rambam, rue Galvani, Paris-17e.

---

– Patrick, Francine
et Martin Moffett
ont la tristesse de faire part du décès de

**Alina MOFFETT**
**(MALINA),**

survenu à Londres, le 8 janvier 1998.

20, rue La Bruyère,
75009 Paris.

---

– Courtomer.

M. Francis Colaço et Mme,
née Marie-Henriette de Pelet,
son gendre et sa fille,
Antoine,
leur fils,
Le comte et la comtesse Guy de Pelet
et leurs enfants,
Sœur Solange de Pelet,
M. Louis Touchard (†)
et Mme, née de Pelet (†),
et leurs enfants,
Le comte et la comtesse de Pelet
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

**comte Roger de PELET,**
maire honoraire de Courtomer (Orne),
conseiller général honoraire de l'Orne,
ancien conseiller régional,
médaille militaire,
croix de guerre 1939-1945
avec palme,
chevalier du Mérite agricole,
chevalier du Mérite social,
chevalier des Palmes académiques,
titulaire de nombreuses
décorations civiles,

survenu à Courtomer (Orne), le 12 janvier 1998, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 16 janvier, en l'église de Courtomer, à 15 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

5420 27 th St, N.W.
Washington DC 20015,
Etats-Unis.

---

– Paris. Marseille.

M. et Mme Guy Perrimond,
M. et Mme Claude Dahan,
M. et Mme Yvon Lebot-Perrimond,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
M. et Mme Clément Barrau,
ont la tristesse de faire part du décès de

**Mme Léon PERRIMOND,**
**née Odette BARRAU,**

survenu le 5 janvier 1998, dans sa quatre-vingt-dixième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité familiale.

---

– Saint-Montan. Paris.

Noémie et Clémentine Sichel-Dulong,
Paul Reynard,
Frédéric Sichel-Dulong
et Nathalie Lejbowicz,
ont la douleur de faire part de la mort de

**Edmée REYNARD,**
**née Edmée SICHEL-DULONG,**

à Marseille, le 12 janvier 1998.

Les obsèques civiles auront lieu le vendredi 16 janvier, à 14 h 30, au cimetière de Saint-Montan.

Le Courbier,
07220 Saint-Montan.

---

– Les sociétés membres du Groupement Frameca
ont le regret de faire part du décès de

**M. Robert TIXIER,**

survenu à Mougins (Alpes-Maritimes), le 11 janvier 1998, dans sa soixante-douzième année.

Ses obsèques ont lieu dans la plus stricte intimité, mercredi 14 janvier, à Cannes.

---



---

– Mme Jacques Urvoy,
Claude Urvoy,
Brigitte Urvoy-Rozet,
Jean-Charles Urvoy,
Patrice Urvoy,
Leurs conjoints et enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

**Jacques URVOY,**
ingénieur agronome,
ancien déporté,

le 12 janvier 1998.

Les obsèques civiles ont lieu dans l'intimité, le 15 janvier, à Beaumesnil (Eure).

Cet avis tient lieu de faire-part.

4, rue de Condé-sur-Noireau,
94300 Vincennes.

### Remerciements

– Saint-Benoît (Ain). Lyon (Rhône).

Mme Françoise Madoz,
sa fille,
très sensible aux nombreuses marques de sympathie et d'amitié témoignées lors du décès de

**Mme Henriette MADOZ,**
**née PESCHES,**
ancienne dépositaire
de la marque Christian Dior, Lyon-2e,

et dans l'impossibilité de répondre personnellement à tous, remercie sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à sa peine, et les assure de sa profonde gratitude.

Françoise Madoz,
3, rue Charles-Dullin,
69002 Lyon.
Villa Le Parou,
01300 Saint-Benoît.

### Anniversaires de décès

– *Le 5 janvier 1996, décédait*

**Edgar SCHNEIDER.**

Il était journaliste et chroniqueur parisien.

Son épouse
Et ses enfants.

82, rue de la Faisanderie,
75116 Paris.



### Messes anniversaires

– Souvenez-vous de

**Alice BERTHELOT,**

décédée il y a deux ans, le 14 janvier 1996, dans un accident tragique, à l'âge de vingt-deux ans.

Une messe sera célébrée le vendredi 16 janvier, à 19 heures, en l'église Saint-Germain-des-Prés, Paris-6e.

### Souvenirs

**Aleth de PRÉNEUF-SAVANNE**
14 janvier 1954 - 17 août 1996.

Ce que nous étions les uns pour les autres, nous le sommes toujours.

Rémy, Adrien, Jean et Félix.

### Communications diverses

– **Maison de l'hébreu** : pour maîtriser le biblique ou l'israélien et s'initier au Zohar en dix séances, ou à distance. **Professeur Jacques Benaudis : 01-47-97-30-22/06-60-57-30-22.**

### Soutenances de thèse

– *Le* samedi 20 décembre 1997, à l'université Paris-X-Nanterre, au terme de la soutenance de sa thèse d'histoire portant sur « André Lebon et les origines du syndicalisme d'union patronale », M. Joël Dubos a été reçu docteur avec la mention très honorable et les félicitations unanimes du jury.

**SPORTS** A quelques mois de la Coupe du monde de football, qui se déroulera en France du 10 juin au 12 juillet, pratiquement toutes les équipes qualifiées *ont* choisi leurs lieux d'hébergement. ● LES FÉDÉRATIONS NATIONALES pouvaient recourir aux services logistiques du Comité d'organisation ou répondre aux offres extérieures, sachant que la Fédération internationale assume une partie des frais. ● LES JOUEURS iraniens seront logés à Yssingeaux (Haute-Loire), dans les locaux de l'Ecole nationale supérieure de la pâtisserie. ● LES JAMAÏCAINS ont fait le choix curieux, mais financièrement intéressant, de s'installer à Chaumont (Haute-Marne), à plus de 250 kilomètres de leurs lieux de compétition. ● LES BRÉSILIENS *ont* préféré rester classiques : *ils ont* retenu le château de Grande-Romaine, à Lésigny (Seine-et-Marne), à une trentaine de kilomètres de Paris.

# Yssingeaux (Haute-Loire), 7 000 habitants, capitale du football iranien

## Pour se loger, les trente-deux équipes qui participeront à la phase finale du Mondial pouvaient recourir aux services du Comité d'organisation ou se laisser séduire par les communes disposant de lieux d'accueil répondant aux normes de la Fédération internationale

**YSSINGEAUX**
*de notre envoyé spécial*

Les habitants d'Yssingeaux (Haute-Loire) attendent la venue de l'équipe iranienne de football sans trop d'impatience. Il est vrai *qu'au pays des sucs* – ces dômes *volcaniques* qui balisent l'horizon de la cité vellave –, on ne s'emporte pas facilement. La décision iranienne a toutefois été ressentie comme une *« juste récompense »* pour ceux qui, avec le maire, Jacques Barrot (Force démocrate), *ont investi* depuis deux ans une partie de leur temps et mis leur carnet d'adresses au service de la collectivité.

Pour crédibiliser son dossier, Yssingeaux s'est d'abord rapproché de Joseph-Antoine Bell. L'ancien *gardien de but de Bordeaux*, Marseille et Saint-Etienne, qui a participé à la Coupe du monde de football avec l'équipe du Cameroun, a accepté de parrainer la sous-préfecture. Entraîneur du club du *Puy-en-Velay, Maurice Bouquet a été enrôlé par le conseil général* pour « vendre » les équipements yssingelais, qui ne figuraient pas dans le catalogue officiel des villes d'accueil.

Ce revers n'empêcha pas Jacques Barrot de se rendre à Marseille le *4 décembre 1997, jour du tirage au sort de la phase finale*, et de relancer des contacts avec le Paraguay, le Nigeria et la Bulgarie, qui, séduits par le calme de cette commune de 7 000 habitants, s'en détournèrent finalement, pour se rapprocher des lieux de leurs rencontres. *L'ancien ministre du travail s'adressa* alors directement à l'ambassadeur d'Iran en France pour lui vanter la *« convivialité d'une petite ville française »*. Yssingeaux a pu compter également sur le soutien *indirect des Américains*, qui, installés au château *de Pizay*, dans le Beaujolais, ont signifié leur « souhait » d'être éloignés *« de plus de cent kilomètres »* de leurs futur adversaire iranien.

Faisant fi de la trêve des confiseurs, l'ambassadeur d'Iran, accompagné par l'entraîneur de *l'équipe nationale, prit le chemin* de Lyon (stade Gerland), Saint-Etienne (stade Geoffroy-Guichard) et Yssingeaux (château de Montbarnier), le jour de Noël. La décision de loger dans la sous-préfecture de la Haute-Loire était prise. Qualifiant les *demandes* iraniennes de *« très raisonnables »*, Jacques Barrot est cependant plus chagriné par les exigences de la Fédération internationale (FIFA), attentive notamment à la qualité des pelouses *d'entraînement*. Pour financer les *aménagements supplémentaires*, il compte faire appel au mécénat.

### LE SOUVENIR D'« INTERVILLES »

Construit en 1820 par un officier de marine, le château de Montbarnier est propriété de la commune d'Yssingeaux *depuis sa cession par la ville de Saint-Etienne, qui établit* pendant quelques années dans ces murs une colonies de vacances. Cette demeure bourgeoise, sans grand attrait, si ce n'est un séquoia ramené d'Amérique par l'un des compagnons d'armes du marquis de La Fayette, est, depuis 1984, le siège de l'Ecole nationale supérieure de la pâtisserie, dont le projet fut porté à la fin des années 70 par la Confédération nationale des pâtissiers et par le ministre du commerce et de l'artisanat de l'époque, Jacques Barrot.

Bien qu'il ne se soit pas au fait des petits secrets de la pâtisserie iranienne – il la suppose fortement pistachée –, le directeur de l'école, Jean-Pierre Gonfroy envisage volontiers d'aménager les salles de son établissement afin d'accueillir ses hôtes au *mieux*. Selon le cahier *des charges établi* avec les Iraniens, certains lits trop petits devront être remplacés, des réfrigérateurs devront être installés dans les chambres, ainsi que des sèche-cheveux dans les salles de bain. La salle de sculpture sur glace pourrait être *transformée* en salle de musculation. Les posters de jeunes filles en tenue légère, soigneusement cachés lors de la visite officielle, seront évidemment dépunaisés des murs.

*Impliqué depuis deux ans dans le montage de cette opération*, Claude François, président de l'Entente Saint-Maurice-Yssingeaux, tient lui aussi à *« faire honneur »* à l'équipe iranienne. La pelouse du terrain le plus proche du château est *« au repos »* depuis le mois de septembre 1997. Celle où évoluent les vingt-deux équipes *du club sera également remise en état* au printemps et consignée jusqu'au Mondial. Les joueurs de l'équipe fanion ont accepté de s'expatrier à dix kilomètres, à Saint-Maurice-de-Lignon, pour jouer la montée en division d'honneur de la ligue d'Auvergne.

*« De toute façon, hormis quelques récalcitrants, tout le club va se mobiliser »*, assure M. François, qui espère organiser une rencontre entre les meilleurs joueurs d'Auvergne et l'équipe d'Iran, à Yssingeaux, début juin. A l'écart de *cette effervescence*, les clients – *retraités* et *ouvriers* – d'un des bars de la commune s'interrogent doctement sur la capacité de leur ville, qui dispose uniquement de deux hôtels deux étoiles, à accueillir la délégation iranienne. Ils se *souviennent*, avec plus *ou moins* de bonheur, des tracas occasionnés par « Intervilles », en juillet 1997 : problèmes de stationnement et élimination de l'équipe locale. Seul point positif à leurs yeux, la présence des Iraniens devrait détourner l'attention des gendarmes, trop portés, selon eux, sur le contrôle de l'alcoolémie.

En l'absence du commandant, les quinze fonctionnaires de la compagnie locale ne s'inquiètent pas des perturbations. *« Nous ne connaissons pas encore les dispositions qu'il faudra prendre et ne savons pas si nous devrons faire avec les moyens du bord »*, temporise le major Etienne Villeneuve. *« Et puis, nous avons d'autres missions à assurer »*, observe l'officier, qui espère néanmoins *« être épaulé »* en *juin*, la retraite des footballeurs de la République islamique d'Iran ne devant pas être troublée par des incursions intempestives.

*Vincent Charbonnier*

# La Haute-Marne offre à la Jamaïque petit prix et grand calme

**RENÉ SIMOES** n'est pas un entraîneur de football différent des autres. Quand on lui demande ce dont il aura le plus besoin à partir du mois de juin, le sélectionneur de l'équipe nationale de Jamaïque répond : *« De tranquillité. »* René Simoes n'ignore pas que ses Reggae Boyz seront l'une des curiosités de la Coupe du monde. Natif d'un pays – le Brésil – où la pression sur les footballeurs est à nulle autre pareille, le technicien sait combien il est primordial de s'isoler de la fureur de l'évènement.

Au château d'Arc-en-Barrois, les Jamaïcains devraient être servis. Cette grande bâtisse du XIX[e] siècle ayant appartenu à la famille d'Orléans, transformée en hôtel de luxe, se trouve à une vingtaine de kilomètres au sud de Chaumont (Haute-Marne). Un coup d'œil à la *carte du Mondial et* la question se pose : les Jamaïcains n'auraient-ils pas pu trouver un hébergement moins excentré, eux qui joueront leurs matchs du premier tour à Lens (393 km), Lyon (304 km) et Paris (276 km) ?

*L'histoire remonte à environ* un an, au moment de l'arrivée d'un nouveau préfet. Elisabeth Allaire connaît bien la question de la Coupe du monde : elle fut conseillère d'Edouard Balladur puis d'Alain Juppé sur le sujet à Matignon. Dès son *installation* à Chaumont, elle lance l'idée : *« Et si la Haute-Marne accueillait un des qualifiés ? »*

Un dossier est constitué : outre le charme romantique du château d'Arc-en-Barrois et ceux, plus modernes, *de son golf*, le stade Georges-Dodin, *où joue* traditionnellement le Chaumont FC, ainsi que l'établissement thermal de Bourbonne-les-Bains, où les sportifs de la région viennent soigner entorses et problèmes musculaires, sont autant d'atouts.

### RECHERCHE D'ÉCONOMIES

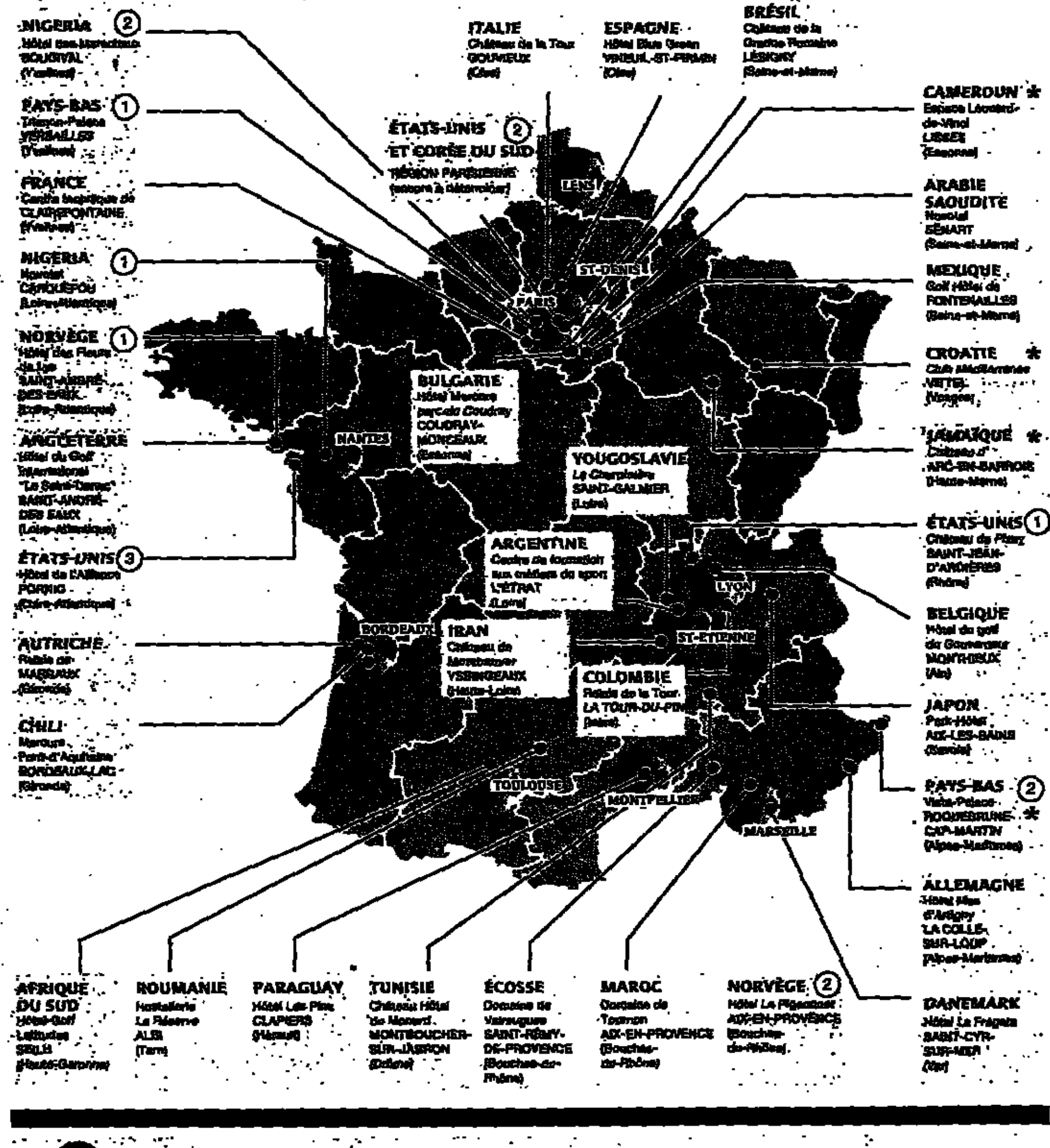
Les représentants des Grandes Antilles, contactés, parmi d'autres, lors du tirage au sort du 4 décembre 1997, sont intéressés. Quatre jours plus tard, René Simoes, *accompagné du président* et du *secrétaire général* de la Fédération jamaïcaine de football, se rendent en Haute-Marne pour visiter les installations. Et pour parler finance. M[me] Allaire parle de simple *« remise commerciale »*. Jacques Bozzolini, président de la chambre de commerce et d'industrie, indique, lui, que Chaumont *« est moins cher que la plupart des autres sites »*. Le contrat n'étant pas encore finalisé, le directeur de la chambre de commerce et d'industrie s'est envolé pour Kingston en fin de semaine dernière.

Autant de tractations qui agacent au plus haut point le Comité français d'organisation. La directrice de la logistique, Odile Lanceau, ne cache pas son trouble : *« Chaque délégation reçoit de la Fédération internationale de football une indemnité forfaitaire pour ses défraiements. En 1994, elle s'élevait à 1 200 francs par jour et par personne. Cette somme, qui sera augmentée cette année, semble largement suffisante pour les prestations demandées. »* D'où les soupçons : la Fédération jamaïcaine aurait-elle dans l'idée de faire de substantielles économies sur le vivre et sur le couvert ?

Si la question mérite d'être également soulevée à propos de l'équipe de Croatie, qui a l'intention de s'établir à Vittel (à 80 km *plus* à l'est), le CFO a en tout cas trouvé la riposte : pas question de transporter l'équipe jamaïcaine en avion. Les Reggae Boyz devront aller à Lens, Paris et Lyon en autocar. Ces déplacements – entre trois heures et quatre heures trente de trajet – pourraient obliger René Simoes et ses joueurs à se rendre sur place l'avant-veille des matchs, au lieu des vingt-quatre heures requises par l'organisation.

Mise en garde par le CFO, la Fédération jamaïcaine continue de faire la sourde oreille. A Chaumont, promesse a été faite : toutes les énergies seront déployées pour rendre agréable le séjour de ces visiteurs très attendus. Plusieurs centaines de supporteurs, originaires de la communauté jamaïcaine de Londres, pourraient également faire le déplacement. Un concert de reggae (avec peut-être Ziggy Marley) devrait même être organisé.

*Frédéric Potet*




# Le Brésil mènera la vie de château en Seine-et-Marne

**LÉSIGNY**
*de notre envoyé spécial*

Il reste encore quatre mois et demi *avant* leur *arrivée*, mais les travaux d'embellissement avancent. Un échafaudage masque la façade de l'imposante demeure. Chambres et couloirs viennent d'être refaits à neuf. Sur le mur de la réception, un drapeau *« auriverde »* annonce la couleur. Ici, on ne cache pas son enthousiasme. *« Au début, on n'y croyait pas »*, dit Maria, comptable dans l'établissement. Elle qui, voilà à peine deux mois, ne s'intéressait pas au football, ignorait l'existence de Ronaldo et n'avait jamais entendu parler de Romario, est désormais convertie. *Car c'est ici*, au château de Grande-Romaine, à Lésigny, en Seine-et-Marne, que la Seleçao brésilienne élira domicile du 22 mai au 13 juillet.

De la tranquillité. Voilà ce *qu'ont souhaité* pour leurs champions les dirigeants de la Fédération brésilienne de football (CFB), en quête d'un havre depuis le mois d'octobre 1997. Choisi parmi cinq établissements, dont certains appartenant à des chaînes hôtelières, le domaine de Grande-Romaine *s'étend* sur trente hectares, installés *en pleine campagne*, à une trentaine de kilomètres à l'est de la capitale. Bordé de bois et cerné de pelouses, éloigné de la route nationale, l'endroit évoque le luxe, le calme et – sans doute – la volupté.

### AU RÉVEILLON, UNE AVANT-GARDE

*« C'est ce qui a séduit les Brésiliens »*, explique Paul Chevallier, le directeur de ce trois-étoiles. Le 8 novembre, Ricardo Teixera, le président de la fédération brésilienne, et Marco Antonio Teixera, son secrétaire général, ont visité les lieux. *« Ils recherchaient un établissement confortable et discret »*, poursuit Paul Chevallier. Côté confort, il sait que ses clients sportifs ne seront pas déçus : *« Nous offrons un cadre et des structures agréables. Les Brésiliens ne couraient pas après le luxe des palaces. Ils désiraient un environnement propice à la concentration et à leur préparation. »*

Côté discrétion, il faudra assurer, tenir à distance les quelque 15 000 curieux et supporteurs attendus chaque jour. *« Nous avons tout prévu »*, affirme Paul Chevallier. Un chapiteau dressé dans le parc abritera les 500 journalistes attendus, un écran géant, sur le parking, retransmettra en direct les conférences de presse, et les joueurs iront s'entraîner à trois kilomètres de là, dans un stade d'Ozoir-la-Ferrière (Seine-et-Marne). Enfin, *courts de tennis*, piscine, salles de *fitness*, practice de golf, terrain de boules et salle de jeux vidéo devraient permettre aux champions du monde en titre de meubler leur temps libre.

*« Ils ont réservé tout l'hôtel mais n'occuperont que quarante de nos quatre-vingt-huit chambres »*, détaille Paul Chevallier. La délégation comptera une quarantaine de personnes, joueurs, soigneurs, entraîneurs et dirigeants, qui seuls seront admis au sein de l'établissement. Familles et proches logeront ailleurs. Les joueurs dormiront-ils seuls ou à deux dans les chambres ? La CFB n'a pas encore pris de décision. En revanche, elle a fait connaître ses exigences culinaires : une nourriture simple à base de sucres lents (*des pâtes, par exemple*) *et de farine de manioc*, complétée par les fameux haricots noirs qu'ils amèneront dans leurs bagages.

Récemment, Paul Chevallier a fait le voyage de Rio et de Sao Paulo. Là-bas, le château de Grande-Romaine figure dans les brochures que les tour-opérateurs *distribueront à leurs clients. La télévision* et la presse brésiliennes ont effectué plusieurs reportages qui décrivent par le menu cette parcelle de Brie qui servira durant presque deux mois de camp de base pour la conquête d'un cinquième titre mondial. Comme pour conjurer le sort, quatre-vingt-dix Brésiliens de Paris ont d'ores et déjà éprouvé la qualité du service. Histoire de goûter par avance à la fête, ils ont célébré le Nouvel An dans la place.

*Yves Bordenave*

## Le cahier des charges

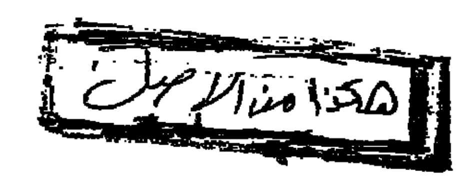
A l'automne 1997, Mondiresa, la centrale de réservation des hôtels et des voyages pour la Coupe du monde, a établi un catalogue de *cinquante-six* établissements destinés à *accueillir* les équipes qualifiées.

● **Ces hôtels** devaient répondre à plusieurs critères : être situés en dehors des centres-villes et à proximité d'un ou deux terrains d'entraînement ; offrir des services *spécifiques (piscine, sauna, golf, salle de jeu...)* ; avoir une capacité suffisante pour accueillir au minimum 35 personnes ; soumettre l'identité des autres occupants aux équipes ; proposer des tarifs ne dépassant pas 25 % des prix en vigueur à pareille époque.

● **La FIFA** (Fédération internationale de football) a recommandé à chaque équipe de trouver un hébergement dans un périmètre de 100 km autour d'un des sites de la Coupe du monde.

● **Vingt équipes**, sur trente-deux, sont finalement passées par Mondiresa. Onze sélections ont choisi une autre voie : la France (qui rejoindra le Centre technique national de Clairefontaine), l'Allemagne, le Brésil, le Cameroun, la Croatie, l'Ecosse, l'Italie, la Jamaïque, les Pays-Bas, la Roumanie et la Tunisie. Seule la Corée du Sud n'a encore entrepris aucune démarche.

● **Les frais d'hébergement** sont à la charge des équipes. La FIFA attribue toutefois une indemnité de l'ordre de 1 200 francs par joueur et par jour.





# Un projet de réforme met en émoi l'Inserm

## Le personnel de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale s'inquiète d'une possible restructuration autoritaire après les propos de Claude Allègre sur les « retards considérables » de la France dans ce domaine

**Une restructuration en profondeur de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) est en préparation. Pour le ministère de l'éducation et de la recherche, il s'agit de rattraper des *« retards considérables »* dans certaines disciplines et de favoriser la collaboration de cet organisme avec le CNRS. Les chercheurs craignent au contraire un *« autoritarisme »* renforcé et un découpage de l'organisme en plusieurs départements. 105 directeurs de laboratoire mettent en garde contre *« toute tentative d'imposer par le haut des modifications majeures »* et une pétition intersyndicale circule au sein du personnel. Un conseil d'administration extraordinaire de l'établissement est convoqué pour le 29 janvier. Ce conflit témoigne d'une crispation des relations entre Claude Allègre et la communauté scientifique, dont il est pourtant issu.**

**DÉJÀ EN BUTTE** à la grogne d'une partie du corps enseignant, le ministre de l'éducation nationale et de la recherche, Claude Allègre, est-il aussi en passe de s'aliéner la communauté scientifique ? Après l'émotion suscitée par l'annonce d'une réduction du nombre de thésards au Commissariat à l'énergie atomique (*Le Monde* du 17 décembre 1997), c'est un projet de réforme de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) qui mobilise les membres de cet organisme.

Dans une déclaration solennelle, 105 directeurs de laboratoire et 120 représentants des instances scientifiques de l'établissement affirment que *« toute tentative d'imposer par le haut des modifications majeures, dans sa structure et dans son activité, risquerait de créer une situation hautement préjudiciable à l'ensemble de la recherche biomédicale dans notre pays »*. Dans le même temps, une pétition intersyndicale (SNCS-FSU, SNESup-FSU, SGEN-CFDT, SNTRS-CGT et USCA-CGT) réclamant *« une véritable négociation »* a recueilli près de 400 signatures. Un conseil d'administration extraordinaire de l'établissement est convoqué pour le 29 janvier.

Une telle levée de boucliers peut surprendre, émanant du secteur de la recherche médicale dont, dès sa prise de fonctions, Claude Allègre a érigé en priorité le *« renforcement »* et la *« rénovation »*. Pour gage de ses déclarations, la progression de 3,9 % des crédits de l'Inserm en 1998, quand l'augmentation générale du budget de la recherche n'est que de 1,4 %, et la création de 90 postes, dont 50 de chercheurs et 40 d'ingénieurs, techniciens ou administratifs. Mais ce traitement de faveur doit s'accompagner d'une vaste restructuration, dans laquelle le Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS), majoritaire au sein de l'organisme, voit un signe d'*« autoritarisme »* et une volonté de *« centralisation technocratique »*.

### Plus de 2 000 chercheurs

**Créé en 1964 pour succéder à l'Institut national d'hygiène (INH), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) couvre tout le champ des connaissances dans les domaines de la médecine et de la santé. *Ses travaux portent en particulier sur la* biologie et la biophysique au niveau moléculaire et cellulaire, sur les grands systèmes et les fonctions vitales (immunité, reproduction, système cardio-vasculaire, phénomènes respiratoires, nerveux, sensoriels ou métaboliques), ainsi que sur la santé publique, l'épidémiologie et l'économie de la santé. Regroupant près de 5 000 personnes (2 115 chercheurs et 2 755 ingénieurs, techniciens et administratifs en 1997), il compte 256 unités de recherche. Son budget s'élève à 2,56 milliards de francs en 1998.**

#### UN DÉCRET DE 1983

L'Inserm est actuellement régi par un décret de 1983, élaboré dans la foulée des Assises nationales de la recherche. Or le ministère a préparé un nouveau texte fondateur qui modifierait sensiblement l'organisation et le fonctionnement de l'établissement. Ce texte situe d'abord les missions de l'Institut, plus explicitement que ne le faisait le précédent, *« dans le cadre de la politique scientifique définie par le gouvernement et des grandes orientations en matière de santé publique débattues par le Parlement »*.

Il restreint ensuite le rôle du conseil scientifique, qui, dans la nouvelle mouture, *« contribue à l'élaboration de la politique scientifique »*, alors qu'il était jusqu'à présent l'*« instance de réflexion et de proposition en matière de politique scientifique »*. En contrepoint, la nouvelle rédaction renforce les prérogatives du conseil d'administration, désormais seul responsable de *« la création, la modification ou la suppression de directions ou services, de départements, de programmes et d'instituts »*, ainsi que de *« la politique de recrutement des personnels et la répartition des moyens »*.

Aux yeux du SNCS, il s'agit là d'*« un infléchissement autoritaire de la politique de recherche »*, placée sous la coupe directe du *« pouvoir politique »*. Le syndicat s'inquiète également d'un projet parallèle de convention entre l'Inserm, les universités et les hôpitaux, visant à la création d'unités de recherche mixtes ou associées, avec le risque de *« transformer l'Inserm en agence de moyens, au détriment de la recherche fondamentale »*. Directeurs de laboratoire et chercheurs redoutent encore la mise en place, au sein de leur institution, de plusieurs départements distincts, dont certains seraient tournés vers des recherches plus appliquées, notamment dans le domaine de la pharmacologie et des essais thérapeutiques. Un tel découpage, craignent-ils, nuirait à l'*« interdisplinarité »* nécessaire à la cohérence de leur institut.

Depuis plusieurs mois, Claude Allègre dit et répète que la recherche médicale française souffre de *« retards considérables »* dans certaines disciplines, comme *« l'instrumentation, les nouveaux médicaments, la physiologie, les essais thérapeutiques et l'informatique médicale »*. La réforme envisagée vise à *« développer »* ces secteurs, en même temps qu'à *« ouvrir un organisme trop refermé sur lui-même »*, défend le ministère. Ce dernier souhaite en particulier une meilleure coordination avec les laboratoires de sciences de la vie du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), afin d'éviter les doublons et les *« rivalités »*. Mener à bien cette relance, estime le ministère, exige que *« le conseil d'administration de l'Inserm ait le pouvoir et les moyens de définir une politique scientifique »*.

#### DÉFICIT DE DIALOGUE

Simple incompréhension entre M. Allègre et les personnels de la recherche médicale ? La fièvre qui gagne l'Inserm témoigne, à tout le moins, d'un déficit de dialogue. Rue de Grenelle, on tente aujourd'hui de calmer les esprits, en assurant que le décret à l'étude est seulement *« un avant-projet soumis à la concertation »*. Claude Griscelli, directeur de l'organisme, a reçu la tâche délicate d'organiser, un peu tardivement, ce tour de table. *« L'objectif,* commente-t-il, *est d'adapter les statuts de l'Inserm pour parvenir à un équilibre raisonnable entre la liberté de choix des thématiques de recherche et la réponse, la meilleure et la plus rapide possible, aux attentes des malades et de la société. »* Quant à la méthode, ajoute M. Griscelli, elle doit procéder d'*« une parfaite concertation »*. Une façon de dire que le chantier de la réforme de l'Inserm est loin d'être achevé.

***Pierre Le Hir***

# Le corps d'Otzi, mort il y a 5 300 ans, va quitter l'Autriche pour l'Italie

**OTZI, L'HOMME DES GLACES** découvert en 1991 sur un glacier des Dolomites italiennes, devrait être transféré au musée d'archéologie de Bolzano, où le public pourra voir le cadavre congelé dès mars. Conservé et étudié depuis sa mise au jour à l'université d'Innsbruck (Autriche), ce corps vieux de 5 300 ans a apporté des connaissances inédites sur les conditions de vie qui régnaient à l'époque dans cette région. L'université d'Innsbruck et de nombreux Autrichiens sont hostiles à ce départ pour l'Italie, Otzi ayant été découvert à quelques mètres seulement de la frontière.

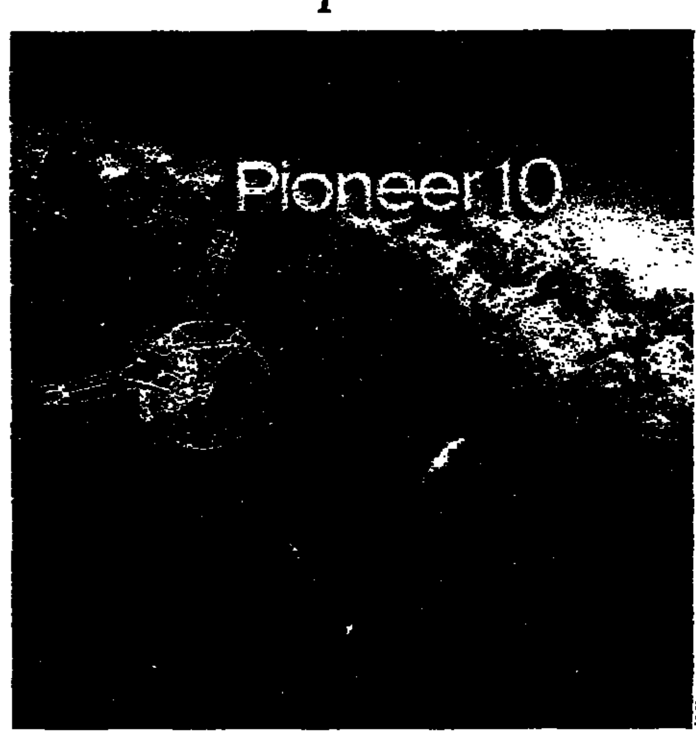
### DÉPÊCHES

■ **AÉRONAUTIQUE : le groupe anglo-norvégien Kvaerner** a été chargé par le département de la défense américain de l'étude de faisabilité d'une base militaire flottante. Haute de 35 mètres, Sea Base devrait pouvoir accueillir 10 000 hommes. Faite de trois plates-formes mobiles, elle constituerait une piste de 135 mètres de large sur 1 600 mètres de long, adaptée aussi bien aux avions de combat qu'aux gros-porteurs. Sea Base représenterait un investissement de 40 à 60 milliards de francs. Boeing, avec qui Kvaerner a construit Sea Launch, une base spatiale offshore qui devrait tirer depuis le Pacifique sa première fusée fin 1998, est associé au projet.

■ **ZOOLOGIE : plusieurs espèces rares d'entomostracés** (crustacés inférieurs), dont certaines avaient disparues depuis des lustres, ont été retrouvées vivantes après les inondations survenues en 1997 en Moravie – dont la violence a fait des dizaines de victimes et d'importants dégâts matériels. Cette « résurrection » proviendrait des courants d'eau souterrains dus à la crue, grâce auxquels ont ressurgi des œufs enfouis dans les couches profondes de la Terre. Selon un spécialiste, la dernière apparition de ces crustacés inférieurs dans cette région datait de 1936.

■ **VOLCANOLOGIE : la situation volcanique et sismique de l'Etna**, en Sicile, ressemble à celle qui avait précédé l'éruption de décembre 1991, vient d'affirmer le professeur Letterio Villari, président du groupe national de vulcanologie, qui précise qu'elle s'était conclue au bout d'un an par l'arrêt d'une coulée de lave aux abords de la ville de Zafferana. Même si l'activité sismique de l'Etna s'est un peu calmée, les experts sont attentifs au chemin interne du magma dans le volcan. Le niveau de la lave a en effet baissé, ce qui signifie qu'elle a pris d'autres chemins en s'infiltrant à des niveaux plus bas de la montagne. Une éventuelle éruption à partir d'une fissure située en contrebas du sommet n'est donc pas, disent-ils, à exclure.

# *La Terre va perdre le contact avec son plus ancien messager envoyé hors du système solaire*




D.R.

*Vue d'artiste de l'increvable « petit soldat » de la Nasa.*

***DANS QUELQUE TEMPS,*** *Pioneer 10, la doyenne* des sondes interplanétaires américaines, qui a fêté gaillardement en 1997 son vingt-cinquième anniversaire de présence dans l'espace, deviendra, vue de la Terre, muette. L'engin vogue actuellement à près de 11 milliards de kilomètres de nous, et les signaux radio qu'il émet sont si faibles qu'ils ne peuvent plus être détectés par les grandes antennes des stations d'écoute terrestres.

Lancée le 3 mars 1972 par l'Agence spatiale américaine pour aller explorer la planète Jupiter, le petit engin de 270 kilos a surmonté tous les dangers. Après avoir traversé la ceinture d'astéroïdes située entre Mars et Jupiter, puis les intenses ceintures de radiations de Jupiter, elle est arrivée en décembre 1973 dans la banlieue de la planète, dont elle a pris les premières photos. Grâce à elle, on a découvert que Jupiter et son cortège de satellites constituaient un système solaire en miniature.

Après avoir accompli cette mission en envoyant une moisson de photos et d'informations, Pioneer 10 a utilisé l'« effet de fronde » procuré par la gravité de la planète géante pour se lancer vers les confins du système solaire. Elle a alors traversé successivement les orbites des planètes extérieures, Uranus, Neptune et Pluton. Poursuivant sa route, l'engin a quitté le système solaire le 13 juin 1983, pour plonger dans l'inconnu, en direction de la constellation du Taureau. A cette date, il n'a toujours pas rencontré la fin de l'héliosphère, cette immense zone d'influence du Soleil.

Pour des raisons budgétaires, et parce que les signaux émis par la sonde étaient devenus trop faibles pour être utilisés à des fins scientifiques, la Nasa a décidé, début-1997, de ne plus communiquer avec elle (*Le Monde* du 29 mars 1997). Cependant, même si elle n'est plus systématiquement interrogée par les opérateurs du Jet Propulsion Laboratory (JPL), *« la sonde continue d'émettre une sorte de bourdonnement radio signifiant à la Terre qu'elle est toujours O.K. »*, explique John Anderson, un des scientifiques du JPL.

Le dernier contact de la Nasa avec l'engin date du 30 novembre 1997. Les faibles signaux émis par Pioneer 10, qui mettent environ neuf heures à parvenir jusqu'aux grandes antennes du Deep Space Network de la Nasa, indiquaient alors et indiquent toujours que *« l'engin est encore en forme. Mais, hélas ! le contact sera perdu en 1998, car aucun instrument terrestre n'est assez sensible pour percevoir un faible signal à une telle distance. A ce moment-là, j'aurai un peu l'impression d'avoir perdu un vieil ami »*, regrette le chercheur.

Si tout se passe bien, Pioneer 10 pourra encore continuer sa route pendant plusieurs centaines d'années, et, avec beaucoup de chance, passer dans trente mille ans à proximité de l'étoile la plus proche. Et, qui sait ?, croiser la route d'êtres capables de décrypter le sibyllin message gravé sur ses flancs, représentant un homme et une femme nus, ainsi que des symboles censés décrire la position de la Terre dans cette partie de l'univers.

***Christiane Galus***

# Le délit d'initié en Bourse trahi par les équations de deux mathématiciens du CNRS

CAC 40, Dow Jones, Nikkei... Derrière ces indices, derrière les *énormes flux monétaires qu'ils* représentent, se cachent encore des hommes. Même si on ne s'agite plus autour de la corbeille du Palais Brongniart mais plutôt devant des écrans d'ordinateurs, aucun programme informatique n'a véritablement remplacé l'agent de change. Son instinct, son expérience, ses relations et son envie de faire du profit font du boursicoteur professionnel un animal unique en son genre dont le comportement et les faiblesses parfois coupables s'accommodent mal de la pure logique mathématique.

Pourtant, deux mathématiciens du CNRS ont conçu un test statistique permettant de détecter quasiment à coup sûr celui qui a fait usage d'informations confidentielles, méfait qu'en termes juridiques on qualifie de délit d'initié. La Commission des opérations de Bourse (COB), qui, en France, veille à la bonne marche des transactions, n'a certes pas attendu ces travaux pour se doter d'outils lui permettant de repérer les bizarreries du marché. Mais cela ne suffit parfois pas pour « épingler » les agents trop malins ou très prudents.

Selon Axel Grorud, un des deux auteurs de ce nouveau test statistique et chercheur au Laboratoire d'analyse, topologie, probabilités de l'université d'Aix-Marseille, *« la COB, à l'aide des modèles classiques, regarde les mouvements globaux du marché, relève des anomalies et recherche ensuite des preuves concrètes d'une initiation. Aujourd'hui, cet organisme voudrait se doter de méthodes plus individuelles pour exploiter ses moyens d'investigations. Notre modèle va dans ce sens; même s'il n'apporte pas de preuve : ses résultats ne sont que des indices. »*

#### FORMULES MODIFIÉES

Cela dit, sa marge d'erreur théorique est faible, comme le précise Monique Pontier, professeur au Laboratoire de mathématiques appliquées et de physique mathématique d'Orléans, qui a travaillé avec M. Grorud. *« La probabilité pour qu'une personne non informée fasse ce qui ressemble à un délit d'initié – et qui serait dans ce cas une intuition géniale – n'est que de 5 %,* assure-t-elle. *En statistique, il est de toute manière extrêmement rare que la probabilité soit égale à zéro. Quant à la probabilité d'erreur inverse – dire qu'une personne n'est pas initiée alors qu'elle l'est –, nous ne sommes pas encore parvenus à l'évaluer. »*

Toutefois, selon Michel Dacorogna, responsable de la recherche et du développement chez Olsen and Associates, une société suisse spécialisée dans la prévision boursière, ce pourcentage théorique de 5 % est à manier avec prudence. *« Les investisseurs sont hétérogènes, prennent des risques différents et regardent à des horizons différents. La probabilité pour que des événements hors norme surviennent est plus élevée qu'on ne le croit. En fait, il est très difficile de dire qu'un événement est hors norme : comme en philosophie, le plus compliqué est de définir la norme. »*

Sans entrer dans le détail de formules à l'écriture très complexes, il suffit de savoir, pour comprendre la démarche de Monique Pontier et d'Axel Grorud, que ces deux « matheux » ont cherché à comparer la richesse d'un agent à celle qui devrait logiquement être la sienne s'il n'avait pas été initié. Pour cela, ils ont modifié les formules qui servent d'ordinaire aux opérateurs boursiers. Celles-ci se fondent sur le modèle découvert en 1973 par les Américains Fisher Black, Myron Sholes et Robert Merton, qui a valu aux deux derniers le Prix Nobel d'économie en 1997, Black étant mort en 1995.

L'emploi de méthodes probabilistes – une première dans le monde de la haute finance – leur a permis de modéliser l'évolution intrinsèquement aléatoire du cours des actions. L'utilisation quotidienne de la célèbre formule de Black et Scholes, ainsi qu'elle est nommée dans toutes les Bourses de la planète, a entraîné le formidable développement des marchés dérivés où les acteurs acquièrent et cèdent non pas de banales actions mais des options d'achat et de revente de ces produits. En temps normal, ces options sont utiles puisqu'elles aident les établissements financiers à se prémunir contre les évolutions de change, de taux d'intérêt ou de prix dans le domaine des matières premières.

Mais un certain nombre d'agents ont compris l'intérêt qu'il y avait à spéculer ainsi sur l'avenir et ont pris des risques, parfois payants, mais quelquefois démesurés. C'est ainsi que les « paris » d'un seul courtier, Nick Leeson, ont abouti à la faillite de la banque Barings, en 1995. A son corps défendant, la formule de Black et Scholes, qui permet à un agent économique de choisir un niveau de risque optimal dans une situation donnée, a autorisé ces dérives.

#### PAS DE TESTS

Cependant, ces outils mathématiques, même s'ils sont censés prendre en compte un certain type d'aléas, ne lisent pas encore dans le marc de café et n'intègrent, pour leurs calculs, que les informations dont tout le monde dispose. *« L'initié, lui, sait ce qui va se passer à terme, par exemple l'OPA sur une société,* explique Monique Pontier. *Nous avons modélisé son comportement et nous nous sommes aperçus que, lorsque l'on s'approche de la date où l'annonce de l'OPA va être rendue publique, sa richesse explose vers l'infini. »* Les deux chercheurs du CNRS ont supposé que l'initié prenait des précautions afin que ses achats d'actions n'influent pas trop sur la dynamique des prix.

Faute de crédits, Monique Pontier et Axel Grorud ne sont pas allés plus loin que la théorie et n'ont pu tester leur « formule magique » avec des bases de données réelles et des exemples du passé. Michel Dacorogna estime de son côté que la mise en pratique de ce modèle risque de se révéler fort ardue. Quoi qu'il en soit, les deux chercheurs du CNRS estiment que le champ de recherches dans ce domaine, difficile d'accès pour le grand-public, est encore largement ouvert et que les mathématiques doivent encore aller accrocher d'autres oiseaux rares à leur tableau de chasse. Au premier rang de ces phénomènes tellement humains qu'on peut les croire impossibles à modéliser : la rumeur, et son influence en Bourse.

***Pierre Barthélémy***

# En selle pour Compostelle

## Il y a plusieurs manières de prendre le chemin de Saint-Jacques : un jeune guide équestre en administre la preuve

ALLER PÉDESTREMENT à Saint-Jacques-de-Compostelle est redevenu à la mode comme lorsque un évêque du Puy lança le pèlerinage en 951. Depuis que le Conseil de l'Europe, il y a dix ans, a proclamé la route du *Campus Stellae*, *« premier itinéraire culturel européen »*, en moyenne 50 000 jeunes piétons convergent d'un peu partout chaque année vers le sarcophage d'argent de Jacques, apôtre de Jésus. Le chemin de Santiago est derechef un classique, et de la foi et du voyage.

**A Santiago, depuis 1 200 ans, tout est fait pour recevoir chaque arrivant, avec ou sans destrier**

Vincent Folâtre, moniteur équestre varois d'une trentaine d'années, vient, lui, d'innover en parcourant à cheval en 72 jours les 1 900 km reliant Fréjus à Saint-Jacques-de-Compostelle, où il est parvenu à la veille de Noël. Il y pensait depuis longtemps, ce mince blondinet féru de canassons et assez remonté contre le tout-autoroute ; il y pensait surtout depuis qu'il avait traversé la France en biais, le cul sur la selle, de Provence jusqu'en Bretagne. Cet itinéraire neuf avait aguerri son corps mais son esprit était resté sur sa faim.

La *Via Tolosana* qu'il a empruntée – l'une des quatre voies médiévales menant de France vers Santiago – est au contraire toute enduite d'histoire et de spiritualité : *« Ma quête, outre le défi physique de se surpasser de nouveau, était, je crois, celle du sacré, plus qu'une quête proprement religieuse »*, explique le cavalier au patronyme ludique, dont le départ fut béni par un franciscain. Bien sûr, Vincent ne put suivre partout exactement le parcours choisi, pour cause de macadam ou de haies, mais il a fait au plus près, par sentiers et champs, s'aidant seulement des cartes Michelin et de deux guides publiés par des randonneurs pyrénéens.

*« Le plus difficile, ce fut sans doute au départ, sur la Côte d'Azur, car c'est la région la plus habitée du trajet. »* Près d'Aix-en-Provence, des pandores facétieux ont même demandé au voyageur *« la carte grise des montures »*, la jument blanche Nina, *« une camarguaise de dix ans plus ou moins bâtarde »*, et le hongre Nounours, *« un demi-trait comtois de six ans »*. Le jeune hippomane emploie spontanément le vieux mot français de « hongre », forgé à la fin du Moyen Age pour nommer les étalons castrés à la façon de Hongrie et des Huns... Il poursuit : *« La jument a fait les 1 900 km avec une endurance jamais démentie, que nos étapes soient de 20 ou de 60 km par jour* [les piétons peuvent couvrir 40 km par jour]. *Quant au cheval coupé, à mi-parcours il n'a plus pu avancer et il a fallu le remplacer par un autre hongre, de souche roumaine. »*

Vincent n'a pas été seul avec deux chevaux durant tout le trajet : de Fontvieille (Provence) à Logroño (Espagne), soit sur un millier de kilomètres, il a été accompagné par Jutta Hischen, infirmière quadragénaire d'origine allemande, qui ne pratique l'équitation que depuis trois ans. *« C'est seulement faute de temps que Jutta n'a pas pu aller jusqu'à Saint-Jacques. Pour elle comme pour moi, la totalité du voyage était faisable comme pour toute personne sportive en bonne santé. Un tel exercice vous rend d'ailleurs vite résistant. Nous n'avons même pas attrapé un rhume ! En plus, l'automne nous fut clément, même si nous avons trouvé la neige au Somport. Ce qui est sain aussi, c'est que souvent on chemine à côté des chevaux et puis on s'arrête, on voit passer renards, sangliers, biches, rapaces. »*

Les marcheurs sont parfois assimilés par les sédentaires à des vagabonds. *« A cheval, c'est différent, on en impose de prime abord ! »* Partout, sauf quelquefois sur la Côte d'Azur ou dans le delta du Rhône, la mini-caravane a été bien accueillie, y compris les animaux, qui consomment pourtant chacun en 24 heures 8 kg de grain et 8 kg de fourrage. Par hippophilie, par curiosité amicale, les hôtes – souvent trouvés à la dernière minute – ont la plupart du temps tenu à recevoir *gratis* cavaliers et chevaux, devenant ainsi, consciemment ou non, des *hospitaleros* comme jadis. *« En Espagne, on savait d'emblée où nous allions, et le bon accueil allait encore plus de soi. Il y eut évidemment aussi les étapes traditionnelles dans les monastères, où l'absence de chauffage est compensée par la chaleur de la réception. »*

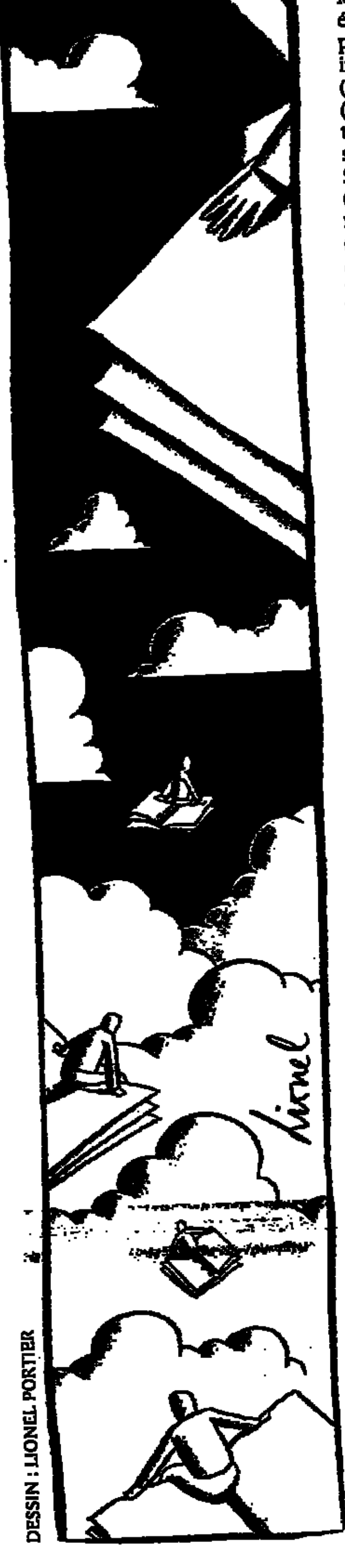
Tout son périple a coûté 15 000 F à Vincent Folâtre. Il n'avait pas songé à se faire parrainer par une association, une marque ou une personnalité ; son « aventure » serait passée inaperçue sans une info dans *Var-Matin* ; il n'avait pas réfléchi non plus à une possible exploitation commerciale du chemin équestre de Saint-Jacques, mais d'ici et de là des amateurs lui proposent maintenant de le prendre comme cornac et de repartir. Si Vincent accepte, *« ce sera avec 7 personnes grand max ! »*. Il sait d'expérience que cohue et bavardage ne permettent guère de retrouver le sens du sacré et de la nature, l'équilibre en somme.

L'autre récompense, ce sont les pauses, par exemple à Saint-Guilhem-le-Désert, merveille romane dans une gorge du Languedoc, ou Burgos, avec sa cathédrale, summum de folie gothique, financée par des bergers pour abriter les restes du Cid et de Chimène. Il y a enfin de véritables découvertes, tel en Aragon le village-fantôme de Ruesta, privé de ses terres par un barrage depuis un demi-siècle et resté seul, superbe, vide, à l'exception d'une auberge pour pèlerins à pied, *« mais où nos chevaux purent quand même, ainsi que partout, trouver asile comme nous »*. Et au final, il y a le Champ de l'Etoile : Santiago et ses 114 clochers et ses 36 confréries jacquaires et où, depuis douze cents ans, tout est fait pour recevoir chaque arrivant, avec ou sans destrier. C'est quand même à Compostelle que fut « inventé » Jacques, le saint matamore traversant le ciel sur son coursier.

*Jean-Pierre Péroncel-Hugoz*

### Carnet de route

● **Lectures** : outre les guides sur la route de Compostelle publiés par l'Association des randonneurs pyrénéens (9, rue Latapie, 64000 Pau), lire *Le Grand Chemin de Compostelle* de Jean-Claude Bourlès, Payot, Prix du livre d'aventure décerné par la Guilde du raid, ou *Le Guide du pèlerin de Saint-Jacques-de-Compostelle*, présenté par Jeanne Vieillard, chez Vrin, et qui est la traduction d'un guide en latin du XIIe siècle.
● **Renseignements** : centre Equus, 83520 Roquebrune-sur-Argens. Tél. : 04-94-81-73-90.


DESSIN : LIONEL PORTIER

### Nouveaux guides de voyage

**Les éditeurs de guides de voyage ne cessent, sans renoncer aux valeurs sûres qui ont étayé leur réputation, d'actualiser et d'enrichir leurs collections. Ainsi Michelin, qui fête par un bel ouvrage, *Le Grand Siècle de Bibendum* (Hoëbeke), le centenaire de son emblème, demeure intransigeant sur les principes : pas de signature, le guide étant, par tradition, une œuvre collective.**

**Sachant que l'adepte du *« Vert »* est âgé de trente-cinq ans en moyenne, est père ou mère de famille et *« aime être conduit par la main »*, l'équipe éditoriale prend le lecteur au degré zéro de la connaissance et l'emmène là où il convient. Exemple, le *Guadeloupe Martinique Petites Antilles*, modèle du savoir-faire maison : sobre, précis, avec un point fort, les cartes et plans, évidemment, et une nouveauté de taille, 135 adresses d'hôtels-restaurants sélectionnés en fonction du cadre et de la table.**

**Pour accrocher leurs lecteurs-zappeurs, les guides s'adaptent : planches en couleurs thématiques (architecture, habitat traditionnel, costume créole) sont agréables à l'œil, les cartes diversifiées (histoire, géologie, végétation, paysages) et d'autant plus fiables que la majorité des auteurs sont des géographes, le ton se fait moins académique, les rubriques pratiques s'étoffent (30 % de l'ouvrage), la convivialité (recettes, marchés) devient la règle, les loisirs sportifs trouvent leur place. Deux personnes ont passé six mois sur les îles pour réaliser cet inventaire. Pas de spécialistes si ce n'est des géographes et des historiens de l'art fidèles à la philosophie Michelin : aller au fait, voir, décrire. Réactualisation légère tous les ans, de fond tous les deux ans.**

**Au même moment et sur le même sujet, *Guadeloupe et ses îles* et *Martinique, Dominique et Sainte-Lucie*, chez l'éditeur australien Lonely Planet qui en a confié la rédaction à des Français. L'accent est mis sur la randonnée (et la plongée) pour la raison simple que le patrimoine naturel d'une île se découvre en marchant. Le lecteur d'un Lonely Planet est plutôt un voyageur indépendant et expérimenté. D'où la minutie et l'exhaustivité d'informations remises à jour tous les deux ans. En 1997, la collection a vendu 3,3 millions de guides à travers le monde, soit une croissance annuelle de 30 %. A paraître : *Réunion et Maurice* en février, *Madagascar et Comores* en mars.**

**Hachette poursuit le lifting réussi de sa collection « Guides bleus Évasion » (ex-Visa) et étoffe sa série « Un week-end à » (*Bruxelles* et *Lisbonne* en janvier), Gallimard jette les feux argent de sa collection « Aller & Retour » *(New York, Londres, Paris, Berlin, Madrid, Milan)* rédigée par des journalistes pour des voyageurs pressés, tandis que Marcus – des petits guides de poche qui ont quelque chose à dire – se donne une jolie couverture et modifie sa maquette.**

**Le canadien Ulysse considère ses guides comme la *« boîte à outils »* du voyageur, qui y puise ce dont il a besoin en matière de sorties, d'hôtels ou de restaurants, ces derniers classés par types de cuisines mais aussi d'ambiance – ceux où l'on peut regarder un match, qui ferment tard, ont une terrasse, servent un brunch le dimanche...**

**Catalogue abondant sur l'Amérique (5 rééditions du *Costa Rica*) et les villes (*Chicago*). Le sommaire reflète la richesse du contenu, le shopping ayant un nom bien québécois, le « magasinage ». A paraître en avril, *les Provinces atlantiques du Canada*, Terre-Neuve inclus. Pour le versant Afrique-Asie, voir Olizane. Spécialiste du voyage culturel, l'éditeur suisse prépare, pour mars, un *Tibet, guide du pèlerin* très attendu. Ses dernières rééditions, très prisées : *Ethiopie, Bhoutan, Iran, Madagascar, Vietnam*, ce dernier signé Jacques Népote, du CNRS, et Xavier Guillaume, professeur à l'Institut national des langues et civilisations orientales.**

*Danielle Tramard*

## PARTIR

■ **BALI À PETITS PRIX.** Les petites îles de la Sonde ont été épargnées par les incendies, dont Bali, la plus célèbre. Certes, ce n'est pas vraiment la meilleure période pour la visiter (il y pleut par violentes ondées) mais les orages de mousson lavent le ciel et le vert des rizières devient éclatant. Les trois forfaits proposés par le voyagiste Partir en Indonésie incluent le billet d'avion sur Garuda (départs le samedi) et sept nuits (avec petits déjeuners) dans un hôtel de la plage ; le Melasti, le plus simple, est sur Legian (4 990 F), le Segara a pignon sur la baie de Sanur (5 580 F) et le Keraton, le plus raffiné, campe sur le sable de Jimbaran (6 240 F), à côté d'un village de pêcheurs où l'on apprécie les traditions culturelles des Balinais. Possibilité de décaler le billet de retour.
★ **Partir en Indonésie, tél. : 01-53-01-18-01.**

■ **SOLDES À NEW YORK.** Presque aussi célèbres que ceux de Londres, les soldes new-yorkais, tout le mois de janvier, offrent une raison supplémentaire de s'offrir une escapade outre-Atlantique. C'est ce que propose le voyagiste Zenith avec, au départ de Paris et sur vols réguliers, un forfait 5 jours/3 nuits à partir de 4 490 F par personne (hors taxes d'aéroport mais avec les transferts et un tour de ville), en chambre double, à l'hôtel Edison, un établissement art déco situé à l'angle de Broadway, à deux pas des grands magasins tels que Macy's, Saks Fifth Avenue ou Bloomingdale's. Autres bonnes adresses : Willoughby's (hi-fi), Hammacher Schlemmer (gadgets) et The Original Levi's Store pour des jeans à 20 dollars.
★ **Dans les agences de voyages.**

■ **L'EUROPE EN HIVER.** Pour s'évader ou fêter la Saint-Valentin, des escapades dans quelques-unes des plus belles villes du Vieux Continent. Avec Sofitel qui, associé à Episodes, voyagiste du groupe Accor, y propose, jusqu'au 31 mars, des week-ends « avion et hôtel ». A partir de 1 550 F par personne (Nice, Amsterdam et Paris), 2 230 F (Rome, Lisbonne et Vienne) et 2 565 F (Madrid, Venise et Florence), avec l'avion (Air France) de Paris, la nuit du samedi au dimanche en chambre double, le petit déjeuner-buffet et l'assurance-assistance.
★ **Episodes, tél. : 01-60-79-62-62 (de Paris) et 08-01-63-08-04 (numéro Azur, de province).**

■ **LA BOURGOGNE EN FÊTE.** Organisée chaque année dans un village différent de Bourgogne (cette année à Rully dont le vignoble s'étend au nord de la côte chalonnaise), la Saint-Vincent Tournante, créée en 1938 par la confrérie des chevaliers du Tastevin, rassemble les sociétés de secours mutuel (dites : « de Saint-Vincent », patron des vignerons) de la région. Deux journées de réjouissances, les samedi 24 et dimanche 25 janvier, dans un village, pour l'occasion décoré de fleurs de papier. Au programme, défilé des délégations avec bannières et statues, messe, dégustation des sept cuvées spéciales, intronisation au sein de la confrérie, bal et banquet. Thème de la fête 98 : le vin et la musique.
★ **Renseignements au 03-85-87-07-41. Possibilité de réserver sa place au banquet et au bal.**

# Nuages et faibles pluies

**UNE PERTURBATION** peu active traversera le pays dans un flux d'ouest à sud-ouest. Elle apportera, jeudi, nuages et pluies sur l'ouest le matin et du sud-ouest au nord-est l'après-midi, puis sera suivie d'éclaircies.

**Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie.** – Après les pluies faibles du matin, les éclarcies reviennent par l'ouest. Des petites averses sont possibles sur les côtes de la Manche en soirée. Le vent de sud-ouest pourra atteindre 80 km/h près des côtes. Les températures sont stationnaires.

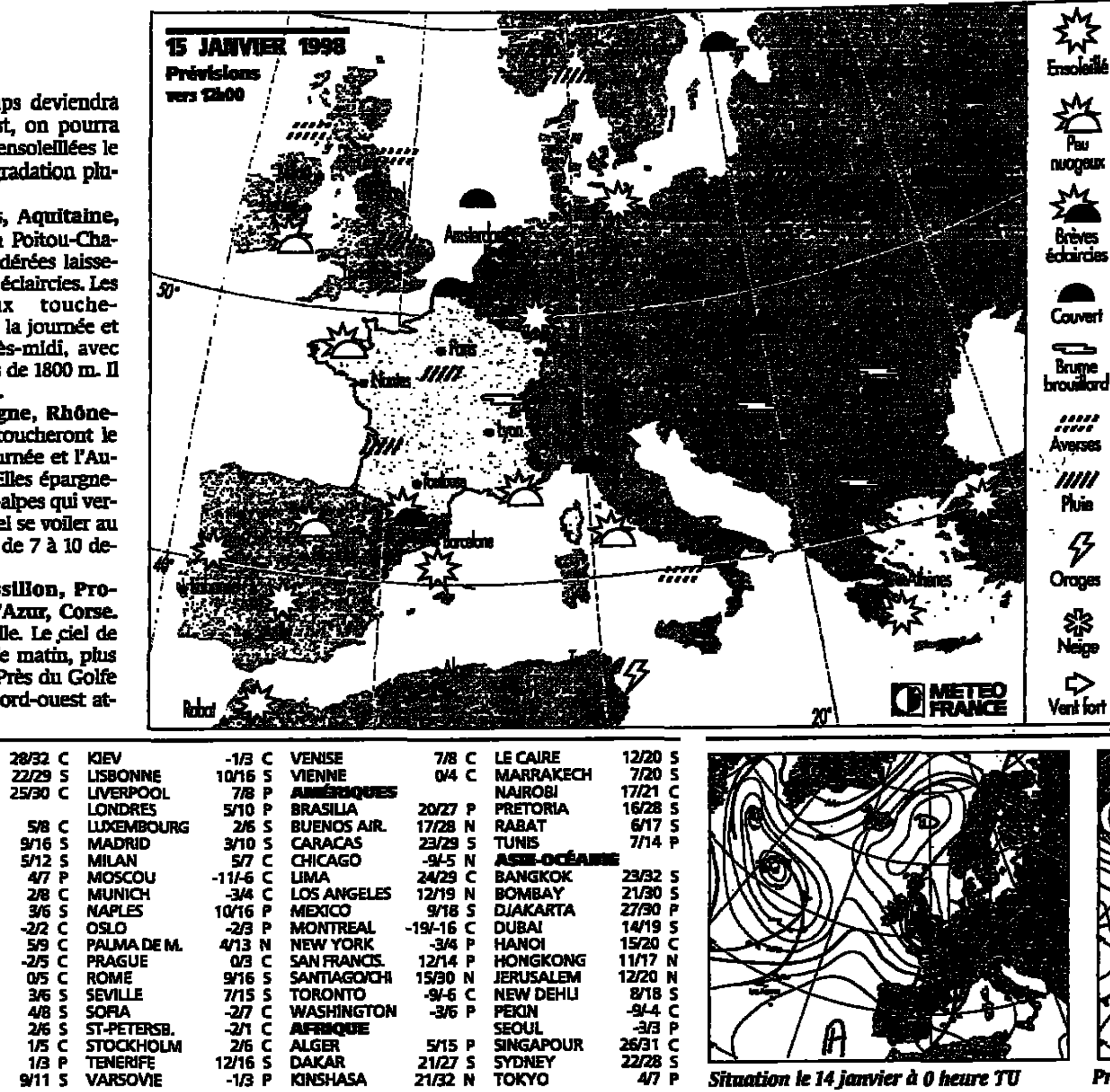
**Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes.** – Pluies le matin. Les éclaircies aborderont les côtes dans la matinée, puis elles se généraliseront à l'ensemble des régions l'après-midi. Les rafales pourront atteindre 80 km/h près de la mer du Nord. Il fera de 8 à 11 degrés.

**Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.** – Sur la Champagne et la Bourgogne, le voile nuageux du matin s'épaissira et le temps deviendra pluvieux. Plus à l'est, on pourra profiter de périodes ensoleillées le matin avant une dégradation pluvieuse.

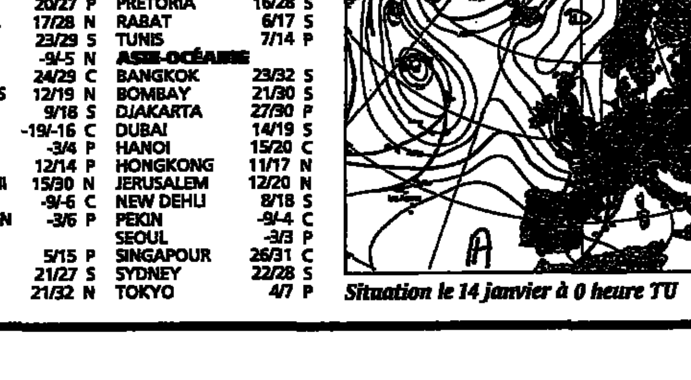
**Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées.** – En Poitou-Charentes, les pluies modérées laisseront place à de belles éclaircies. Les passages pluvieux toucheront l'Aquitaine toute la journée et Midi-Pyrénées l'après-midi, avec de la neige au-dessus de 1800 m. Il fera de 10 à 13 degrés.

**Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.** – Les pluies toucheront le Limousin toute la journée et l'Auvergne l'après-midi. Elles épargneront la région Rhône-alpes qui verra néanmoins sont ciel se voiler au fil des heures. Il fera de 7 à 10 degrés.

**Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.** – La journée sera belle. Le ciel de Corse sera nuageux le matin, plus dégagé l'après-midi. Près du Golfe du Lion, le vent de nord-ouest atteindra 50 km/h.




**PRÉVISIONS POUR LE 15 JANVIER 1998**
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **FRANCE métropole** | | NANCY | 1/8 P | PAPEETE | 28/32 C | KIEV | -1/3 C | VENISE | 7/8 C | LE CAIRE | 12/20 S |
| AJACCIO | 2/13 N | NANTES | 6/12 P | POINTE-A-PIT. | 22/29 S | LISBONNE | 10/16 S | VIENNE | 0/4 C | MARRAKECH | 7/20 S |
| BIARRITZ | 6/14 P | NICE | 6/13 S | ST-DENIS-RÉ. | 25/30 C | LIVERPOOL | 7/8 P | **AMÉRIQUES** | | NAIROBI | 17/21 C |
| BORDEAUX | 4/12 P | PARIS | 3/11 P | **EUROPE** | | LONDRES | 5/10 P | BRASILIA | 20/27 P | PRETORIA | 16/28 S |
| BOURGES | 2/9 P | PAU | 2/10 N | AMSTERDAM | 5/8 C | LUXEMBOURG | 2/6 S | BUENOS AIR. | 17/28 N | RABAT | 6/17 S |
| BREST | 7/11 N | PERPIGNAN | 5/13 N | ATHENES | 9/16 S | MADRID | 3/10 S | CARACAS | 23/29 S | TUNIS | 7/14 P |
| CAEN | 6/11 N | RENNES | 6/13 N | BARCELONE | 5/12 S | MILAN | 5/7 C | CHICAGO | -9/-5 N | **ASIE-OCÉANIE** | |
| CHERBOURG | 6/13 N | ST-ETIENNE | 2/9 N | BELFAST | 4/7 P | MOSCOU | -11/-6 C | LIMA | 24/29 C | BANGKOK | 23/32 S |
| CLERMONT-F. | 2/9 P | STRASBOURG | 0/6 N3 | BELGRADE | 2/8 C | MUNICH | -3/4 C | LOS ANGELES | 12/19 N | BOMBAY | 21/30 S |
| DIJON | -1/7 P | TOULOUSE | 3/11 N | BERLIN | 3/6 S | NAPLES | 10/16 P | MEXICO | 9/18 S | DJAKARTA | 27/30 P |
| GRENOBLE | 0/8 S | TOURS | 3/11 P | BERNE | -2/2 C | OSLO | -2/3 P | MONTREAL | -19/-16 C | DUBAI | 14/19 S |
| LILLE | 4/10 N | **FRANCE outre-mer** | | BRUXELLES | 5/9 C | PALMA DE M. | 4/13 N | NEW YORK | -3/4 P | HANOI | 15/20 C |
| LIMOGES | 3/7 P | CAYENNE | 25/28 C | BUCAREST | -2/5 C | PRAGUE | 0/3 C | SAN FRANCIS. | 12/14 P | HONGKONG | 11/17 N |
| LYON | 3/10 N | FORT-DE-FR. | 24/29 S | BUDAPEST | 0/5 C | ROME | 9/16 S | SANTIAGO/CHI | 15/30 N | JERUSALEM | 12/20 N |
| MARSEILLE | 3/12 S | NOUMEA | 23/28 S | COPENHAGUE | 3/6 S | SEVILLE | 7/15 S | TORONTO | -9/-6 C | NEW DEHLI | 8/18 S |
| | | | | DUBLIN | 4/8 S | SOFIA | -2/7 C | WASHINGTON | -3/6 P | PEKIN | -9/-4 C |
| | | | | FRANCFORT | 2/6 S | ST-PETERSB. | -2/1 C | **AFRIQUE** | | SEOUL | -3/3 P |
| | | | | GENEVE | 1/5 C | STOCKHOLM | 2/6 C | ALGER | 5/15 P | SINGAPOUR | 26/31 C |
| | | | | HELSINKI | 1/3 P | TENERIFE | 12/16 S | DAKAR | 21/27 S | SYDNEY | 22/28 S |
| | | | | ISTANBUL | 9/11 S | VARSOVIE | -1/3 P | KINSHASA | 21/32 N | TOKYO | 4/7 P |



Situation le 14 janvier à 0 heure TU



Prévisions pour le 16 janvier à 0 heure TU

## LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **GUADELOUPE.** Le voyagiste Nouvelles Frontières propose à ses passagers de prolonger leur séjour dans l'île des Antilles en ne se présentant à l'aéroport que 60 minutes avant le départ de Pointe-à-Pitre vers la métropole. Pour un tarif allant de 180 F pour une personne à 280 pour un couple, indépendamment du nombre de valises, son prestataire local, la société Bagage Plus, procède à l'enregistrement. Renseignements au 0-803-33-33-33.

■ **ESPAGNE.** Aux termes de l'accord récemment conclu entre les compagnies aériennes espagnoles Iberia et Air Europa, onze appareils de cette dernière seront intégrés à la flotte et sous les couleurs d'Iberia, permettant ainsi à la compagnie nationale de transporter deux millions de passagers supplémentaires sur ses lignes européennes et aussi intercontinentales.

JARDINAGE

# Comment équiper sa terrasse pour en faire un jardin

**LES JARDINS** privés sont rares dans les grandes cités, et tous les jardiniers des villes n'ont pas la chance d'avoir une résidence secondaire qui leur permette d'assouvir leur passion. Les plus acharnés transforment leur appartement en serre tropicale, les rebords de fenêtres en jungle et les balcons et terrasses, quand ils ont la chance d'en avoir, en jardins suspendus.

Il suffit de lever la tête lors d'une promenade à Paris, Nice ou Lyon pour apercevoir des arbres de taille respectable dépasser des toitures et aussi, hélas ! de belles plantes d'appartement, devennes trop grandes, abandonnées au froid de la mauvaise saison.

La culture en pots, en bacs, est un rêve qui semble inaccessible à de nombreux jardiniers amateurs. Ils l'écrivent au *Monde*. Pour l'un : *« Rien ne pousse, tout crève. »* Pour un autre : *« Malheureusement, je n'ai plus de jardin et ne puis cultiver que le péché d'envie. Pouvez-vous nous gratifier, nous les balconniers – excusez le néologisme – d'articles dont vous ne mesurez peut-être pas la nécessité ? »*

Cette nécessité ne nous échappe pas, mais la complexité réelle du choix des plantes capables de pousser sur un balcon, de leurs soins, nous a jusqu'à ce jour fait tourner autour du sujet sans l'aborder frontalement. Allons-y et sérions les problèmes.

Avant d'acheter les plantes, il faut acquérir les pots et les bacs qui vont les accueillir. Ils devront être grands, solides, pas trop lourds, pas trop légers non plus de façon qu'ils ne versent pas quand le vent souffle. Les jardiniers fortunés investiront des sommes folles dans des bacs en chêne, en teck, ou dans de somptueuses poteries italiennes en *terra cotta* ou françaises en grès ou en terre cuite vernissée.

### DANS DES POUBELLES !

Les autres chercheront des contenants à leur portée... Ils auront bien du mal à les trouver depuis que les bacs en amiante-ciment ont disparu. Il leur faudra se rabattre sur des bacs en plastique qui ne sont que trop rarement regardables et d'une résistance au gel aléatoire, encore que depuis quelque temps on trouve des imitations de terres cuites dont les formes sont simples, la couleur stable et le prix plutôt doux.

Une solution consiste à acheter des grands pots en plastique noir – ceux-là mêmes qui sont utilisés par les professionnels pour élever les arbustes en pépinière. De les regrouper sur le balcon ou sur la terrasse et de les cacher en disposant à leur pied des plantes à feuillage persistant de petit développement qui pourront être installées dans de jolis pots peu coûteux.

Bien disposées, ces petites plantes – azalées, véroniques arbustives, rhododendrons nains – peuvent si bien cacher les bacs réservés aux grands arbustes qu'ils pourront être de grandes poubelles ! Esthètes, ne froncez pas les sourcils : de couleur verte, ces poubelles se fondent très bien dans la végétation ; leur fond ouvert de trous à la perceuse en une dizaine d'endroits assurera un drainage efficace et leur couvercle, retourné, fait une soucoupe qui évite à l'eau d'arroser le voisin et aux engrais de tacher le sol.

Ces poubelles fort peu coûteuses se trouvent beaucoup plus aisément que les grands pots de plastique noir des professionnels, elles sont solides, ont deux poignées qui permettent de les déplacer. Les plus grandes font cent litres, ce qui permet à de nombreux arbustes de croître sans problème pendant bien des années.

### GARE AU POIDS

Sur les rebords de fenêtre, il faut en passer par la jardinière classique. Attention au tour de reins : une jardinière ne doit jamais faire plus de 50 centimètres de longueur à cause du poids qu'elle accuse quand elle est pleine de terre humide et de plantes. Mieux vaut deux jardinières de 50 centimètres qu'une seule de 1 mètre.

Dans l'idéal, elle devra avoir une section d'au moins 20 centimètres de largeur par 25 à 30 centimètres de hauteur.

Eliminez ces petites balconnières souvent vendues par lots qui font 10 centimètres de hauteur et 15 de large : elles ne valent pas un clou et sont si petites qu'il faut les arroser deux fois par jour l'été.

Méfiez-vous également des bacs à réserve d'eau : l'hiver, ils cassent sous l'effet du gel et le rapport terre/eau est parfois trop en faveur de l'eau... en sorte que les plantes à défaut d'avoir soif ont faim.

Les difficultés du jardinage hors sol, les nombreux échecs relatés par nos correspondants tiennent avant tout à l'arrosage et à la qualité de la terre dans laquelle croissent leurs plantes. Le premier des deux problèmes est facile à régler : il ne faut pas laisser les plantes sans soins en plein été plus de deux jours. Ce qui interdit les week-ends prolongés et pose de réels problèmes pour la période des vacances.

Le second est, hélas ! plus difficile à résoudre quand le jardinier vit en ville, sauf s'il a décidé de ne faire pousser que des plantes de terre de bruyère. Dans un prochain *article nous essaierons* de proposer des solutions.

***Alain Lompech***

## *Plantes sous perfusion*

**Inutile d'espérer avoir une terrasse ou un balcon luxuriant si l'on décide de partir en vacances l'été sans confier les clefs de son appartement à une personne de confiance qui acceptera de consacrer du temps à l'arrosage des plantes. Une solution consiste à installer un système de goutte à goutte. Facile à installer, l'arrosage automatique pour balcon et terrasse nécessite une prise d'eau extérieure. Il suffit de visser une centrale à piles à ce robinet, de la régler – nombre d'arrosages quotidiens, durée de chaque arrosage – puis d'installer un long tuyau noir d'environ un centimètre de diamètre qui va de pot en pot, de bac en bac, distribuer l'eau à l'aide de minuscules goutteurs réglables que l'on pique directement dans le tuyau là où il faut.**

**Autrefois coûteux et très compliqués de réglage, les systèmes d'arrosage automatique sont devenus abordables. Comptez environ 1 000F pour la centrale, le métrage de tuyaux et les goutteurs pour arroser une belle terrasse. Soit un prix inférieur à celui d'un bac en teck...**

## MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98013

◆ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| I | | | | | | | | | | | |
| II | | | | | | | | ■ | | | |
| III | | | ■ | | | | | | | ■ | |
| IV | | | | | ■ | | | | | | |
| V | | | | | | | | | ■ | | |
| VI | | ■ | | | | | ■ | | | | |
| VII | | | | | | ■ | | | | ■ | |
| VIII | | | | ■ | | | | | | | |
| IX | | | | ■ | | | | | ■ | | |
| X | | | ■ | | | | | | | | |
| XI | | | | | | | ■ | | | | |

**HORIZONTALEMENT**

I. Le Vatican à l'étranger. – II. Pour bien saisir, il faut la tendre. Gardien des *sons et des images*. – III. *Négation*. Pas du genre à passer une alliance. – IV. Circule en Amérique latine. Difficile pour elles de prendre de la hauteur. – V. Engouement. Bout de jonc. – VI. Plutôt élevé. Moyen de transport. – VII. Dispo*sitions du bâtiment. Personnel.* – VIII. Au cœur de la miche. Commence par un tube. – IX. Tranche historique. Fit un pont sur la rivière Kwaï. L'astate. – X. Réflexion enfantine. Vont aux fonds. – XI. Mit son pinceau au service des cours européennes. Reste maître de lui.

**VERTICALEMENT**

1. Défaut dans les versements. – 2. Ouverture en façade. Fis le portrait. – 3. Vient d'arriver. Comme une vertèbre du bas du dos. – 4. Propose des toiles au ados. Un moyen pour faire le tour. – 5. Noire et mystérieuse chez Tintin. Se porte en bas ou sur la tête. – 6. Atterrir sur un satellite. Gaz d'éclairage. – 7. S'alimentât. Le II était Doux, le III Grand et le IV Redoutable. – 8. Coulent en Alsace. – 9. Petit pour valoir quelque chose. Point. Au cœur des océans. – 10. Préposition. Ouvre les cabinets. Position qu'il faut tenir. – 11. Pour lui, mettre un pantalon était révolutionnaire.

***Philippe Dupuis***

**SOLUTION DU N° 98012**

**HORIZONTALEMENT**

*I. Vasectomise. – II. Inabouti. Un. – III.* Va-nu-pieds. – IV. Italie. Do. – V. SO. Le. Indic. – VI. Emoi. Bleuet. – VII. Cintra. Tour. – VIII. Té. Idiots. – IX. Coasse. An. – X. OTAN. Sésame. – XI. Nausées. Mer.

**VERTICALEMENT**

1. Vivisection. – 2. Anatomie. Ta. – 3. Sana. On. Cau. – 4. Ebullitions. – 5. Copie. RDA. – 6. Tuie (étui). Baisse. – 7. Ote. Il. Oses. – 8. Midinettes. – 9. Duos. Am. – 10. Su. Dieu. Ame. – 11. Endoctriner.

*Le Monde* est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alday
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 *bis*, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26
PRINTED IN FRANCE

## BRIDGE

PROBLÈME N° 1771

### LA COUPE FORCÉE

Cette donne a été publiée par Alan Truscott dans le *New York Times*. Elle montre que les cartes fournies par les adversaires permettent quelquefois de reconstituer la distribution des atouts, et de gagner un chelem en adoptant une solution compliquée mais logique.

Nord : ♠ 7 5 3 ♡ 8 4 2 ♢ A D V 9 5 ♣ D 7
Ouest : ♠ V 10 4 ♡ D V 7 5 ♢ R 8 4 2 ♣ V 3
Est : ♠ R 8 6 2 ♡ R 9 6 3 ♢ 10 3 ♣ 9 8 2
Sud : ♠ A D 9 ♡ A 10 ♢ 7 6 ♣ A R 10 6 5 4

Ann. : N. don. E.-O. vuln.

| Ouest | Nord | Est | Sud |
|---|---|---|---|
| – | 2 SA | passe | 3 ♣ |
| passe | 3 SA | passe | 4 ♣ |
| passe | 4 ♠ | passe | 6 ♢... |

Ouest ayant entamé la Dame de Cœur, Sud prit avec l'As et joua le 7 de Carreau pour le Valet du mort, puis il tira la Dame de Trèfle et reprit la main avec l'As de Trèfle (Ouest fournissant le Valet). Il joua ensuite le 6 de Carreau pour la Dame du mort et le 10 d'Est. Comment Sud a-t-il ensuite gagné ce PETIT CHELEM À CARREAU contre toute défense ?

*Réponse*

Il est normal de supposer que *le 10 de Carreau était second* et que Ouest avait le Roi de Carreau quatrième. Le déclarant doit donc renoncer à tirer l'As de Carreau, mais jouer ses Trèfles maîtres jusqu'à ce que Ouest coupe. Mais, auparavant, il devra prendre la main en faisant *l'impasse au Roi de Pique*, puis il tirera le Roi de Trèfle. Si Ouest coupe, le mort surcoupera, puis, après avoir fait tomber le Roi de Carreau, Sud reprendra la main grâce à l'As de Pique pour faire ses *Trèfles maîtres*.

### UN 10 EN OR

Le rédacteur du *New York Times* Alan Truscott avait également publié cette donne il y a quelques années. C'est un très bon exercice de jeu avec le mort. Au début, cachez les mains des adversaires (Est-Ouest) et mettez-vous à la place de Sud.

Nord : ♠ 10 8 ♡ V 7 4 3 ♢ A 10 9 6 2 ♣ 9 4
Ouest : ♠ 6 4 2 ♡ 5 ♢ R V 3 ♣ D V 10 8 3 2
Est : ♠ 9 7 3 ♡ 10 9 8 2 ♢ D 7 5 4 ♣ 7 6
Sud : ♠ A R D V 5 ♡ A R D 6 ♢ 8 ♣ A R 5

Les annonces (Sud donneur et tous vulnérables) ont sans doute été les suivantes :

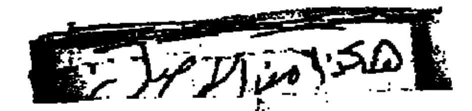
| Sud | Ouest | Nord | Est |
|---|---|---|---|
| 2 ♣ | passe | 2 ♢ | passe |
| 2 ♠ | passe | 3 ♢ | passe |
| 3 ♡ | passe | 4 ♡ | passe |
| 4 SA | passe | 5 ♢ | passe |
| 7 ♡ | passe | passe | passe |

Ouest ayant entamé la Dame de Trèfle pour le 7 d'Est, comment Truscott propose-t-il de jouer pour gagner le GRAND CHELEM À CŒUR contre toute défense ?

*Note sur les enchères*

L'ouverture de « 2 Trèfles » était forcing de manche avec réponse « à la longue ». « 2 Carreaux », en Nord, était une réponse négative, l'enchère de « 3 Carreaux » montrait une couleur, « 4 SA » était un Blackwood, et « 5 Carreaux » promettait un As.

***Philippe Brugnon***





**CINÉMA** *Funny Games,* quatrième long-métrage du cinéaste autrichien Michael Haneke, veut en finir avec la déréalisation de la violence à l'écran. Pendant une heure et quarante-trois minutes, deux jeunes bourreaux torturent puis tuent un couple et son enfant. Pris au piège de son voyeurisme, le public en sort également supplicié. ● CE « JEU AVEC LE SPECTATEUR » est le ressort principal de l'œuvre de Michael Haneke, entièrement consacrée à la confrontation entre un mode de vie aseptisé par le confort moderne et l'omniprésence d'une violence latente. ● FILM UNDERGROUND déjà culte, *A Gun for Jennifer* *(page 29)* se distingue également par son extrême violence et parvient, avec des bouts de ficelle, à trouver sa dynamique nihiliste. ● OLIVER STONE aborde, avec *U-Turn* *(page 29)*, le genre du film noir et se renouvelle *(lire également page 14)*.

# Le spectateur torturé pour son désir de violence

## Funny Games. Les douze dernières heures d'une famille séquestrée dans une maison de campagne, suppliciée puis éliminée par deux jeunes bourreaux. La cruauté de ce film ambigu dans sa dénonciation de l'esthétisation de l'horreur s'exerce surtout sur le public

**Film autrichien de Michael Haneke. Avec Susanne Lothar, Georg Ulrich Mühe, Paul Arno Frisch, Peter Frank Giering. (1 h 43.)**

Au sortir de *Funny Games,* le nouveau film de Michael Haneke, la première impression est strictement physique : une heure et quarante-trois minutes de gifles mentales reçues en pleine figure, même si, comme au théâtre, la main est en plastique, les stries de sang sur la télévision sont du liquide rougeâtre, et les joues tuméfiées des comédiens l'œuvre d'un maquilleur diplômé. Ou encore l'impression d'avoir été ligoté, comme le couple et l'enfant du film, plus longtemps qu'il n'est supportable. Les jeux de *Funny Games* ne consistent pas seulement à briser une jambe avec un club de golf, donner des coups de poing, tirer avec un fusil de chasse. Il s'agit de jouer à cache-cache avec le spectateur, de dénoncer son voyeurisme tant décrié qui n'est qu'un désir, de plus en plus pressant, pour cette violence déréalisée dont la télévision est devenue le théâtre.

Il y a pourtant quelque chose de très stimulant dans cette façon qu'a Haneke de fatiguer le spectateur, de porter ses nerfs à vif, de le dégoûter de son propre film, et d'autres films. L'impression d'avoir passé douze heures – le temps nécessaire à deux délinquants aux gants blancs, à l'élégance calquée sur le Malcolm McDowell d'*Orange mécanique*, pour séquestrer une famille dans sa maison de campagne, torturer ses membres, et les éliminer, comme promis, le matin venu – sur un grand-huit, et d'en ressortir fourbu, soulagé, et la tête farcie des leçons assenées par Michael Haneke. On le sait, il n'est pas indispensable de monter sur un grand-huit pour savoir qu'on aura la tête dans le vide et l'estomac tourneboulé. Il en va de même pour *Funny Games*, film familial que les familles n'iront pas voir (il est interdit aux moins de seize ans), film confessionnal qui demande au spectateur de bien regarder s'il peut tolérer la posologie qui lui sera administrée.

**« SNUFF MOVIE » À L'ENVERS**

Le souhait de Michael Haneke est de réaliser le film d'horreur ultime, celui qui se distingue par le réalisme de sa violence et annule la barrière entre la fiction et le spectateur. Celui qui saisirait brutalement les personnages en flagrant délit d'existence, sachant que chacun des coups qui leur sont portés l'est véritablement. *Funny Games* est donc un *snuff movie* à l'envers – les *snuff movies* sont ces films où l'on tue véritablement des gens devant la caméra – sauf que cette fois le spectateur est pris de revers. A l'inverse du *snuff movie*, la cruauté d'Haneke ne s'exerce pas sur ses acteurs, mais sur le spectateur. Comme ce dénouement, qui tourne très vite à la démonstration, où, dans un dernier effort, la jeune femme martyrisée parvient à se saisir d'un fusil et abattre l'un de ses tortionnaires, avant que la scène soit annulée par l'effet magique d'une télécommande actionnée par le second tortionnaire qui appuie sur la touche retour. Les règles traditionnelles de la dramaturgie sont anéanties par Haneke. Toute idée de retournement, de vengeance est écartée au profit de la terreur pure. Le problème du réalisateur autrichien est d'appuyer sa démonstration (la violence ne peut pas être un artifice, sa déréalisation a forcément des conséquences néfastes sur le spectateur) sans utiliser les moyens qu'il dénonce. Haneke s'applique donc à laisser hors-champ toutes les scènes de torture, à ne montrer des coups que leurs effets. L'exemple frappant en serait cette scène où les deux garçons contraignent la femme à se déshabiller devant son mari. Haneke ne cadre que le visage grimaçant de celle-ci, en évitant celui des tortionnaires et de son mari. Or, c'est précisément ce regard lessivé que le spectateur préférerait éviter. Reconnaissons à *Funny Games* le courage de déplaire à son spectateur, et celui de retirer de son regard tout ce qui pourrait le séduire.



*Paul Arno Frisch, l'un des deux tortionnaires de « Funny Games », de Michael Haneke.*

C'était déjà le propos de *Dernière maison sur la gauche*, de Wes Craven *(Les Griffes de la nuit, Scream)* sur un sujet très analogue, ou de *Henry, portrait of a serial killer* de John McNaughton, dont la propension à donner un tour de plus en plus violent aux exactions de son criminel visait précisément à remettre en cause le désir du spectateur de se distraire en regardant une mort violente.

Dans sa critique du spectateur, et de la violence au cinéma, Michael Haneke oublie pourtant de se critiquer lui-même. Dénoncer la violence en lui consacrant un film revient fatalement à se brûler les ailes. Dans *Funny Games*, des scènes comme celle de la chasse au gamin par un des tueurs dans un bayou autrichien qui ressemble à la jungle des *Chasses du comte Zaroff*, ou ce très long moment où le couple, brutalement libéré de ses tortionnaires, espère leur échapper en utilisant son portable, sont bien des zones de suspense ménagées par Haneke pour lui donner du rythme, et structurer son histoire. Trop sûr de lui, Haneke pèche par manque de modestie. Pourquoi conclure son film par un discours pesant d'un des tortionnaires sur la contamination de la réalité par la fiction, comme si cette confusion n'était pas évidente dès la première image du film ? Fallait-il vraiment que les deux bourreaux soient transformés en concepts vivants – l'un, beau et brun, théorise sur la violence ; l'autre est gros – illustrant les deux faces du nazisme, séduisante et martiale, d'un côté, complexée et alimentée par le ressentiment, de l'autre ?

*Funny Games* est sans doute un exercice passionnant sur les figures de l'intolérable et ses éventuelles fascinations. Mais il aurait fallu qu'Haneke déniche aussi la violence là où on ne l'attend pas, dans un plan, par un angle de caméra, là où l'on se rend compte qu'elle glisse parfois comme une savonnette entre les mains de celui qui la manipule. Qu'au lieu de se satisfaire de sa démonstration, il ait eu le courage de faire davantage violence à son cinéma.

***Samuel Blumenfeld***

# Michael Haneke, cinéaste de l'artifice revendiqué

**PORTRAIT**

**Le réalisateur autrichien confronte mode de vie aseptisé et barbarie latente**

MICHAEL HANEKE a cinquante-cinq ans. Il est cinéaste. Il a bien failli ne pas l'être. Pourtant, avec la philosophie et la psychologie, c'est bien le cinéma qu'il avait étudié à Vienne dans les années 60. Diplômé en 1967, il écrit un scénario, pour la réalisation duquel il reçoit, en Allemagne, une aide publique de 200 000 marks. Il ne parviendra jamais à compléter le financement et commence à travailler, pour le théâtre et la télévision. *« Je ne m'occupais plus de cinéma »*, se souvient-il. Jusqu'à un tournage télé en Géorgie, où il se retrouve par hasard en pleine guerre civile, en 1988. La situation lui inspire (ou réveille chez lui) une envie de cinéma, un récit de fiction à propos de quelqu'un qui se retrouve prisonnier de la violence : *« Et je me suis rendu compte que c'était mon projet de 1967. »* Qui deviendra le fil conducteur de *Funny Games*, son quatrième long métrage (après *Le Septième Continent*, 1989, *Benny's Video*, 1992, et *71 fragments d'une chronologie du hasard*, 1994).

Ce récit est davantage qu'une suite de péripéties biographiques. On y lit les lignes de force d'une œuvre pour le grand écran entièrement consacrée au face-à-face entre un mode de vie aseptisé par le confort moderne et l'omniprésence d'une violence qui ne demande qu'à resurgir. Œuvre habitée par l'invasion des images audiovisuelles, travaillée par les questions de la représentation et des dangers de la mise en spectacle du monde. Le réalisateur affirme avoir trouvé avec le cinéma *« son propre langage »*, tandis que pour la télévision il ne tourne plus que des adaptations littéraires – lesquelles ne manquent d'ailleurs pas de personnalité, comme en témoignait sa récente transposition du *Château*, de Kafka.

Haneke, et cela tient sans doute à sa longue pratique du théâtre, n'est pas un cinéaste du réel et de la capture de l'instant. Ses films sont entièrement écrits à l'avance. *« La réalisation consiste à exécuter ce qui a été prévu »*, affirme-t-il. L'artifice, il le revendique, ayant été jusqu'à faire construire la grande maison de campagne où se passe l'essentiel de *Funny Games*. Il affirme qu'aucune des demeures bourgeoises autour des lacs autrichiens ne correspondait à son projet. Si, pourtant, les films de Haneke ne donnent pas le sentiment d'une simple illustration, c'est sans doute grâce à son travail magistral avec les comédiens, qui viennent donner bon poids de chair et d'affect à ce qui pourrait tourner à l'exercice théorique.

**« JEU AVEC LE SPECTATEUR »**

Dans un pays, l'Autriche, où la faiblesse du volume de production fait qu'il n'existe pas de communauté cinématographique stable, Haneke a constitué autour de lui un groupe d'acteurs, de techniciens et de producteurs *« disponibles et confiants »*, qui lui évitent les explications à ses yeux superflues : *« Mes films ne sont pas psychologiques, je refuse de donner des motivations aux actions ou aux choix artistiques. Si un rôle est bien écrit, un bon acteur doit pouvoir jouer le personnage. Mais si on fait des commentaires, trop souvent l'acteur aura tendance à jouer le commentaire au lieu de jouer le personnage »*. Cet environnement de fidèles permet aussi au réalisateur de mieux supporter le tournage : *« J'ai horreur de ce moment, pour moi les deux moments heureux sont l'écriture et le montage. »* Là où se conçoivent, puis où sont assemblées les pièces de ce qui est à ses yeux l'essentiel, et qu'il nomme *« le jeu avec le spectateur »*.

Dans le cas de *Funny Games*, la mise en place de ce « jeu » selon les règles choisies par le cinéaste débute par la destruction des habitudes du film noir, genre dans lequel le film paraît d'abord se situer : *« Il suffit d'un regard caméra appuyé, puis de cette transgression d'une loi non écrite du genre : quoi qu'il arrive, on ne touche pas aux animaux. Ici la première victime est le chien de la famille. »* Cette rupture permet à Haneke de mettre en place son dispositif volontairement dérangeant, qui remet en cause la manière même dont le spectateur regarde l'écran.

*« Le film n'est pas seulement contre la manière dont la violence est montrée, de façon complètement déréalisée, mais contre cette déréalisation elle-même, qui touche tous les aspects de la société. Ma cible est la déréalisation des rapports réels, et de ce fait la déréalisation des sentiments. Les médias modernes ont modifié l'antique spectacle de la mort, ils lui ont volé l'aura de l'unique, du caractère singulier qu'y conservait cet événement. »* Il récuse néanmoins la suggestion d'avoir réalisé un pamphlet : *« Je ne dénonce pas, je constate. L'art permet seulement de regarder avec précision comment ça se passe. »*

***J.-M. F***

# A l'arrière de la Grande Guerre

## Loin du front. Deux réalisateurs et un film incontestablement audacieux et original

**Film français de Vladimir Léon et Harold Manning. Avec Odile Roig, Estelle Aubriot, Anne Azoulay, Patrick Le Mauff, Nathalie Joyeux, Gaëlle Le Courtois, Laurent Guillamot, Vladimir Léon. (1 h 03).**

Environ un quart d'heure après le début de la projection, on comprend que *Loin du front* est une œuvre conceptuelle, comme on dit dans les arts plastiques. A ce moment, l'histoire à laquelle on avait commencé d'assister s'interrompt pour laisser place à une autre, mais il ne s'agit pas au sens propre d'un film à sketches, la dramaturgie de chaque épisode n'ayant rien à voir avec ce genre. La forme courte et pourtant fondée sur la suspension du temps, l'interaction discrète entre les trois épisodes que n'organise aucun principe formel ni scénaristique, l'intrigante manière dont se suivent sans s'enchaîner les deux premières parties, situées « à l'arrière » durant la première guerre mondiale, et la troisième, qui se déroule de nos jours, une veille de 14 juillet, donnent au film une incontestable originalité.

Fondée sur une fausse symétrie féconde, cette originalité prend sa source dans l'organisation d'un projet né de la rencontre entre deux jeunes cinéastes, son élaboration à partir des envies de chacun, une répartition des tâches – Léon signant la réalisation du premier épisode (et interprétant le troisième), Manning signant celle des deux autres – qui ne change rien au fait que c'est bien leur film à eux deux. Il y a du Bresson dans la manière dont les réalisateurs filment leurs personnages, du Rohmer dans leur façon de les écouter. Ces grandes références parfois ravissent et parfois gênent. *Loin du front*, tentative audacieuse, inhabituelle, ne tient pas constamment son pari, le dispositif exige parfois trop clairement son dû, l'interprétation n'est pas irréprochable. On perçoit (sans y adhérer forcément) que cette instabilité de la composition est l'un de ses partis pris.

Elle permet, aussi, des moments de pure grâce, comme celui où deux jeunes femmes qui ont bu du vin en hommage à la prise de Douaumont par l'armée française se mettent à chanter dans la pénombre, pour ne pas ouvrir la lettre qui annonce la mort du mari de l'une d'elles. Et des moments d'exacte et terrible violence, comme dans la manière qu'a une autre jeune fille de prononcer le mot « boche », quand son jeu de séduction avec un officier désenchanté est interrompu par un prisonnier allemand. De même, et ce plan seul justifierait un film déjà mémorable malgré ses imperfections, il y a une authentique intelligence – sensible, terrifiée – d'un état contemporain du monde dans le brusque geste du jeune légionnaire retirant sa main qu'allait toucher une jeune fille.

***J.-M. F.***

# Joseph Morder, le cinéma comme on respire

**Depuis trente ans, il filme et a signé quelque 530 œuvres. Son nom reste pourtant inconnu. Portrait d'un cinéaste inclassable**

QUI, en dehors d'un cercle restreint d'amis, de mordus du super 8 et de quelques cinéphiles tordus, connaît aujourd'hui Joseph Morder ? Auteur d'une œuvre réalisée et divulguée en marge des circuits traditionnels, absent de la plupart des dictionnaires autorisés, c'est tout juste si son nom figure dans quelques rares ouvrages, au titre de pionnier de l'avènement artistique du cinéma en super 8, et représentant français de la tribu des diaristes cinématographiques fondée à New York par le vénérable Jonas Mekas. Ce n'est sans doute pas faux, mais c'est assurément bien court.

#### UN JOURNAL DE 50 HEURES

Car voilà un individu qui, depuis sa première caméra (une Kodak Instamatic) reçue en 1967 à l'âge de dix-huit ans, filme à peu près comme on respire, à cette différence près que Joseph Morder respire en cinéaste. Respirer en cinéaste, cela veut dire allumer une bombe du genre *A Bout de souffle*, ou, selon un mécanisme à plus bas bruit, minuter une œuvre-vie à la manière de Joseph Morder, auteur au jour d'aujourd'hui d'un journal filmé long d'une cinquantaine d'heures, et de quelque cinq cent trente films, courts, moyens et longs, tournés en 8 mm, 16 mm, super 8 et vidéo.

Trois entités (apparemment) distinctes composent ce monument colossal. Le Journal proprement dit, dont le cinéaste ne consent à montrer qu'un segment, constitué de huit épisodes tournés entre 1978 et 1982. Chacun des films ramasse en une heure trente une période de six mois, caractérisée par un thème dominant : un voyage en Espagne dans *L'Eté madrilène*, la famille des cinéastes dans *Le Chien amoureux*, une liaison sentimentale dans *Le Lapin rose*...

Viennent ensuite les « Archives Morlock », série documentaire inaugurée en 1970 et dévolue à l'enregistrement de tous les défilés du 1er mai ainsi qu'à d'autres manifestations ponctuelles (depuis le Larzac jusqu'à la guerre du Golfe en passant par l'enterrement de Jean-Paul Sartre). Enfin, et compte non tenu d'un certain nombre d'entreprises canularesques, existent une centaine de fictions (dont la Cinémathèque française a donné, mardi 13 janvier, un aperçu), parmi lesquelles seul un long métrage gonflé en 35 mm, *Mémoires d'un juif tropical* (1986), a fait l'objet d'une sortie en salle (et a réalisé moins de 1 000 entrées !).

Seulement à quoi bon s'évertuer à classer, quand l'auteur en personne, sous prétexte d'archivage, ne cesse de déclasser, faisant franchir clandestinement à son œuvre les genres et les frontières ?

Le Journal, une confession intime ? Non, un extraordinaire témoignage d'époque et la plus folle des fictions. Les « Archives Morlock », un document social ? Elles alimenteront plutôt, selon le projet de l'auteur, le Journal tenu par un personnage de fiction. Quant à la fiction mordérienne, elle est à ce point nourrie de la vie et du style du susnommé qu'on les distingue parfois à peine de son Journal.

#### GESTE D'AMOUR

Tout se brouille, et l'on n'en finit plus de chercher qui se cache sous la défroque de ce Victor Hugo de l'égotisme, de ce Cecil B. De Mille du *home movie*. Un mutant peut-être, capable de revendiquer en même temps l'héritage de Yasujiro Ozu et de la comédie musicale hollywoodienne, qui pendant longtemps n'a pas osé se prétendre cinéaste et n'en rêve pas moins de réaliser, en cinémascope, « le mélodrame de l'an 2000 ». Un être déplacé, né et élevé en Amérique du Sud par une mère rescapée des camps, et qui voit, depuis lors, par le plus subjectif des objectifs, l'Equateur sous le ciel de Paris, la Pologne à chaque pas et la lune en plein midi.

Au fil d'une œuvre infiniment ravaudée, chaque film de Morder semble reprendre, comme si la vie non filmée en dénouait les mailles, le récit des origines. Il faut profiter des feux provisoires de l'actualité pour notamment découvrir le dernier en date, *La Reine de Trinidad*, où la voix du cinéaste, à l'ordinaire omniprésente, disparaît pour laisser place à la mise en scène d'un de ses personnages de prédilection : sa mère.

Il y a dans ce film un récit de déportation long d'une trentaine de minutes, filmé au plus près, couturé de noir, et suivi d'un fragment de ciel bleu si hagard que nul ne saurait en sortir indemne. L'impudeur selon Morder, c'est peut-être cela : une idée de cinéma qui ressemble à un geste d'amour.

*Jacques Mandelbaum*

**★ Voyage intime sur la planète Morder : Journal (1978-1982). Du 16 au 18 janvier, Invent'air, 86 *bis, rue Courteline*, 37000 Tours. Tél. : 02-47-20-19-76.**
**Joseph Morder, cinéaste de la mémoire : *Avrum et Cipojra, La Maison de Pologne, La Reine de Trinidad*. Vidéothèque de Paris, 2, Grande Galerie, 75001 Paris. Mº Châtelet-Les Halles. Tél. : 01-44-76-62-00. Le 4 février, 19 heures.**


KARINE PELGRIMS
*Joseph Morder dans « Mémoire d'un juif tropical ».*

## DÉPÊCHES

■ **Pour la quatrième semaine consécutive,** *Titanic* a dominé le box-office nord-américain le week-end dernier, avec 28,7 millions de dollars (172 millions de francs) de recettes. *Titanic* a atteint ainsi un total de 198 millions de dollars (près de 1,2 milliard de francs) de recettes depuis sa sortie le 19 décembre 1997 et devait dépasser les 200 millions de dollars de recettes le 12 janvier. Seuls deux autres films ont franchi cette barre plus rapidement : *Independence Day* en vingt et un jours en 1996 et *Jurassic Park* en vingt-trois jours en 1993. *Titanic* bat également des records à l'étranger. Le film a engrangé plus de 48 millions de dollars en un peu plus de deux semaines en Amérique latine. Dans le même temps, *Titanic* a récolté 20,5 millions de dollars de recettes au Japon, où s'était tenue sa première mondiale, et 4,8 millions de dollars à Hongkong. En outre, les recettes du box-office américain totalisent, selon l'hebdomadaire *Variety*, 6,24 milliards de dollars pour 1997, en augmentation de 9 % par rapport à 1996.

■ **L'Union des producteurs de films (UPF)** affirme, dans un communiqué publié le 12 janvier, que la part de marché du film français pour 1997 s'élève à environ 36 % et non 31 % comme cela a été publié récemment. Elle demande au Centre national de la cinématographie (CNC) d'apporter *« un démenti formel aux chiffres faux qui circulent actuellement »* et qui *« portent préjudice à l'industrie du cinéma français »*. L'UPF met également en cause les chiffres publiés au début du mois par la Fédération nationale des cinémas français, qui faisaient état de 148 millions d'entrées en 1997, soit le meilleur score depuis 1986. – *(AFP)*

## Les meilleures entrées en France

| | FILMS | nombre de semaines d'exploitation | ENTRÉES* | NOMBRE D'ÉCRANS | % d'évolution par rapport à la semaine précédente | TOTAL depuis la sortie |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Titanic | 1 | 1 385 387 | 564 | | 1 385 387 |
| 2 | Demain ne meurt jamais | 4 | 240 783 | 573 | ▽ -56 % | 3 115 629 |
| 3 | Un grand cri d'amour | 1 | 163 957 | 322 | | 163 957 |
| 4 | *Sept ans au Tibet* | 7 | 114 029 | 420 | ▽ -46 % | 2 334 639 |
| 5 | Le Bossu | 6 | 113 880 | 453 | ▽ -58 % | 2 000 789 |
| 6 | Hercule | 7 | 95 540 | 528 | ▽ -73 % | 3 989 715 |
| 7 | Marius et Jeannette | 8 | 95 000 | 288 | ▽ -37 % | 1 497 061 |
| 8 | On connaît la chanson | 9 | 75 721 | 271 | ▽ -42 % | 1 843 193 |
| 9 | The Full Monty | 12 | 73 000 | 238 | ▽ -43 % | 2 477 781 |
| 10 | *Spice Girls le film* | 3 | 63 682 | 250 | ▽ -55 % | 493 915 |

* période du mercredi 7/01 au dimanche 11/01 inclus

La fréquentation hebdomadaire a augmenté de 95 % par rapport à la semaine correspondante de 1997. Ces résultats phénoménaux sont imputables au seul *Titanic*, qui, avec près de 1,4 million d'entrées, écrase les autres sorties. Un résultat impressionnant pour un film qui, en raison de ses 3 h 20, bénéficie d'une ou deux séances de moins que ses concurrents. Un tel score s'explique par la conjonction d'une promotion efficace et d'une presse très favorable. Une moyenne de 2 456 spectateurs par écran – alors que ses plus proches concurrents atteignent péniblement les 500 – laisse entrevoir un avenir radieux pour le film de James Cameron.

L'autre grosse sortie de la semaine, *Un grand cri d'amour*, le nouveau film de Josiane Balasko, n'égalera pas les scores de *Gazon maudit*. Avec 163 957 spectateurs, on peut même déjà parler d'échec pour la première comédie française de l'année.

*Demain ne meurt jamais*, *Le Bossu* et *Hercule*, les trois grands succès des fêtes, font pâle figure devant *Titanic*. Seul *Marius et Jeannette* continue de se maintenir à un niveau très honorable, totalisant près de 1,5 million d'entrées. Signalons enfin l'excellent score de *La Prisonnière espagnole*, le nouveau film de David Mamet, avec 40 425 entrées et, surtout, une remarquable moyenne de 825 spectateurs par écran.

# LES NOUVEAUX FILMS

■ **LE GONE DU CHAÂBA**
Tiré du roman autobiographique d'Azouz Begag – l'histoire d'un fils d'immigrés maghrébins analphabètes installés dans un bidonville de la région lyonnaise au milieu des années 60 et qui deviendra écrivain autant par désir de revanche sur le destin que par amour de la culture française –, ce premier long métrage de Christophe Ruggia n'échappe ni aux qualités ni aux écueils attachés à l'illustration d'un parcours aussi exemplaire. Au chapitre des premières, une pléiade de bons acteurs, un sens efficace des dialogues et des situations, un message enfin qui, par les temps qui courent, met du baume au cœur. Au chapitre des seconds, hélas, un didactisme à la longue fastidieux, une inclination irritante au pittoresque, et pas la moindre confiance dans les capacités propres au cinéma. *J. M.*
*Film français de Christophe Ruggia. Avec Bouzid Negnoug, Mohamed Fellag, Nabil Ghalem. (1 h 36.)*

■ **OMELETTE**
« Omelette » n'est pas seulement le surnom dont Rémi Lange, le réalisateur de ce film, a hérité du temps des cours de récréation. Il est aussi programmatique de ce curieux film qui, entre confession intime et fiction, met en pratique l'adage selon lequel « on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs ». Après avoir déchiré, au début, un scénario auquel il travaillait depuis longtemps, Lange édicte lui-même, en voix off, sa recette-manifeste : refus des modèles narratifs et économiques du cinéma dominant et mise en œuvre, sur un mode alternatif, d'une tranche de vie personnelle bien saignante saisie à l'aide d'une vieille caméra super 8. Pour ce faire, il adopte un dispositif d'une rare cruauté, en allant révéler son homosexualité successivement à chacun de ses parents. A l'abri de sa caméra, il exige ainsi de sa mère, de sa grand-mère, de sa sœur puis de son père qu'ils lui répondent à chaud, provoquant à l'occasion la réaction quand ses interlocuteurs voudraient peut-être la différer en vertu de la surprise ou de la pudeur. La limite de ce film est évidemment inscrite dans ce dispositif qui, contrairement à l'art véritable du journal filmé, n'utilise le dévoilement intime que pour susciter une épreuve et une jouissance dignes des jeux du cirque. A quoi bon refuser les règles du jeu du cinéma si c'est pour adopter celle de la télévision ? *J. M.*
*Film français de Rémi Lange. Avec Antoine Parlebas, Rémi, Thérèse, Françoise et Jacques Lange. (1 h 18.)*



■ **LOLITA**
Après *9 Semaines 1/2* (1986), *Liaison fatale* (1987) ou *Proposition indécente* (1993), la trajectoire d'Adrian Lyne n'aurait, contrairement à une trompeuse apparence, jamais dû croiser celle de *Lolita*, du moins telle qu'on la connaissait jusqu'à présent, sous les auspices vénéneux et métaphysiques où l'avaient placée en littérature Vladimir Nabokov, et au cinéma Stanley Kubrick. Cela ne signifie pas pour autant qu'on crie par principe haro sur le baudet, chacun étant libre de se livrer à l'art délicat de l'adaptation cinématographique comme à celui du *remake*. Mais certains héritages sont très lourds à porter... Au-delà de ça et jugé pour lui-même, ce film (malgré la rumeur de scandale qui le précède et ses difficultés de distribution aux Etats-Unis) ne mérite guère plus de considération que les précédentes fausses audaces du cinéaste, qui fait reluire la question sexuelle avec les mêmes présupposés hygiéniques et promotionnels qu'une publicité pour savon. Qui voudrait connaître l'histoire originale lira donc Nabokov. Quant à ce produit si bien léché qu'il en devient déliquescent – on peut à la rigueur le goûter pour cette raison ainsi que pour les prestations de Jeremy Irons et Dominique Swain –, on le croirait programmé pour s'autodétruire dès la sortie de la salle. *J. M.*
*Film américain d'Adrian Lyne. Avec Jeremy Irons, Dominique Swain, Melanie Griffith. (2 h 17.)*

■ **LA VOIE EST LIBRE**
Bien regarder le générique, à la rubrique « produit par » : là se trouve la seule raison d'être de ce... produit, précisément. La loi oblige les chaînes de télévision à dépenser un peu de sous pour la production de fiction, et M 6, chaîne sans hypocrisie, se fait bricoler du programme audiovisuel sous prétexte de long métrage. Celui-ci se passe dans la région lyonnaise, parce que le conseil régional de Rhône-Alpes donne lui aussi de l'argent si on vient tourner dans ses contrées. C'est tout. Le reste (affaire poujado-stupide de détournement d'une micheline dans laquelle se retrouvent une dizaine de personnes « bien de chez nous » et déprimant fatras de gags de music-hall) malmène des interprètes qui n'ont pas tous mérité ça, et ferait passer les frasques des Branquignols dans les années 50 pour un modèle de finesse et d'originalité. *J.-M. F.*
*Film français de Stéphane Clavier. Avec Philippine Leroy-Beaulieu, François Cluzet, Emma de Caunes, Eric Caravaca, Jean-Paul Muel, Brigitte Chamarande, Annie Gregorio. (1 h 28.)*

■ **DEMAIN ET ENCORE DEMAIN**
Dominique Cabrera a une existence pas simple, et qui ne la rend pas heureuse. Comme, hélas, beaucoup de monde. Et comme, hélas, beaucoup trop de monde, Dominique Cabrera s'imagine qu'en montrant ce qui lui arrive ça va s'arranger et qu'en plus ça fera un film. A la fin de *Demain et encore demain*, il est possible que Dominique Cabrera soit allée mieux, on le lui souhaite de tout cœur. Mais il est certain que ça ne fait pas un film. Et il est tout aussi certain que l'exhibition, complaisamment commentée par elle-même, de quelques dissensions familiales ou de ses amours avec un ancien apparatchik socialiste ont glissé d'une ignorance peut-être naïve de ce que peuvent bien être le cinéma, des images, une forme (fût-ce celle du journal filmé : tout le contraire de l'admirable *Rencontre* de Cavalier, ou du *Journal* de Mekas, pourtant si différents), etc., à une arrogance snob – je me fais mon auto-analyse avec mon Caméscope et après je le montre partout, même au Festival de Cannes–, franchement pénible. Moi aussi, ma fille elle a eu B sur son bulletin scolaire, je ne demande pas aux gens de payer pour aller le voir sur un écran, non mais ! *J.-M. F.*
*Film français de Dominique Cabrera. Avec Dominique Cabrera, le fils de Dominique Cabrera, l'ex-mari de Dominique Cabrera, l'amant de Dominique Cabrera. (1 h 19.)*

■ **LOVE IN PARIS**
*Love in Paris* est le titre français (!) de *Another 9 weeks 1/2*, soit la « suite » de *9 Semaines 1/2*, succès commercial et parangon de l'érotisme pervers comme pouvait l'imaginer Hollywood dans les années 80. C'est dire s'il était inoffensif. Un riche Américain débarque à Paris à la recherche d'une femme qu'il a follement aimée. Il rencontre une amie de celle-ci bien décidée à reprendre avec lui les jeux sadomasochistes dont lui parlait sa copine. *Love in Paris* reprend ainsi, dix ans plus tard, le principe du film d'Adrian Lyne, une progression vaguement initiatique, prétexte à la description d'un monde chic et décadent (ici le milieu de la mode), à un érotisme plus théorique que réel et à une visite touristique de Paris. Le metteur en scène retrouve en la renouvelant à peine toute une rhétorique désuète destinée à cacher les nudités (obscurité, fumée, montage morcelé, pièces de vêtement opportun). Mickey Rourke, le visage incroyablement marqué par ses récentes années de boxe et, sans doute, d'excès divers, paraît s'ennuyer, sans doute pour ne pas voir le ridicule des situations dans lesquelles le scénariste plonge son personnage. *J.-F. R.*
*Film franco-britannique d'Anne Goursaud. Avec Mickey Rourke, Angie Everheart, Agathe de La Fontaine et Steven Berkoff (1 h 40.)*

■ **L'ASSOCIÉ DU DIABLE**
Kevin Lomax (Keanu Reeves), un jeune avocat d'une petite ville de Floride, est engagé par un puissant cabinet d'avocats. Intrigué par les malversations douteuses de son patron, il finit par réaliser que ce dernier est le diable en personne. Le nouveau long métrage de Taylor Hackford est un patchwork de tous les films réalisés sur le diable. On y retrouve donc des passages d'*Angel Heart*, de *La Malédiction*, de *L'Exorciste*, appuyés par un symbolisme grossier (le diable interprété par Al Pacino s'appelle John Milton, l'auteur de *Paradis perdu*). Il y avait une piste intéressante dans *L'Associé du diable*, qui aurait été celle d'un jeune cadre prêt à tout pour amasser de l'argent. Malheureusement, Keanu Reeves n'a pas plus de trois expressions à son visage, ce qui est un problème. Pacino frôle le grotesque, laissé en roue libre par un réalisateur qui le laisse cabotiner, et déclamer un discours de supermarché sur le bien et le mal, Dieu et le diable, qui fait parfois se demander si ce film n'est pas une comédie. *S. Bd*
*Film américain de Taylor Hackford. Avec Keanu Reeves, Al Pacino, Charlize Theron, Jeffrey Jones. (2 h 20.)*

■ **WELCOME TO SARAJEVO**
Auteur déjà de trois œuvres apparemment très différentes, Michael Winterbottom signe avec *Welcome to Sarajevo* un film sur le conflit bosniaque et le siège de Sarajevo. Rien de plus ardu, on le sait, de construire, presque « à chaud », une fiction autour d'une actualité immédiate, de trouver à concilier justesse de vue et stylisation romanesque. Winterbottom tombe malheureusement dans tous les pièges tendus aux amateurs de « grands sujets ». Un journaliste de télévision britannique envoyé à Sarajevo est confronté aux horreurs de la guerre et s'implique dans le conflit. De plus en plus concerné par le sort des orphelins de guerre, il fait sortir du pays une petite fille dans le but de l'adopter. *Welcome to Sarajevo* retrouve les accents d'un antique cinéma de la « prise de conscience » idéologique : un personnage se heurte à une réalité qui le changera. Tous les moyens sont utilisés pour toucher à bon compte le spectateur, jusqu'à une certaine esthétisation de la violence réelle. L'*Adagio* d'Albinoni, qui couvre les images montrant les cadavres de la place du marché, dénote au mieux une candeur irresponsable, au pire un cynisme déplaisant. *J.-F. R.*
*Film britannique de Michael Winterbottom avec Stephen Dillane, Woody Harrelson, Marisa Tomei, Emily Lloyd. (1 h 40.)*

■ **FUNNY GAMES**
*Lire page 27.*

■ **LOIN DU FRONT**
*Lire page 27.*

■ **U-TURN, ICI COMMENCE L'ENFER**
*Lire page 29.*

■ **A GUN FOR JENNIFER**
*Lire page 29.*

■ **L'AMOUR DE MA VIE**
*La critique de ce film paraîtra dans une édition ultérieure.*

# L'enfer, quelque part en Arizona

## U-Turn. Oliver Stone signe un film noir, où bêtise et cupidité règnent sans partage

**Film américain d'Oliver Stone. Avec Sean Penn, Nick Nolte, Jennifer Lopez, Powers Boothe, Jon Voight, Claire Danes. (2 h 05.)**

Depuis son premier film, Oliver Stone regarde l'Amérique et ses événements (l'assassinat de Kennedy, la guerre du Vietnam, le scandale Nixon, le meurtre d'un animateur de radio, Reagan et le règne des wonder boys de la finance) comme une succession de catastrophes, dont il s'est contenté de filmer, impuissant, le déroulement.

Avec *U-Turn, ici commence l'enfer*, il tourne son premier film noir. Un genre qui tendait les bras à ce metteur en scène qui a toujours affectionné les personnages foutus, qui commencent en bas et terminent au fond.

Bobby Cooper (Sean Penn, toujours formidable), dont l'acharnement à maintenir coûte que coûte un semblant d'élégance et d'intelligence cache péniblement sa bêtise, ne fait que passer sur une route de l'Arizona, à bord d'une superbe décapotable rouge dans laquelle il transporte plusieurs milliers de dollars en liquide. Une panne de moteur l'oblige à s'arrêter à Superior, un petit village paumé dont il n'arrivera plus à sortir.

**PERSONNAGES DÉGÉNÉRÉS**

Il rencontrera là-bas une série de personnages dégénérés, qui vont le mener à sa perte : un garagiste débile qui transforme sa voiture en pièces détachées, une superbe brune nymphomane (Jennifer Lopez) qui lui demande de tuer son mari, le même mari (Nick Nolte) qui lui propose de tuer sa femme infidèle, deux truands qui lui volent son sac rempli de dollars, une nymphette locale se sentant obligée d'user de ses charmes dès qu'un étranger débarque, son petit ami complexé, prêt à se battre dès qu'on approche sa copine, un vétéran du Vietnam aveugle, un shérif corrompu...

*U-Turn* est l'un des films les plus réussis d'Oliver Stone, qui fait abstraction du discours new age et du kaléidoscope qui ampoulait *Tueurs nés*, pour se contenter de narrer une histoire dont on devine par avance le déroulement.

*U-Turn*, c'est *Les Rapaces*, d'Erich von Stroheim, concentré dans une petite ville de l'Arizona, ou, mieux, *Wall Street* transposé dans un trou perdu que Stone s'acharne à filmer de façon déréalisante, en forçant sur les tons et les couleurs pour bâtir une parabole située quelque part en enfer.

La bêtise et la cupidité qu'Oliver Stone envisageait toujours à grande échelle, par l'intermédiaire d'une fresque historique racontant l'histoire d'un pays qui perdait son innocence, est ramenée ici à l'échelle d'un bled perdu. Stone y gagne en pertinence, en efficacité et en qualité, et manifeste un renouvellement dans son cinéma que l'on ne peut que saluer.

*S. Bd*

# Des femmes contre des hommes

## A Gun for Jennifer. Une curiosité, à mi-chemin entre l'underground et le film de terreur

**Film américain de Todd Morris avec Deborah Twiss, Benja Kay, Rene Alberta, Veronica Cruz. (1 h 30)**

Entre sa découverte par quelques initiés dans divers festivals et sa distribution commerciale, *A Gun for Jennifer* a acquis une réputation quasi légendaire. Le film de Todd Morris arrive en effet précédé de ce que l'on appelle un bouche-à-oreille favorable dans le cercle des amateurs de curiosités cinématographiques. Si curiosité il y a, elle consiste surtout dans l'anachronisme que constitue aujourd'hui une production incroyablement fauchée et d'une virulence politique qui en font un objet « déplacé », évoquant le cinéma indépendant new-yorkais des années 70, à mi-chemin entre l'underground et le petit film de terreur. On pense aux premiers titres d'Abel Ferrara (*Driller Killer*, *L'Ange de la vengeance*) ou aux bandes signées William Lustig ou Tobe Hooper, cinéastes qui profitaient d'une liberté acquise loin d'Hollywood. La brutalité de certaines séquences, de surcroît, rappelle à quel point le cinéma américain contemporain se limite, la plupart du temps, à délivrer une image aseptisée et convenue de la violence.

D'emblée, le ton est donné. Un homme se fait agresser chez lui par un groupe de femmes en cagoule qui l'émasculent. Une passante timorée se fait attaquer par deux loubards. Ils l'entraînent dans une ruelle et tentent de la violer jusqu'à ce que le commando féminin surgisse d'un minibus et exécute les deux hommes.

**Le son, la photographie et l'interprétation transforment un squelette de récit en pure énergie nihiliste**

Le récit s'attache alors à l'initiation de cette rescapée, prise en charge par les justicières qui tentent de l'intégrer au groupe et de l'entraîner aux actions militaires contre les violeurs et autres tabasseurs de femmes. Parallèlement, une enquête de police est menée pour coincer les tueuses. Celles-ci, en guise de « couverture », dirigent une boîte de strip-tease, sorte d'« auberge rouge » où les messieurs trop entreprenants sont éliminés après les heures d'ouverture.

On constate qu'à l'image de la morale du film la motivation des meurtrières est ambiguë. Les numéros d'effeuillage et de « danses exotiques » n'ont-ils pas pour fonction d'exciter la libido des mâles, libido dont elles semblent trop heureuses de sanctionner les débordements incontrôlés ? *A Gun for Jennifer* se conclura par un carnage insensé, au cours d'une messe noire gore, apothéose sanglante qui oppose les féministes flingueuses et des mafiosi amateurs d'orgies macabres.

Le film trouve sa dynamique propre dans la pauvreté même de ses moyens. Le son direct, la photographie qui n'exclut pas de grossières ombres portées, l'interprétation transforment un squelette de récit en pure énergie nihiliste. La rugosité de style produite par les moyens rudimentaires de la réalisation conjugue d'une façon indiscutablement étrange la familiarité anodine et quotidienne d'un univers urbain oppressant et un déchaînement fantasmatique. Ce balancement devient la vision très noire d'une humanité où les pulsions humaines, entre la haine et la concupiscence, sont désespérément mauvaises.

*Jean-François Rauger*

# A Filetta chante « Médée », un chœur beau comme l'antique

## Le groupe polyphonique corse signe une création contemporaine et respectueuse de la tradition

**MÉDÉE, de Sénèque. Traduction de Florence Dupont. Composition musicale originale d'A Filetta. Mise en scène : Jean-Yves Lazennec. Avec May Bouhada, Ulla Baugué, Bernard Ferreira, l'ensemble A Filetta, Jesus Higaldo et Emanuella Ciavarella. THÉÂTRE LA PISCINE, 254, avenue de la Division-Leclerc, 92290 Châtenay-Malabry. Tél. : 01-46-83-83-87. Jusqu'au 17 janvier, à 20 h 45 ; le 18, à 17 heures. THÉÂTRE MAXIME GORKI, 76140 Le Petit-Quevilly. Tél. : 02-35-72-67-55. Les 20 et 21, à 20 h 30.**

C'est par son chant que Médée vainc le dragon qui garde la Toison d'or. Rien d'étonnant que ce soient les Corses qui aient eu la primeur de cette *Médée*, partie faire escale à Besançon et Mâcon avant de gagner aujourd'hui l'Ile-de-France. Créé au théâtre de Bastia le 12 novembre 1997, ce spectacle coproduit par la compagnie Théâtre Mains d'Œuvres, l'association U Svegliu Calvese et les Gémeaux/Scène nationale de Sceaux fut un événement en raison de la création musicale du groupe polyphonique A Filetta. Comme une révérence maîtrisée aux usages antiques, le metteur en scène, Jean-Yves Lazennec, plus familier jusqu'ici des textes contemporains, tenait à redonner au chant et à la danse la place qui leur est dévolue chez les Anciens. Ici, ni hommage glacé des reconstitutions improbables, ni facile irrespect venant souligner la modernité du regard. Mais plutôt vision au service d'un propos aux dimensions éthiques et esthétiques essentielles.

Principal artisan de l'acuité de ce regard, A Filetta, dont le parcours déjà long – l'ensemble est né en Balagne en 1978 – a connu cette année une reconnaissance spectaculaire : âme des représentations de la Passion dans la ville de Calvi à chaque rendez-vous pascal, le groupe emmené par Jean-Claude Acquaviva en a donné, pour son neuvième album, *Passione* (Olivi Music OVI 45208-2), de larges extraits, signant l'un des plus beaux disques de chant récemment parus. Le travail d'écriture réalisé pour *Médée* va encore plus loin. Tandis qu'il choisissait de traduire directement le verbe latin en corse, sans passer par le prisme du français – superflu puisque d'une filiation linguistique plus lointaine –, le musicien balanin est parvenu à attester de la tradition du chant qu'il illustre depuis toujours, tout en bouleversant la donne, ce qui lui permet d'explorer d'autres harmonies, d'inventer d'autres jeux sur les trois voix de la polyphonie ancestrale, ménageant l'héritage tout en inscrivant les quatre chœurs composés pour la tragédie dans l'authentique création contemporaine. A Filetta a ainsi franchi un cap : de chanteurs, les artistes se sont faits acteurs.

**ENGAGEMENT VISCÉRAL**

Aux côtés de May Bouhada, Médée à la monstruosité ingénue, fascinante dans un rôle écrasant, en osmose avec le couple de danseurs à la mission si jumelle, Jean-Claude Acquaviva, José Filippi, Paul Giansily, Jean Sicurani et Maxime Vuillamier jouent le rôle collectif du chœur antique – sans leader, puisque le théâtre latin ignore le coryphée grec. Pivot entre deux logiques qui s'affrontent et s'excluent, élément central dont la pérennité dévoile le bruit de la tragédie.

Une gageure, redoutaient ceux qui savent la délicate communion des voix ; si elles auguraient bien de l'expressivité des chanteurs, les récentes représentations parisiennes du groupe (du 10 au 12 octobre 1997) rappelaient aussi l'importance capitale du placement en demi-cercle, première amorce de la fusion dont sourd le chant.

La véritable révélation tient donc moins à l'écriture des chœurs qu'à leur interprétation. Déplacements et regards qui singularisent chaque acteur-chanteur servent la scène sans que jamais la ferveur de l'expression musicale, qui donne aux allusions mythologiques, un rien codées, du texte une force ardente, se perde. Brûlant d'une énergie farouche, le chœur d'A Filetta semble ressentir la gravité poignante du drame plus encore qu'il ne la comprend. Cet engagement viscéral, qui doit beaucoup à l'écriture d'Acquaviva, fait déjà rêver à ces autres projets – telle la musique que Bruno Coulais a composée pour le *Dom Juan* de Jacques Weber et que chante le groupe corse – qui marient pareillement le fonds inépuisable de la Méditerranée et l'engagement contemporain.

*Philippe-Jean Catinchi*





## SORTIR

(+) Prenez une place, venez à deux.

### PARIS

**Rétrospective Robert Guédiguian**
Robert Guédiguian est célèbre. En 1997, il a cassé la baraque avec son Marius et sa Jeannette. Quelques années auparavant, du côté de l'Estaque, faubourg du vieux port de Marseille, il tournait déjà des films. Mais on ne le (re)connaissait pas. Pour ceux qui auraient raté les premiers pas du « gardien du rêve », l'Espace Saint-Michel joue le réparateur d'oubli et présente les cinq premiers films de l'auteur : *Dernier été*, *Rouge midi*, *Ki lo sa ?*, *Dieu vomit les tièdes* et *L'argent fait le bonheur*.
*Espace Saint-Michel, 7, place Saint-Michel, Paris 5e. Mo Saint-Michel. A partir du 14 janvier. Tél. : 01-44-07-20-49.*

**Dialogue en ré majeur**
Dans un décor d'Antoni Taulé, Ariel Garcia Valdès met en scène un roman de l'auteur espagnol Javier Tomeo. Un dialogue comique, absurde et féroce, entre deux hommes dans la salle d'attente d'une petite gare. Confrontation de deux mondes opposés, de deux solitudes qui se trouvent : un voyageur « A », ancien violoniste – mais l'a-t-il vraiment été ? – et un voyageur « B », modeste tromboniste d'une fanfare municipale de province. Michel Aumont et Roland Blanche sont les interprètes de ce texte écrit en 1981 et traduit en français par Daniel Loayza et Borja Sitja.
*Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Mo Odéon. Du mardi au samedi, à 20 heures ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-44-41-36-36. Du 13 janvier au 28 février. De 30 F à 170 F.*

**Sophie Agnel, Noël Ackchoté, Christian Rollet**
L'approche percussive et libre du clavier de Sophie Agnel devrait trouver dans les jeux respectifs de Noël Ackchoté (guitare) et Christian Rollet (batterie) des accents et des propositions remarquables. Trio inédit.
*Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. Le 14, à 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.*

**Archie Shepp Quartet (+)**
Du New Morning, le saxophoniste et chanteur Archie Shepp a fait son lieu de concert parisien. Il y est toujours enjoué, débordant de jazz et de blues.
*New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris 10e. Mo Château-d'Eau. Le 14, à 20 h 30. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110F à 130 F.*

### CHALON-SUR-SAÔNE

**Colloque sur Nicéphore Niépce**
La Société des amis du Musée Niépce de Chalon-sur-Saône et le musée lui-même organisent, les 15 et 16 janvier, à l'initiative du conseil régional de Bourgogne, et en partenariat avec la municipalité, le colloque : « Nicéphore Niépce, une nouvelle image ». Des spécialistes français et étrangers se demanderont si *« la première photographie de l'histoire permet de comprendre l'image actuelle »*. La première journée (9 heures-18 h 30) est consacrée à la personnalité et au travail de l'inventeur ; la seconde (9 h 30-17 heures) à « de l'image photographique à l'image numérique » et au « grand panorama ».
*Espace des arts, 5bis, avenue Nicéphore Niépce, 71100 Chalon-sur-Saône. Tél. : 03-85-94-71-04. Entrée gratuite, réservation conseillée.*

### OULLINS

A Oullins, dans le cadre de la Maison de la danse, Daniel Goldin, un ex de chez Pina Bausch, danse *Papirene Kinder* avec cinq danseurs et un marionnettiste.
*Théâtre de la Renaissance, 7, rue Orsel, 69600 Oullins. Les 14 et 15, à 20 h 30. Tél. : 04-72-39-74-91. De 60 F à 100 F.*

### MAUBEUGE

*Elles, nous, eux*, création de Robert Seyfried, un ex de chez Gallotta, qui continue à tracer sa route. Sept danseurs et quatre musiciens sont en scène pour cette sixième création.
*Théâtre du Manège, rue de la Croix, 59602 Maubeuge. Le 14, à 20 h 30. Tél. : 03-27-65-15-00. De 50 F à 70 F.*



## GUIDE

### FILMS NOUVEAUX

A Gun For Jennifer (**) de Todd Morris (Etats-Unis, 1 h 25).
L'Amour de ma vie de Scott Winant (Etats-Unis, 1 h 54).
L'Associé du diable (*) de Taylor Hackford (Etats-Unis, 2 h 20).
Au-delà du désir de Lance Young (Etats-Unis, 1 h 43).
Demain et encore demain de et avec Dominique Cabréra (France, 1 h 19).
Funny Games (**) de Michael Haneke (Autriche, 1 h 43).
Le Gone du Chaâba de Christophe Ruggia (France, 1 h 36).
Loin du front de Vladimir Léon et Harold P. Manning (France, 1 h 03).
Lolita (*) d'Adrian Lyne (Etats-Unis, 2 h 17).
Omelette de Rémi Lange (France, 1 h 18).
U-Turn (*) d'Oliver Stone (Etats-Unis, 2 h 04).
La voie est libre de Stéphane Clavier (France, 1 h 28).
Welcome To Sarajevo Film britannique de Michael Winterbottom (Grande-Bretagne, 1 h 40).
(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

### TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

### ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

**Orchestre de Paris (+)**
Bartok : *Concerto pour piano et orchestre n° 3*. Mahler : *Symphonie n° 5*. Jean-Efflam Bavouzet (piano), Pierre Boulez (direction).
*Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8e. Mo Ternes. Le 14, à 20 heures. Tél. : 01-45-61-65-89. De 90 F à 320 F.*

**Orchestre philharmonique de Vienne**
Schubert : *Rosamonde de Chypre, ouverture*. Maazel : *Musique pour flûte et orchestre*. Ravel : *Rapsodie espagnole*, *Boléro*. Wolfgang Schulz (flûte), Lorin Maazel (direction).
*Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8e. Mo Alma-Marceau. Le 14, à 20 h 30. Tél. : 01-49-52-50-50. De 60 F à 750 F.*

**Pablo Cueco et Patricio Villaroel (+)**
*Dunois, 108, rue du Chevaleret, Paris-13e. Mo Chevaleret. Le 14, à 20 h 30. Tél. : 01-45-84-72-00. 100 F.*

### RÉSERVATIONS

**Natacha Atlas**
*Elysée-Montmartre, 72, boulevard Rochechouart, Paris-18e. Mo Anvers. Le 27 janvier, à 19 h 30. Tél. : 01-44-92-45-45. 132 F.*

### DERNIERS JOURS

**18 janvier :**
**La collection Havemeyer**
*Musée d'Orsay, niveau médian, 1, rue de Bellechasse, Paris-7e. Mo Solferino. Tél. : 01-40-49-48-14. De 10 heures à 18 heures ; nocturne jeudi jusqu'à 21 h 45 ; dimanche de 9 heures à 18 heures. Fermé lundi. 39 F.*

## EN VUE

■ Un prêtre catholique de Cloppenburg, dans le nord de l'Allemagne, allait à toute allure donner l'extrême onction à un mourant. Mardi 13 janvier, cité à comparaître, il a été condamné à *une amende de 200 marks* (environ 650 francs) pour excès de vitesse.

■ **Lord Irvin**, ministre de la justice britannique, vient de réunir un comité gouvernemental pour étudier le délicat dépoussiérage de la chambre des lords et retirer sans une levée de boucliers leur droit de vote aux membres héréditaires. Déjà, pour ne pas brusquer dans un premier temps un cérémonial qui remonte au 13e siècle, les pairs pourraient, avant de siéger, se dispenser de s'incliner devant le trône vide de la reine, et leur président se passer d'être assis sur le haut coussin traditionnel rembourré de laines importées des pays du Commonwealth.

■ Une radio locale ayant diffusé après la mort, samedi 10 janvier à Slupsk, en Pologne, de **Przemyslaw Czaja**, treize ans, matraqué par les forces de l'ordre, l'identité d'un policier mis en cause par des témoins, des adolescents ont furieusement saccagé son appartement et voulu lyncher sa famille. Puis, comme le voïvode local soutenait que l'enfant s'était malencontreusement heurté la tête à un pylone, ils sont descendus dans les rues pour distribuer des tracts réclamant la peine de mort, tandis que des émeutières blondes aux visages d'ange stridulaient : « *Tuez-le, tuez-le* ».

■ Au cours d'un repas, dimanche à Brétigny-sur-Orge, dans l'Essonne, un jeune homme reproche *amèrement à son ami de mener* une existence trop tranquille et sans gloire. Le « pépère », piqué au vif, sort un couteau et bondit sur son adversaire, qui vide la querelle en l'éventrant mortellement avec un sabre de samouraï décoratif qui se trouvait là, à portée de main.

■ *Moyennant finance, les chefs* coutumiers viennent d'ouvrir sans autorisation un marché dans le périmètre de sécurité de l'aéroport international de Kinshasa et un cimetière en bout de piste. Déjà, l'an passé, un avion des lignes intérieures avait manqué son décollage, fauché un marché interdit et tué plusieurs centaines de personnes.

■ La SPA indignée, qui réclamait à un homme 5 000 francs de dommages et intérêts pour « *sévices graves ou actes de cruauté* » envers un chien, a été déboutée de sa demande, lundi 12 janvier, par le tribunal correctionnel de Lyon, au motif qu'« *une volonté avérée de faire souffrir n'était pas rapportée* ». Le prévenu, apparemment un marginal, prenait en plein air, à la vue des ouvriers d'un chantier voisin, des libertés sexuelles, pauvres mais quotidiennes, avec son fidèle Fanfan.

*Christian Colombani*

# L'« affaire Di Bella » divise l'Italie

## Un vieux professeur « redonne » l'espoir aux malades du cancer et met les autorités dans l'embarras. Le ministre de la santé a décidé de faire procéder à une expérimentation du remède prôné par le médecin

**UN MÉDECIN** âgé de quatre-vingt-cinq ans, Luigi Di Bella, auteur d'un nouveau « traitement » contre le cancer, remue l'Italie. Le conseil des ministres de la semaine dernière a consacré près de trois quarts d'heure à ce qu'il faut bien appeler désormais une affaire. Un bon millier de personnes ont manifesté, dimanche 11 janvier, devant les locaux de la RAI. D'autres attendent patiemment face à son domicile de Modène, même si depuis longtemps le vieux professeur ne reçoit plus de patients. Des juges se prononcent en sa faveur. Des régions entières décident d'adopter son traitement. Des pharmaciens vendent sa potion miracle en douce. Les prix grimpent et le gouvernement est dans l'embarras. Charlatan ou génie ? La polémique s'enfle. Pourquoi empêcher les malades du cancer qui le désirent d'utiliser cette méthode curative qui, selon de nombreux témoignages, aurait donné des résultats ?

Les juges délibèrent sur le droit d'utiliser d'autres moyens lorsque la chimiothérapie a échoué et qu'il ne reste que la foi dans un cocktail biologique à base d'hormones, de vitamines et de médicaments classiques, bien que celui-ci n'ait jamais reçu de label scientifique, ni l'approbation des autorités sanitaires. « *On ne peut pas refuser l'espérance à celui qui souffre* », entend-on de part et d'autre, tandis que les pro et les anti fourbissent leurs arguments et que les scientifiques de renom se prononcent avec des mots choisis sur les limites d'une telle cure tant que toutes les vérifications nécessaires n'ont pas été effectuées.


la Repubblica
Di Bella, assedio alla Bindi
"Al medico dico: sperimenti con noi"

Après des tergiversations, Rosy Bindi, ministre de la santé, a décidé de faire un pas en avant important, à la fin de la semaine dernière, et de faire procéder à une expérimentation, parce que « *le risque est devenu mineur par rapport à celui que courent des dizaines de milliers de malades qui vivent dans l'incertitude et dans l'angoisse face au mal du siècle* », a-t-elle déclaré à *La Stampa*.

Cela semble désormais être le seul moyen pour trancher ce débat amplifié par tous les médias et dont s'est inévitablement emparée la politique. La majorité s'est rangée du côté de la rigueur médicale, tandis que l'opposition a choisi le camp du professeur Di Bella. La voie moyenne, celle de ceux qui souffrent, a été privilégiée par *L'Osservatore Romano* en fonction « *du droit des malades à l'espoir* ».

Cependant, il faudra du temps et encore bien des polémiques pour arriver – si c'est possible – à des certitudes afin de savoir qui a raison entre la croyance populaire en des pratiques aux relents mystérieux et des scientifiques sourcilleux accusés de protéger leur pré carré. « *Si le professeur Di Bella avait accepté de se confronter en temps voulu, comme il était de son devoir, aujourd'hui nous saurions. Et peut-être aurions-nous un nouveau moyen curatif à la place d'un triste spectacle du cirque de l'espoir* », écrit dans un éditorial le journal *La Repubblica*, qui donne raison à Rosy Bindi de « *résister au nom de la loi et de la prudence* ».

« *J'attends un geste de Di Bella et de son entourage*, insiste-t-elle dans *La Stampa. La documentation qui nous est parvenue est insuffisante. Qu'il nous envoie du matériel sérieux, pas seulement anecdotique, pas seulement des histoires personnelles qui sont toutes intéressantes, douloureuses et inclinent à la compréhension et à la pitié humaine mais n'ont aucune valeur scientifique.* »

Les partisans de Di Bella ne cachent pas leur manque de confiance dans l'expérimentation et affichent des doutes sur l'impartialité des autorités sanitaires. Ils clament que les produits utilisés sont connus et que leur efficacité clinique a été démontrée, notamment en ce qui concerne le principal d'entre eux, la somatostatine, hormone de l'hypothalamus, dont l'une des particularités est de coûter un prix astronomique.

*Michel Bôle-Richard*

## DANS LA PRESSE

**BFM**
*Christine Ockrent*
■ Ce qui frappe à propos de la commémoration du texte d'Emile Zola accusant avec la force et le résultat que l'on sait les manipulateurs de l'affaire Dreyfus, c'est au contraire l'unanimisme qui l'entoure. Bonne nouvelle, me direz-vous : voilà un signe manifeste de réconciliation. Malheureusement, rien n'est moins sûr. Un pays où, aujourd'hui, le procès de Maurice Papon prête à controverse, où la mémoire de Vichy n'est toujours pas purgée, où la définition du crime contre l'humanité n'est pas entièrement sortie du flou juridique, où des écrivains à la Garaudy affirment en plein prétoire qu'ils doutent des chambres à gaz, ce pays-là célébrerait donc, unanime, rassemblé, le triomphe sur l'antisémitisme, de la liberté contre le conformisme et l'ordre établi ? Espérons plutôt que l'ampleur conférée à la commémoration de l'affaire Dreyfus et de son justicier aide à exorciser nos démons.

**FRANCE-INTER**
*Dominique Bromberger*
■ Quelle drôle d'idée il a eu ce dissident chinois au nom imprononçable de se faire inviter à Paris le jour-même où nous célébrions tranquillement le centième anniversaire du « *J'accuse* ». C'était pourtant une belle journée, nous nous sommes tous sentis les héritiers de cette grande voix. Zola est au Panthéon. Il fait donc partie de notre héritage commun : hier nous étions tous des petits Zola. Et il a fallu que Wei Jingsheng vienne nous rappeler quelques vérités désagréables, comme Soljenitsyne l'avait fait en d'autres temps, et gâche notre plaisir. Wei Jingsheng a été reçu à la Maison Blanche. Il ne le sera ni à l'Elysée, ni à Matignon, ni même par le ministre des affaires étrangères. Il n'est pas toujours facile de se proclamer la nation des droits de l'homme et de Zola. Alors claironnons-le un peu moins fort !

**LCI**
*Pierre-Luc Séguillon*
■ Il est difficile aujourd'hui de ne pas se poser la question : janvier 98 sera-t-il pour Lionel Jospin ce que fut novembre 95 pour Alain Juppé : une cassure dont le maire de Bordeaux ne se remit jamais ? Autrement dit, la protestation des chômeurs peut-elle devenir, pour le premier ministre, ce que fut, pour son prédécesseur, la mobilisation des cheminots ? Ce mouvement devient un vecteur de contestation commode pour tous ceux qui, de fait, critiquent la marche vers l'euro et n'ont de cesse de l'enrayer. Lionel Jospin, comme Alain Juppé il y a trois ans, a probablement raison de demeurer inébranlable malgré l'émotion légitime et contre la démagogie facile. Mais lui aussi, un jour, devra payer le prix politique de cette fermeté justifiée.

# www.popexpo.net

## Pour promouvoir une exposition, le Musée de l'homme a ouvert un site sur la population mondiale

*INCRUSTÉ dans une photo montrant* une foule compacte, un compteur aligne des chiffres en mouvement perpétuel. Mardi à 10 heures, 32 minutes, 35 secondes, le score affiché est 5 933 631 961. Une seconde plus tard, il a augmenté de 3 unités. Explication : « *Il y aura bientôt 6 milliards d'hommes sur Terre. Chaque seconde, il naît en moyenne 5 êtres humains, et il en meurt 2. La population mondiale augmente ainsi de 3 personnes par seconde.* » Dans le cadre de son exposition « 6 milliards d'hommes », le Musée de l'homme de Paris a créé un petit site Web promotionnel, également échantillon de ce qu'on peut faire sur Internet dans le domaine scientifique en direction du grand public.




Sur la même page, un autre compteur, cette fois interactif, où le visiteur doit indiquer son âge. S'il est âgé de vingt ans, il peut lire : « *L'année de votre naissance, la population mondiale s'élevait à 4 297 414 000 personnes. Elle s'est accrue depuis de plus de 38 %.* » En jouant avec sa souris, on découvre ainsi que l'humanité a doublé en seulement trente-neuf ans, et qu'il y a soixante-cinq ans, lorsque sont nés ceux qui prennent aujourd'hui leur retraite, les hommes n'étaient que 2,1 milliards. Dans les pages suivantes, les chercheurs du Musée de l'homme affirment très sérieusement que, chaque jour, 200 millions de couples font l'amour, et qu'à cette occasion 100 millions de milliards de spermatozoïdes sont émis, ce qui donne quatre cent mille nouveau-nés toutes les vingt-quatre heures....

Dans un registre plus grave, on *apprend que sur les 140 000 per*sonnes qui meurent chaque jour, 30 000 sont des enfants de moins de cinq ans, et 1 000 des femmes succombant aux suites d'un accouchement. Le site s'intéresse aussi au passé : un diagramme animé retrace l'accroissement de la population depuis 12 000 ans. Viennent ensuite des prévisions des experts des Nations unies : selon eux, la limitation des naissances devrait s'imposer dans tous les pays, et « *nous serons "seulement" 12 milliards dans 120 ans* ».

Enfin, quelques questions essentielles sont posées : les ressources naturelles vont-elles s'épuiser ? La faim risque-t-elle de s'étendre ? Le sida va-t-il anéantir l'humanité ? Les réponses ne sont pas fournies, « *car elles n'existent pas dans l'absolu* », rappelle Gilles Pison, professeur au Muséum national d'histoire naturelle. « *Nous souhaitons surtout faire comprendre au visiteur que son avis compte autant que celui des spécialistes.* »

*Yves Eudes*

## SUR LA TOILE

**COUPE DU MONDE EN CHINOIS**
■ L'Agence France-Presse et la société China Internet Corporation, filiale multimédia de l'agence Chine nouvelle, vont produire en commun un site Internet en chinois consacré à la Coupe du monde de football, qui aura lieu en France en juin. L'AFP fournira l'intégralité de sa couverture de la Coupe (textes, photos et graphiques) et permettra à CIC d'accéder à la banque de données qu'elle a consituée sur cet événement. – (*AFP.*)

**YAHOO ONLINE**
■ La compagnie de télécommunications américaine MCI et la société Yahoo !, qui gère l'un des moteurs de recherche les plus utilisés par les internautes du monde entier, se sont associées pour créer un nouveau service d'accès à Internet, baptisé Yahoo Online. – (*AFP.*)

**ONLINE 98**
■ Tous les renseignements relatifs aux expositions et le programme des 35 conférences organisées dans le cadre du salon Online 98, qui aura lieu du 15 au 17 janvier au CNIT de Paris la Défense, sont disponibles sur le site *www.online98.integra.fr.*



# Mégaflou « in » manif *par Alain Rollat*

**LA TÉLÉVISION PRIVÉE** en est d'accord avec la télévision publique : dans le nouveau *war game* qui les oppose depuis Noël au gouvernement, les chômeurs ont encore, ce mardi, marqué des points. Sur TF 1, c'est Patrick Poivre d'Arvor en personne qui l'a dit d'emblée en ouvrant son journal : « *La colère des chômeurs continue de se faire entendre avec force.* »

Sur France 2, Daniel Bilalian s'est personnellement refusé à prendre position, mais le décompte des points a été clairement résumé par le responsable du reportage sur la manifestation de Paris : « *La mobilisation des chômeurs n'est pas en train de s'essouffler.* »

Idem sur France 3, où le reporter de service a repris à son compte le bilan de cette nouvelle journée de manifestations, en parlant de son « *succès* », après qu'Elise Lucet eut jugé la mobilisation « *variable* ». Un certain flou persiste, en revanche, sur ce qui s'est passé à l'intérieur de la Bourse de commerce de Paris. Selon TF 1, ce sanctuaire du patronat a été « *saccagé* » par « *une trentaine d'excités d'inspiration anarchiste et décidés à en découdre* ». Ce témoignage et ce jugement semblent de bonne foi. La caméra de TF 1 était *en effet aux* premières loges. Elle a même été cassée par l'un de ces « *excités* » qu'elle venait de filmer en gros plan après avoir tenté, en vain, d'engager le dialogue. Une jeune fille brune, le visage mal caché derrière une écharpe, l'en avait prévenu : « *On n'a pas envie de vous parler, c'est tout ! Qu'est-ce que vous foutez là ?* »

Ce bris de caméra explique sans doute que cette équipe de TF 1 n'ait fourni aucune image à preuve de l'accusation qu'elle a ensuite portée contre les forces de l'ordre, en affirmant que « *loin des caméras, les CRS n'ont pas hésité à passer à tabac un manifestant* ». Les scènes filmées par France 2 à l'extérieur de la Bourse de commerce tendent à accréditer cette accusation. On y voit un manifestant (un autre ?) traîné sur le trottoir par deux CRS, dont l'un lui donne un coup de pied avant de lui empoigner la gorge. Comme le film s'arrête sur cette image, nul ne sait, pour l'instant, comment s'est terminé ce combat singulier, ni l'empoignade générale dont le bilan serait de « *plusieurs blessés dans les deux camps* ».

Hélas ! ce ne sont pas les images de France 3 qui renseigneront davantage sur cet épisode. Si l'on y retrouve le visage de l'agresseur de la caméra de TF 1, on n'y voit, devant la Bourse de commerce de Paris, qu'un face-à-face pacifique entre les manifestants et les agents de la sécurité publique. Il y a sûrement, derrière cette console de jeu vidéo, quelqu'un qui fait n'importe quoi avec sa poignée de télécommande, pardon ! son *joystick*...

MERCREDI 14 JANVIER

## FILMS DE LA SOIRÉE

18.25 **La Chair et le Sang** ■ ■
De Paul Verhoeven (Etats-Unis, 1985, v.o., 125 min). Ciné Cinémas
18.50 **Il était une fois** ■
De Léonce Perret (France, 1933, N., 100 min). Ciné Cinéfil
20.30 **Hellzapoppin** ■ ■
De Henry C. Potter (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil
20.30 **Beignets de tomates vertes** ■
De Jon Avnet (Etats-Unis, 1991, 130 min). Ciné Cinémas
21.15 **Parfum de scandale** ■
De John Irvin (Grande-Bretagne, 1994, 100 min). RTBF 1
21.40 **Rambo** ■
De T. Kotcheff (EU, 1983, 95 min). TSR
22.00 **Et la parole fut** ■
D'Irving Cummings (Etats-Unis, 1939, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil
22.40 **Le Fils préféré** ■
De Nicole Garcia (France, 1994, 100 min). Ciné Cinémas
22.40 **Les Pirates du métro** ■
De J. Sargent (EU, 1974, 105 min). RTL 9
22.55 **Buona Sera, Mrs Campbell** ■
De M. Frank (GB, 1968, 110 min). TMC
23.35 **Le Trésor de Cantenac** ■
De Sacha Guitry (France, 1950, N., 100 min). Festival
23.40 **Le Cobaye 2 : Le Cyberspace** ■
De Farhad Mann (Etats-Unis, 1994, v.o., 90 min). Canal +
23.40 **L'Œil du Malin** ■
De Claude Chabrol (France, 1961, N., 80 min). Ciné Cinéfil
0.25 **La Malibran** ■
De Sacha Guitry (France, 1943, N., 95 min). RTL 9
1.00 **Rachel and the Stranger** ■
De Norman Foster (Etats-Unis, 1948, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil
4.15 **Heat** ■ ■
De Michael Mann (Etats-Unis, 1995, ♦, 164 min). Canal +

## GUIDE TÉLÉVISION

### MAGAZINES

18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.
Invités : Pierre Arditi ; Evelyne Boulx ; Bernard Murat ; Mohamed Saïd Fellag. Canal +
19.00 De l'actualité à l'Histoire.
De Dreyfus à Ben Barka. Chômeurs en colère. Histoire
20.00 Faut pas rêver.
Roumanie : Les œufs peints. France : La lavande sauvage. *Cuba : Les deux étoiles.* TV 5
20.00 20 h Paris Première.
Avec Yann Queffelec. Paris Première
20.10 Faits divers.
Mort d'un facteur. RTBF 1
20.50 Les Français sont comme ça... TF 1
20.55 France Europe Express.
L'euro et vous. Invités : Dominique Strauss-Kahn ; Jean-Louis Beffa ; Bernard Connolly ; Smaïn Laacher ; Joachim Dorfs ; Yves-Thibault de Silguy ; Jacques Calvet ; Daniel Courbis ; Sabine Dubois ; Delphine Dufour et Paolo Landi. France 3
21.00 Défis. Albert Frère : du corsaire au baron. TV 5
21.00 *Envoyé spécial, les années 90.*
L'argent sale. La tourmente. Twenty-nine palms. Histoire
22.30 *La Vie à l'endroit.* *Bien dans son corps, bien dans sa tête.* France 2
22.35 Savoir plus santé.
*Attention : Urgences.* TV 5
23.00 Le Magazine de l'Histoire.
Invités : Michel Winock ; Jack Lang ; Anne-Marie Matard et Jean-Marie Goulemot. Histoire
23.05 ▶ Les Mercredis de l'info.
Profession reporter. Embargo. TF 1
23.15 *Un siècle d'écrivains.*
Stefan Zweig. France 3
0.10 Le Canal du savoir.
*Il était une fois les premiers hommes.* Invité : Pascal Picq. Paris Première

### DOCUMENTAIRES

20.00 La Vie très privée des Ceaucescu. [2/2]. Histoire
20.35 L'Age d'or ? Planète
20.45 ▶ L'Orchestre noir. [2/2].
La stratégie de la tension. Arte
20.55 Femmes du Laos.
*Mékong, source de vie et d'espoir.* Téva
21.35 Rossini the Chef. Muzzik
*21.50* ▶ Musica.
Steve Reich : City Life. Arte
21.55 La Conquête de Clichy. Planète
22.35 ▶ Les Gardiens du temps. Canal +
23.15 Le Safari au champagne. [1/2]. TSR
*23.20 Les Ailes de la forêt.* Planète
23.30 Profil.
Réflexions de fin de siècle. *[2/4]. Helmut Schmidt s'entretient avec Shimon Pérès.* Arte

### DANSE

19.15 Vu d'ici. Ballet. France Supervision
21.00 A force de partir, je suis resté chez moi.
Ballet. Muzzik
0.10 Roméo et Juliette. Ballet. Téva

### MUSIQUE

20.05 Mozart.
*Quatuor avec flûte K 298.* Muzzik
*21.50 Jamiroquai et Brand New* Heavies. Paris Première
22.55 Musica. Check It Out. Arte
22.55 Spécial Noël avec José Carreras.
Concert. Muzzik
23.15 *Blues Sessions.*
Jon Otis. France Supervision

### TÉLÉFILMS

20.30 Hélène ou Eugénie ?
*D'Olivier Langlois.* Festival
20.30 Innocent coupable.
D'Andy Wolk. RTL 9
20.35 Bigfoot.
De Danny Huston. Disney Channel
20.50 Meurtres avec signature.
*O D'Urs Egger.* M 6
20.55 La Veuve de l'architecte.
O De Philippe Monnier. France 2
22.05 Hallali. De Patrick Bureau. Festival
22.45 La Mort dans l'âme.
O De Bill Norton. M 6
1.00 L'Affaire Dreyfus. [2/2]. Arte

### SÉRIES

20.05 L'Instit. Touche pas à mon école. TSR
22.15 Brooklyn South.
Episode pilote (v.o.). Série Club
22.20 Une fille à scandales.
Les parents (v.o.). Canal Jimmy
22.45 Spin City.
Malentendus (v.o.). Canal Jimmy
23.40 Father Ted. Bonne chance père Ted (v.o.). Canal Jimmy
*0.10 New York Police Blues.*
Feux rouges (v.o.). Canal Jimmy
0.45 New York District.
*Education.* France 3

## NOTRE CHOIX

● 20.45 Arte
**L'Orchestre noir**
Deuxième volet du remarquable documentaire de Fabrizio Calvi et Frédéric Laurent sur l'attentat de la *Piazza Fontana à Milan en 1969 qui* signa le début de *« la stratégie de la tension »* en Italie. Ce formidable travail d'investigation révèle qui se cache derrière le réseau néofasciste anticommuniste et terroriste. Un réseau manipulé par les services se*crets pour provoquer l'état* d'urgence. Le complot a échoué, mais l'Italie continue d'en payer le prix. – *D. Py*

● 22.35 Canal +
**Les Gardiens du temps**
Le 31 décembre 1999, tout le monde ne fêtera pas le passage à l'an 2000. Seuls les chrétiens, et encore pas tous, se préparent à entrer dans le troisième millénaire. Les musulmans en sont à l'an 1418 alors que les Tibétains ont fêté l'an 2000 il y a 124 ans. Ce passionnant documentaire de Martin Meissonnier ouvre la programmation « Pour en finir avec l'an 2000 » : documentaires, courts métrages et films de science-fiction, avec, vendredi 16, un débat animé par Guillaume Durand. – *S. Ke.*

● 23.05 TF 1
**Embargo**
Deuxième numéro de « Profession reporter », en Irak cette fois. Entre la folie mégalomaniaque de son dictateur et l'embargo imposé par l'ONU, la population de ce pays à la dérive est prise en otage, privée de liberté par Saddam Hussein et sa clique, de nourriture et de médicaments par le concert des nations. Les caméras de Marine Jacquemin et Philippe Baland montrent la façon *dont les médias sont* systématiquement manipulés par les officiels du régime. – *J. B.*

## PROGRAMMES

### TÉLÉVISION

**TF 1**

19.05 Walker, Texas Ranger.
19.50 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, Météo des neiges.
20.50 Les Français sont comme ça...
L'amour à tout prix. Les 10-13 ans savent ce qu'ils veulent. *Le Français se défend de mieux en mieux.*
23.05 ▶ Profession reporter. Embargo.
0.55 Minuit sport.
1.50 TF1 nuit.

**FRANCE 2**

18.45 Qui est qui ?
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 C'est l'heure.
19.45 et 20.50 Tirage du Loto.
19.50 Au nom du sport.
19.55 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Le Monde de la Coupe, L'Image du jour, A cheval.
20.55 La Veuve de l'architecte.
*Téléfilm O de Philippe Monnier.*
22.30 La Vie à l'endroit.
Bien dans son corps, bien dans sa tête.
*0.05 Journal, Météo.*
0.20 Paris-Dakar. Le bivouac.
1.05 C'est l'heure.

**FRANCE 3**

18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.02 et 22.45 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.38 Le Journal du Dakar.
20.50 Consomag.
20.55 France Europe Express.
*L'euro et vous.*
22.55 Soir 3.
23.15 Un siècle d'écrivains. Stefan Zweig.
0.05 Cinéma étoiles.
0.30 Vivre avec...
Sida : suivre les nouveaux traitements.
0.45 New York District.

**CANAL +**

18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
21.00 Oui.
Film d'Alexandre Jardin.
22.25 Flash infos.
22.32 et 23.38 ▶ 15 secondes pour le troisième millénaire.
22.35 ▶ Les Gardiens du temps
23.40 Le Cobaye 2 : Le Cyberspace ■
*Film de Farhad Mann.*
1.10 Basket-ball. Euroligue : Pau-Orthez - Paris-SG.

**ARTE**

19.00 *Au nom de la loi. La novice.*
19.30 7 1/2. Banlieues d'Europe.
20.00 Sauvez les singes-lions !
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 ▶ L'Orchestre noir.
[2/2]. La stratégie de la tension.
21.50 ▶ Musica. Steve Reich : City Life.
22.55 Musica. Check It Out.
23.30 Profil. Réflexions de fin de siècle. [2/4]. Helmut Schmidt s'entretient avec Shimon Pérès.
0.30 La Lucarne. Le Miroir de Diane.
1.00 L'Affaire Dreyfus.
Téléfilm d'Yves Boisset [2/2].

**M 6**

19.00 The Sentinel. O La trêve.
*19.54 Le Six Minutes, Météo.*
20.05 Tout le monde aime Raymond.
20.35 Décrochages info, Elément Terre.
20.50 Meurtres avec signature.
Téléfilm O d'Urs Egger.
22.45 La Mort dans l'âme.
Téléfilm O de Bill Norton.
0.25 Secrets de femme. □
0.55 Sexy Zap. □

### RADIO

**FRANCE-CULTURE**

20.00 Les Chemins de la musique. [3/5].
20.30 Agora. Danielle Sallenave.
*21.00* Philambule. *L'existentialisme.*
22.10 Fiction. *La Casse*, d'E. Weisz.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

**FRANCE-MUSIQUE**

20.00 Concert.
Donné par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Lorin Maazel : œuvres de Schubert, Maazel, Ravel.
22.30 Musique pluriel.
Œuvres de Racot, Nyman.
23.07 Les Greniers de la mémoire.

**RADIO-CLASSIQUE**

20.40 Les Soirées de Radio-Classique.
Baroque à Gaveau.
23.00 Les Soirées... (suite).

JEUDI 15 JANVIER

## FILMS DU JOUR

14.00 **Secrets et mensonges** ■ ■
De Mike Leigh (Grande-Bretagne, 1996, 140 min). Canal +
14.05 **Elsa, Elsa** ■ ■
De Didier Haudepin (France, 1985, 80 min). Ciné Cinémas
15.00 **La Vie d'Emile Zola** ■
De William Dieterle (Etats-Unis, 1937, N., 120 min). Histoire
15.55 **Il était une fois** ■
De Léonce Perret (France, 1933, N., 95 min). Ciné Cinéfil
17.10 **Quand l'esprit vient aux femmes** ■
De Luis Mandoki (Etats-Unis, 1993, 100 min). Ciné Cinémas
17.30 **L'Œil du Malin** ■
De Claude Chabrol (France, 1961, N., 85 min). Ciné Cinéfil
18.55 **Et la parole fut** ■
D'Irving Cummings (Etats-Unis, 1939, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil
20.00 **L'Amour braque** ■
Δ D'A. Zulawski (F, 1984, 90 min). TV 5
20.30 **The Net** ■
D'Anthony Asquith (Grande-Bretagne, 1953, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil
20.30 **Chronique d'une mort annoncée** ■ ■
*De Francesco Rosi* (France - Italie, 1986, 110 min). Festival
20.30 **Karaté Kid : Le Moment de vérité** ■
De John G. Avildsen (Etats-Unis, 1984, 135 min). RTL 9
*20.40* **L'Armée des douze singes** ■
De Terry Gilliam (Etats-Unis, 1995, 123 min). Canal +
*20.40* **Paroles et musique** ■
D'Elie Chouraqui (France - Canada, 1984, 105 min). Canal Jimmy
20.50 ***Le Miraculé*** ■ ■
De Jean-Pierre Mocky (France, 1987, 100 min). M 6
20.55 **Les Centurions** ■
O De Mark Robson (Etats-Unis, 1966, 130 min). France 3
20.55 ***L'Education de Rita*** ■
De Lewis Gilbert (Grande-Bretagne, 1983, 125 min). Téva
*21.00* ***L'Affaire Dreyfus*** ■
De José Ferrer (Grande-Bretagne, 1958, 120 min). Histoire
*21.00* ***2001 : L'Odyssée de l'espace*** ■
De Stanley Kubrick (Etats-Unis, 1968, v.o., 140 min). Paris Première
21.30 **Merlin l'Enchanteur** ■
De Wolfgang Reitherman (*Etats-Unis, 1963, 95 min*). Disney Channel
22.00 **Mam'zelle Bonaparte** ■
De Maurice Tourneur (France, 1941, N., 95 min). Ciné Cinéfil
22.05 **Mémoires d'un jeune con** ■
De Patrick Aurignac (France, 1995, 85 min). Ciné Cinémas
22.15 ***La Fille seule*** ■ ■
De Benoît Jacquot (France, 1995, 90 min). RTBF 1
22.20 ***Remontons les Champs-Elysées*** ■ ■ ■
De Sacha Guitry (France, 1938, N., *100 min*). Festival
22.30 **L'Emprise** ■
Δ De Sidney J. Furie (Etats-Unis, 1981, *125 min*). M 6
22.30 **Sweet Dreams** ■
De Karel Reisz (Etats-Unis, 1985, v.o., 115 min). Canal Jimmy
22.45 **Good Morning, Vietnam** ■
De Barry Levinson (Etats-Unis, 1987, 120 min). RTL 9
23.30 **Sacco et Vanzetti** ■ ■
De Giuliano Montaldo (Italie, 1971, 120 min). Ciné Cinémas
23.55 ▶ **L'Opinion publique** ■ ■ ■
*De Charles Chaplin* (Etats-Unis, 1923, muet, N., 85 min). Arte
0.05 **Fahrenheit 451** ■ ■
*De François Truffaut* (Grande-Bretagne, 1966, v.o., 109 min). Canal +
*0.45* ***L'Armoire volante*** ■ ■
De Carlo Rim (France, 1948, N., 95 min). RTL 9
0.50 **Traquée dans Chicago** ■
De John H. Auer (Etats-Unis, 1953, N., v.o., 90 min). Ciné Cinéfil
1.55 ***Qui a tué le chevalier ?*** ■
De Jim McBride (Angleterre - Espagne, 1994, 105 min). Canal +
2.20 **Pulsions** ■ ■
De Brian De Palma (Etats-Unis, 1980, 105 min). Ciné Cinémas

## GUIDE TÉLÉVISION

### MAGAZINES

13.40 Parole d'Expert.
Invité : Guy Drut. France 3
17.00 De l'actualité à l'Histoire. Histoire
17.15 A bout portant.
Serge Lama. Paris Première
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.
Invités : Guy Bedos, Franz-Olivier Giesbert, Yves Mourousi. Canal +
19.00 Le Magazine de l'Histoire. Invités : Michel Winock, Jack Lang, Anne-Marie Matard et Jean-Marie Goulemot. Histoire
20.00 20h Paris Première.
Invité : Wim Wenders. Paris Première
20.55 Envoyé spécial.
Le Cambodge. France 2
23.00 Les Dossiers de l'Histoire.
L'affaire Ben Barka. Histoire
23.40 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ?
Bibliobus. François Weyergans. Home video. J'accuse. Le petit journal. France 3
0.30 Saga-Cités.
Pauvres de nous. France 3

### DOCUMENTAIRES

17.50 Les Nouveaux Explorateurs.
Médecins et rayons X. Planète
18.00 *Les Grandes Enigmes* de l'Histoire. Le mystère Anastasia. La Cinquième
18.00 La Vie très privée des Ceaucescu. [2/2]. Histoire
18.00 Billie Holiday : The Long Night of Lady Day. Muzzik
18.45 *Le Tour de la planète drogue.* [3/5]. Planète
19.15 Opéra de Lyon : Jean Nouvel. France Supervision
20.00 La Pensée dangereuse.
Le philosophe Peter Sloterdijk. Arte
20.00 Nathan Milstein, maître de l'invention. Quelques souvenirs *d'un musicien discret.* Muzzik
20.40 Soirée thématique : Que devient notre argent ? Arte
22.30 ▶ C'est de l'art. France Supervision
22.45 Le Grand Flip. Canal +
23.05 Vingt ans... *à Manille.* France 2
23.20 La Conquête de Clichy. Planète
0.00 Le Mystère des pyramides. [2/2].
Le temps des pyramides. Histoire

### SPORTS EN DIRECT

14.30 et 18.30 Patinage artistique.
Championnats d'Europe à Milan (Italie). Eurosport

### DANSE

20.45 La Chute d'Icare.
Ballet. France Supervision

### MUSIQUE

17.45 Raul Barboza Trio.
Au Bataclan. France Supervision
*21.00* Zarzuela : La Gran Via. Muzzik
21.55 Marianne Faithfull et Paul Trueblood. Muzzik
23.20 Concerto nº 4, de Beethoven. Paris Première
0.05 O magnum mysterium. Muzzik
0.45 Didon et Enée. Mise en scène de Peter Maniura. Muzzik
0.50 Rory Gallagher.
Lorient 1994. France Supervision

### THÉATRE

14.55 et 2.35 ▶ Le Chemin solitaire.
D'Arthur *Schnitzler.* Mise en scène de Luc Bondy. Paris Première

### TÉLÉFILMS

18.00 Mariage d'amour.
De Pascale Bailly. Téva
18.50 La Légende des amants maudits.
De Willi Patterson. Ciné Cinémas
5.30 *Les Repentis.*
De John Woo. Canal +

### SÉRIES

17.35 Le Caméléon.
*A la recherche du passé.* TSR
17.50 Hartley, cœurs à vif. France 2
18.00 Bugs.
Crise d'identité. M 6
18.20 Les Aventures du jeune Indiana Jones.
Barcelone, mai 1917. Série Club
19.00 The Sentinel.
*Témoin à charge.* M 6
19.00 Au nom de la loi.
Le Procès. Arte
*20.00 La Dame de Monsoreau.*
[7/7] Le guet-apens. Histoire
20.35 Les Envahisseurs.
La tornade. Disney Channel
20.50 Navarro. Samouraï. TF 1
21.30 Millennium. Yaponchik. TSR
23.00 Code Quantum. La main droite du seigneur. Série Club
23.50 Jason King.
Zenia. Série Club
0.35 Nick Mancuso : Les Dossiers secrets du FBI.
Imbroglio sur les docks. M 6

**SIGNIFICATION DES SYMBOLES :**
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

**LES CODES DU CSA :**
O Accord parental souhaitable
*Δ Accord parental indispensable* ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte *ou interdit* aux moins de 16 ans

*Le Monde* publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes *du câble et du satellite.*
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

## NOTRE CHOIX

● 9.55 La Cinquième
**Kilomètre Delta**

# Voyage contre l'oubli

**LE DEVOIR DE MÉMOIRE** n'a jamais été autant invoqué. Dans les livres d'histoire bien sûr mais aussi au travers de l'actualité toujours plus pressante et des reportages télévisés. « Kilomètre Delta », une série documentaire réalisée par Alexandre Joannidès – diffusée cinq jeudis de suite *dans « Les écrans du savoir »* –, raconte l'expérience des élèves de seconde du lycée Joffre de Montpellier partant sur les traces de leurs aïeux, en quête de leur histoire et de leur origine.

Ce jeudi, dans *Une petite pierre arménienne, un peu de mes racines*, Grégory parcourt la Turquie à la recherche des origines arméniennes de ses grands-parents paternels. Du village où est né son grand-père, il ne reste rien. Cette disparition n'est pas sans lien avec le génocide arménien perpétré par les Turcs en 1915. Grégory cite *la lettre du ministre* de l'*inté*rieur ordonnant l'extermination d'un million et demi d'Arméniens. Malgré l'horreur infligée à son peuple, Grégory est heureux d'être là. Heureux de réveiller, par sa présence, le souvenir d'un passé occulté. En Turquie, l'histoire de l'Arménie ne figure pas dans les manuels scolaires. Face à cette absence de mémoire, le dialogue entre les générations et l'« héritage » des grands-parents est plus que jamais indispensable.

« Kilomètre Delta », série aux multiples vocations, a non seulement permis aux élèves de saisir le sens des migrations, du déracinement et de la transmission des valeurs culturelles, mais elle leur a également donné la possibilité de participer à la réalisation des reportages. *« Encadrés par des professionnels, les adolescents ont eux-mêmes écrit les commentaires, dirigé les plans de tournage et participé au montage*, raconte Marguerite Rabier Cros, professeur d'histoire et coauteur de la série. *En travaillant directement avec les médias, ils ont pu éveiller leur esprit critique et découvrir les coulisses de la télévision. »*

***Karine Nakache***

★ **Prochains parcours : Lorraine (22 janvier), Espagne (29 janvier), Italie (4 février), Bélarus (11 février).**

## PROGRAMMES

### TÉLÉVISION

**TF 1**

13.45 Les Feux de l'amour
14.35 Arabesque.
15.25 Côte Ouest.
16.15 L'homme qui tombe à pic.
17.10 Sunset Beach.
18.00 Les Années fac.
18.30 Touché, gagné !
19.05 Walker, Texas Ranger.
19.50 et 20.45 Météo.
*20.00 Journal.*
20.40 Le Résultat des courses.
20.50 Navarro. Samouraï.
22.25 Patinage artistique.
23.45 Les Rendez-vous de l'entreprise.
0.15 TF1 nuit, Météo.
0.25 Très chasse.
1.20 et 2.00, 3.00, 4.10 TF1 nuit.

**FRANCE 2**

*13.50 Le Renard.*
14.55 L'Enquêteur.
15.50 Tiercé.
16.05 La Chance aux chansons.
16.55 Des chiffres et des lettres.
17.20 Un livre, des livres.
17.25 Chair de poule.
17.50 Hartley, cœurs à vif.
*18.45 Qui est qui ?*
19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 C'est l'heure.
19.50 Au nom du sport.
19.55 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Le Monde de la Coupe, L'Image du jour, A cheval.
20.50 Point route.
20.55 *Envoyé spécial.* *Spécial Cambodge.*
23.00 Expression directe.
23.05 Vingt ans... à Manille.
0.00 Journal, Météo.
0.15 Paris-Dakar : Le Bivouac.
1.05 C'est l'heure.

**FRANCE 3**

13.40 Parole d'Expert.
14.30 Aléas.
*14.58 Questions au Gouvernement.*
16.05 Le Magazine du cheval.
16.40 Minikeums.
17.45 La Piste du Dakar.
18.20 Questions pour un champion.
18.45 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.04 Météo, Météo des neiges.
*20.05 Fa si la chanter.*
20.35 Tout le sport.
20.38 Le Journal du Dakar.
20.55 Les Centurions ■
Film O de Mark Robson.
23.05 Météo, Soir 3.
23.40 Qu'est-ce qu'elle dit, *Zazie ?*
0.30 Saga-Cités.
0.55 Espace francophone.
1.20 New York District.

**CANAL +**

14.00 Secrets et mensonges ■ ■
Film de Mike Leigh.
16.20 ▶ Surprises de l'an 2000.
16.35 Les Grincheux 2.
Film de Howard Deutch.
▶ En clair jusqu'à 20.36
18.15 Cyberflash.
18.25 Robin. L'incendie.
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.36 et 22.43, 23.34, 0.03, 1.54 ▶ 15 secondes pour le troisième *millénaire.*
20.38 ▶ Pour en finir avec l'an 2000.
20.40 L'Armée des douze singes ■
Film de Terry Gilliam.
22.45 Le Grand Flip.
23.35 Supplément détachable.
0.00 Flash infos.
0.05 Fahrenheit 451 ■ ■
Film de François Truffaut.
1.55 Qui a tué le chevalier ? ■
Film O de Jim McBride.

**LA CINQUIÈME/ARTE**

13.15 Attention santé.
13.30 D'ici et d'ailleurs.
14.30 Roger Moore, le gentleman
*15.30 Le Cinéma des effets spéciaux.*
15.55 Les Lumières du music-hall.
16.25 Demain le travail.
16.55 Cellulo.
17.25 La France aux mille villages.
17.50 Le Journal du temps.
18.00 Les Grandes Enigmes de l'Histoire.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 Au nom de la loi. Le procès.
19.30 7 1/2. Portables : attention danger !
20.00 La Pensée dangereuse.
20.30 8 1/2 Journal.
*20.40 Soirée thématique.*
Que devient notre argent ?
20.45 Dernières nouvelles de l'euro.
20.50 L'Euro, *un conte ?*
21.00 L'Euro et ceux qui le font
21.20 et 22.00, 22.35, 23.15, 23.30 Débat.
21.30 L'Euro, un cauchemar ?
22.05 L'Euro : impasse ou chance ?
22.45 Euro for Pound : Yes, but not Yet !
23.20 L'Euro et les Verts
*23.40 L'Euro à Wall Street*
23.55 ▶ L'Opinion publique ■ ■ ■
Film muet de Charles Chaplin.

**M 6**

13.30 *L'Eté des victoires.*
Téléfilm de Kevin Sullivan.
15.30 Le Joker.
16.30 et *1.30 Boulevard des clips.*
17.30 Extra Zygda.
18.00 Bugs.
19.00 The Sentinel. Témoin à charge.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Tout le monde aime Raymond.
20.35 Décrochages info, Passé simple.
20.50 Le Miraculé ■ ■
*Film de Jean-Pierre Mocky.*
22.30 L'Emprise ■
Film Δ de Sidney J. Furie.

### RADIO

**FRANCE-CULTURE**

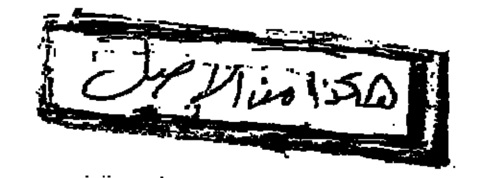
*20.00 Les Chemins de la musique.*
20.30 Agora. Stéphane Audouin-Rouzeau.
21.00 Lieux de mémoire.
*L'Assemblée Nationale.*
22.10 For intérieur. Claude Vincent.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

**FRANCE-MUSIQUE**

19.30 Prélude.
20.00 Concert. Le Quatuor Rosamonde. Œuvres de Liszt, Mozart, Dutilleux, Ibarrondo.
22.30 Musique pluriel.
23.07 En musique dans le texte.

**RADIO-CLASSIQUE**

19.30 *Classique affaires-soir.*
20.40 Les Soirées de Radio-Classique.
Stephen Hough, piano.
22.50 *Les Soirées... (suite).*
Archives : Hans Knappertsbusch.





Le Monde

JEUDI 15 JANVIER 1998

# L'art de donner le « la »

*par Pierre Georges*

**DANS** la guerre sans merci qui oppose désormais l'Académie française, mère des orthodoxies, à quelques délinquantes de renom sur les bons et mauvais usages du *« le »* ou du *« la »*, un élément de poids : un lecteur du *Figaro* signale que le mot *« ministra »* existait parfaitement en latin. Au féminin donc, et utilisé par Cicéron lui-même.

En bonne logique, et en bon français, déduit ce lecteur, on pourrait parfaitement dire *« la ministre »*. Et, conclut-il, si l'usage ne le permet pas, c'est plutôt parce que les hommes ont fait le maximum, pendant des siècles, pour que la question ne se pose pas en France. Les femmes ministres, dans notre pays, sont d'une invention récente et diabolique. Hormis une certaine Mme Poinso-Chapuis, *« ministra »* en 1947, cette espèce étrange et assexuée n'a fait son apparition de manière plus fréquente que depuis un quart de siècle. La fonction créera-t-elle l'usage ? Aussi sûrement que Ségolène Royal charge contre l'académique forteresse ! *Homérique combat !*

Pour dire comme le français est une langue étrange. A moins que ce ne soit la conséquence de moeurs étranges. Imaginons un instant que le pays s'offre, un jour, la fantaisie extrême d'élire une femme président(e) de la République. Le pire n'est jamais sûr, mais enfin, cela se peut. Quelle affaire, quelle tempête sous les bicornes !

Dans le *Figaro* toujours – on *pardonnera ce larcin de correspondance* –, un autre lecteur donne une idée du tourment qui guette. Prenons, écrit-il, Mme Chirac. La vie politique l'a trouvée épouse du président. Donc, en académique français, *« Madame la présidente »*. Mais la vie politique l'a faite également, non pas présidente du conseil général de Corrèze, comme l'affirme ce lecteur, mais conseiller général. Donc, en académique langage, *« Madame le conseiller »*. Ainsi Mme Jacques Chirac est *« la »* à la cour. Et Mme Bernadette Chirac est *« le »* au bourg. Renversons maintenant les rôles. Imaginons une femme élue à la magistrature suprême. Dirait-on de son conjoint *« M. le président »* ? Impossible, puisque l'usage en est réservé, par protocole académique, à l'élu de la nation. On ne dirait rien. Ou simplement *« M. Tartempion »*, époux de *« Mme le président »* ! *Inextricable et vexatoire !*

Splendeurs du français ! Par exemple, Lionel Jospin, bien obligé de donner le *la* en cette rentrée d'année un rien chahutée. Comme maître de ballet, au bal des gauches, le malheureux se doit de mettre un peu d'ordre dans le quadrille des valses-hésitations. Il se doit, fonction oblige, de tempérer un peu les ardeurs intempestives d'alliés incommodes et de soutiens à objectifs variables.

*Les services communication de* Matignon se sont employés à faire passer, mardi, un beau et fort message. Dans tout ce qui se passe, ce coup de vent social amplifié par des médias désoeuvrés lors de la trêve des confiseurs, sachez qu'il y a, en France, *« un pôle de stabilité »*, Matignon, *« habité par des gens calmes »*, les gens de Matignon. Que cela se dise ! Sur la mer agitée, existe un *« pôle de stabilité »*. Et un gardien fidèle au *« pôle »*, comme on l'est au poste, pour garantir qu'il n'y aura *« ni dérapage, ni accélération, ni inflexion, ni virage »*. Qu'en somme, ces *« ni »* multipliés par ces *« ni »* finiront bien, dans l'admirable français de la mathématique politique, par faire un plus !

# L'épiscopat français dénonce les dérives du « tout-génétique »

## Dans un document, les évêques s'alarment du développement du dépistage prénatal

**DANS UN DOCUMENT** intitulé *Essor de la génétique et dignité humaine*, et publié mercredi 14 janvier, l'épiscopat français lance un appel à la communauté médicale et scientifique pour qu'elle résiste aux emballements de la génétique. C'est la première fois que la hiérarchie catholique aborde de manière autonome les questions posées – à l'exception du clonage – par le développement de la génétique. L'engagement du *Conseil permanent de la Conférence des évêques* souligne assez la solennité que ceux-ci entendent donner à cette réflexion.

Les rédacteurs du texte – dont le principal est le Père Patrick Verspieren, ancien membre du Comité national d'éthique – ne ménagent pas leur approbation aux développements de la science génétique. La connaissance du génome est une *« véritable conquête de l'esprit humain »*, écrivent-ils.

Ce soutien de principe affirmé, ils n'en sont que plus à l'aise pour adresser leurs mises en garde. La première concerne les thérapies géniques. Si la connaissance du génome permet d'identifier les processus d'évolution de maladies avec un degré de certitude encore jamais atteint, la génétique ne couvre pas tout le champ des thérapies possibles. *« Il importe*, écrivent les évêques, *de ne pas tomber dans un engouement excessif pour ce mode de traitement, qui n'a pas fait toutes ses preuves, et de ne pas délaisser d'autres voies. »*

Le second risque, provoqué par l'écart entre les moyens diagnostiques, toujours plus considérables, et les solutions thérapeutiques, concerne la médecine prédictive : *« Le fait de savoir à l'avance permet, dans certains cas, de prendre des mesures préventives qui peuvent être contraignantes et mutilantes*, écrit le document épiscopal. *Mais il est aussi facteur d'angoisse, surtout lorsqu'aucun mode de prévention n'apparaît humainement supportable ou suffisamment efficace. »* Les évêques s'opposent donc formellement *« aux discours recommandant sans discernement le recours aux tests génétiques »*.

La principale dérive concerne le *« regard »* porté sur les personnes handicapées et les enfants victimes d'anomalies génétiques. Autrefois, on disait de ces enfants qu'ils n'étaient « pas comme les autres ». Demain, fait observer le document épiscopal, on risque de dire qu'ils *« ne devraient plus exister »*. *« Si les scientifiques et les médecins n'y prennent pas garde*, soulignent les évêques, *les sciences génétiques peuvent renforcer toutes les attitudes de commisération et de rejet. »* S'ils ne contestent pas les progrès de la prise en charge sociale des handicapés, ils s'inquiètent des conseils du milieu médical visant souvent à *« séparer »* l'enfant de sa famille naturelle dans l'urgence et au pire moment – celui du désarroi des parents au moment de la révélation de l'anomalie. *Les évêques* ne blâment pas les médecins ni les parents qui ne se sentent pas capables d'élever de tels enfants, mais ils soulignent que toute *« précipitation »* dans un tel domaine est *« contestable »*. Elle ignore, expliquent-ils, les potentialités de croissance humaine et spirituelle de tout individu, même handicapé : *« Les connaissances acquises ne disent rien de la singularité de la personne. Le terme technique peut devenir une étiquette désespérante, justifiant toutes les attitudes d'abandon. »*

Pour les évêques, c'est aussi l'enjeu du débat sur le diagnostic prénatal. L'Eglise catholique n'y est pas hostile, pas plus qu'aux autres méthodes, échographiques et génétiques, permettant de déceler des malformations. Ce qu'elle conteste, c'est le lien, devenu automatique à l'entendre, entre le diagnostic d'une maladie incurable et l'interruption de grossesse. L'Eglise ne condamne ni la femme enceinte ni le médecin qui se résignent à une telle issue, mais elle s'interroge sur l'état d'une société *« qui juge qu'il est préférable que certaines vies ne soient pas vécues et pour cela arrêtées avant la naissance »*.

La principale menace serait aujourd'hui dans la *« banalisation »* des pratiques de dépistage des femmes enceintes, surtout depuis l'apparition des *« marqueurs sériques »* (indiqués, en particulier, pour déceler les risques de trisomie 21). Les évêques s'attendent que *« la grande majorité des médecins proposera bientôt aux femmes enceintes de se soumettre à ce test préliminaire de marqueurs sériques, puis à une amniocentèse en cas de résultat inquiétant »*. Cette *« prescription routinière »*, disent-ils, ne permettrait pas *« le temps d'une information adéquate et d'une décision réfléchie »*. Pour la hiérarchie catholique, il y a là un risque d'*« eugénisme »*.

*Henri Tincq*

**★ *Essor de la génétique et dignité humaine*. Introduction de Mgr Louis-Marie Billé, président de la Conférence des évêques. Présentation par Patrick Verspieren. Bayard-Editions et Editions du Cerf. 85 pages, 45 francs.**

### *« Une pratique collective de sélection des enfants... »*

**Dans leur document consacré à la génétique, les évêques estiment déjà dépassée la prévision du Comité national d'éthique, qui, en 1985, craignait que *« le recours fréquent au diagnostic prénatal ne renforce le phénomène social de rejet des sujets considérés comme anormaux »*. Les évêques écrivent : *« Sous la pression des peurs relatives aux handicaps congénitaux, l'interruption de la grossesse, après diagnostic d'une trisomie ou d'une autre anomalie foetale, est devenue une norme très largement acceptée dans notre société. Une pratique collective de sélection des enfants admis à y prendre place s'est déjà instaurée (...). Tout dépistage d'anomalies incurables systématiquement proposé aux femmes enceintes (à commencer par la trisomie 21) contribuera à renforcer la norme. Cela conduira à la croissance du nombre des avortements réalisés pour cause d'anomalie foetale, mais aura aussi des répercussions sur les attitudes sociales envers les personnes handicapées. »***

# Rebondissement dans l'enquête sur le double meurtre de Fontainebleau

**TREIZE PERSONNES** ont été interpellées, mardi 13 janvier, en région parisienne, neuf ans après le double meurtre des « fiancés de Fontainebleau », Gilles Naudet et Anne-Sophie Vandamme, tués par balles le 31 octobre 1988. Ces interpellations ont été effectuées *« dans le milieu des braconniers, piste privilégiée dès le début de l'enquête »*, a précisé le lieutenant-colonel David Galtier, commandant la section de recherches de Paris. Aux côtés des corps, découverts en janvier 1989 sous des branchages de la forêt de Fontainebleau, les enquêteurs avaient retrouvé des douilles de 22 long rifle.

## DÉPÊCHES

■ **ALGÉRIE : Abdelkader Hachani, l'un des hauts responsables du Front islamique du Salut (FIS)**, a été arrêté, mardi soir 13 janvier, par les autorités algériennes, a affirmé l'instance exécutive du FIS à l'étranger. Selon son communiqué, *« les forces de l'ordre ont sans motif apparent emmené Abdelkader Hachani au commissariat central »*, mardi à 21 h 30. Le FIS *« lance un appel pour la libération immédiate de M. Hachani »*. M. Hachani vit en Algérie où il a récemment accordé des entretiens à plusieurs journaux européens – dont *Le Monde* –, exhortant les gouvernements occidentaux à faire pression sur Alger pour qu'il négocie avec le FIS. – *(Reuters.)*

■ **NUCLÉAIRE : la Compagnie générale des matières nucléaires** (Cogema) a confirmé, mardi 13 janvier, qu'un navire chargé de déchets nucléaires japonais quitterait la France à la fin du mois de janvier pour le port deMutsu-Ogawara. Selon Greenpeace et l'Institut américain pour le contrôle nucléaire (NCI), ce transport partirait le 23 janvier et transiterait par le canal de Panama.

■ **DIANA : un expert britannique considère que la Mercedes** dans laquelle se trouvaient la princesse de Galles et « Dodi » Al Fayed lors *de l'accident mortel du 31 août 1997 roulait à environ 90 kilomètres à* l'heure. Murray Mackay, spécialiste des questions de sécurité routière à l'université de Birmingham, a indiqué, mardi 13 janvier sur Channel 4, que ses conclusions sont tirées de l'analyse de l'enquête de police. Il ajoute que le port de la ceinture de sécurité et la présence de glissières le long des parois du tunnel auraient pu sauver la vie de Lady Diana.

■ **FOOTBALL : les contrôles antidopage réalisés sur six joueurs de l'équipe de France** – Lionel Charbonnier, Fabien Barthez, Franck Gava, Bruno Ngotty, Florian Maurice et Reynald Pedros –, vendredi *26 décembre 1997, lors du stage de Tignes (Savoie), se sont tous révélés* négatifs, a indiqué, mardi 13 janvier, le président de la Fédération française de football (FFF), Claude Simonet.

## BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mercredi 14 janvier, à 12 h 30 (Paris)

**FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Tokyo Nikkei | 15121,98 | +2,48 | −0,90 |
| Honk Kong index | 9226,55 | +5,81 | −13,95 |

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

**OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES**

| | Cours au 14/01 | Var. en % 13/01 | Var. en % fin 97 |
|---|---|---|---|
| Paris CAC 40 | 2933,01 | +1,04 | −2,20 |
| Amsterdam CBS | 922,24 | +1,17 | +0,94 |
| Bruxelles | 18064 | +1,15 | +7,49 |
| Francfort Dax 30 | 4191,54 | +0,77 | −1,37 |
| Irlande ISEQ | 4256,91 | +0,25 | +5,01 |
| Londres FT 100 | 5125,40 | +0,82 | −0,20 |
| Madrid Ibex 35 | 7566,52 | +0,99 | +4,29 |
| Milan MIB 30 | 26707 | +0,93 | +7,08 |
| Zurich SMI | 6195,50 | +0,42 | −1,12 |

Tirage du *Monde* daté mercredi 14 janvier : 504 335 exemplaires

# Le redressement des marchés financiers asiatiques continue

**LES PLACES** financières asiatiques continuaient de se redresser, mercredi 14 janvier, les opérateurs des marchés ayant le sentiment que le pire de la crise est passé. Les Bourses de Hongkong et de Singapour, qui avaient connu lundi 12 janvier un minikrach, ont terminé la séance en hausse de respectivement 5,81 % et 9,28 %. Bangkok a gagné 3,74 %, Kuala Lumpur 7,46 %, et Tokyo 2,48 %. La roupie indonésienne, enfin, en chute libre depuis le début de l'année, regagnait 16 % face au dollar.

Les investisseurs, qui craignaient que le Fonds monétaire international (FMI) ne suspende son programme d'aide financière en faveur de Djakarta, compte tenu de la lenteur des réformes économiques entreprises dans le pays, se montrent aujourd'hui un peu plus optimistes. L'engagement direct de la Maison Blanche dans la crise, symbolisé par la visite du secrétaire d'Etat adjoint américain au Trésor, Lawrence Summers, et celle du secrétaire d'Etat à la défense, William Cohen, à Djakarta, les rassure, alors que l'Europe, pourtant plus engagée financièrement dans la région que les Etats-Unis, tarde à réagir et à se mobiliser. Les analystes espèrent que la détermination américaine permettra de restaurer la confiance des marchés, comme cela avait été le cas au Mexique en 1995.

Les investisseurs sont également soulagés par l'amélioration de la situation en Corée du Sud et par le bon déroulement des négociations avec la communauté bancaire internationale portant sur la reconduction de la dette extérieure du pays. Le directeur du FMI, Michel Camdessus, a affirmé mercredi que la Corée du Sud *« a gagné la première bataille »*. *« En France, on dit qu'une hirondelle ne fait pas le printemps ; mais ça fait toujours du bien de voir une hirondelle de temps en temps »*, a-t-il ajouté.

### LES RÉPONSES DE M. CAMDESSUS

M. Camdessus a aussi tenu à répondre aux critiques adressées à son organisation sur la façon dont elle a géré la crise asiatique. Tout en démentant les informations parues dans le *New York Times*, selon lesquelles le FMI lui-même reconnaîtrait que la rigueur de son plan a favorisé le mouvement de panique en Indonésie, il a estimé que le maintien de taux d'intérêt élevés en Corée du Sud est *« le seul moyen de stabiliser l'économie et de rétablir les taux de change à un niveau convenable »*. Enfin, il a estimé ne pas voir *« la nécessité dans l'immédiat d'une dévaluation de la monnaie chinoise »*, une des principales craintes actuelles sur les marchés. Le patron du FMI terminera son voyage dans la région en se rendant à Pékin.

Les investisseurs ont également salué l'infléchissement, mardi, de la position du gouvernement japonais sur le programme d'allégement fiscal. Après s'en être tenu, lundi, dans son discours inaugural de la session parlementaire, aux mesures initiales, ce qui avait suscité des réactions très négatives dans la presse et les milieux d'affaires et avait alimenté l'offensive de l'opposition, le premier ministre, Ryutaro Hashimoto, a laissé entendre que les 2 000 milliards de yens (90 milliards de francs) de réduction des impôts sur le revenu et des taxes d'habitation pourraient n'être qu'une première étape.

*« Le gouvernement fera tous ses efforts pour soutenir l'économie afin que de nouvelles réductions fiscales ne soient pas nécessaires en 1998 »*, a-t-il déclaré. En d'autres termes, M. Hashimoto n'écarte pas l'hypothèse, si la stagnation se poursuit, de décider de nouvelles mesures d'allégement d'impôts destinées à stimuler la consommation. Citant des sources gouvernementales, la plupart des quotidiens écrivent que si le programme annoncé n'a pas un effet suffisant, des mesures additionnelles seront mises en place, probablement en avril.

Les marchés, enfin, apprécient l'engagement du gouvernement japonais à secourir les banques en difficulté. Après les trois banqueroutes retentissantes des derniers mois (la banque Hokkaïdo Takushoku et les maisons de titres Yamaïchi et Sanyo), M. Hashimoto entend éviter qu'une quatrième n'assombrisse encore le climat.

Selon la presse, la banque Tokyo-Mitsubishi, soumise à de fortes pressions politiques, aurait décidé de demander à bénéficier de fonds publics pour consolider son capital. La banque envisagerait d'émettre 100 milliards de yens d'emprunts destinés à être souscrits par l'organisme d'assurance des dépôts, chargé d'apurer les mauvaises dettes. Cette initiative, venant de la banque la mieux cotée par les organismes d'évaluation des risques, pourrait entraîner ses homologues à sa suite.

*Pierre-Antoine Delhommais (avec Philippe Pons à Tokyo)*